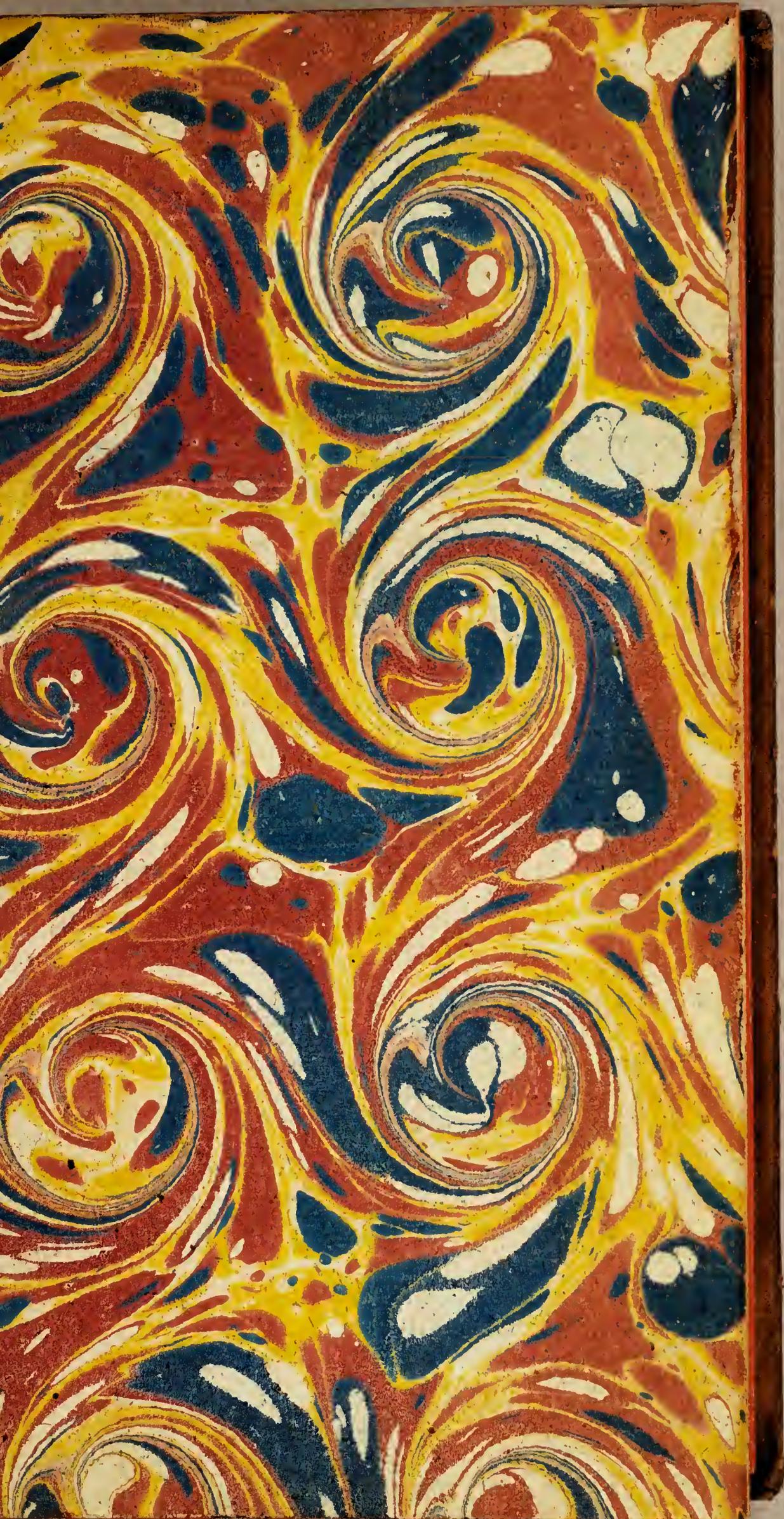






John Carter Brown  
Library  
Brown University



15:11

A200

✓

MÉMOIRES

CHRONOLOGIQUES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE DIEPPE,

ET A CELLE

DE LA NAVIGATION

FRANÇOISE;

AVEC un Recueil abrégé des Privilèges  
de cette Ville.

---

TOME PREMIER.

---



A PARIS,

Chez DESAUGES, Libraire, rue St Louis du Palais.

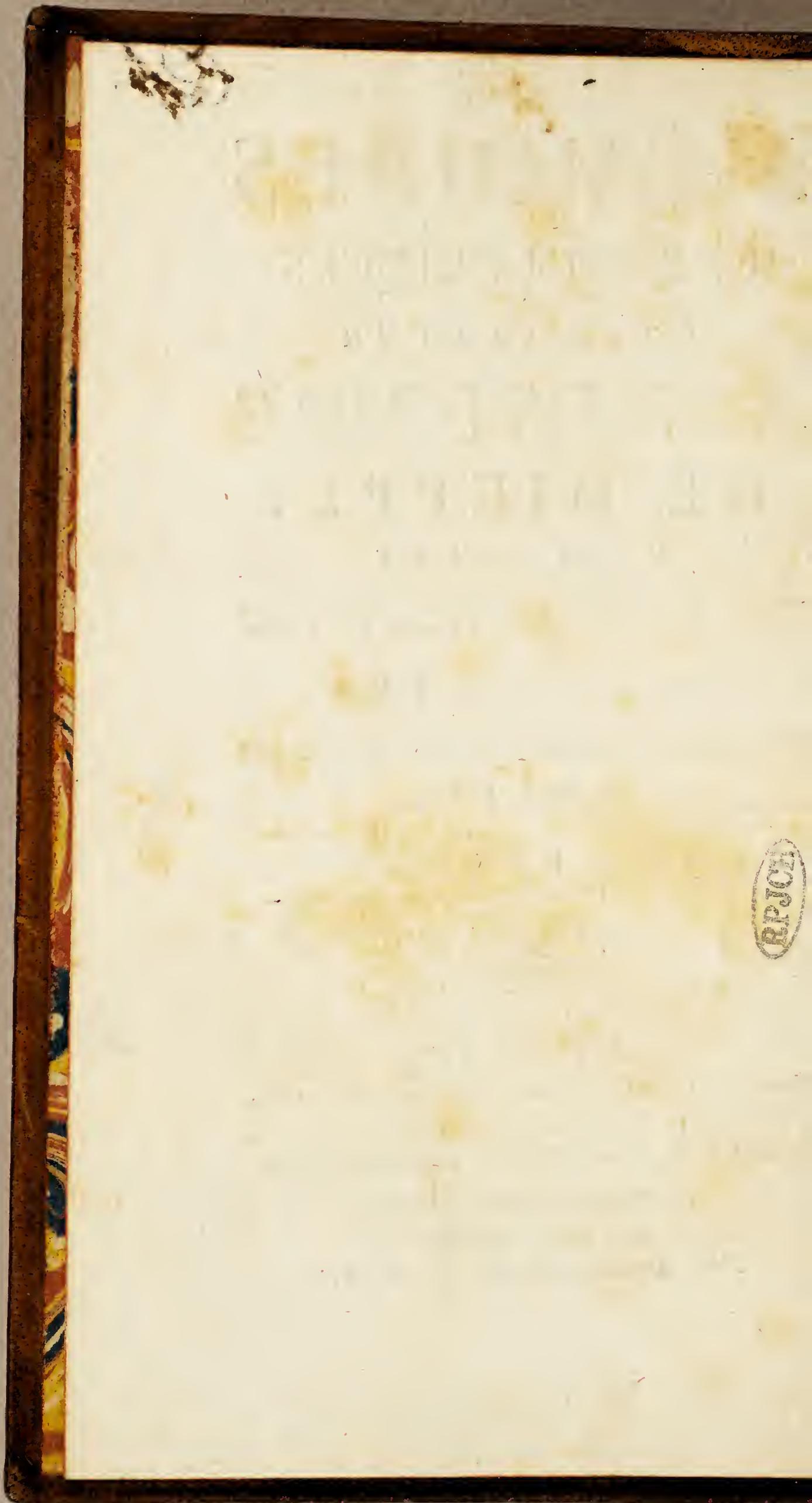
ROUEN, Chez RACINE, Libraire, rue Ganterie.

DIEPPE, Chez DUBUC, Imprimeur du Roi.

«—————»

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



R.P.J.C.H.

---

---

## APPROBATION.

J'AI lu, par ordre Mgr le Garde  
des Sceaux, le Manuscrit intitulé ;  
*Mémoires Chronologiques pour servir  
à l'Histoire de Dieppe, & à celle de  
la Navigation Françoise ; avec un  
Recueil abrégé des Priviléges de cette  
Ville, & je n'y ai observé rien qui  
puisse en empêcher l'impression. Donné  
à Paris, le 21 Mars 1783.*

PHILIPPE DE PRÉTOT,  
*Des Académies d'Angers & de Rome.*

---

---

## PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de  
France & de Navarre : A nos Amés &  
Féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de  
Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de  
notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris,  
Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, &  
autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT.  
Notre Amé le sieur JOSEPH DUBUC,  
Imprimeur à Dieppe, Nous a fait exposer qu'il  
desireroit faire imprimer & donner au Public,  
un Ouvrage intitulé ; *Mémoires Chronologiques,  
pour servir à l'Histoire de Dieppe & à celle de la  
Navigation Françoise, avec un Recueil des*

*Privilèges de la Ville de Dieppe*, s'il Nous plai-  
soit lui accorder nos Lettres de Privilège pour  
ce nécessaires : A CES CAUSES, voulant  
favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons  
permis & permettons par ces Présentes, de faire  
imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon  
lui semblera, & de le vendre, faire vendre  
& débiter par tout notre Royaume, pendant  
le temps de dix années consécutives, à compter  
de la date des Présentes. FAISONS défenses  
à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes,  
de quelque qualité & condition qu'elles soient,  
d'en introduire d'impression étrangère, dans aucun  
lieu de notre obéissance; comme aussi d'im-  
primer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre,  
débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, sous  
quelque prétexte que ce puisse être, sans la  
permission expresse, & par écrit, dudit Expo-  
sant, ses hoirs ou ayant cause, à peine de faisie  
& de confiscation des Exemplaires contrefaits,  
de six mille livres d'Amende, qui ne pourra  
être modérée pour la première fois, de pa-  
reille Amende & de déchéance d'état, en cas de  
récidive, & de tous dépens, dommages &  
intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil  
du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons :  
A LA CHARGE que ces Présentes seront enre-  
gistrées tout au long, sur le Registre de la  
Communauté des Imprimeurs & Libraires de  
Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que  
l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre  
Royaume & non ailleurs, en beau papier &  
beaux caractères, conformément aux Régle-  
ments de la Librairie, à peine de déchéance du  
présent Privilège; qu'avant de l'exposer en vente,  
le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impres-  
sion dudit Ouvrage, sera remis dans le même  
état où l'approbation y aura été donnée, ès  
mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde  
des Sceaux de France, le sieur HUE DE  
MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres;  
qu'il en fera ensuite remis deux Exemplaires  
dans notre Bibliothèque publique, un dans celle

de notre Château du Louvre, un dans celle de  
notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier  
de France, le sieur de MAUPEOU, & un  
dans celle dudit sieur HUE DE MIROMESNIL;  
le tout à peine de nullité des Présentes : D U  
C O N T E N U desquelles vous M A N D O N S &  
Enjoignons de faire jouir ledit Exposé, & ses  
ayant cause, pleinement & paisiblement, sans  
souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou  
empêchement. V O U L O N S que la copie des  
Présentes, qui sera imprimée tout au long,  
au commencement ou à la fin dudit Ouvrage,  
soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux  
copies collationnées par l'un de nos amés &  
féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée  
comme à l'original. C O M M A N D O N S au pre-  
mier notre Huissier ou Sergent sur ce requis,  
de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes  
nécessaires & nécessaires, sans demander autre per-  
mission, & nonobstant Clameur de Haro,  
Charte Normande, & Lettres à ce contraires :  
C A R T E L E S T N O T R E P L A I S I R .

Donné à Paris, le deuxième jour du mois de  
juillet, l'an de grace mil sept cent quatre-  
vingt-trois, & de notre Règne le dixième.

*P A R L E R O I , e n s o n C o n s e i l :*

*L E B E G U E , a v e c P a r a p h e .*

*Registré sur le Registre X X I de la Chambre  
Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs  
de Paris, N° 2897, F° 895, conformément  
aux dispositions énoncées dans le présent Privi-  
lège, & à la charge de remettre à ladite Chambre,  
les huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII  
du Règlement de 1723. A Paris, ce 4 Juin 1783.*

*L E C L E R C , S y n d i c .*

---

---

# AUX CITOYENS DE DIEPPE.

*M*ES CHERS COMPATRIOTES,

*Je comptois vous présenter ces Mémoires, sous les auspices d'un de nos plus méritants & vertueux Citoyens. J'aurois été d'autant plus flatté qu'il m'eût accordé cette faveur, que ma vanité auroit tiré parti de l'amitié dont il m'honore depuis plus de trente ans; mais sa modestie m'en a refusé la satisfaction. Cet exemple est une leçon dont j'ai profité, en retirant mon nom du frontispice de ces Mémoires. Peut-être est-ce mieux servir mon amour-propre. En effet, je sens*

que cet Ouvrage manque de ce style  
heureux, qui donne aux choses passées,  
la chaleur de la vie; & je n'ai l'hon-  
neur, MES CHERS CONCITOYENS,  
de vous présenter que des matériaux qui  
pourront servir à une meilleure plume,  
pour faire l'histoire de notre Ville.

Le bombardement de Dieppe, en  
1694, nous a privé d'une grande  
partie de nos archives, & des titres &  
notes de familles, qui auroient pu  
aider à détailler les faits. J'ai été  
obligé de me restreindre à travailler  
d'après les Manuscrits de MM. Étan-  
celin, Dablon, Gouie & Affeline,  
qui vivoient dans les seizième & dix-  
septième siècles, & de M. Guibert, qui  
étoit un des Prêtres des plus vénérables  
& le plus âgé de notre Ville. Ainsi je  
n'ai d'autre mérite, que celui de la  
critique des faits, de la vérification de  
leurs dates, & de l'ordre sous lequel  
je vous donne ces Mémoires.

Il est étonnant qu'aucun de nos Ci-

royens de l'autre siècle, qui avoient tous les secours & les titres que l'incendie nous a enlevés, n'ait pas rendu publiques les expéditions maritimes de nos ancêtres: cet Ouvrage eût guidé l'Historien de la Navigation Française.

MES CHERS CONCITOYENS, je vous présente de grands modèles. Si je n'ai pas rendu les glorieuses actions de vos ancêtres, avec l'énergie qu'elles méritent, je crois néanmoins vous en avoir fait appercevoir les principes. Vos pères n'ont dû leur gloire qu'à leur amour pour leurs Souverains, qu'à la réunion de leurs volontés en une seule, qui n'avoit pour objet, que le plus grand bien de la Patrie & la gloire de leur Ville. Enfin, jamais ils n'ont ambitionné d'être nommés aux Offices Municipaux; mais à se rendre tels, que les gens de bien trouvassent de la satisfaction à en remplir les fonctions.

M É M O I R E S



# MÉMOIRES

## CHRONOLOGIQUES.

---

*ÉTAT des lieux avant & lors de la  
fondation de Dieppe; son origine  
& son accroissement.*



L'ORIGINE de Dieppe remonte à Charlemagne. Mais, avant de parler des circonstances qui fixèrent l'attention de ce Prince sur la baie qu'occupe aujourd'hui cette ville, il convient d'éclaircir un point de géographie, qui ne paroît pas avoir été jusqu'ici suffisamment examiné.

Le pays de Caux, où Dieppe est située, n'étoit, avant & depuis Clovis, qu'une vaste forêt, dont celles d'Eawy,

A

d'Arques , du Eslet ou Erlet , de Bray , d'Eu , qui existent encore aujourd'hui , étoient autant de portions qui n'ont pas été défrichées , comme le surplus l'a été successivement , & de proche en proche.

Les Romains , pour faire respecter leur conquête par les peuplades livrées principalement à la pêche & à la chasse , qui existoient dans cette grande forêt , y élevèrent , à une lieue & demie , près de la mer , un Fort , qu'ils appellèrent *Arelanum* : dénomination qui servit aussi à désigner cette vaste forêt.

Ce fut pour se retirer dans ce Fort , que Clotaire , un des fils de Clovis , poursuivi par Childébert son frère , & par Théodebert son neveu , s'enfonça dans cette forêt d'*Arelanum* ; il étoit même à quatre lieues ou environ de son but , lorsqu'il désespéra d'y arriver à temps. La crainte d'être surpris , lui fit suspendre sa marche ; il assit son camp où il se trouvoit , & , pour en défendre les approches , il fit abattre beaucoup d'arbres.

C'est ici que les Auteurs ne sont pas d'accord : ils varient sur le lieu où s'arrêta le Prince ; les uns le placent dans la forêt d'Orléans , & les autres dans

### CHRONOLOGIQUES. 3

le de Brotone (1). Tous se trompent. La preuve en est sensible, si, en raisonnant d'après Grégoire de Tours, on ne peut s'empêcher de croire que la forêt d'*Arelanum* couvrait autrefois le pays de Caux; car il est évident que les forêts d'Orléans & de Brotone n'y sont pas situées, puisque la première en est à une distance qui ne permet pas d'en douter; & la seconde, ainsi que le pays de Coumois, dont elle fait partie, en est séparée par la Seine.

Ce n'est, en effet, que par le signalement laissé par cet historien, qu'on peut reconnoître le terrain où campa le héros. Les principaux renseignements que cet Auteur nous a transmis sur la situation de ce lieu, se réduisent aux deux-ci.

On l'appelloit de son temps Bellenbrum, à cause du grand nombre de arbres qui y avoient été abattus, & qui étoit entre *Oromella* & le Fort d'*Adelanum*, à-peu-près également éloigné de l'un & de l'autre, & entre les rivières de Varenne & d'*Adelanum*.

---

(1) M. de Velly le place dans la forêt de Brotone.]

Ces traits s'appliquent parfaitement au bourg sis sur la première de ces deux rivières, dans la forêt d'Eawy, à côté de celle d'Yaulne, à quatre lieues environ d'Ormesnil qui est au-dessus, & d'Arques qui est au-dessous. On le nomme encore aujourd'hui Bellencombe, sans qu'on puisse assigner à cette dénomination, une autre époque, que celle de l'abattis de bois fait par Clotaire.

On prétend que le mot de Bourreau, pour désigner l'Exécuteur de la Haute-Justice, a pris naissance dans ce même bourg, & que delà il a passé & s'est répandu dans le reste de la France. Voici quelle en fut l'occasion. Richard Borel, lors de la création des fiefs, ne put obtenir celui de Bellencombe, qu'à la charge de mettre à exécution les condamnations à peines afflictives, prononcées contre les criminels du pays: il fit faire ce service par ses valets, & le public s'accoutuma peu-à-peu à les appeller de son nom.

La mer couvroit encore, & découvroit périodiquement, au commencement du neuvième siècle, un marais qui, dans une largeur proportionnée, s'étendoit jusqu'à une lieue & demi

## CHRONOLOGIQUES. 5

où se trouve le Fort d'*Arelanum*, aujourd'hui Arques.

Charlemagne instruit, par les premières irruptions des peuples du Nord, en craignit de nouvelles, & voulut les prévenir : non content de créer une marine capable de protéger puissamment les côtes qu'il avoit à garder, ce Prince, dont le génie embrassoit tout, les visita en personne, & mit en état de défense, celles dont la situation pouvoit provoquer à un débarquement. Cet Empereur ayant reconnu par lui-même, que la baie occupée par le marais qu'on vient de décrire, offroit, par sa position, des facilités pour une descente, bâtit en 809, sur la falaise du couchant, un Fort destiné à en commander l'entrée, sous le nom de Berthe, porté par sa mère & une de ses filles, dont on fit bientôt, suivant l'usage du temps & du pays, Bertheville : mais cette dénomination dura peu.

La protection du nouveau Fort, les profits journaliers sur l'approvisionnement de sa garnison, & les inconvénients multipliés qui résultoient de l'éloignement de la mer, engagèrent les pêcheurs, qui jusques-là s'étoient retirés sous le Fort d'Arques, à établir leurs cabanes sous celui de Bertheville, au pied même

6 M É M O I R E S

de la falaise où il étoit assis, & où débouchoit dans la mer, la rivière de Varenne.

Cette embouchure se trouvant souvent encombrée par les galets, que les vents avec le flux & reflux de la mer y amassent, la nécessité de la vuider inspira l'industrie: on imagina de poser une digue ou barre, qu'on fermoit & qu'on ouvroit à volonté. Les eaux ainsi retenues étant lâchées, repouffoient & écartoient, par leur impétuosité, les galets & tout ce qui empêchoit les barques d'entrer ou sortir librement. Delà le nom de la Barre donné au fauxbourg où elle étoit placée.

Il en est des villes comme des hommes; elles sont petites au berceau. Les huttes de ces pauvres pêcheurs, furent comme les premiers éléments de notre ville. Les malheurs de la France ne tardèrent pas à développer un germe qui promettoit si peu. Dès le règne du petit-fils, les craintes de l'aïeul se réalisèrent. Les Normands profitèrent de la négligence de notre marine, & des établissements de sûreté: ils vinrent, sous Charles-le-Chauve, infester de nouveau, les côtes de Neustrie. Rien ne leur résista, pas même le Fort de Ber-

CHRONOLOGIQUES. 7

theville. Le pays leur plut ; plusieurs s'y fixèrent. Ceux-ci s'humanisèrent avec les pêcheurs qu'ils y trouvèrent établis, & qui devinrent leurs compagnons. Tous également brigandés, ils pilloient indifféremment les Anglois, les François & autres qu'ils pouvoient dépouiller, & rapportoient, avec fidélité, le fruit de leur piraterie à une masse commune, qui étoit ensuite distribuée entr'eux, avec impartialité; tant il est vrai que l'homme, même coupable des plus grandes injustices, ne peut se soustraire toujours à l'empire de l'équité, & que les excès de la dépravation n'effacent jamais entièrement les principes de la vertu gravés dans son cœur.

La violence & l'usurpation ne respectent aucun titre : les nouveaux venus substituèrent au nom de Bertheville, celui de Dyppe, dont on a fait depuis Dieppe, qui signifioit dans leur langue, *bon mouillage*.

Le brave Rollon une fois reconnu, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, pour le Souverain de toute la Neuftrie, sentit les avantages du pays dont il étoit le maître; il fit de Dieppe son principal port, & ce fut delà, qu'en

912. 913, il envoya en Angleterre, des secours aux Danois ses compatriotes, qui tentèrent en vain la conquête de cette Ile.

Notre Ville naissante s'augmentoît tous les jours, & le nombre de ses habitants croissoit sensiblement. Se trouvant encore trop éloignés du rivage de la mer, dont ils étoient en quelque sorte les enfants, ils quittèrent les bords de la rivière, où ils s'étoient d'abord arrêtés, pour s'étendre entre les deux falaises qui forment la baie; &, dès 930, ils s'établirent pour toujours, sur l'alluvion, toute composée de galets, où la Ville est encore assise aujourd'hui. Ils ne s'assujettirent à aucun Seigneur particulier: leur terrain ne relevoit que du Prince; & la dépendance féodale, qu'ils ne connoissoient point, ne les a distraits en aucun temps, ni de la fidélité dûe au Souverain, ni de la marine, à laquelle ils se livrèrent uniquement.

Les grands succès éveillent la jalousie & avertissent la prudence de se mettre en garde. Les Dieppois comprirent que leur prospérité leur attireroit des ennemis: pour prévenir toute insulte, ils se renfermèrent dans l'enceinte d'une forte palissade & d'un large fossé. A

neine avoient-ils achevé ces ouvrages, que Lothaire, fils de Louis d'Outremer, envia cette bicoque, & voulut l'enlever au jeune Duc de Normandie. Il en forma le siège; mais cette place, qui devoit être l'exemple de la fidélité, ne voulut point le reconnoître, comme l'avoient fait les autres villes de la province: elle lui opposa une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas; & elle fit une défense si vigoureuse, que ce Prince prévit qu'il ne pourroit, sans ruiner son armée à pure perte, continuer d'attaquer des hommes résolus de mourir plutôt que de se rendre; & il se retira, pour porter ailleurs ses armes.

930.

956.

---

*CONSOLIDATION de l'Etablissement, & construction d'une Eglise paroissiale.*

L'ÉTABLISSEMENT des Normands dans la Neustrie, en avoit augmenté la population; il y falloit par conséquent plus de vivres qu'auparavant. Les moines avoient déjà commencé à défricher quelques portions de la forêt d'*Arela-*

956. *num.* Les moissons abondantes que produisoient ces terrains neufs, avertirent les Normands de l'avantage qu'ils pouvoient se promettre d'un pareil travail, & ils s'y livrèrent.

Toute nation conquérante, qui n'a pas de loix positives, adopte toujours celles du pays conquis. Les Normands ne connoissoient que le gouvernement militaire, le commandement des chefs, l'obéissance des soldats : aussi les loix féodales furent-elles de leur goût. Chaque Officier Normand, établi & fixé dans les environs de cette vaste forêt, y fit défricher une étendue de terrain proportionné au nombre de sa troupe & de ses facultés : il s'en réserva la quantité qu'il jugea à propos, & en inféoda le reste à ses gens. C'est ainsi que la forêt d'*Arelanum* a été peu-à-peu défrichée en la plus grande partie, & s'est trouvé changée en une des belles & fertiles campagnes de la province, qui se nomme le Pays de Caux.

Dieppe, de son côté, prenoit une consistance d'ordre & de police, qui est le fruit ordinaire de toute association. La dureté des mœurs des premiers habitants disparoissoit, & leurs enfants prenoient insensiblement les mœurs

doucés des François, avec lesquels ils commerçoient.

Rollon avoit distingué sa domination, par l'énergie avec laquelle il avoit plié son peuple barbare sous l'heureux joug des loix. La bonne foi avoit succédé chez les Dieppois, à leur ancien penchant pour la piraterie : ils avoient cependant conservé leur goût pour courir les mers ; mais, en changeant son objet, ils le rendirent utile à leur propre intérêt & à celui de leur patrie.

Notre communauté étoit devenue nombreuse ; les courses avoient enrichi nos habitants, & par conséquent augmenté leurs besoins ; la pêche seule n'y pouvoit plus suffire : leur vue se tourna donc du côté du commerce maritime. Notre situation à cet égard, étoit des plus avantageuses ; la forêt nous donnoit des bois pour la construction de nos navires, & les portions qu'on en défrichoit journellement, nous fournissoient des chanvres pour leurs cordages & leurs voiles : enfin, l'industrie de quelques-uns de nos citoyens nous avoit procuré le moyen d'avoir du sel en abondance, denrée utile pour la conservation de nos poissons, & avantageuse par elle-même pour l'approvisionnement d'au-

956. tres pays qui n'en avoient point.

C'étoit dans le marais, dont nous avons parlé, que nos habitants avoient établi leurs salines. Les Seigneurs des environs ne virent pas sans jalousie, les richesses que nous tirions de ce terrain, qui avoit été de tout temps abandonné à la mer : ils prétendirent qu'il faisoit une partie de leurs fiefs ; chacun réclama celle qui avoifinoit le sien, & soutint qu'il leur en étoit dû l'hommage & des redevances. Nos citoyens s'y soumirent pour les portions limitrophes desdits fiefs, & non pour celles qui en étoient plus éloignées, qu'ils relevèrent du Roi en franc-aleu. Delà sont venues les rentes seigneuriales en sel, que plusieurs de ces prairies paient encore. Mais nos citoyens stipulèrent dans leur accord, que ces marais, qu'ils avoient mis en valeur, ne suivroient point, en cas d'hérédité, le partage exercé entre héritiers par les autres vassaux des fiefs de ces Seigneurs, qu'ils seroient partables également, ainsi que l'étoient leurs propriétés roturières dans Dieppe.

Comme cette Ville n'avoit eu pour premiers colons, que des pêcheurs & des pirates, cette société conserva long-

temps toute l'âcreté de l'écume de la mer : aussi y trouvons-nous peu de nobles & nuls lettrés avant le règne de Charles VII. Cependant quelques jeunes-gens de la noblesse des environs, voulurent prendre part à la navigation ; mais nos mariniers ne connoissoient point les égards qui leur étoient dûs, & nos armateurs ne leur étoient pas plus favorables, parce qu'ils n'étoient guidés que par leur intérêt : il falloit que ces jeunes gentilshommes eussent le courage de commencer leur noviciat par les plus bas postes, puisqu'on ne vouloit les admettre à celui d'Officier, qu'à raison de leur savoir. Très-peu donc se soumirent à cette épreuve. Dieppe prit nécessairement la forme du gouvernement démocratique, sous la protection de son Souverain. La raison & l'expérience firent sentir à la communauté, qu'elle ne pouvoit subsister sans subordination, & elle choisit parmi ses membres, ceux qu'elle jugea les plus capables de la conduire.

Ce gouvernement municipal avoit un chef chargé du commandement civil & militaire, mais subordonné au conseil de la ville. Ce chef dût prendre la qualité de maire, puisqu'on lui donne

956.

cette qualification dans un acte de 1212, qui existe dans les archives de l'Abbaye de Foucarmont.

Cet état des choses a duré jusqu'au quinzième siècle. Abandonnés, pour ainsi dire, à eux-mêmes, les Dieppois, sous la sauve-garde de leurs Princes, ne pensèrent qu'à étendre leur navigation & qu'à repousser les ennemis de leur commerce. Ils ne prirent part, ni aux guerres particulières que les Seigneurs se faisoient, ni à celles des croisades. Quant à la Religion, nos citoyens avoient des mœurs aussi simples que leur foi; ils étoient bons chrétiens, sans être savants. On ne voit de leur part, ni fondation de monastère, ni pèlerinage en Palestine, ni épreuve par le feu, par l'eau, ou par la croix. Leurs travaux journaliers exigeoient tout leur temps; la construction de leurs navires, leurs armements, leur navigation, leur commerce les tenoient dans une activité continuelle, heureusement exclusive de toute autre inquiétude. La seule fondation qu'ils ont faite, prouve leur amour pour leurs semblables, & leurs égards pour le peuple qui composoit la classe essentiellement la plus nombreuse de leur ville; c'est une hos-

pice pour les pauvres malades. Cette maison existoit dans Dieppe, dès le douzième siècle : nous en ferons un article particulier.

Il paroît que quelques Bénédictins, qui, dans les dix & onzième siècles, avoient une résidence pour le service de la chapelle de S. Jean & de S. Nicolas de Caude-côte, située près de Dieppe, furent les premiers qui remplirent dans cette Ville naissante, les fonctions curiales. Ces Religieux ont continué à rendre ce service, jusques vers la fin du douzième siècle, qu'ils furent rappelés dans la maison de Sainte-Catherine-lès-Rouen, dont ils étoient profès, en exécution du Concile de Latran de 1122.

Peu d'années après que Rollon eut embrassé la religion chrétienne, ces Religieux engagèrent nos habitants à bâtir une chapelle dans leur Ville, sous l'invocation de sainte Catherine: mais la population s'étant accrue en peu de temps, cette chapelle devint insuffisante. La communauté fut donc obligée de construire une grande église; elle travailla à cet édifice, qui ne fut achevé qu'en 980. Bâtie sur le terrain qui forme aujourd'hui le jardin du

955. Gouvernement, cette église paroissiale fut mise sous l'invocation de saint Remi.

---

*CONQUÊTE de l'Angleterre, par Guillaume le Conquérant; Événements arrivés à Dieppe sous ses Successeurs, jusqu'à Philippe-Auguste.*

1044. **G**UILLAUME, fils de Robert-le-Diable, Duc de Normandie, & de la fille d'un pelletier de Falaise, quoique bâtard, succéda au Duché de Normandie. Son père avoit fini ses jours à Nicée en Bithynie, l'an 1044. Robert avoit pris la croix, suivant l'usage du temps; mais, avant de partir pour la Palestine, il avoit déclaré Guillaume, son fils unique, successeur de ses Etats. Ce dernier se montra digne de cette élévation. Il fut obligé de commencer par soumettre sa propre famille. Télo, Comte d'Arques, & Mauger, Archevêque de Rouen, fils de Richard II, & frères de Robert-le-Diable, ne voulurent point reconnoître l'autorité d'un bâtard, qui leur enlevait une si

riche succession. Guillaume obligea le Comte de se sauver dans son château d'Arques, l'y assiégea & le fit prisonnier. Le jeune Duc de Normandie se trouvoit trop près de Dieppe, pour ne pas s'y rendre: il y reçut l'hommage de ses citoyens en 1047.

Ayant pacifié ses Etats, & pressé par les invitations d'Edouard-le-Confesseur, Roi d'Angleterre, Guillaume embarqua à Dieppe, d'où il se rendit à Londres: il y captiva la bienveillance d'Edouard, qui le désigna pour son successeur à la couronne d'Angleterre.

Celui-ci étant mort sans enfants, les Anglois se divisèrent sur le choix d'un maître. Guillaume, Edgard, Atheling & Harold avoient chacun leurs partisans; mais le plus grand nombre se décida en faveur du dernier.

La minorité de Philippe I, & la régence de la France dans les mains de Baudouin, Comte de Flandres, beau-père de Guillaume, furent des circonstances favorables, qui assurèrent à ce dernier que la Normandie ne seroit point inquiétée des François pendant son absence: c'est ce qui le détermina à soutenir par les armes, les droits qu'Edouard lui avoit transmis sur la

1047.

1066.

1066.

couronne d'Angleterre. Guillaume fit des préparatifs proportionnés à la grandeur de son entreprise : ce Prince commanda aux Dieppois d'armer tous leurs vaisseaux , pour transporter ses troupes. Ils obéirent avec joie : c'étoit pour eux une occasion de prouver leur attachement à leur Souverain & de satisfaire leur goût pour les expéditions maritimes.

Leurs navires furent les premiers arrivés dans le port désigné pour l'embarquement de l'armée. On sait que la victoire couronna Guillaume dans la plaine de Péevensé , au Comté de Suffex, en 1066.

Dieppe tira le plus grand parti de la réunion de l'Angleterre & de la Normandie , sous le même Prince. Notre port étoit celui de la province le plus à proximité des deux Villes capitales de ces Etats. Cette situation favorable, jointe au penchant décidé de ses citoyens pour la navigation , rendirent cette Ville l'entrepôt des marchandises des deux nations , & le passage ordinaire des sujets de l'une & de l'autre. Nos citoyens ont joui de ces avantages jusqu'en 1194.

1194.

En cette année , Richard-Cœur-de-

Lion , Roi d'Angleterre & Duc de Normandie , vint pour reprendre le château d'Arques , dont Philippe-Auguste s'étoit emparé. Celui-ci étoit trop brave pour se laisser impunément enlever sa conquête; la gloire & la rivalité lui donnèrent des ailes. Richard attaqué à l'improviste , & vaincu sous les murailles du château d'Arques , se retira dans Dieppe. De son côté , Philippe voulut tirer tout le fruit possible de sa victoire : à peine Richard fut-il entré dans cette Ville , que Philippe animant l'impétuosité naturelle des François , livra des assauts d'autant plus vifs & meurtriers , que l'objet en étoit important. Les Dieppois , fidèles à leur Prince , & pour lui donner le temps de s'embarquer , défendirent leurs palissades avec la plus grande valeur : mais le troisième jour , attaqués de tous côtés en même temps , nos citoyens périrent en grande partie sur leurs fossés , qu'ils ne purent plus défendre.

Philippe - Auguste irrité de cette résistance , qui lui avoit fait manquer l'occasion de faire Richard son prisonnier , & de la perte de quantité de braves François , n'écouta plus que la

1194.

vengeance. Sans égard pour la fidélité de nos malheureux habitants envers leur Souverain, ce Prince fit mettre le feu à leurs maisons & à leurs navires, fit détruire leurs palissades, combler leurs fossés, & ne laissa que la place où Dieppe avoit été.

Philippe ne mit aucunes bornes à sa vengeance: il fit transporter dans le milieu de ses Etats, les citoyens des deux sexes qu'il trouva encore dans Dieppe. La grandeur d'ame de ce Roi est trop connue, pour ne pas penser qu'il ne se détermina à cette destruction totale, que par raison de politique. En effet, notre port étoit le plus fréquenté de la province par les Anglois, qui y faisoient passer leurs troupes sur les navires que nous leur fournissions.

On observe qu'il y a lieu de croire que ce Prince fit camper son armée à l'endroit situé à une demi-lieue de Dieppe, qu'on nomme Camp de César: erreur de dénomination, qui a pu venir du surnom d'Auguste, donné à ce Prince; car il ne paroît aucune indication que César soit venu en ce lieu: à moins que Charlemagne, lors de la visite de nos côtes, pour les prémunir contre les premières incursions des

Normands , n'eût fait camper en cet endroit les troupes qu'il destina pour construire le Fort de Bertheville; car, à titre d'Empereur, il jouissoit de la dignité de César, ce qui en auroit pu donner la dénomination à cet ancien Camp.

L'amour naturel pour le lieu de sa naissance, que les Rois, tout puissants qu'ils soient, ne peuvent pas éteindre; la situation heureuse de notre port; le souvenir des richesses qu'on y avoit amassées, furent des motifs victorieux de la volonté de Philippe-Auguste. A peine ce Prince se fut-il retiré de notre pays, que le petit nombre de nos citoyens qui s'étoient sauvés de l'esclavage & de ses armes, vinrent pleurer sur les débris de leurs habitations; chacun s'encouragea à y élever des cabanes; enfin, l'année suivante, la paix s'étant conclue entre ces deux Princes, près de Gaillon, nos malheureux prisonniers, mis en liberté, vinrent se réunir au reste de leurs citoyens, & rebâtirent de nouvelles maisons.

Par ce traité, Dieppe & Arques furent rendus à Richard. Sensible au malheur qu'il avoit attiré sur cette Ville, ce Prince encouragea & aida les

1195.

Dieppois pour la reconstruction de leurs maisons & pour celle de nouveaux navires : mais il ne coopéra point à la réédification des fortifications, & les habitants épuisés, ne purent les remettre en état. Cela n'empêcha pas la reprise de leur pêche, ainsi que de leur navigation ; & , comme le commerce a de grandes ressources, ils ne s'apperçurent plus de leur perte quelques années après. Il est vrai que la paix entre ces deux Princes ne fut pas de longue durée ; mais tant qu'on n'attaquoit pas la ville, ces guerres ne caufoient point de préjudice : les deux nations n'avoient point de marine militaire, par conséquent nul obstacle pour la pêche & la navigation.

1196.

Le vrai motif qui occasionna la guerre en 1196, a trop de rapport à l'histoire de notre Ville, pour n'en pas dire quelque chose.

Richard fit travailler à la construction d'un Fort aux Andelis. Tous ses sujets applaudissoient à ce travail, parce que ce Fort devoit couvrir la haute Normandie, & mettre Rouen à couvert des Troupes Françoises, qui, en temps de guerre, faisoient des incursions jusqu'aux portes de cette capitale de la

province: mais, malheureusement, la terre des Andelis faisoit partie du domaine de l'Archevêché de Rouen, & Gaultier son Archevêque, traita cette entreprise d'attentatoire aux immunités de l'Eglise.

De son côté, Philippe-Auguste ne vit pas l'établissement de cette Forteresse, sans sentir l'avantage qu'elle alloit lui ôter; & il y a lieu de penser que sa politique fomentoit, sous main, les prétentions de Gaultier, puisque ce Prélat, voyant qu'on continuoit les travaux, malgré son opposition, fut assez téméraire pour interdire non-seulement son église, mais encore celles de ses Suffragants. On ne put fléchir son opiniâtreté: ni l'offre que Richard lui fit d'un échange en terres d'une valeur six fois plus considérable que celle des Andelis; ni la vue de la désolation des fidèles de la province, privés de tous secours spirituels; ni le plus grand bien de l'Etat, ne lui firent aucune impression.

Richard, plus effrayé de ces armes ecclésiastiques, qu'il ne l'avoit jamais été de celles des plus vaillants guerriers, ne vit point d'autre parti à prendre, pour faire cesser le scandale,

1196.

que celui de s'en rapporter au jugement du Chef de l'Eglise. Ce Prince mit aux pieds du Saint-Siège les raisons qui l'avoient engagé à construire ce Château sur la terre des Andelis, & réitéra l'offre de l'échange avantageux qu'il avoit fait avec Gaultier. Celui-ci, de son côté, fit valoir l'injustice & la témérité prétendues de la conduite de Richard.

Le Pape Célestin III, trouva ce Prince moins injuste & moins téméraire que l'Archevêque de Rouen ne le pensoit; & il connut mieux que ce dernier, les vrais intérêts de son Eglise; car il accepta pour elle, l'indemnité offerte, & leva l'interdiction des Eglises de la province.

Au moyen de ce jugement, l'Archevêché de Rouen, par cet échange, est devenu propriétaire des moulins à bled de cette capitale, de la ville de Dieppe, de la forêt d'Alihermont, qui étoit très-étendue, & de la ville de Louviers.

La guerre recommença entre les deux Rois. Après des avantages & des pertes réciproques, ces deux rivaux de gloire s'en rapportèrent à la médiation du Pape Innocent III, qui procura

aura la paix aux deux nations épuisées.

Peu de temps après, Richard fut blessé d'un coup d'arbalète, qu'il reçut au siège du château de Chalus en Limosin. Son avarice lui avoit rendu croyable le rapport d'un de ses courtisans, qui lui avoit assuré qu'on gardoit dans ce Château, des statues en or d'un Empereur Romain & de toute sa famille, trouvées en creusant un champ voisin.

Ainsi périt, en 1199, ce grand guerrier, victime de l'arbalète, arme meurtrière qu'il avoit mise en usage, ainsi que de son insatiable avidité de l'or, de sa crédulité & de sa téméraire intrépidité.

1196.

1199.

---

*ÉTAT de Dieppe lors de la réunion de la Normandie à la France, & sous les successeurs de Philippe-Auguste, jusqu'au règne de Charles V.*

PHILIPPE-AUGUSTE sentoit combien il étoit important, pour la tranquillité & la prospérité de son royaume, de n'avoir pas à combattre dans les îles d'Angleterre, des vassaux plus

1199. puissants que lui. L'envie de diminuer cette puissance, l'avoit porté à soutenir toutes les guerres qu'il avoit eues avec Richard. Après la mort de ce dernier, l'occasion de pouvoir diviser la Normandie de l'Angleterre, se présentoit d'elle-même, & Philippe étoit trop habile pour n'en pas profiter.

1200. Jean-sans-Terre, frère de Richard sans égard pour la minorité d'Arthur son neveu, fils de Geofroy de Bretagne son frère aîné, en avoit tiré parti pour s'emparer des trésors & de la couronne de Richard, ainsi que du Duché de Normandie. Le jeune Arthur réclamoit ses droits; & ils étoient du moins certains sur cette province & les autres domaines situés en France, où la représentation avoit lieu. La politique trouvant, dans cette occurrence, d'accord avec la justice, Philippe n'hésita point à prendre le parti du jeune Prince dépouillé.

Jean-sans-Terre n'avoit aucune des qualités nécessaires pour soutenir son usurpation. Il étoit, à la vérité, plein d'ambition; mais il n'avoit ni vues ni génie pour la faire valoir. Il étoit hardi pour tenter des entreprises pour le crime; mais sans ressource

ôté des moyens, & sans expérience  
 ni bravoure dans les combats. Fier &  
 exigeant pour la moindre prospérité ;  
 mais bas & rampant dans le plus petit  
 revers : enfin , il n'avoit ni la politique  
 ni la justice de Henri II son père , ni  
 la science de la guerre , ni l'intrépidité  
 de Richard son frère.

Philippe-Auguste avoit au contraire  
 une ame élevée, un cœur ferme, jusques  
 dans l'adversité, une valeur & une  
 science de la guerre, dont le seul Ri-  
 chard avoit pu lui disputer la supério-  
 rité : enfin, Philippe avoit un génie  
 prudent & actif pour le présent, &  
 instruit par le passé. Il étoit donc dans  
 l'ordre des choses, que ce dernier fût  
 pencher de son côté la balance de la  
 fortune & de la victoire, dont la valeur  
 & la science militaire de Richard,  
 ne soient seules pu maintenir l'équilibre.

Jean-sans-Terre fut instruit de la  
 protection que Philippe accordoit au  
 duc d'Arthur, & que celui-ci mar-  
 choit sur Mirebau avec quelques Sei-  
 gneurs François & un petit nombre de  
 chevaliers. Il comprit que tous ses projets  
 seroient échoués, si Philippe fût parvenu  
 à joindre Arthur dans cette place ; il y  
 alla, suivi de son armée ; prévint Phi-

1200.

1202.

1202. Philippe, & enleva Arthur, qu'il fit conduire à Falaise, & de cette ville à Rouen, où il fit mourir ce jeune & dangereux concurrent.

Une action si lâche excita l'indignation de toute la France. Philippe profita de ces premières impressions pour citer Jean à la Cour des Pairs, afin d'y rendre compte d'un crime si atroce ce Roi n'osa y paroître, & fut condamné par Arrêt de 1202. Tous les domaines en France furent confisqués & déclarés réunis à la couronne, dont ils étoient mouvants. En exécution de ce jugement, Philippe-Auguste se mit en possession de la Normandie, qui avoit été érigée en principauté particulière en faveur de Rollon, trois-cents ans auparavant.

Les habitants de Dieppe prirent pour les Rois de France, les sentiments d'amour & de fidélité qu'ils avoient précédemment eus pour les Ducs de Normandie. La population de cette Ville augmentoit en raison des produits de sa navigation & de son commerce. En 1250, l'Eglise de Saint Remi ne suffisoit déjà plus pour contenir la moitié des citoyens: il fallut donc construire une seconde paroisse; on choisit

our son emplacement, le terrain adjacent à l'ancienne chapelle de sainte Catherine, dont il ne restoit plus que les débris. Cette nouvelle Eglise fut mise sous l'invocation de saint Jacques & de sainte Catherine. L'on peut juger par la grandeur & la magnificence de cet édifice, du nombre des habitants qui existoient dès-lors dans Dieppe, & de la prospérité dont ils jouissoient.

La collation de cette Eglise fut accordée aux Bénédictins de sainte Catherine-lès-Rouen, soit comme curés primitifs de l'ancienne chapelle de sainte Catherine, dont nous avons ci-dessus parlé, & de la paroisse de Saint Remi existante, dont la nouvelle Eglise de saint Jacques faisoit une division; soit comme Seigneurs du fief de Caudebec, qui a quelques extensions dans Dieppe.

Nous avons dit que la rivière de l'Arrenne couloit dans la prairie le long du chemin de Dieppe à Harcourt, & qu'elle débouchoit dans la mer à quelque distance au-dessous de la falaise sur laquelle le Château est situé: cette embouchure formoit le premier port de Dieppe, dit le port Ouest.

1250. Les habitants , du côté du château , se trouvoient coupés & séparés des autres par ce canal. On avoit , depuis quelque temps , pratiqué un second port à l'endroit opposé, où débouchent les rivières d'Yaulne & de Béthune, & ce second port avoit été nommé le port d'Est. Ces citoyens comprirent que ces deux ports séparés étoient moins profonds que ne le seroit un seul , qui réuniroit les eaux des trois rivières : le projet en fut exécuté ; on fit la jonction de celle de la Varenne aux deux autres , un peu au-dessous d'Arques. L'ancien canal du port d'Ouest fut comblé , & , par ce changement , les rues & les maisons de la Ville furent contiguës , depuis la porte de la Barre jusqu'au port d'Est , qui existe aujourd'hui.

1254.

Pendant le reste du treizième siècle, Dieppe étendit sa navigation & son commerce. A la vérité, les guerres avec l'Angleterre nous privoient, pendant leur durée, de faire des échanges avec ceux de cette nation; mais, comme il n'y avoit alors ni marine royale, ni armements en guerre entre particuliers, nous nous dédommagions de ce vuide, en portant, sans obstacle, nos

poissons salés, notre sel en masse, & d'autres denrées de France, dans les Pays-Bas, en Ecoſſe, en Eſpagne & ſur les Côtes Françoises.

En 1304, nous vîmes arriver dans notre port, Jean de Bailleul : nous eûmes la part que nous devions à la diſgrace de ce compatriote. Bailleul, culbuté du trône d'Ecoſſe, où l'ambition ni la fortune n'euffent pas dû le faire monter, ſe retira dans ſa terre de Bailleul, village ſitué dans la vallée d'Yaulne, à cinq lieues de Dieppe. Le malheur le rendit ſage : il comprit, quoique tard, qu'un Seigneur particulier, ſans ambition, étoit plus heureux dans ſa terre, que ne l'étoit un roi non ſoutenu ſur ſon trône par ſes vertus & par l'amour de ſes ſujets. On voit encore la tombe de ce Roi malheureux dans l'église de ce village; on y lit ſa fortune & ſon malheur, tracés en lettres gothiques.

Edouard III, Roi d'Angleterre, réclama la couronne de France au droit d'Ifabelle de France ſa mère, fille de Philippe-le-Bel, &, en cette qualité, ſœur de Louis X, de Philippe-le-Long & de Charles-le-Bel. De ſon côté, Philippe de Valois fit valoir ſes droits

---

1304.

1328.

1328.

sur cette couronne, comme petit-fils de Philippe-le-Hardi, père de Philippe-le-Bel. A la vérité, Philippe de Valois étoit moins près parent des derniers Rois; mais la Loi Salique lui donnoit le trône, parce qu'il descendoit de mâle en mâle; & qu'Edouard ne le prétendoit qu'au droit d'une fille de France: aussi le jugement des Pairs & de la nation fut-il favorable à Philippe.

Ces deux Princes se préparoient de part & d'autre à la guerre, lorsqu'un

1336. bateau pêcheur de Dieppe, revenant de la pêche du hareng, fut assailli par la tempête, & contraint d'échouer sur la côte d'Angleterre, à peu de distance de Douvres. Les matelots pour alléger & sauver leur bateau, déchargèrent à terre les barils de hareng salé qu'ils apportoient à Dieppe. Les Anglois les favorisèrent & les aidèrent dans leur travail. Nos gens, qui attribuoient ce secours à un motif d'humanité, furent bientôt détrompés; car le calme étant rendu, & s'étant mis à rembarquer leurs barils de hareng, ils furent surpris de voir les Anglois leur en enlever près de la moitié, sous le prétexte que, sans leur aide, ils n'en eussent pas sauvé davantage qu'ils ne leur en laissoient.

Sur le rapport des pêcheurs, les Bretons indignés de cette espèce de rapine, résolurent de s'en venger: à cet effet, ils armèrent en guerre plusieurs navires, & prirent nombre de vaisseaux des Anglois. Ces derniers armèrent de leur côté; & cette guerre maritime entre les sujets, fut suivie, peu de temps après, de celle que se firent sur terre, les deux Rois.

1336.

En 1337, Philippe de Valois, pour empêcher les transports des Troupes Angloises en France, & par-là mettre le Royaume hors d'état d'y soutenir une égale de forces, résolut d'armer une flotte capable de s'y opposer. Pour le succès de ce dessein, Philippe eut recours aux vaisseaux Bretons & aux navires marchands de ses sujets. Ceux de nos citoyens, au nombre d'environ cinquante, tant gros que petits, commandés par Jean Bébut, Capitaine des plus expérimentés, partirent de notre port bien armés, & rencontrèrent ceux de Barbavera, Commandant des Génois, & ceux de Quiriet, Commandant des navires de Basse-Normandie & de Bretagne.

1337.

Edouard fit armer tous les navires de ses sujets, pour opposer une flotte à la nôtre; afin de faciliter le passage.

1337.

de ses Troupes Angloises dans les ports de Flandres , pour les joindre à celles des Flamands, ses alliés , rebelles au Comte de Flandres.

Notre flotte parut en mer avant celle d'Angleterre , qui s'assembloit à Londres. Il falloit que tous les navires des autres ports d'Angleterre, s'y rendissent ; & Béhuchet étoit trop intelligent & trop bon marin , pour ne pas sentir l'avantage d'intercepter , à l'embouchure de la Tamise , tous les vaisseaux Anglois qui s'y rendroient les uns après les autres. Ce plan étoit bien vu , & son exécution étoit aussi facile que décisive ; mais , quoiqu'il eût l'approbation de Quiriet & de tous les Capitaines François, Barbavera , qui avoit le commandement général , n'y voulut point adhérer. Ce Génois dit que ses instructions portoient l'ordre absolu de côtoyer les Pays-Bas , pour en interdire l'entrée à Edouard & à ses Troupes. Nous restâmes donc long-temps à voguer sur ces parages.

Pendant ce temps , Edouard avoit été rejoint par les navires des différents ports de son royaume ; & , étant sorti de Londres , il parut avec sa flotte , à la hauteur de l'Ecluse : il fit voir qu'un

grand homme fait commander, quand il le faut, aussi bien sur mer que sur terre.

Notre flotte avoit l'avantage du vent : Edouard sentit la nécessité de le partager ; il fit à cet effet une manœuvre dont Barbavera ne comprit pas l'objet. Le Commandant Génois, présomptueux, l'attribua à un refus de combattre de la part d'Edouard : mais Béhuchet n'en fut pas la dupe ; il serra au plus près du vent, & commença le combat. Il fut terrible pour les Dieppois. Ils s'attachèrent à la division commandée par Edouard. Béhuchet attaqua le vaisseau de ce Prince, le blessa ; & il y avoit tout lieu d'espérer la victoire, lorsque la Flotte flamande, qui n'avoit été jusqu'alors que spectatrice du combat, fondit sur la Flotte Françoisse. Barbavera fut le premier à prendre la fuite avec ses Génois : pour nos citoyens, ils continuèrent à se battre avec l'intrépidité la plus déterminée, jusqu'à ce que leur chef fut pris, & que la plus grande partie de leurs vaisseaux coulés à fond, ou brûlés, ne présentassent plus d'ennemis aux Anglois. De nos cinquante navires, il n'en échappa que cinq qui rentrèrent dans notre port, & instruisirent presque

1337. toutes nos familles qu'elles n'avoient plus de père, ou de fils, ou de frère. Le brave Béhuchet fut pendu : suite ordinaire de la barbarie de ces temps.

La bonne manœuvre & l'intrépidité des Dieppois avoient mis Edouard à deux doigts de sa perte ; & il ne l'oublia jamais. Dès qu'il lui fut possible, il envoya une petite armée, composée d'Anglois & de Flamands, pour détruire notre port. Nous étions alors, comme nous l'avons observé, sans fossés ni fortifications, depuis la destruction qu'en avoit fait Philippe - Auguste. Heureusement, cette armée s'arrêta à piller le Tréport & la Ville d'Eu ; ce qui donna le temps à une grande partie de nos citoyens de s'embarquer sur leurs navires avec leurs meilleurs effets, & aux autres habitants de se retirer dans le château d'Arques, avec ce qu'ils purent y transporter : de sorte que cette armée, à son arrivée dans Dieppe, n'y trouva que des vieillards, des infirmes ou des gens estropiés, qui n'avoient à craindre que la perte de leur vie.

Les ennemis pillèrent le reste des meubles & marchandises, que les habitants n'avoient pu enlever, & ensuite envoyèrent des partis pour ravager les

campagnes voisines & en rapporter  
les provisions. Ces partis tombèrent  
dans des embuscades que leur avoit  
dressé la garnison du château d'Ar-  
ques, renforcée par une partie de nos  
habitants: en sorte que cette petite ar-  
mée diminuée, manquant de vivres, fut  
obligée de se retirer, ayant mis le feu  
à quelques maisons; lequel n'eut heu-  
reusement point de grandes suites.

Dès que ceux de nos citoyens qui  
étoient retirés de leur ville, eurent  
appris le départ des Anglois, ils y re-  
vinrent; mais, instruits par le malheur  
qu'ils venoient d'éprouver, ils députè-  
rent plusieurs de leurs notables à Phi-  
lippe de Valois, pour se mettre à l'avenir  
à l'abri d'un pareil dommage. Nos Dé-  
putés supplièrent ce Prince d'autoriser  
à aider le dessein qu'ils avoient de  
fortifier leur Ville.

Philippe, reconnoissant du zèle &  
de la bravoure avec lesquels les Diep-  
nois l'avoient servi au combat de l'É-  
cluse, reçut leur supplique avec bonté;  
& pour favoriser cette construction, il  
les déclara exempts de tous droits &  
impositions de Gabelles, par Lettres-  
Patentes données à Notre-Dame-des-  
Champs, le 15 Février 1345.

1354. Comme nos murailles n'étoient pas encore construites du côté de la terre, lorsque Jean, fils de Philippe, parvint à la couronne, ce nouveau Roi, par Lettres-Patentes du 17 Juillet 1354, ordonna aux Receveurs du droit de six deniers pour livre, imposé sur les denrées vendues dans les Vicomtés d'Arques & Neufchâtel, d'en remettre les produits aux habitants de Dieppe, afin de leur aider à en construire les murailles. Ce fut du montant de ces fonds que ces citoyens acquirent pour s'aggrandir, le terrain du côté de la prairie, sur lequel ils bâtirent leurs murailles & creusèrent de vastes fossés : mais le tout ne put être achevé, qu'au moyen d'une imposition volontaire, qu'ils firent sur eux-mêmes, de quarante sols sur chaque muid de sel de leur consommation.

Par ces travaux, cette Ville prit la forme qu'elle a encore aujourd'hui, à l'exception de l'entrée du port, qui alors passoit aux pieds de la tour aux crabes, & débouchoit le long du moulin à vent que la mer baignoit de ses flots.

Le détour qu'on a fait prendre à ses jetées contre la falaise, dans le dix-septième siècle, sur le terrain alors occupé par l'ancien Fort de Châtillon,

été des plus nuisibles à sa navigation. En effet, dans les quinze & seizième siècles, il entroit dans ce port les navires de sept-cents tonneaux, bien chargés, tandis qu'un navire de trois-cents tonneaux, chargé, n'y peut entrer aujourd'hui, que dans les grandes marées.

La raison de ce changement de l'état des choses, est aisée à donner. A force d'écartier le canal d'entrée de ce port, du milieu de la vallée, pour le porter contre la falaise, ce canal s'est trouvé placé sur la portion de cette falaise, qui a été jadis peu-à-peu mangée par les flots: par conséquent ce fonds n'est composé que d'un tuf qui ne peut être creusé ni approfondi; au contraire, l'endroit où ce canal existoit dans les treize, quatorze, quinze & seizième siècles, avoit un fonds friable, que le passage de l'eau des rivières de Varenne, l'Yaulne & de Béthune, ainsi que le flux & reflux des marées approfondissoient aisément.

Il y a lieu de penser que ce fut après la perfection de ces fortifications, que nos citoyens, se voyant en état de défense, donnèrent des armoiries à leur Ville. Son écusson en champ mi-partie

40  
1354.

M É M O I R E S

d'azur & de gueule, porte un vaisseau à trois mâts, les voiles pliées, & à l'ancre, pour marquer leur bonne rade, & ce vaisseau est soutenu par deux Syrènes, pour indiquer qu'ils avoient surmonté tous les obstacles & les périls de la mer.

---

*ETAT de Dieppe & de sa Marine ,  
sous le règne de Charles V & de  
ses successeurs , jusqu'à Charles VII.*

**D**IEPPE se trouvant fortifié, le commerce s'y fit avec une sécurité qui en hâta les progrès. Cette Ville devint l'entrepôt des denrées & des marchandises des autres nations ; & les profits respectifs des armateurs & des mariniens, les engagèrent à étendre leur navigation.

Jusqu'alors, soit par timidité ou inexpérience de la mer, défaut de curiosité ou d'idées, les vaisseaux ne s'écartoient guère de la vue des côtes, & ils limitoient leurs voyages à la hauteur de l'Etat de Maroc. Les Dieppois furent les premiers qui élongèrent les côtes de l'Afrique, & qui ouvrirent les

rières qui séparoient les deux mondes. Il est malheureux pour la gloire de nos pères, qu'il ne se soit trouvé aucun d'entr'eux qui ait transmis à la postérité, leurs expéditions & leurs voyages maritimes. Ce défaut d'Histoire de Dieppe a donné lieu aux erreurs de nos Ecrivains, qui, faute d'Instruction, ont attribué aux Génois, aux Castillans & aux Bretons, des exploits maritimes & des découvertes dont l'honneur appartient à nos citoyens.

Sous Charles V, ils parvinrent à la côte de Guinée, & y ayant trouvé des nègres qui avoient reçu avec plaisir quelques petits présents pour lesquels leur avoient donné en échange quelques dents d'éléphant: ces navigateurs revinrent à Dieppe, faire part de leur découverte à leurs armateurs. Ceux-ci profitèrent de cet avis pour y envoyer deux navires chargés de marchandises qu'on jugea de convenance pour ce peuple nouveau.

Le voyage fut heureux: les échanges de poudre d'or, en dents d'éléphant, de bois étranger, furent d'un profit immense. Nos armateurs, pour favoriser un commerce si avantageux, &

1354.

pour procurer à leurs navires des rafraîchissements & des agrêts , en cas de besoin , ce qui les mettroit en état d'élonger de plus en plus les côtes d'Afrique, prirent le parti d'y fonder une petite colonie. Pour exécuter ce dessein , ils firent un plus fort armement, & chargèrent leurs navires de munitions & d'ustensiles nécessaires à une nouvelle habitation , qu'ils peuplèrent de gens de bonne volonté. Ces derniers , avec le secours des équipages , construisirent un petit Fort , auquel ils donnèrent le nom de petit Dieppe. Par la suite, le commerce de nos Négociants s'étant agrandi sur ces côtes , leurs facteurs donnèrent celui de grand & de petit Paris à deux peuplades de Nègres , où ils résidoient , pour faire plus facilement l'échange des marchandises qu'on leur envoyoit de Dieppe.

Nous devons observer , pour l'honneur de cette Ville , qu'elle a été la première de l'Europe qui ait établi une colonie dans un pays jusqu'alors inconnu aux Européens.

Les Dieppois jouissoient des produits de leurs découvertes , sans en

onner avis au Gouvernement , trop occupé dans ces temps , à réprimer les prétentions des grands Seigneurs du royaume , dont les Rois d'Angleterre faisoient partie , pour prendre part à leur navigation : elle s'étendit plus en plus , & le produit des taxes eût été immense , si les marchandises n'avoient pas été rançonnées dans leur transport par terre. Alors la noblesse , fortifiée dans ses châteaux , insultoit impunément les roturiers qui passaient à travers leurs terres. A la vérité , quelques Seigneurs livroient aux prouesses de la chevalerie pour la défense des opprimés ; mais quelque preux qu'on les prétende , leur protection ne fut pas assez puissante pour empêcher les insultes que le commerce ne cessait de recevoir dans ces temps de barbarie.

Nos citoyens , comme nous l'avons dit , n'ont jamais éprouvé l'humiliation de la servitude ; ils ne relevoient que de leur Souverain en franc-aleu : aussi , à tout temps , ont-ils eu l'avantage d'être des hommes libres ; leur ame étoit pleine d'énergie , tandis que celle des autres roturiers du royaume , alors sous la dénomination de *vilains* , étoit

44  
1354.

M É M O I R E S

affaïlée & avilie sous le fardeau des corvées. Libres de leurs actions, les Dieppois parcouroient les mers, & faisoient telles expéditions & tel commerce qu'ils vouloient, sans obstacle; & , fortifiés dans leurs habitations, ils eussent fait repentir quiconque les eût attaqués: aussi, leur heureuse situation pour le commerce & la navigation rendirent-ils leur port un des plus riches de la France.

D'accord avec M. l'Archevêque de Rouen, le droit de quayage fut établi dans notre port, le 17 Mars 1362.

Charles V, dont le génie sauva le royaume, & qui donna à ses sujets, des règles d'une police sociale dont ils avoient perdu toute idée, avoit le coup-d'œil trop pénétrant, pour ne pas voir avec plaisir les avantages que tiroient les Dieppois de leur navigation & de leur administration municipale: ce Prince, qui les favorisa toujours, eut recours à eux dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir contre les Anglois.

1370. En 1370, ce Roi fit passer sur leurs navires, les Troupes qui mirent Portsmouth en cendres. En 1371, les Anglois formoient par mer le blocus de la Rochelle, dans laquelle les habitants ne

ouloient point les recevoir : Charles  
 t savoir aux Dieppois le besoin qu'il  
 voit de leur secours pour chasser les  
 Anglois de devant cette place (1).  
 Aussitôt ces fidèles citoyens firent  
 sortir de leur port une flotte com-  
 mandée par Ambroise, surnommé  
 Bouche-Nègre, parce que, dans les  
 différents voyages qu'il avoit faits à la  
 côte de Guinée, il avoit appris la  
 langue de ces Africains. Ce Capitaine  
 expérimenté battit & dispersa la Flotte  
 Angloise ; & Charles V nous témoigna  
 sa satisfaction qu'il avoit de ce service.

Quelques jeunes Gentilshommes des  
 environs ne purent entendre le récit  
 des belles actions & des découvertes  
 de nos navigateurs, sans desirer de  
 partager leur gloire ; ils vinrent de-  
 mander de l'emploi à nos armateurs.  
 Ceux-ci n'y consentirent, qu'à la con-  
 dition qu'il n'avanceroient dans les  
 postes d'Officiers maritimes, qu'à raison  
 de leur expérience & de leur mérite  
 personnel.

Béthancourt fut le premier qui mé-

---

(1) M. de Villaret l'attribue aux Castillans,  
 qui n'étoient que nos Auxiliaires.

1370.

rita leur confiance: il parvint au grade de capitaine ; & , par la suite , on lui donna le commandement de deux vaisseaux , pour faire le commerce à la côte d'Adra , que nous avons reconnue depuis peu. Béthancourt fit un voyage d'autant plus heureux , que , pour revenir plus promptement , il s'étoit plus écarté des côtes , qu'on n'avoit fait jusqu'alors que suivre , & qu'à ce moyen il avoit rencontré une des Canaries en 1395. Ces Insulaires acceptèrent les présents qu'il leur fit.

Sur le rapport qu'en fit ce marin à nos armateurs , ils lui accordèrent des vaisseaux pour aller prendre possession de cette île ; ce qu'il exécuta : mais ces négociants ayant réfléchi que l'établissement qu'ils y pourroient faire , dépeupleroit leur ville , & conséquemment arrêteroit l'activité de leur commerce ; ces considérations les portèrent à la céder au Roi de Portugal , qui la demandoit , moyennant une compensation pour eux & une récompense pour Béthancourt.

1380.

Il se tenoit alors une foire franche à Dieppe , pendant la semaine de la fête de saint Denis. La bonne foi des négociants de cette Ville , & l'importa-

on qu'ils faisoient dans leur port, des marchandises de l'Europe & de l'Afrique, attiroient à cette foire quantité de Marchands François & étrangers, qui profitoient de la sûreté des routes que Charles V tâchoit de procurer. Cetablissement de Police François qui, malheureusement, dura peu, favorisa l'exportation & augmenta les profits que les bourgeois de Dieppe faisoient de leurs marchandises. Plusieurs de ces marchands étrangers voulurent partager leur prospérité, leurs privilèges, & s'établirent dans Dieppe. Cette heureuse fortune de nos habitants subsista, sans altération, jusqu'en 1412.

Les infirmités de Charles VI ne lui permettoient plus de tenir les rênes de l'État: on ne voyoit plus que de foibles traces de la sage administration que Charles V avoit introduite; les partis Bourguignons & Armagnacs déchirèrent le sein de leur commune patrie.

Les Anglois furent appelés en France par le Fils du Duc d'Orléans, qui vouloit venger l'assassinat de son père. Cette nation a toujours été attentive à profiter de nos malheurs: elle fit essai de ses armes sur Dieppe. Ces insultes portoient dès-lors dans leurs

1380. sein, le germe de jalousie contre notre navigation, qui s'est depuis développé avec tant de violence : leur flotte se présenta devant notre port, dans le mois de Juin 1412.

1412. Les Dieppois, qui ne s'attendoient pas à cette irruption, s'empresèrent à mettre leur ville en état de défense. Les Anglois débarquèrent dans la baie voisine de Pourville, d'où ils vinrent assiéger cette place par terre, tandis que leur flotte la bloquoit par mer. Ils ne trouvèrent parmi ses habitants, ni Armagnacs, ni Bourguignons, mais de bons François, disposés à mourir plutôt qu'à rendre leur Ville. Des individus accoutumés aux fatigues & aux périls de la navigation, intéressés à défendre les richesses qui leur avoient coûté bien des peines, & qui joignoient à ce puissant motif, l'amour de leur prince & de leur patrie, étoient certainement la meilleure garnison qui pût exister : aussi les citoyens ne se bornèrent-ils pas à la seule défense de leurs murailles ; leur résolution & leur bravoure les engagèrent à porter tous les jours la mort dans le camp des Anglois. Sans cesse assaillis par des gens qui méprisoient la vie, pourvu qu'ils pussent contribuer au salut de leur

de la Ville, ils furent forcés de se rem-  
 quer, après avoir perdu leur Géné-  
 , ainsi qu'un grand nombre de leurs  
 iciers & de leurs Soldats.

Depuis le retour de la Normandie à  
 Couronne de France sous Philippe-  
 guste, la fidélité des Dieppois s'est  
 jours distinguée, & nulle ville du  
 aume ne peut lui disputer la gloire  
 re celle qui a le plus aimé &  
 ux servi ses Rois : elle ne s'est  
 ue qu'une fois à leur ennemi ; en-  
 e avoit-il usurpé l'auguste titre de  
 de France, & la plus grande partie  
 oyaume l'avoit-elle reconnu pour  
 mais ses habitants ne furent pas  
 r-temps à sentir leur tort, & ils  
 nt le bonheur de laver leur faute  
 le sang de ceux qui la leur avoient  
 commettre.

Henri V, Roi d'Angleterre, & qui  
 rétendoit Roi de France, ayant  
 reçu sous ce titre à Paris & à  
 n, vint à Dieppe recevoir l'hon-  
 e des habitants de cette ville. Ils  
 e représenter à ce Prince, qu'il  
 toit impossible de concevoir com-  
 on pouvoit priver Charles, Dau-  
 de l'héritage de ses pères. Henri,  
 tent de la remontrance, les assié-

C

1412

1420

1420. gea. Les Dieppois se défendirent avec leur bravoure ordinaire, pendant trois semaines; mais, n'entendant parler ni du Dauphin, ni d'aucun de sa part, ils se laissèrent séduire par l'offre que leur fit Henri de reconnoître & confirmer leurs privilèges, en sa qualité de Roi de France. Ce même Prince, pour capter l'attachement des bourgeois, leur donna des Lettres - Patentes en faveur de leur hôpital, le premier Janvier 1428.

Les habitants de Dieppe qui, dans la détresse d'un siège, s'étoient aveuglés comme le reste de la nation, sentirent, par le cri de leur cœur, que Charles VII devoit seul être leur maître; d'ailleurs ils jugèrent, par la manière dont Henri les traitoit, qu'il n'étoit pas fait pour l'être.

En se retirant de leurs murailles, le Roi d'Angleterre y avoit mis une garnison. Ces citoyens n'avoient jamais connu ce joug sous leurs Princes: cette servitude leur parut insupportable, comparée à l'ancienne habitude d'une liberté qui n'avoit été subordonnée qu'à la fidélité qu'ils devoient à leurs Rois. Les Officiers de cette garnison s'aperçurent de leur aversion, & leur Com

CHRONOLOGIQUES. 51  
Commandant en appréhenda les suites. En  
effet, ils étoient beaucoup plus nom-  
breux, & une révolte de leur part,  
devoit à craindre. Ce Commandant crut  
devoir faire part de son inquiétude au  
duc de Bedford, alors Régent du  
royaume pour les Anglois, & lui de-  
manda un renfort de garnison. Ce  
Prince, qui avoit besoin de ses troupes  
pour profiter des avantages que sa  
bonne fortune lui présentoit, ordonna  
le Commandant de s'assurer de la con-  
science des Dieppois, en faisant enlever  
les enfants des principaux bourgeois,  
qu'il enverroit à Rouen, pour otage  
de la conduite des habi-  
tants.

Cette exécution parut barbare à des  
Français indignés déjà contre les Anglois.  
Un grand nombre de Dieppois prit les  
armes à la hâte, pour arracher de leurs  
mains plusieurs de ces enfants : ils y  
réussirent ; mais, toute la garnison s'é-  
tant rassemblée, ils furent forcés de se  
retirer dans l'Eglise de Saint Jacques,  
où l'on ne leur permit de sortir, qu'a-  
près avoir rendu ces enfants.

Cette tentative, faite par occurrence  
sans ordre, servit cependant à faire  
sentir aux habitants qu'ils auroient pu

2420.

résister aux Anglois, s'ils avoient été tous réunis sous le commandement de leurs Officiers. Loin donc que cet échec les décourageât, l'apparence d'un succès possible, leur fit prendre la résolution de secouer le joug des Anglois, & de se remettre sous la domination du vrai Roi de France. Ni la crainte de la perte de leurs enfants, ni celle de leurs biens & de leur vie, ne purent ébranler leur amour patriotique; mais comme toutes leurs actions étoient veillées par une garnison inquiète, ils s'en rapportèrent aux soins & au zèle de quatre notables d'entr'eux, pour régler les préparatifs & le moment de cette révolution dans le secret.

Ces quatre bourgeois sentirent l'importance de la commission: ils ne précipitèrent point leurs démarches, & se procurèrent, avec discrétion, les moyens d'en assurer le succès. Quand tout fut disposé, un des quatre sortit de la Ville, sous un faux prétexte, & se rendit au village de Bures, éloigné de cinq lieues. Le sieur Desmarets, dont la probité & la valeur étoient connues des Dieppois, demouroit en cet endroit. Ce gentilhomme faisoit des vœux pour la prospérité des armes de

Charles VII, & n'étoit venu à sa terre, pour la parfaite guérison d'une effure qu'il avoit reçue au service de Prince.

Dès que ce député lui eut fait part du projet des Dieppois & de leurs préparatifs, Desmarets, qui connoissoit leur célérité, ne douta point du succès; & promit de se trouver, avec le plus grand nombre de braves qu'il pourroit assembler devant Dieppe, la nuit du vingt-deux Novembre de cette année, à onze heures & demie; & il fut arrêté qu'il passeroit la rivière au Pollet, avec six ou sept petites barques qu'on lui tenoit prêtes, sans que cela pût être aperçu de la garnison, qui n'avoit la nuit un poste au-delà des portes de l'ancien mur du quai.

Pendant l'intervalle du temps jusqu'au jour convenu, on distribua en secret, des armes à ceux qui n'en avoient pas; enfin, la nuit du 22 Novembre, les citoyens sortirent de leurs maisons à l'heure fixée; les uns se rendirent sur la place d'armes, où ils attaquèrent les Anglois, qui y faisoient le service; les autres se rendirent devant les portes du quai, tuèrent la sentinelle, & brisèrent cette porte. Le

1431. brave Desmarets se rendit, au signal convenu, sur le quai, se mit avec ses gens à la tête des habitants, attaqua les ennemis & les chassa de poste en poste jusques dans le Château, où les Dieppois entrèrent avec eux. Forcés partout, les Anglois s'enfuirent par la porte du secours, laissant plus de la moitié des leurs tant morts que blessés.

L'affront que ces Bourgeois venoient de faire à la gloire des armes des Anglois, se grava dans leurs cœurs; ils jurèrent de s'en venger; mais comme alors la fortune étoit favorable à Charles VII, ils remirent à un autre temps, l'effet de leur ressentiment.

Pendant les années que Dieppe avoit été sous la Domination Angloise, cette Ville n'avoit que très-peu interrompue sa navigation; il semble que le chagrin de cette servitude avoit engourdi & flétri l'ame de ses marins; car ils ne firent aucune découverte, ni aucune expédition maritime pendant ce temps; ses habitants ne recouvrèrent même leur énergie à cet égard, qu'après la levée du siège de leur Ville, dont nous allons faire le récit.

Talbot, le meilleur Général de l'An

CHRONOLOGIQUES. 55

terre, se chargea avec joie du soin  
 venger sa nation de l'expulsion que  
 Dieppois en avoient faite : il se  
 présenta devant leurs murailles avec  
 une armée, le 2 Novembre 1442. Les  
 Dieppois y avoient heureusement prévu,  
 s'étoient préparés à soutenir le siège.  
 Ils avoient mis en état leurs fortifica-  
 tions, & s'étoient abondamment munis  
 de provisions de guerre & de bouche.  
 Charles VII, par son mandat du 22  
 Mars 1441, avoit promis d'acquitter  
 leurs dettes qu'ils avoient contractées à  
 son effet; enfin le brave Desmarets étoit  
 à leur tête. Cet ancien Militaire, depuis  
 qu'il étoit avec eux, les avoit si bien  
 instruits dans l'exercice des armes,  
 qu'ils pouvoient se regarder comme la  
 meilleure troupe d'infanterie de l'Eu-  
 rope.

Salbot établit son camp du côté du  
 château; mais il étoit trop habile pour  
 ne pas s'appercevoir qu'il dirigeoit ses  
 tentes sur l'endroit le plus fort, &  
 qu'il couvroit le corps de la Place; ce  
 qui facilitoit les sorties des assiégés,  
 & lui faisoit perdre bien du monde.  
 Le Général, celui de son temps qui  
 sçavoit mieux faire la guerre par prin-  
 cipes, ne s'opiniâtra pas, & prit la

---

1442.

parti de changer sa position. A cet effet, il leva son camp, & passa, de basse-eau, la rivière aux environs d'Esttran, & le plaça sur la côte de l'Est, qui domine la Ville. Les pluies incommodoient fort son armée, & empêchoient le service de son artillerie. Ce génie plein de ressources, pour obvier à l'intempérie de la saison, fit abattre dans la forêt une grande quantité d'arbres, dont il fit construire une espèce de Fort, qui mit ses troupes de service & son canon à l'abri des mauvais temps. Mais ce ne fut pas sans peine, ni sans perte des siens, qu'il parvint à cette construction : les Dieppois ne cessèrent de la retarder par leurs fréquentes sorties, qui obligèrent Talbot à leur opposer une grande partie de son monde pour couvrir ceux qui y travailloient : enfin, le canon du Château, celui d'une Tour alors existante à l'endroit du quai appelé la Vase, celui de la Tour de la Porte du Pont, celui de la Tour & de l'endroit nommé le Cavalier, & celui de la Tour aux Crabes, ne cessèrent de tirer sur les Travailleurs. Dès que ce Fort en bois, qu'on appella Bastille, fut mis en sa perfection, son premier effet

et d'éteindre le feu du canon de la Tour aux Crabes, qu'il dominoit. Le canon des autres fortifications frappoit souvent la Bastille des ennemis, faisoit des fractures & en enlevoit des esquilles qui leur tuoient du monde, & retardoit souvent leur feu. Cependant les Anglois parvinrent à faire une grande brèche à la partie du rempart qui fermoit le quai, près la Tour aux Crabes, à l'endroit où l'on voit une fontaine.

Les ennemis qui ne respiroient que la ruine de la Ville, passèrent, de l'eau, à travers le port, & montèrent à l'assaut. Les Dieppois firent qu'ils ne devoient leur vie qu'à leur courage; la haine des ennemis, & la nécessité de vaincre en firent de héros, moins soigneux de conserver leur propre vie, que de l'ôter aux assaillants. Celui d'entre les habitants qui étoit tué ou dangereusement blessé, étoit remplacé avec tant d'activité, que les Anglois ne purent s'apercevoir d'aucun vuide. Une partie des femmes prenoit soin des blessés, & l'autre plus grande partie fournissoit les munitions & les ustensiles dont leurs gens avoient besoin. Il

1442. y avoit près de deux heures qu'on se battoit avec acharnement, sans que ces citoyens eussent perdu un pouce de terrain, & leur courage se soutenoit d'autant plus, qu'ils voyoient le flot remonter; ce qui alloit empêcher que ceux des Anglois qui assailloient la brèche, pussent être secondés par ceux qui les suivoient. Talbot sentit lui-même cet inconvénient, & fit battre la retraite.

1443. La perte des Anglois fut au moins six fois plus forte que celle des Dieppois, parce qu'outre ceux qui périrent à la brèche, le canon des Tours de la Vase & de la Porte du Pont, leur tuèrent beaucoup de monde, tandis que le feu du Château & du Cavalier retarda celui de leur Bastille, qui d'ailleurs étoit trop élevé.

Au désespoir de cet échec, Talbot se retira dans son camp, & n'osa plus tenter un second assaut vis-à-vis de gens qu'il vit bien déterminés à s'ensevelir s'il le falloit, sous les ruines de leurs murailles. Ce général se contenta donc de continuer le feu de son artillerie.

Il y avoit quatre à cinq mois que Dieppe étoit assiégé, lorsque le brave

Comte de Dunois vint au secours de  
ses habitants , à la tête de mille Fran-  
çois. Digne rival de Talbot , ce héros  
la France avoit toujours mis sa  
gloire à se mesurer avec lui. L'honneur  
poursuivoit tous les pas de Dunois , &  
toutes ses actions étoient empreintes du  
sentiment patriotique qui embrasoit son ame.  
Instruit aux combats dans un temps  
adversité pour son Prince , il avoit  
acquis , en se roidissant contre l'infor-  
tune , cette fermeté qui nous rend su-  
périeurs aux événements : enfin c'étoit  
lui qui avoit sauvé la France , & dirigé  
les pas de la fameuse Pucelle d'Orléans  
dans la carrière de la gloire.

Talbot au contraire , avoit appris  
l'art de la guerre , sous les auspices de  
la victoire ; il étoit devenu le plus grand  
général de sa nation : de sorte que  
Dunois n'avoit pu le vaincre à la jour-  
née de Patay , qu'au moyen de l'en-  
thousiasme qu'il avoit inspiré aux Fran-  
çois qui suivoient le parti de Charles  
VII. Mais , malgré les revers que ve-  
noit d'essuyer la Nation Angloise ,  
Talbot , dont la bravoure & le sang-  
roid dans les plus grands périls ,  
avoient mérité le sur-nom d'*Achilles*  
*l'Angleterre* , disputoit toujours le

1443. terrein aux armées de Charles VII. Si elles le forçoient quelquefois de reculer, du moins ne le faisoit-il qu'en bon ordre : c'étoit un lion fier de ses anciennes prouesses, qui faisoit face à chaque pas, & qui immoloit à son désespoir, ceux qui avoient la témérité de le suivre de trop près.

Talbot voyant arriver dans Dieppe le Comte de Dunois, comprit que l'événement de ce siège seroit un coup décisif pour le sort des deux nations. La sienne souffroit impatiemment les infortunes guerrières qu'elle éprouvoit, & la levée de ce siège eût été un nouvel échec qui en auroit humilié l'orgueil, & qui en particulier eût terni la propre gloire de Talbot. Pour éviter un pareil affront, ce Général courut à Londres, afin d'y presser le départ du Duc de Sommerfet & de ses troupes, & pour y solliciter en même-temps une flotte qui bloquât par mer la Ville assiégée par terre. Pendant son absence, il confia le commandement des troupes qu'il laissoit devant Dieppe, à Guillaume Puté & à Jean Rouplay.

De son côté, instruit du départ & des desseins de Talbot, le Comte de Dunois laissa dans Dieppe la troupe

qu'il avoit amenée à son secours, & alla dans le Poitou rejoindre Charles VII, à qui il représenta qu'il seroit flétrissant pour sa gloire, d'abandonner ses Armes Angloises, des citoyens ses sujets les plus fidèles & les plus braves.

Ravitillés par les provisions que Cogni leur avoit apportées par mer, secondés par la troupe du Comte de Dunois, renforcés de cent hommes d'armes que leur avoient amené Théodeval & Ricarville, les Dieppois firent des sorties continuelles, & obligèrent ceux des Anglois qui étoient campés derrière la Bastille, de s'y renfermer.

Tous les instans sont précieux à la guerre; une occasion perdue de battre son ennemi, se rencontre rarement: Dunois avoit trop d'expérience pour ne pas connoître cette vérité. Talbot étoit plus à la tête de ses troupes; ses dernières étoient harcelées d'un long siège, qui leur avoit donné bien des fatigues, & fait perdre bien du monde: étoit donc important de les attaquer avant l'arrivée de leur Général & de les sommer. Dunois réitéra ses sollicitations près de Charles VII; le Comte connoissoit pour vraie gloire, que

1443.

celle qui étoit subordonnée au plus grand bien de la patrie : aussi ce Héros, sans égard pour celle qu'il eût pu acquérir en commandant la petite armée qu'il alloit ramasser pour faire lever le siège de Dieppe, crut pour la pouvoir former plus promptement, & pour la rendre mieux choisie & plus nombreuse, devoir y intéresser le Dauphin : il échauffa le courage de ce jeune Prince, par la vue de la gloire qu'une victoire certaine lui procureroit, & lui demanda en graces, l'honneur de pouvoir combattre sous ses ordres.

Ordinairement le feu qui brûle dans l'ame des héros, pénètre & se communique jusqu'à celle de ceux à qui ils le découvrent. Le Dauphin n'eût pas plutôt senti l'honneur & la facilité du projet de Dunois, qu'il en sollicita l'exécution ; il obtint du Roi, le commandement de cette armée. Elle ne fut pas très-nombreuse, mais composée de troupes choisies ; & le Dauphin avoit sous ses ordres les Comtes de Dunois, de Saint-Paul, de Châtillon & de Gaucourt.

Cette armée se réunit à Abbeville, où le Dauphin fit venir de Dieppe Théodeval, pour être instruit de la si-

ation de cette Ville. Cet Officier alla vers le Prince, dont la principale force consistoit en Cavalerie, qu'il trouveroit dans les Dieppois, la troupe d'infanterie la mieux aguerrie pour livrer l'assaut à la Bastille des Anglois; que déjà ces braves bourgeois, sur l'espérance de son arrivée, avoient disposé les machines nécessaires pour en franchir l'élévation. Un de leurs constructeurs de nation française leur en avoit donné & exécuté le dessin; c'étoient six grandes plateformes construites par des poutres recouvertes en dessus de fortes planches, sur lesquelles se trouvoient quatre roues que des hommes faisoient marcher à force de leviers. Sur le dessus, on avoit placé de fortes & larges échelles qu'on élevoit à volonté, par le moyen d'espèces de grues, qui les soulevoient à une hauteur déterminée: ces grues échelles étoient de la forme de celles qu'on emploie pour les moulins à vent.

Le Dauphin joignit six-cents chevaux à la troupe de Théodeval, avec ordre d'occuper & garder les passages par où les Anglois pouvoient recevoir des munitions & du secours. Ce Prince partit le lendemain en marche, & arriva

1443. devant Dieppe, le 11 Août 1443. Les habitants le reçurent comme un libérateur d'autant plus cher, qu'il venoit les délivrer des dangers & des fatigues auxquels ils n'avoient cessé d'être exposés depuis neuf mois.

Dès le point du jour du 14, tous les bourgeois sous les armes, firent avancer leurs pontons, ou plate-formes ci-dessus exprimées, à travers le fauxbourg du Pollet; ils étoient soutenus par l'armée qui avoit le Dauphin à sa tête. Dès que ces machines furent parvenues au pied de la Bastille des Anglois, les Dieppois mirent en mouvement les grues, qui élevèrent les échelles jusqu'à la hauteur du rempart: alors ces habitants, sur trois échelles, & le Dauphin à la tête de ses troupes sur les trois autres, montèrent à l'assaut avec cette impétuosité françoise, qui ne connoît le danger que quand elle se trouve repoussée par une résistance soutenue & opiniâtre. Leur attaque fut terrible; mais les Anglois, fermes sur leurs remparts, les reçurent & les repoussèrent avec intrépidité. Une partie des assaillants qui étoit sur les hautes marches, fut culbutée. Cette horrible chute refroidit le courage de

ux qui se trouvoient à côté ou au-  
 sous : cette manière de combattre  
 parut trop défavantageuse. Enfin  
 troupes royales qui étoient au pied  
 pontons, & attendoient leur tour  
 y monter, furent effrayées de voir  
 à leurs pieds leurs camarades,  
 furent les premières à reculer : leur  
 se communiqua à ceux qui étoient  
 les échelles, ils en descendirent.  
 abandonnés seuls, le Dauphin, Dunois,  
 si que Châtillon & Gaucourt, furent  
 contrains de les suivre.

Les Dieppois faisoient cependant  
 toujours leur devoir, & ne descen-  
 rent de leurs échelles, que sur l'ordre  
 le Dauphin leur en fit donner ;  
 savoient que leur sort dépendoit de  
 prise de la Bastille.

Le Dauphin remontra à ses troupes  
 il falloit vaincre ou périr ; que, si elles  
 uisoient encore de le suivre, il alloit  
 monter aux échelles à la tête des  
 eppois ; que, dans ce cas, il seroit  
 torieux sans qu'elles eussent pris part  
 combat, ou qu'il y périroit ; & que,  
 ns l'un ou l'autre cas, elles seroient  
 uvertes d'infamie. Ce discours eut  
 des François, tout l'effet que leur  
 nce s'en promettoit. Tous remontent

1443. à l'assaut; on ne craint plus la mort: ceux qui parviennent les premiers sur les plus hautes marches des échelles, s'élancent sur le rempart des Anglois, & y sont suivis avec rapidité de leurs camarades. On y combat corps à corps: enfin, malgré la résistance, on y gagne du terrain, les François y abondent, & ils se rendent maîtres de la Bastille.

Pendant le combat, les femmes, les enfants & les vieillards de la Ville, s'étoient assemblés dans les Eglises pour invoquer le Dieu des armées; ils en sortirent en procession pour faire le tour de leurs murailles, en portant l'image de la Sainte Vierge, dans l'intercession de laquelle ils mettoient toute leur confiance. Si, d'un côté, les décharges de l'artillerie & les cris des combattants formoient un bruit qui inspiroit la terreur; de l'autre côté, les chants plaintifs des femmes, des vieillards & des enfants, faisoient retentir les airs d'un chant lugubre & touchant, qui mérita grace auprès du Maître des victoires: sa Toute-puissance exauça leurs prières; le Dauphin victorieux entra dans Dieppe au milieu des acclamations de joie de tous ses habitants. Ce Prince leur témoigna la plus grande satisfac-

on de leur fidélité & de leurs services ;  
 z on rendit à Dieu de justes actions de  
 grâces de la victoire qu'il avoit daigné  
 accorder.

La Bastille fut détruite: on y pendit  
 quelques François qui s'y trouvèrent ,  
 ainsi que plusieurs Anglois reconnus  
 pour être du nombre de ceux qui  
 avoient outragé le Dauphin par des  
 injures , lorsque ce Prince , abandonné  
 par ses troupes , avoit été forcé de des-  
 cendre de l'échelle où il étoit monté à  
 leur tête. Tous les autres Anglois furent  
 faits prisonniers. Ainsi , de cette Armée  
 Angloise , qui étoit venue assiéger  
 Dieppe , il n'y eut que Talbot qui  
 eût revoir l'Angleterre : mais les lau-  
 riers que les Dieppois recueillirent pen-  
 dant ce siège , furent trempés de leurs  
 armes , car plus de trois mille des  
 leurs y périrent.

Le Dauphin avant de quitter Dieppe,  
 vint dans l'Eglise de Saint Jacques , à  
 la tête des Officiers municipaux , con-  
 sacrer spécialement cette Ville sous  
 la protection de la Sainte Vierge. Ce  
 Prince ordonna qu'on fît tous les ans ,  
 en l'honneur de Marie, une procession  
 générale autour des murailles de la  
 ville , à pareil jour & heure qu'il avoit

1443. attaqué & emporté la Bastille; &, pour l'exécution à venir de cette procession, il autorisa les Maire & Echevins de passer dans le compte de chaque année, la somme de deux-cents livres: il fit aussi présent à l'Eglise de Saint Jacques, d'une statue en argent, d'une grandeur naturelle.

Cette procession & la solemnité qui l'accompagnoit, donnèrent lieu à la création d'une Confrairie de l'Assomption, dont nous allons rapporter les cérémonies. Leur singularité nous rendra mieux quelle étoit la simplicité des mœurs & de la piété de nos ancêtres, que tout ce que nous pourrions en dire: d'ailleurs, ce récit pourra dissiper les impressions tristes que celui des expéditions militaires laisse toujours au fond des cœurs qui aiment l'humanité.

---

*CONFRAIRIE de l'Assomption ,  
& ses Cérémonies.*

**L**ESIEUR DESMARETS, Commandant de Dieppe, fut le premier Maître de cette Confrairie érigée en l'honneur

de la Sainte Vierge, à l'intercession de laquelle nous croyons devoir la victoire dont nous venons de parler. Il y a lieu de penser que l'érection de cette Confraternité fut approuvée de Louis XI.

On prenoit tous les ans, vers la fin de Mai-Juin, les suffrages des principaux habitants, assemblés en l'Hôtel-de-Ville, pour l'élection de la fille la plus vertueuse, qui devoit cette année représenter la Sainte Vierge, ainsi que pour l'élection de six autres filles, recommandables par leur sagesse, pour représenter les six Filles de Sion, qui devoient l'accompagner. On procédoit ensuite au choix d'un Ecclésiastique pour représenter Saint Pierre, & de onze laïques, d'une conduite exemplaire, pour représenter les onze autres apôtres.

La considération qu'on attachoit à ceux & à celles qui étoient élus, donnoit une émulation générale à tous les citoyens pour mériter cette distinction, qui a contribué à la conservation des mœurs & de la piété de nos habitants, qui se sont maintenus plus longtemps dans leur ancienne simplicité, que ceux de toute autre ville du royaume.

La Sainte Vierge représentée, com-

1443.

nous venons de le dire, portée par quatre Clercs dans un berceau en forme de tombeau, accompagnée des Filles de Sion, ainsi que les représentants Saint Pierre & les onze autres Apôtres, se rendoient tous les ans à l'Eglise de Saint Jacques, le 14 Août, à six heures du matin.

On étendoit à cette heure, devant la porte du Maître en exercice, une grande tapisserie, sur laquelle on appliquoit des lettres en or, qui rendoient & formoient quelques vers exprimant les qualités distinctives de ce Maître & de son amour pour Marie. Ces vers s'appelloient Palinods.

Ceux qui représentoient Saint Pierre & les onze autres Apôtres, après avoir assisté à l'Office des Laudes, sortoient du chœur de Saint Jacques, portant chacun un cierge, & se rendoient, en chantant des hymnes, à la porte du Maître en exercice, chez qui le Commandant & les anciens Maîtres, ainsi que les Maire & Echevins, dont le temps d'être Maîtres n'étoit point arrivé, se trouvoient tous rassemblés. Les Apôtres les faisoient avertir qu'ils venoient les inviter de se rendre à l'Eglise, & que le Clergé approchoit; & réelle-

ment le Curé & les Ecclésiastiques de la paroisse, se rendoient dans ce temps, en procession, précédés des bannières, à la maison du Maître. Dès qu'ils y étoient arrivés, le Commandant, les anciens Maîtres, les Maire & Echevins en sortoient & marchoient à l'Eglise de Saint Jacques à la suite du Clergé & des représentants les Apôtres, toujours chantant des hymnes ou des psaumes.

Outre les Chantres & Musiciens ordinaires de la Ville, on en faisoit encore venir de Rouen pour cette cérémonie. Ils exécutoient différents motets, soit dans l'Eglise, soit aux stations que la procession faisoit dans la Chapelle de Notre-Dame de Bon-seours, & devant l'Hôtel-de-Ville.

Cette procession se faisoit en cet ordre. Sur les sept heures & demie du matin, peu après l'arrivée des Maîtres dans l'Eglise de Saint Jacques, la procession sortoit de cette Eglise pour aller chercher le Clergé de Saint Remi. La réunion des deux Clergés étant faite, après les deux Curés, précédés de leur Clergé, on portoit l'espèce de tombeau ou berceau dans lequel étoit la représentante la Sainte Vierge, & à ses

1443. côtés les Filles de Sion , qui mar-  
choient avec modestie ; ensuite le Saint  
Pierre avec ses deux Acolytes , revêtus  
de leurs ornemens ecclésiastiques, alloit  
à la tête des onze autres Apôtres ; après  
quoi on voyoit le Commandant de la  
Place , tous les anciens Maîtres de la  
Confrairie , & les Maire & Echevins.

Des deux côtés de cette procession ,  
il y avoit un nombre de jeunes - gens  
avec des attributs & des habits carac-  
téristiques, propres à exprimer les Saints  
qu'ils vouloient représenter ; comme  
de leur côté la Sainte Vierge, les Filles  
de Sion & les Apôtres étoient habillés  
suivant l'idée qu'on s'étoit formée de  
leur ancien costume. Enfin , après les  
Maîtres de la Confrairie , il y avoit  
plusieurs jeunes-gens de leurs familles ,  
qui portoient le prix des Palinods ;  
ensuite venoit tout le peuple.

La procession générale finie , le  
Commandant , les anciens Maîtres ,  
le Maître en exercice & les Maire &  
Echevins se plaçoient dans le chœur  
de Saint Jacques ; le Saint Pierre , ses  
Acolytes & les onze autres Apôtres  
montoient dans une Tribune élevée  
au - dessus du banc du Clergé ; & le  
berceau où étoit la représentante la  
Sainte

ainte Vierge, étoit placé près de l'Autel, du côté de l'Évangile, ainsi que les Filles de Sion.

Lorsque tout le monde étoit placé, on entonnoit le *Te Deum*, en action de grâces de la victoire remportée ce jour-là & à pareille heure; ensuite on chantoit la messe avec la plus grande solennité. Le Saint Pierre & les autres apôtres se présentoient à l'Offertoire devant les Maîtres: le premier donnoit l'offrande quinze sols, pour lui & ses quinze compagnons.

La messe finie, le Saint Pierre montoit à l'Autel, prenoit le Saint Ciboire, & communioit lui-même, & présentoit la Sainte Hostie aux Apôtres. Quelqu'un d'eux n'eût pas accepté le pain de vie, il eût été baffoué & déshonoré de l'apostolat, comme en étant indigne.

Pendant toute la durée de cette messe, chantée en musique, on donnoit aux assistants une représentation de l'Assomption de la Mère de Dieu: à cet effet on posoit tous les ans, au-dessus de la contre-table du chœur, une tribune dont le haut touchoit à la voûte de l'Eglise, & étoit parsemé de fleurs sur un fond d'azur. Deux pieds

environ au-dessous du plancher de cette tribune, s'élevoit un grand siège, sur lequel paroissoit le Père-Eternel sous la figure d'un vénérable vieillard ; on voyoit à ses côtés quatre Anges, de grandeur naturelle, qui sembloient se soutenir en l'air : ils faisoient battre leurs ailes en cadence, au son de l'orgue & des instruments. Au-dessus de la figure du Père-Eternel, il y avoit un triangle assez grand, dont chaque angle étoit accompagné d'un Ange de moindre grandeur : ces trois Anges à la fin de chaque office exécutoient un trio sur le chant de l'*Ave Maria, gratiâ Dei plena per secula, &c.* au moyen de petites cloches de différents tons, sur lesquelles ils frappaient.

Un peu au-dessous de ce triangle, on voyoit de chaque côté un Ange de grande stature, qui tenoient une trompette dont le son accompagnoit le trio exécuté par les trois petits Anges. Enfin au-dessous des pieds du Père-Eternel, paroissoit de chaque côté, un Ange de grandeur naturelle, qui tenoient un grand chandelier chargé d'un cierge, qu'on allumoit à tous les offices ; mais quand ils étoient finis & qu'on vouloit éteindre leurs cierges, ces deux

anges paroïssent n'y pas consentir, en se tournant avec vivacité de côté & d'autre, pour l'empêcher; de sorte qu'il falloit employer la plus adroite précision pour y parvenir.

On entretenoit un machiniste pour la perfection & la conduite des ressorts de toutes ces figures, qui étoient un chef-d'œuvre de ce temps, & la curiosité d'en voir l'effet, amenoit beaucoup d'étrangers dans Dieppe.

Quand on commençoit la messe, deux des quatre Anges qui étoient aux côtés du Père-Eternel, descendoient majestueusement de leurs places jusqu'au pied de l'Autel, où se trouvoit le tombeau de la Sainte Vierge, contre lequel on avoit placé, pour la représenter, une figure de grandeur naturelle, dans laquelle il y avoit également des ressorts. Dès que les deux Anges étoient descendus jusqu'à cette figure, chacun de son côté l'élevoit très-lentement jusqu'aux pieds du Père-Eternel. Pendant cette Assomption, cette figure de la Vierge levoit ses bras & sa tête de temps à autre, pour témoigner son desir d'être au Ciel. A peine étoit-elle parvenue aux pieds de l'éternel, qu'il lui donnoit sa bénédiction.

1443.

dition , & aussitôt un des autres Anges posoit une couronne sur la tête de Marie , & cette Reine des Anges disparoissoit peu-à-peu , cachée dans un nuage.

Pendant cette représentation , qui duroit plus d'une heure & demie , l'on voyoit un personnage bouffon : dans un moment il paroissoit d'un côté de la tribune , & celui d'après , il étoit de l'autre , & faisoit des singeries ; dans un temps il ouvroit les bras du côté de la Sainte Vierge qui montoit au Ciel , pour exprimer sa surprise ; & celui d'après il marquoit sa satisfaction , en applaudissant des mains ; enfin , il se couchoit de toute sa longueur pour faire le mort , & se relevoit ensuite , & couroit avec rapidité se cacher sous les pieds du Père-Eternel , où il ne montrait que sa tête.

Les lazzi & niaiseries de ce personnage , que le peuple nommoit *Grimpeur-sur-l'Ais* , faisoient rire une partie des assistants , & sur-tout les enfants , qui l'appelloient à haute voix dès qu'il paroissoit. D'une autre part , ceux qui étoient plus affectés des mouvements de la Vierge , s'écrioient : *Ah ! qu'elle aime Dieu ! Ah ! qu'elle a envie de le*

voir ! de manière qu'au lieu de prier en silence , la plupart des assistants confondoient leurs exclamations différentes avec le chant de la messe ; ce qui formoit un bruit prodigieux , aussi discordant qu'indécent.

Dès que la messe étoit finie , ainsi que les offices , le peuple se pressoit pour être à portée de voir les deux Anges , qui tenoient un grand chandelier , témoigner , par la vivacité de leurs mouvements , ne vouloir pas laisser éteindre leurs cierges.

Lorsque le tumulte étoit un peu cessé , le Chapelain de la Confrairie montoit à la tribune des Apôtres , ennonnoit *Assumpta est Maria in Cœlum , laudent Angeli , laudantes benedicunt Dominum* ; après quoi il récitoit quarante vers françois , pour engager les Apôtres à publier par toute la terre , l'Assomption de la Sainte Vierge , dont ils venoient d'être les témoins. Ceux-ci répondoient chacun par une vingtaine de vers , & assuroient qu'ils alloient avec joie s'acquitter de ce devoir. Le récit fait , l'Apôtre Saint Jean annonnoit le verset *Ave Maria , gratia tibi plena per secula , &c.* que les autres

1443.

Apôtres continuoient de chanter en chœur, accompagnés du carillon des trois petits Anges, & de deux trompettes, dont nous avons ci-devant parlé.

Ces cérémonies achevées, le Clergé, la Sainte Vierge dans son tombeau, suivie des Filles de Sion, les Apôtres, suivis des Maîtres & Echevins, sortoient de l'Eglise en procession, & alloient, en chantant des hymnes, à la maison du Maître en exercice, qui régaloit ce jour-là & le lendemain.

Devant la porte de ce Maître, on avoit suspendu une grande voile de navire, qui couvroit la largeur de la rue, pour mettre à l'abri du soleil ou de la pluie, la table sur laquelle on servoit à dîner aux Apôtres, qui n'entroient point avec les autres dans la maison; vraisemblablement pour désigner que Saint Pierre avoit pleuré sa faute à la porte de Caïphe, & que les autres Apôtres avoient abandonné leur divin Maître & ne l'avoient point suivi dans la maison de ce Pontife.

Le Saint Pierre s'asseroit sur un fauteuil posé au haut de la table, ses deux acolytes à ses côtés, & les autres Apôtres se plaçoient de chaque côté de la table. Tant que le repas duroit,

leur étoit défendu, sous peine d'a-  
 ende, de parler ni de rire avec les  
 edateurs. Quand leur table étoit ser-  
 e, le Saint Pierre bénissoit les mets,  
 on leur apportoit vers le milieu du  
 pas, un plat distingué, avec plusieurs  
 otiers d'excellent vin; le tout se pré-  
 ntoit au Saint Pierre, en lui disant :  
*voici le présent que vous fait le Maître ;*  
*vous prie de faire bonne chère.* Le  
 int Pierre bénissoit le présent, & le  
 rtageoit avec ses acolytes & les  
 tres Apôtres.

Le dîner fini, le Saint Pierre se  
 voit de table & entonnoit le verset  
*ve Maria, gratiâ Dei plena, &c.,*  
 e les Apôtres aussi debout, conti-  
 oient à chanter; après quoi le Saint  
 erre récitoit quatre-vingt vers en  
 onneur de Marie & du Maître en  
 ercice, & chaque Apôtre à son tour,  
 récitoit quarante sur les mêmes  
 jets. Enfin ils finissoient par faire  
 aute voix des prières pour la prof-  
 rité temporelle & spirituelle des  
 âîtres de la Confrairie qui avoient  
 ntribué & contribuoient à la solem-  
 é de cette Fête.

Quant à la Vierge Marie, elle  
 oit entrée dans la maison du Maître,

1443. portée dans son espèce de tombeau, les Filles de Sion à ses côtés, en même-temps que les Maîtres & le Clergé. On donnoit à cette représentante, ainsi qu'à ses Filles, un appartement particulier, où il n'entroit que des personnes du sexe pour les servir.

Dès qu'on annonçoit, après le dîner, qu'on alloit retourner à l'Eglise, la Sainte Vierge se remettoit dans son tombeau, & on s'y rendoit en la manière dont on étoit venu.

Après les vêpres de ce jour 14 Août, on faisoit la représentation de la mort de la Sainte Vierge sur un théâtre placé devant l'Hôtel-de-Ville, qui étoit situé sur la place du Marché. Le premier personnage qui paroissoit sur ce théâtre, étoit Saint Jean l'Evangeliste portant une couronne en forme de gloire : il ouvroit le spectacle en chantant *Tota pulchra es, amica mea*, &c. ; après quoi il commentoit cette antienne, par une quarantaine de vers, & se retiroit.

Alors la Sainte Vierge dans son tombeau apporté sur le théâtre, exhortoit les Filles de Sion qui étoient à ses côtés, d'être toujours fidelles à Dieu, à qui elle-même les recomman-

loit; ensuite elle leur annonçoit sa mort prochaine, & leur témoignoit la joie qu'elle alloit avoir de rejoindre son divin Fils; enfin elle récitoit ces mots; *Nunciate dilecto meo, qui à amore sanguis.* Aussitôt paroissoit l'Ange Gabriël, qui lui présentoit une palme, en chantant; *Surge propera, amica mea, veni de Libano, coronaberis,* & lui récitoit une quarantaine de vers pour l'inviter à venir jouir dans le Ciel, de la gloire qui lui étoit préparée. La Sainte Vierge l'affuroit de la vivacité de son desir; & dans ce moment, Saint Jean revenoit sur la scène pour entendre l'annonce que la Sainte Vierge lui faisoit de sa mort prochaine, & elle l'engageoit de partager sa joie.

On voyoit aussitôt accourir sur le théâtre, le Saint Pierre & les autres apôtres, qui témoignoit l'un après l'autre, leur surprise de se voir ainsi transportés en ce lieu, des différents endroits de la terre, par une force surnaturelle. Ils rendoient chacun compte du pays d'où ils avoient été enlevés d'une manière toute différente, & ils exprimoient leur douleur de la perte qu'ils alloient faire de la Sainte

1443. Vierge, qui alors paroissoit expirer.

Dès qu'elle étoit censée morte, le Saint Pierre lui fermoit les yeux, & lui couvroit le visage : à l'instant les Musiciens exécutoient un motet en son honneur, dans le ton le plus touchant. A peine étoit-il achevé, que des Juifs entroient de tous côtés sur le théâtre, pour enlever le corps de la Sainte Vierge. Les Apôtres s'y opposoient ; mais plus nombreux, les Juifs paroissoient les plus forts : alors ils étoient punis de leur témérité, par la perte de la vue. Cet accident les obligeoit de tâtonner & de tomber en se heurtant les uns contre les autres : leurs chûtes leur occasionnoient des cris & des grimaces qui faisoient rire les spectateurs, & les Apôtres profitoient de cet état de cécité des Juifs, pour enlever le tombeau dans lequel étoit le corps de la Sainte Vierge.

Les mêmes cérémonies & le même spectacle se répétoient le lendemain 15 Août. Le 16 on jouoit sur le même théâtre, une Comédie morale : le Maître en exercice en avoit donné le sujet & choisi l'Auteur, & il le récompensoit comme une suite de la fête qui se faisoit à ses frais.

Soit que tous les sujets fussent épuisés, soit que quelqu'Auteur eût fait quelque allusion satyrique sur les défauts de quelqu'un des principaux habitants, en 1630 il fut arrêté que l'argent que cette Comédie pouvoit coûter annuellement, seroit employé à des Prix Floreaux qui seroient délivrés aux Auteurs qui auroient présenté les meilleurs Palinods. Ainsi, au lieu de Comédie, on lisoit sur le théâtre, les pièces de Poésie auxquelles on accordoit les prix: elles contenoient sur-tout l'éloge de la Sainte Vierge & celle des grandes actions des habitants décédés; les Auteurs en étoient couronnés sur le théâtre, & y recevoient les prix le jour de l'Octave, qui étoit terminée par un feu d'artifice.

Ces cérémonies ont eu lieu jusqu'en 1684. Alors un sieur Letellier, Curé de Saint Jacques, y apperçut de l'indécence que la simplicité des mœurs des Dieppois, & l'habitude des choses leur empêchoient de voir. Ce Curé obtint de M. l'Archevêque de Rouen, un mandement qui les proscrivoit; & comme ce Curé savoit combien les citoyens y étoient attachés, il eut l'attention de faire homologuer ce man-

1443. demeurèrent au Parlement, avant qu'ils en eussent connoissance.

Quelques anciens Maîtres de la Confrairie & plusieurs notables se réunirent à la plupart des Marchands en boutique & aux Aubergistes de la ville, pour représenter au Parlement que la cessation de ces cérémonies feroit un tort considérable à la consommation des denrées & au débit des marchandises de la Foire franche, puisque les étrangers qu'elles attiroient à Dieppe en grande quantité, ne s'y rendroient plus; qu'enfin, loin que ces cérémonies eussent été un sujet de scandale, comme le sieur Letellier l'avoit avancé, elles avoient au contraire maintenu la simplicité des mœurs & la foi des habitants.

Le Parlement jugea que des raisons de convenance ne devoient pas l'emporter sur la nécessité d'anéantir de pareilles indécences. Malgré la vérité de cet Arrêt, les citoyens ne perdirent pas entièrement l'espérance du rétablissement de ces cérémonies; ils en firent conserver les machines dans leur magasin, jusqu'au bombardement de Dieppe en 1694, qui en occasionna l'incendie.

Cette Confrairie & la victoire qui lui avoit donné naissance, seroient aujourd'hui oubliées des habitants, si chaque année, à pareil jour & heure du 14 Août, on ne continuoit de faire une procession générale, de chanter un *Te Deum*, & de célébrer une grande messe en action de grace de cette victoire.

1443.

---

*ÉVÉNEMENTS arrivés dans Dieppe à la fin du règne de Charles VII, sous les règnes de Louis XI, de Charles VIII & de Louis XII.*

**D**ÈS QUE LES DIEPPOIS avoient eu connoissance qu'ils alloient être assiégés par Talbot, ils avoient expédié le plus promptement possible, les navires les plus prêts à sortir du port; ils en reçurent aussi plusieurs chargés de marchandises pendant le siège. Après la prise de la Bastille, ils s'occupèrent à réparer leurs navires & à en rebâtir la place de ceux qui avoient été trop endommagés ou détruits par le canon

1444. des Anglois. La trêve signée à Tours en 1444, par les deux nations, donna les plus grandes espérances aux habitants de pouvoir étendre leur commerce & leur navigation; mais les Anglois furieux de la perte de leur armée devant les murailles de Dieppe, continuèrent, quoiqu'en temps de paix, d'attaquer les vaisseaux de ses citoyens. Ses armateurs & ses mariniers indignés de ce procédé contraire au droit des gens, réunirent leurs forces & mirent en mer une flotte qui protégea leur commerce & leur pêche, & qui en imposa tellement aux Anglois, qu'ils cessèrent leurs hostilités maritimes.

1448. Ceux-ci ayant rompu la trêve en 1448, le sieur Desmarets, Capitaine-Commandant, proposa aux citoyens de profiter de l'imprudence des Anglois pour leur enlever Fécamp. Ces ennemis venoient de relever par mer, la plus grande partie de la garnison de cette place, sans attendre que les troupes de remplacement y fussent arrivées. La proposition fut acceptée; le sieur Desmarets sortit de Dieppe avec cinq compagnies bourgeoises, pour se rendre à Fécamp. Ils y arrivèrent dans un temps où on ne les y attendoit pas; ils pri-

rent la place par escalade, & firent prisonniers le petit nombre d'Anglois qui y étoient en attendant le renfort de garnison; & réellement cinq à six heures après, les vaisseaux qui l'apportoient entrèrent dans ce port. Les Anglois furent fort surpris de s'y voir arrêter comme prisonniers de guerre, tandis qu'ils y venoient à titre de conquérants.

Les Dieppois remirent les prisonniers, ainsi que Fécamp, dans les mains de Charles VII. Ce fut le dernier service que ces citoyens rendirent à ce Prince, qui mourut en 1461. Ce seroit une injustice de ne le pas compter parmi nos grands Rois, puisqu'il posséda dans un degré éminent, la connoissance des hommes, & qu'il en fut profiter pour les mettre en leur place; enfin, parce qu'il se distingua moins encore par la conquête qu'il fit de son Royaume, que par le fruit qu'il tira de ses disgraces: ce fut la sagesse avec laquelle il le gouverna, quand il s'en fut rendu le maître.

Le Dauphin son fils, Libérateur de Dieppe, monta sur le trône sous le nom de Louis XI. C'est le premier des Rois de la troisième race, qui ait

1448.

1461.

1461. commencé à faire valoir les droits de la couronne de France. Cette ville ne peut que bénir la mémoire de ce Prince, qui l'a aimée & protégée singulièrement. Louis XI se souvint toujours avec plaisir, des lauriers qu'il avoit cueillis parmi ses citoyens ; & les Parisiens, qui savent choisir l'encens qu'ils présentent à leurs Rois, lui donnèrent pour spectacle à son entrée dans leur ville, la représentation de l'affaut livré à la Bastille Angloise, que ce Prince avoit emportée au péril de sa vie.

1470. Dieppe de son côté mérita les bonnes graces de Louis XI par son inviolable attachement. Ce fut en vain que les Princes & les Seigneurs révoltés contre lui, tâchèrent d'ébranler la fidélité de ses citoyens par les promesses & les raisons les plus séduisantes, aucun d'eux ne prêta l'oreille aux propositions des Ducs de Bretagne & de Bourgogne ; leurs sollicitations firent même comprendre aux habitants, le desir qu'ils avoient d'avoir leur ville : on mit en état ses fortifications, & on redoubla les postes ; de sorte que les troupes qui tenoient pour les Princes, ne purent pénétrer dans Dieppe, soit par ruse, soit par force.

Charles, Duc de Bourgogne en 1472, crut devoir faire oublier la honte qu'il venoit d'essuyer devant Beauvais, par la prise de Dieppe; mais il y trouva des bourgeois qui ne le cédoient ni en bravoure ni en fidélité à ceux de Beauvais. Les sorties continuelles des Dieppois, presque toujours suivies du succès, l'obligèrent de lever le siège de leur ville, après neuf jours d'attaque.

Le 11 Avril 1475, les citoyens obtinrent du Roi une commission d'armer des vaisseaux pour courir sur ceux d'Angleterre, & sur la demande des Armateurs & Capitaines, il ordonna que les autres bourgeois contribueroient de moitié à la dépense des munitions & victuailles de ces vaisseaux; ce qui fit loi pour la suite.

La Poissonnerie de Dieppe qui, depuis un temps, avoit été tenue en la place du Moulin à vent, fut remise en 1477, en la rue nommée encore *l'ancienne Poissonnerie*.

La navigation commerçante & la pêche de cette ville avoient repris toute leur vigueur: les Anglois étoient alors trop acharnés les uns contre les autres pour inquiéter les habitants. Le Comte

1470. de Richemont eut recours à cette ville pour le transport de trois à quatre mille volontaires tant Anglois que François, à la tête desquels il vouloit passer en Angleterre, pour faire valoir ses droits sur ce Royaume. Les Dieppois lui prêtèrent gratuitement leurs navires

1485. en 1485 : mais ils en furent les dupes ; car ce Prince , qui prit le nom de Henri VII , à peine eut - il enlevé la couronne de dessus la tête de Richard pour la mettre sur la sienne , que ses sujets n'ayant plus de guerre civile , tournèrent contre les Dieppois le reste de leur fermentation , & attaquèrent leurs navires : mais , comme ces citoyens étoient toujours sur leurs gardes, ceux de leurs vaisseaux qui étoient alors en voyage de long cours , avoient été bien armés : aussi se défendirent-ils si bien , que les Anglois n'en purent enlever un seul ; il n'y eut que plusieurs bateaux pêcheurs qui furent victimes de leur injuste hostilité.

Les habitants de Dieppe ne purent voir sans indignation , cette trahison ; ils comprirent que de souffrir cet affront sans vengeance , c'étoit perdre l'honneur , & que les François ne pouvoient vivre déshonorés : aussi ces citoyens dé-

prérèrent-ils, qu'il valoit mieux perdre leurs biens & leurs vies, que de ne pas venger cette insulte : ils députèrent donc à Charles VIII, pour supplier ce prince de leur permettre de se venger des Anglois, qui ne respectoient pas le droit des gens. Leur supplique fut octroyée.

Ces bourgeois travaillèrent jour & nuit pour mettre en mer une flotte qui pût se faire respecter. Dans ces temps l'Angleterre n'avoit point de Marine royale, & les particuliers de cette nation, qui avoient armé de différents ports pour courir sur les Dieppois, guidés autant par l'appas du gain que par leur haine, n'eurent ni la prudence ni la politique de se réunir pour leur défense; en sorte que la Flotte Dieppoise se rendit maîtresse de la mer: elle amena dans son port tous les navires Anglois qu'elle put découvrir; & cette nation humiliée, redemanda ces navires aux habitants, qu'ils ne consentirent de lui rendre, que sur l'affurance positive de ne plus troubler leur navigation en temps de paix.

Un jeune Capitaine de cette Flotte s'étoit distingué par les habiles manœuvres qu'il avoit faites, & par la

1487.

bravoure avec laquelle il s'étoit battu contre quelques vaisseaux Anglois qu'il avoit pris. Le compte qu'on en rendit aux Armateurs de Dieppe, ne resta point sans une distinction méritée: il étoit trop de leur intérêt d'avoir d'habiles Capitaines, pour ne pas accueillir ceux qui donnoient des preuves de leur capacité: aussi n'hésitèrent-ils pas, tout jeune qu'il fût, de lui donner le commandement d'un de leurs plus grands vaisseaux, avec ordre d'élonger de plus en plus les côtes d'Afrique, qui devoient suivre celles d'Adra & de Congo, pour lesquelles sa cargaison étoit destinée.

Cousin fut flatté de cette confiance: il avoit du génie & une ame active; il n'avoit pu entendre les discours & les leçons du savant Descaliers, sans desirer d'être mis au nombre de ceux qui honoroient leur patrie. Descaliers étoit le meilleur Mathématicien & Astronome de son temps: sa mémoire jouiroit de la plus grande réputation, s'il fût né deux siècles plus tard, ou s'il y eût eu depuis sa mort, quelqu'historien qui l'eût fait connoître. C'est lui qui a donné les premiers éléments de la Science Hydrographique, ainsi que nous

dirons au chapitre qui la concerne.  
 Cousin partit du port de Dieppe  
 au commencement de l'année 1488.  
 Le Capitaine est le premier de l'univers  
 qui ait su, d'après les leçons de  
 Descaliers, prendre hauteur au milieu  
 des mers : aussi ne serra-t-il plus les  
 côtes, comme avoient fait ses prédéces-  
 surs. Dès qu'il fut sorti de la Manche,  
 s'élança dans l'Océan, & se trouva ar-  
 rêté au bout de deux mois par une terre  
 inconnue, où il signala l'embouchure  
 d'un grand Fleuve, qu'il nomma *Ma-*  
*gnon*, & que depuis on a nommé le  
*Fleuve des Amazones*. Cousin, sur la  
 hauteur prise de cette terre, comprit  
 qu'il falloit, pour gagner le dessus de  
 la côte d'Adra, faire route vers le Pôle  
 du Midi, en courant sur l'Est ; à ce  
 moyen il fit le premier la découverte de  
 la pointe d'Afrique : il donna le nom  
 de *Aiguilles*, à un banc qu'il y observa.  
 Le jeune Capitaine ayant pris note des  
 lieux & de leur position, revint aux  
 côtes de Congo & d'Adra, où il fit des  
 échanges de ses marchandises, & arriva  
 à Dieppe dans le courant de 1489.

Les Armateurs de cette ville étoient  
 convenus, pour leur intérêt, de gar-  
 der le secret des découvertes que fe-

1488. roient leurs navires ; ils cachèrent celle que Coufin venoit de faire du bout de l'Afrique ; ils crurent être les seuls qui pourroient , à ce moyen , pénétrer jusqu'aux Indes , & en tirer un parti immense. Alors le Gouvernement François n'étoit occupé que de guerres intestines. Le Duc d'Orléans , à la tête de plusieurs Grands du Royaume , étoit en armes contre Charles VIII , qui , après les avoir remis dans leur devoir , avoit tourné ses vues sur le Royaume de Naples. Les Dieppois n'instruisirent pas le Gouvernement d'une découverte si importante , de laquelle il n'avoit nulle idée ; ils n'avoient que trop d'expérience du peu de cas qu'il faisoit du commerce maritime : ils résolurent donc d'en profiter seuls , à l'exclusion de toute autre nation. Ils armèrent à cet effet , plusieurs navires pour les grandes Indes , dont Descaliers leur assuroit l'accès possible , par la facilité trouvée de tourner l'Afrique.

Coufin lors de son rapport , s'étoit plaint des inquiétudes & des peines que son second Capitaine , nommé *Pinçon* , lui avoit données pendant son voyage. Cet homme dur & jaloux de caractère , étoit , à la vérité , plus ancien

arin que Cousin ; mais il ignoroit ,  
nfi que ceux de son temps , l'Hydro-  
graphie , science que Descaliers venoit  
e faire eclorre , & que Cousin mettoit  
n pratique. Vincent Pinçon n'avoit  
a voir la science de ce dernier , sans  
lousie , & , pendant la traversée , il  
avoit manqué aucune occasion de  
onner des marques de la passion qui  
e devoit. Dès qu'il eut vu Cousin  
quitter les côtes pour voguer au milieu  
es mers , où l'on n'avoit point encore  
énétré , il avoit tâché de faire révolter  
Equipage contre leur Capitaine. « Ce  
n'étoit » disoit-il aux Matelots « qu'un  
jeune téméraire , qui n'avoit que l'envie  
de périr ou de se distinguer par la  
découverte de pays inconnus ; qu'il  
étoit lui , Pinçon , ainsi qu'eux , bien  
malheureux qu'on eût confié leurs  
vies à un pareil étourdi , qui les ren-  
droit victimes de sa folle imagination ;  
qu'il craignoit à tout instant de voir  
le vaisseau se briser sur quelque ro-  
cher qui se trouveroit dans une mer  
inconnue ». Ces discours avoient fait  
leur effet sur une partie de l'Equipage ,  
z Cousin avoit eu besoin de toute sa  
fermeté pour le tenir dans le devoir ,  
& de ses discours persuasifs pour ras-

1488. furer les Matelots & leur communiquer ce feu de gloire & cette espérance de profit qui seuls ont pu engager des hommes à hazarder leur vie pour chercher des terres dans des mers dont on ne favoit ni l'étendue ni les dangers.

Outre ce tort personnel de Pinçon envers son Capitaine, il étoit encore répréhensible vis-à-vis des Armateurs, pour une action contraire à leurs intérêts, & à l'esprit de bonne foi avec lequel ils vouloient qu'on agît dans les échanges, afin de mériter la confiance de ceux avec qui ils traitoient. Pinçon avoit été envoyé à terre avec six à sept hommes de l'Equipage, pour échanger des marchandises avec des habitants de la côte d'Angole. Les effets réciproquement proposés, avoient été placés à côté les uns des autres; mais les Africains demandoient une augmentation, que Pinçon ne vouloit point accorder: ce dernier avoit usé de violence, & s'étoit emparé de force, des marchandises présentées par les premiers, qui, pour s'en faire raison, vinrent assaillir les Dieppois lorsqu'ils embarquoient les marchandises; de sorte que ceux-ci avoient été obligés de se servir de leurs armes à feu, & avoient tué plusieurs Africains;

qui les avoit tellement épouvantés ,  
 qu'ils ne voulurent plus se présenter  
 pour faire d'autres échanges.

L'Hôtel-de-Ville , qui faisoit alors le  
 service que la Jurisdiction de l'Ami-  
 tauté fait aujourd'hui (1), prit le té-  
 moignage des Officiers subalternes &  
 des Matelots de ce navire ; & tous les  
 faits ayant été constatés , il fut jugé que  
 Vincent Pinçon , convaincu de s'être  
 départi des principes de subordination ,  
 de bonne foi & de douceur nécessaires  
 pour la prospérité de la navigation &  
 du commerce , étoit déclaré incapable  
 d'être à l'avenir employé comme Offi-  
 cier sur les navires de Dieppe.

Furieux de ce jugement , Pinçon  
 quitta cette ville , & fut demander du  
 service à Gènes. Il y a lieu de penser  
 qu'il eut par la suite occasion de con-  
 traire Christophe Colomb , puisqu'il  
 fut un des Capitaines de la petite Es-  
 pagnole que commanda ce grand homme  
 pour la découverte de l'Amérique.

---

(1) Les Officiers municipaux de Dieppe ont  
 de tout temps , comme ils en jouissent  
 encore , de la compétence de la Police gé-  
 nérale de cette Ville.

1488.

Les Armateurs de Dieppe tirèrent quelque parti de la découverte du fleuve Maragnon, par des traites qu'ils y firent, en gardant le secret; ce qui leur étoit facile alors, puisque le gouvernement n'exigeoit ni déclaration, ni rapport des endroits où ils alloient, ni de ceux dont ils revenoient.

Pour profiter de la possibilité de pénétrer aux grandes Indes, les Négociants donnèrent à Cousin le commandement de trois navires chargés de marchandises & bien armés. Descaliers assura ce Capitaine du succès de cette entreprise, s'il faisoit attention aux observations qu'il lui laissoit par écrit, & à la vraie position de l'Inde qu'il lui donnoit. Cousin s'étoit trop bien trouvé de ses leçons, pour ne pas s'y conformer: ce Marin tint le milieu des mers entre l'Afrique, & l'Amérique qu'il avoit découverte, tourna le Cap d'Afrique, qu'il avoit nommé des *Aiguilles*, & que les Portugais nommèrent le *Cap de Bonne-Espérance*, & toucha aux grandes Indes, où il fit les échanges les plus avantageux. Il revint à Dieppe environ deux ans après son départ.

Cousin avoit l'ame trop élevée pour

ne pas attribuer aux leçons de son ami Descaliers, la gloire de ses découvertes & de ses succès, puisque, sans lui, il n'auroit jamais su prendre hauteur, & n'auroit point eu sans ce moyen, l'avantage de savoir chaque lieu de la terre où il se trouvoit. Ceux des marins qui avoient de l'émulation, prièrent cet habile Astronome de leur apprendre une science si heureuse. Descaliers ne s'y étoit adonné, que dans la vue d'être utile à sa patrie; il fut charmé de la demande de ses compatriotes, & en fit de bons Hydrographes. Dieppe fut donc le berceau de l'Hydrographie, comme Descaliers en fut le père. Ce titre fait d'autant plus d'honneur à sa mémoire, qu'il n'a tiré de ses travaux, que l'hommage & l'estime de ses élèves, & l'honneur d'avoir servi sa patrie sans intérêt.

Les Dieppois continuoient leur commerce dans les Indes Orientales, lorsqu'ils apprirent les découvertes que les Espagnols avoient faites en Amérique: leur émulation s'en trouva piquée, & ils armèrent deux vaisseaux, pour connoître si cette partie du monde ne s'étendoit pas du côté du Nord; ils en confièrent le commandement à deux de

leurs plus habiles Capitaines , nommés *Thomas Aubert & Jean Vérasfen*. Ces deux navires partirent de Dieppe au commencement de 1508, & découvrirent, la même année, le Fleuve Saint-Laurent, auquel ils donnèrent ce nom, parce que ce fut ce jour-là qu'ils commencèrent à le remonter; ce qu'ils firent jusqu'à plus de quatre-vingt lieues, trouvant des habitants affables, avec lesquels ils firent des échanges les plus avantageux en pelleteries (1).

C'est sans fondement que les Malouins attribuent à Jacques Cartier, un de leurs concitoyens, la découverte du Canada. Le fait est, que ce dernier ayant

---

(1) Le célèbre Historien de la Rivalité, attribue cette découverte à Jean *Verasani*, Florentin. Cette autorité que nous respectons, n'a pas dû nous empêcher de rapporter cet énoncé de nos anciens manuscrits. Le fait est que, malgré l'attention de nos pères à cacher leurs expéditions maritimes, il n'étoit pas possible qu'il n'en transpirât pas quelque chose; mais, comme les François ne soupçonnoient seulement pas que les meilleurs marins du monde fussent de leur nation, ils attribuoient ces découvertes à ceux qu'ils croyoient tels, c'est-à-dire, les Génois, les Florentins, les Castillians, &c.

eu connoissance du voyage d'Aubert & de Vérassen, ainsi que du commerce de pelleteries que les Dieppois faisoient dans ce pays, arma plusieurs vaisseaux, & y fit un petit établissement qui n'eut point de succès.

Les habitants de Dieppe n'y en avoient point voulu faire, & l'éloignement que nos pères avoient dans ce temps pour toute fondation de colonie, étoit bien vu. En effet, nulle protection à attendre de la part du Gouvernement François, qui n'avoit point de marine (2), & nulle nécessité à des Négociants de bonne foi, d'avoir une forteresse pour en imposer à des étrangers avec lesquels on faisoit amicalement des échanges. Les besoins respectifs faisoient la

---

(2) Jusqu'à Henri IV, nos Rois descendants de Hugues-Capet, n'ont armé & entretenu que des galères sur la Méditerranée : voyez les Etats tenus sous Charles VIII en 1484. Ils proposèrent de construire & armer quelques vaisseaux pour la protection du commerce : & voyez M. de Sully, qui, suivant ses Mémoires, tome 7, page 194, Edition de 1763, fit la même proposition à Henri V. Ce fut le Cardinal de Richelieu qui commença l'établissement d'une Marine Royale sur l'Océan.

1508. base & la sûreté de ce commerce. Cette manière de trafiquer avoit réussi aux Dieppois avec les Africains & les Indiens : à ce moyen, ils étoient certains que plus ils auroient de navires & de marchandises, plus ils étendroient leur commerce ; d'ailleurs ils avoient éprouvé, par l'établissement qu'ils avoient fait du Fort du petit Dieppe sur la côte d'Afrique, que la formation d'une colonie exigeoit des forces, des dépenses considérables, des gens louvoyés pour la défendre, & du monde pour la peupler. Or, de ces obligations, il s'ensuivoit un emploi de fonds & une émigration de leurs habitants ; ce qui ne pouvoit se faire qu'au détriment de la construction, de l'armement & des Equipages de leurs navires, & par conséquent, de leur navigation.

Cet apperçu étoit juste & relatif à la position où Dieppe se trouvoit ; & nous verrons dans la suite, par le peu de succès qu'ont eu les colonies dont les citoyens de cette ville tentèrent l'établissement, que les pères pensoient mieux que ne l'ont fait leurs enfants.

1507. Le 6 Février 1507, Louis XII accorda aux habitants de Dieppe des Lettres-Patentes confirmatives de leurs droits d'octroi.

Les guerres qui s'étoient succédées, & l'activité de ces citoyens, principalement portée vers le commerce & la navigation, avoient fait négliger les travaux publics; ce ne fut qu'en 1511, que le pont du Pollet fut mis en l'état où il existe encore, quoiqu'il y eut plus de cent ans que les piliers en fussent fondés, & que la double tour qui en ferme l'entrée, fût bâtie.

1511

---

*ÉTAT de la Ville & ses progrès maritimes, sous François I.*

LES DIEPPOIS ne se sont distingués comme militaires, que quand il s'est agi de défendre leur ville ou l'honneur du pavillon François: d'ailleurs, les guerres d'Italie qui occupoient alors la nation, se faisoient dans un pays trop éloigné d'eux, pour qu'ils y prissent l'autre part, que celle de prier Dieu pour la prospérité des Armes Françaises. Cette année 1515, ils pleurèrent avec toute la France, la mort de Louis XII. La perte de ce bon Roi fut suivie de celle du brave Desmarets,

1515

1515. Capitaine-Commandant: les habitants couvrirent sa tombe de lauriers qu'ils lui avoient aidé à cueillir. Sa place fut donnée au sieur de Mauroy.

Dans ces temps, la marine de Dieppe étoit la plus instruite de l'univers. Un jeune homme de cette ville, nommé Ango, né d'un père d'une aisance médiocre, pouvoit reprocher à la fortune, de n'avoir pas présidé à sa naissance; mais la Providence l'en avoit bien dédommagé, puisqu'elle l'avoit doué de cet esprit pénétrant & actif, qui sert à acquérir des richesses dans la navigation & le commerce, & lui avoit donné un cœur généreux, qui en fait ennoblir l'usage. Ango fut assez sage pour sentir que les grands biens ne pouvoient lui servir qu'à acquérir la reconnoissance de ses inférieurs, l'estime de ses égaux & les bonnes graces de son Roi; mais, soit qu'un homme ne puisse pas être toujours heureux, soit parce que l'esprit & la prudence d'Ango aient, dans sa vieillesse, participé à la déclinaison de ses forces, il y éprouva le mauvais sort que Jacques Lecœur, seul Négociant du royaume à qui on puisse le comparer, avoit essuyé avant lui.

Ango ayant fait une fortune considérable dans les voyages qu'il avoit faits en Afrique & aux grandes Indes, comme Officier & ensuite Capitaine de vaisseau, prit le parti de quitter la mer, pour, à son tour, armer des navires, qu'il envoya commercer sur les côtes d'Afrique & d'Asie, qu'il avoit fréquentées. Son esprit s'étendit sur tous les objets qui pouvoient contribuer à l'augmentation de ses richesses. Outre son commerce immense, il prit à forfait les recettes des Duchés de Longueville & d'Etouteville, des Abbayes de Fécamp, de Saint-Wandrille & de l'Archevêché de Rouen.

Toutes les entreprises d'Ango lui réussirent. En 1525, il fit bâtir un hôtel magnifique à l'emplacement que la Congrégation de l'Oratoire occupe actuellement : quelques années après, il fit l'acquisition de la terre de Varengeville-sur-mer, & y fit bâtir le château, dont une partie existe encore. Ce fameux Négociant armoit pour les grandes Indes & la côte d'Afrique dix-huit à vingt navires qui lui apportotent des bénéfices immenses ; & il jouissoit de la plus grande fortune, quand François I se transporta en Normandie,

pour passer en revue de nouvelles Légions d'Infanterie Françoise que ce Prince venoit de créer. Ce Roi voulut bien honorer Dieppe de sa présence, 1734. cette année 1534.

Ango étoit trop intelligent pour manquer l'occasion que la fortune lui présentoit de mériter les faveurs de son Roi. François I aimoit la magnificence ; & Ango , le plus riche Négociant de l'Europe , étoit en état de contenter le goût de son Maître. Il se chargea seul de faire la dépense de la réception de ce Prince , & l'opulence qu'il y mit , étonna les courtisans , autant qu'elle plut à François I.

Ango avoit été instruit assez à temps pour faire venir les plus habiles Architectes en décorations. Nulle dépense ne fut épargnée : arcs de triomphe , ameublements superbes , vaisselle d'argent , vins exquis , enfin toutes les ressources de l'art & de la nature furent mises en œuvre.

Ango eut l'honneur de recevoir son Roi & les principaux Seigneurs de sa Cour, dans son magnifique hôtel, dont les appartements étoient décorés des plus belles tapisseries & des plus riches étoffes de son temps. On y voyoit en

beaucoup d'endroits, des chiffres & des tableaux qui exprimoient les grandes actions de François I. Ango fit servir ce Prince & ses courtisans avec l'élégance la plus somptueuse: la belle gravure & le bon goût de la vaisselle d'argent, les vins & les mets recherchés surprirent merveilleusement le Roi & toute sa Cour.

Ce riche Négociant avoit fait construire six petits bateaux légers, qu'il avoit fait sculpter & dorer dans toute leur longueur supérieure au niveau de l'eau. François I, ainsi que les Seigneurs de sa suite & les Officiers de sa maison s'y embarquèrent à différents jours, & furent se promener à deux & trois lieues sur la mer. Ce Prince fut si satisfait d'une réception aussi digne de lui, que de son goût élégant, qu'il donna à Ango la place de Capitaine-Commandant de la Ville & du Château, qui venoit de vaquer par la mort du sieur de Mauroy.

Les Dieppois alors navigeoient seuls dans les Indes avec les Portugais. Ces derniers, jaloux de cette concurrence de commerce dans ces parages inconnus au reste de l'Europe, firent quelques insultes à leurs vaisseaux, qui les

1534. en firent souvent repentir ; entr'autres, sept vaisseaux Portugais ayant attaqué six des Dieppois, furent battus par ces derniers, de façon que trois des sept Portugais se trouvèrent hors d'état de revenir en Europe. Mais, quelque temps après, trois navires de Portugal en ayant rencontré un de Dieppe, sur la côte d'Afrique, voulurent lui faire baisser son pavillon ; le Capitaine en voulut soutenir l'honneur, & se battit avec intrépidité : il périt dans le combat, ainsi que les quatre cinquièmes de son équipage, & les Portugais se rendirent les maîtres de ce navire, qu'ils conduisirent à Lisbonne.

Ce navire appartenoit à Anjo : l'indignation d'un pareil procédé en temps de paix, & la résolution d'en tirer vengeance, firent dans son ame deux sensations qui se succédèrent rapidement. Cet Armateur savoit que la plus grande partie des vaisseaux de Portugal, étoit alors dans les Indes ; il fit donc équiper dix grands navires qui étoient dans le port, auxquels il joignit six à sept de moindre grandeur. Il fit monter sur ces navires, outre leur équipage ordinaire, le plus de volontaires & de gens de résolution

qu'il put trouver, & les envoya bloquer le port de Lisbonne, avec ordre de faire des descentes sur les rives du Tage & d'y détruire toutes les habitations.

Ango mettoit sa vengeance en mains intéressées à la querelle. Les Dieppois, dont le cœur étoit exalté par leurs succès maritimes, avoient, dans le cas présent, à réprimer les Portugais, qui s'opposoient à leur navigation dans la mer des Indes, où ils n'avoient pas plus droit qu'eux-mêmes, & ils avoient encore à venger la mort de leurs camarades, & la prise d'un de leurs navires au préjudice du droit des gens.

Cette escadre parvenue à l'embouchure du Tage, s'empara de tous les navires Portugais qui sortirent ou voulurent entrer dans Lisbonne; elle mit à terre les volontaires & les gens de résolution, qui pillèrent, dévastèrent & brûlèrent les villages à proximité du rivage, & remontèrent, après ces ravages, dans leurs vaisseaux, pour en faire autant d'un autre côté; de sorte que les Troupes Portugaises qu'on envoya pour s'y opposer, ne purent y réussir, vu la célérité des attaques des premiers & l'ignorance de l'endroit où ils les dirigeoient.

1534. Cette guerre offensive, à laquelle le Roi de Portugal ne s'étoit pas attendu, mit en alarmes Lisbonne, ainsi que ses environs. Ce Prince ne vit pas d'autre parti à prendre, pour en arrêter le cours, que d'envoyer un Député extraordinaire à François I, pour se plaindre de cette hostilité en temps de paix.

Le Roi de France eut la générosité d'envoyer à Dieppe ce Député, pour s'aboucher avec Ango. Ce dernier sentit toute la bonté de son Roi, & n'en fit usage que pour la gloire de ce Prince. Il reçut chez lui le Député Portugais, avec sa magnificence ordinaire, le félicita de ce qu'il avoit pu obtenir si facilement de François I, le pardon de l'insulte faite à son pavillon, & ce, sur la simple promesse des Portugais, d'être plus circonspects à l'avenir : il lui ajouta, qu'en conséquence il alloit expédier un bon voilier, pour porter l'ordre du Roi à ses vaisseaux de quitter le Tage & de revenir à Dieppe ; ce qui fut exécuté.

On put dire dans le seizième siècle, qu'Ango ne devoit sa fortune qu'au règne de François I ; car, dès que ce Prince ne fut plus, ce riche négociant fit des pertes considérables, que la

vieillesse, exclusive de l'activité, ne lui permit pas de réparer. Cet homme qui n'avoit jusques-là connu que le bonheur, ne put se mettre au-dessus de l'adversité : son caractère en contracta une aigreur dans le commandement, qui déplut à ses concitoyens ; enfin, oubliant qu'il avoit été leur égal, il abusa de son autorité, jusqu'au point de frapper, dans une assemblée de l'Hôtel-de-Ville, un des Echevins, parce qu'il n'étoit point de son avis. Cet indigne procédé indisposa les bourgeois : cet Echevin en demanda la réparation ; & Ango fut condamné à des intérêts & à une amende humiliante. Cette mortification, ainsi que le mépris qu'on lui témoignoit en toutes occasions, déterminèrent ce vieillard à aller finir ses jours, trop longs pour sa gloire, dans son château de Varengeville.

Dès 1520, c'est-à-dire, bien antérieurement à la mort d'Ango, les trois frères Parmentier, Capitaines de navires, avoient découvert l'Isle de Fernambourg ; ils y avoient fait la traite de leurs marchandises, & en avoient rapporté des cuirs & des pelleteries.

Jean Parmentier, l'aîné des trois frères, étoit un génie rare, un des

1534. plus lettrés de son siècle, bon Astronome, excellent Hydrographe & bon marin. Il avoit conjecturé, des récits que quelques Indiens lui avoient faits, qu'il devoit y avoir au-delà des Indes, de grandes isles où il croissoit beaucoup de muscade, de poivre & de girofle, & que ces isles séparoient la mer des Indes, de celle de la Chine. Il proposa à Ango, qui étoit encore en ce temps dans la prospérité, d'aller les reconnoître. Ce dernier adopta ce projet, & confia à Jean Parmentier, deux de ses navires. Celui-ci fit un voyage heureux, aborda ces isles, & pénétra jusques aux côtes de la Chine. Il revint Dieppe en 1529, après deux ans & demi de navigation, ayant ses deux navires chargés de muscade, de girofle & autres épiceries. Cet habile Capitaine retourna l'année suivante dans ces isles, où, malheureusement pour la marine, il mourut âgé de quarante-neuf ans.

Le Gouvernement François ne voyoit pas encore que la navigation & le commerce des pays éloignés, pouvoient donner des richesses & du ressort à l'Etat: aussi, ne daignoit-il prendre aucune part aux opérations maritimes de la

ville de Dieppe; il ne protégeoit ni ne gênoit les spéculations de ses citoyens, qui s'étendoient sur toutes les mers, sans nulle exclusion; & c'étoit encore l'Hôtel-de-Ville qui, de l'avis des Armateurs & des anciens Capitaines de vaisseau, donnoit la police qu'il croyoit la plus convenable pour la navigation.

On ne vit qu'en 1531, le Gouvernement François faire attention à la célébrité qu'on avoit donnée au voyage de Jean Parmentier à la Chine. Cette année, le sieur de Valois, par ordre du Roi, vint s'embarquer à Dieppe, pour faire ce voyage sur un des vaisseaux de ce port, qui alloit se rendre dans cet Empire éloigné. Le sieur de Valois y porta quatre canons de fonte, dont il fit présent de la part du Roi, au Maître de ce grand Etat. Il fut bien reçu de ce Prince, & les vaisseaux en rapportèrent, en échange de leurs marchandises, des porcelaines, du thé & autres denrées.

Depuis la fondation de Dieppe, ses citoyens n'avoient eu pour leur usage, que l'eau des citernes, ou celle de quelques puits; encore cette dernière eau étoit-elle saumace & mal saine.

1531.

1531. Un des bourgeois, dont nous voudrions savoir le nom, pour rendre à sa mémoire, toute la reconnoissance que nous lui devons, persuada à ses compatriotes la possibilité qu'il y avoit de faire venir dans leur ville, l'eau d'une source aussi abondante que salubre, qui se trouvoit dans la paroisse de Saint-Aubin-sur-Scie, à une grande lieue de Dieppe.

Il fallut pour exécuter ce projet, avoir recours à l'autorité du Prince: Sa Majesté accorda aux habitants de cette ville, des Lettres-Patentes approbatives de cette entreprise, en date du 27 Fé-

1532. vrier 1532.

La Communauté autorisée, acquit le terrain où jaillit cette source, par un capital de deux-cents livres. Les citoyens commencèrent par y construire un réservoir, autrement dit château-d'eau, dans lequel tombe une partie des eaux de cette source trop abondante. L'eau qu'il contient y trouve deux issues formées par deux grands canaux de terre cuite, qui se prolongent à côté l'un de l'autre, jusqu'à Dieppe. Comme la rivière de Scie se trouve intermédiaire entre la source & cette ville, il fallut faire passer par-dessous son cours, deux grands ca-

naux. Cela se pratiqua au moyen d'un autre lit momentané qu'on fit à cette rivière; ensuite de quoi on prolongea facilement ces deux canaux, à travers la prairie de cette vallée, jusqu'à la côte très-élevée du petit Appeville; mais, parvenus à cet endroit, les habitants furent effrayés du travail difficile & immense qu'il falloit faire pour percer cette montagne dans l'étendue d'une grande demi-lieue. Ils eurent encore recours à François I, lui représentèrent la grande dépense que cet ouvrage exigeoit, & ils en obtinrent de secondes Lettres-Patentes du 20 Novembre 1535, qui leur permirent de lever sur eux-mêmes, pour cette entreprise, un subside de trente sols par chaque muid de vin, & de vingt sols par muid de sel de leur consommation. Ce subside imposé pour la perfection de l'ouvrage, a duré jusqu'en 1692.

On commença à creuser sous cette montagne, un passage de dix à douze pieds, sur huit à neuf de hauteur, en observant le niveau pour l'écoulement des eaux dans les deux canaux, jusqu'à Dieppe: mais, quand on eut fait cette voûte dans la longueur de cinq à six-cents pas, on sentit qu'il seroit trop

1532. long & trop embarrassant de rapporter toujours les terres par son embouchure; l'on prit donc le parti de faire des puisards qui, étant ouverts jusqu'au-dessus de la montagne, donnoient jour pour le débouchement des terres de la voûte qu'on pratiquoit. Il y a lieu de penser qu'on négligea l'usage de la bouffole pour la conduire en ligne directe, ou qu'on rencontra quelques lits de grosses pierres, qui en occasionnèrent le dévoiement, car la route en est bien oblique.

Les deux canaux étant parvenus jusque sous l'ancien emplacement de l'Eglise de Saint Remi, changé depuis en usage de jardin pour l'Etat-Major de la Place, on fit tomber leurs eaux dans un second réservoir situé au pied des marches du Château, vis-à-vis le milieu de la grande rue de la Barre, d'où on les distribua dans les différents quartiers de la ville.

Cet ouvrage n'acquit sa perfection qu'en 1552. Celui qui le dirigeoit, nommé Toutain, Fontainier de Rouen, avertit la Communauté, qu'il feroit passer l'eau à jour donné, par la grande fontaine publique, construite à cet effet sur la place où il y avoit un puits d'eau

alée, dont elle porte le nom. Le Clergé  
 les deux paroisses s'y rendit en pro-  
 fession, accompagné des Maire &  
 Echevins, & d'un concours nombreux  
 l'habitants. A l'heure indiquée, l'eau  
 jaillit avec force, par les différents  
 tuyaux de cette fontaine : aussitôt le  
 Clergé entonna le *Te Deum* en action  
 de grace, & tous les citoyens remer-  
 cièrent Dieu de l'arrivée d'une eau si  
 utile & si désirée.

Au moyen d'un travail si extraordi-  
 naire, cette ville, quoiqu'entourée en  
 la plus grande partie, des eaux de la mer,  
 & bâtie sur un galet d'alluvion, se  
 trouve être une de celles du royaume  
 qui ait de l'eau douce & légère en la  
 plus grande abondance; puisqu'outre un  
 grand nombre de fontaines publiques,  
 jaillissantes de trois, quatre & cinq pieds,  
 suivant le nivellement du terrain, il  
 n'y a point dans Dieppe, de maison par-  
 ticulière d'une grandeur passable, qui  
 n'ait sa fontaine. Les eaux qui en pro-  
 viennent, coulent continuellement dans  
 les rues, & y forment un ruisseau qui  
 procure la propreté, & qui en ra-  
 fraîchit l'air dans l'été.

Dans le courant de Juin 1545, les  
 citoyens, sur la demande de François I,

1532.

1545.

1532. envoyèrent quarante-six de leurs plus forts navires, bien armés, au Havre-de-Grace, pour faire partie de la Flotte qui s'y assembloit sous les ordres de l'Amiral Annebaut. Ce fut le premier des Seigneurs qui avoient été revêtus de cette dignité, qui en fit l'exercice sur mer. Cet Amiral s'empara de l'Isle de Wigt, & provoqua les Anglois à un combat naval, qu'ils évitèrent, en se retirant derrière des bancs de sable, où l'on ne pouvoit les attaquer que par un passage trop étroit pour qu'il y pût passer plus de trois vaisseaux à la fois.

---

*ÉTAT de Dieppe, & ses Expéditions maritimes sous Henri II.*

**H**ENRI II étoit sur le trône : il avoit déjà nommé le sieur de Vieilpont, pour remplir la place de Capitaine-Commandant de la Ville & du Château, vacante par la mort d'Ango, lorsque ce Roi vint à Rouen vers la fin d'Octobre

1549. 1549.

Sa Majesté avoit fait dire aux Diep-

pois, qu'elle viendroit voir leur ville. Tandis qu'ils faisoient les préparatifs nécessaires pour recevoir leur Monarque avec la plus grande solemnité, Marie de Lorraine, douairière du royaume d'Ecosse, arriva dans leur port, & elle y attendit le Roi, qui y fit son entrée le 2 Novembre de cette année.

Tous les bourgeois sous les armes, étoient rangés sur deux lignes, depuis la porte de la Barre jusqu'à l'hôtel d'Ango, où ce Prince & une grande partie de sa Cour fut loger. La porte de la Barre étoit décorée d'emblèmes & de chiffres en l'honneur de Sa Majesté : on y avoit placé une grande statue de Diane, ayant un croissant sur sa tête, avec cette devise ; *donec tota impleat orbem* : allusion qui plut au Roi, & flatta Diane de Poitiers.

Outre plusieurs arcs de triomphe placés de distance en distance dans la grande rue, que le Roi parcourut pour se rendre à l'hôtel d'Ango, il y avoit à la place du Puits-Salé, un grand théâtre, sur lequel voltigeoit Pégase, ayant au-dessous de lui les neuf Muses habillées suivant le costume, & ayant leurs attributs distinctifs : elles chantèrent en chœur, des vers à la louange de Henri II.

1549. On avoit creusé dans la grande place du marché, un vaste bassin, rempli d'eau : on y voyoit sous la figure & les armes de France, un Neptune tenant son trident. Ce Dieu de la mer étoit porté sur les eaux, assis sur un trône dont la base étoit une grande coquille. Plusieurs Néréides & plusieurs Syrènes nageoient & plongeotent dans l'eau, ainsi que des grands poissons, ayant sur leur dos les armes du Roi & celles de la ville.

Henri II ayant visité le Château, trouva à propos qu'il fût couvert du côté de la campagne de Caude-Côte, par une citadelle, dont Sa Majesté fit tracer le plan. Ce Prince marqua la plus grande satisfaction aux habitants, de leur zèle & de leur fidélité.

1550. La paix s'étant conclue cette année 1550 avec l'Angleterre, Henri II députa en ce dernier royaume, le Maréchal de Saint-André, pour y porter le Collier de ses Ordres au jeune Roi qui y régnoit. Cet Ambassadeur prit à cet effet la route de Boulogne, place nouvellement rendue à la France ; mais ayant appris en chemin, que Marie d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, faisoit croiser douze gros vaisseaux Flamands

Flamands dans le Pas-de-Calais, ce Seigneur craignit que le dessein de cette Princesse ne fût de l'arrêter dans son passage pour Londres : il crut donc devoir le faire échouer, en rebroussant chemin, & se rendant à Dieppe pour y passer en Angleterre.

Lorsque ce Maréchal fut dans cette ville, il y apprit que trois gros vaisseaux Flamands richement chargés, y étoient en relâche : il donna ordre qu'ils y restassent pendant son absence, pour lui servir d'otage dans le cas où les vaisseaux Flamands, qui croisoient dans le Pas-de-Calais, l'arrêtaient. En vain les Négociants de Dieppe lui représentèrent que cet embargo seroit nuisible à leur commerce ; que vraisemblablement Marie d'Autriche ne vouloit que lui donner une simple inquiétude, sans avoir ordonné à ses vaisseaux de l'arrêter ; en vain les Maires assurèrent ce Seigneur qu'ils garantiroient sur leur tête, de le transporter sans danger, sur les côtes d'Angleterre en cinq à six heures, rien ne put l'engager à révoquer l'ordre qu'il venoit de donner : il partit sur un de ses bons voiliers, & toucha les bords de l'Angleterre, en peu d'heures.

1550. Le peuple est toujours la victime de l'inquiétude des grands. Marie d'Autriche ne manqua pas, comme les Dieppois l'avoient prévu, d'user de représailles; elle fit arrêter dans ses ports, tous leurs navires. Ce procédé leur parut d'autant plus dur, qu'ils avoient fait dire au Conseil de cette Princesse, par les trois Capitaines Flamands arrêtés dans leur port, qu'ils s'obligeoient de leur payer tous les frais, dommages & intérêts du retardement.

Pour se venger de cette injustice, les citoyens de Dieppe mirent en mer une escadre qui donna la chasse à tous les bâtimens Flamands qu'elle trouva sur la pêche de Germuth; enfin le Maréchal de Saint-André de retour en France, sans avoir reçu aucune insulte des vaisseaux Flamands, donna toute liberté aux trois navires de cette nation qu'il avoit retenus; & de son côté Marie d'Autriche permit à ceux de Dieppe de sortir de ses ports.

Pour faire sa cour au Maréchal, le sieur de Vieilpont, Capitaine-Commandant de cette ville, avoit approuvé ou même lui avoit donné l'idée de la rétention des trois navires Flamands. Ce Commandant abusoit de son autorité

en toutes occasions, & les bourgeois étoient indisposés de l'espèce de tyrannie qu'il exerçoit sur eux. Un des Echevins se représenta, dans une assemblée générale où il ne se trouva aucun noble, que les bons citoyens étoient rebutés des manières dures & hautaines avec lesquelles il les traitoit, & qu'il étoit même inutile que les Officiers municipaux vinssent à l'Hôtel-de-Ville pour y donner leur avis sur les affaires, puisque lui sieur de Vieilpont ne suivoit que sa volonté. Cette remontrance mit en fureur ce Commandant : il tira son épée pour en percer cet Echevin, qui, à l'aide de ses confrères, s'évada de l'Hôtel-de-Ville. Celui-ci raconta dans les rues, à ceux de sa connoissance, ce qui venoit de lui arriver. Le peuple irrité de cette nouvelle violence, s'assembla en tumulte, attendit le sieur de Vieilpont à la sortie de l'Hôtel-de-Ville. Le Commandant en étant informé, se retira par une petite porte peu usitée ; mais ayant été apperçu par quelques-uns, qui le crièrent aux autres, tous coururent après lui & le poursuivirent, en le conduisant, jusqu'au Château, asyle qui le sauva de leur furie.

Le sieur de Vieilpont devenu par

1550. cette insulte, aussi timide qu'il avoit été auparavant fier & entreprenant, n'osa plus descendre dans la ville, sans être escorté de cinquante hommes de sa compagnie sous les armes: tant il est vrai que les Supérieurs qui s'érigent en tyrans, font voir la bassesse de leur ame dès qu'on leur montre du mépris & qu'on brave leur arrogance. Nous croyons devoir observer ici, qu'alors la ville entretenoit & soudoyoit une compagnie de deux-cents hommes, sous les ordres du Capitaine-Commandant de la Ville & du Château.

Les citoyens portèrent leurs plaintes contre les mauvais procédés du sieur de Vieilpont, jusqu'aux pieds du Trône. Il fut déposé, & remplacé par le sieur

1554. Poulard-des-Forts en 1554. Ce nouveau Capitaine fâché de voir combien la conduite impérieuse de son prédécesseur avoit écarté les bourgeois des assemblées générales, obtint des Lettres-patentes, données à Blois, le 16 Janvier 1555, qui condamnent à une amende, ceux des notables qui, sans excuse légitime, ne se trouvent pas à ces assemblées.

Henri II étoit alors en guerre avec Charles-Quint. Notre Roi fut informé

une flotte composée de vaisseaux Espagnols & Flamands, alloit sortir des ports d'Espagne, chargés de marchandises & de munitions de guerre, pour aller prendre dans les Pays-Bas. Ce Prince ne pouvoit être dans le cas de profiter de cet avis, mais il n'avoit point de marine. Afin d'obvier à ce défaut, il jeta les yeux sur les Dieppois, pour faire cette expédition : l'Amiral de Coligny leur écrivit donc, dans le courant de Juin 1555, & les engagea de ne pas manquer une occasion si favorable, qui, en leur fournissant l'avantage de servir leur Roi, leur procureroit en même temps, celui d'augmenter leurs richesses de celles dont les vaisseaux ennemis étoient chargés.

Les bourgeois répondirent à l'Amiral, qu'ils faisoient avec empressement, la satisfaction de pouvoir marquer à leur Roi, leur amour, leur dévouement & leur fidélité; qu'à cet effet ils offroient à Sa Majesté, les navires qu'ils avoient dans leur port tous équipés & armés, avec les munitions de bouche; mais n'ayant fait des pertes considérables dans la présente guerre, ils la supplioient de les aider par la paie des

1554

1555

1555. équipages & la fourniture des munitions de guerre.

L'Amiral leur répliqua que l'état actuel des finances du Royaume attaqué de toutes parts, & épuisé par une longue guerre, ne permettoit pas au Roi de faire cette dépense; mais il assura les habitants que Sa Majesté, qui desiroit ardemment ce service, reconnoitroit par la suite, le zèle qu'ils lui témoigneroient dans cette occasion.

Toujours zélés pour leur Prince, & naturellement portés à la gloire de l'Etat, les Dieppois firent cet armement à frais communs, proportionnellement au règlement fait par Louis XI, dont on a fait mention; mais, par un contre-temps, leurs gros navires étoient alors en voyage de long-cours, & ils ne purent armer que ceux d'une moindre grandeur qui étoient dans leur port & en état de tenir la mer: ils le firent avec célérité; car, suivant le temps où l'Amiral de Coligny avoit annoncé le départ de cette flotte des côtes d'Espagne, & le calcul des mariniers, elle devoit arriver dans leurs parages vers le commencement du mois d'Août.

Pendant que les citoyens s'occu-

ient de ce travail, le Capitaine Masse, qui commandoit un de leurs navires, arriva richement chargé, & amena à sa suite, une grande hourque de Dantick, également chargée, qu'il avoit prise, quoique nous ne fussions pas en guerre avec la Pologne. Dans ces temps, les vaisseaux de toutes les Puissances, sans y être autorisés par des lettres de marque, couvroient leurs armeries sous l'apparence de l'honneur du pavillon de leur nation : la barbarie des mœurs des derniers siècles avoit autorisé cette vexation exercée sur les autres par les plus forts. Cette hourque, deux fois plus grande que le Navire du Capitaine Masse, en avoit exigé le fait, & avoit livré combat, parce qu'il y étoit refusé. Le mérite d'une bonne manœuvre & la bravoure avoient donné la victoire à ce Capitaine ; sa bonne fortune parut de bon augure pour leur mouvement, & anima l'activité des Polonois.

Cette petite Flotte étant prête, on leur donna le commandement à Louis de Bures, dit d'*Epineville*, un de leurs bons marins. Ce Capitaine arbora son pavillon sur le *Saint-Nicolas*, & l'on nomma pour Capitaine-Major, Nicolas

1555. *Guille*, qui montoit l'*Émérillon*; *Louis Bigas* étoit le Capitaine du *Faucon*; *Jean Dujardin* étoit celui du *Saint-Laurent*; *Charles Leroux* étoit Capitaine de l'*Ange*; *Vincent Broquet* commandoit la *Barbe*, & *Adrien Lecomte*, le *Lévrier*; *Jacques Beaucoufin*, la *Palme*; *Louis Palcheuil*, le *Saint-Jean*; *Adrien Levilain*, le *Soleil*; *Jean Labias* commandoit l'*Once*; *Antoine Varin*, la *Belette*; *Bertrand Caillot*, la *Comtesse*; *Nicolas Ruault*, la *Gentille*; & *Matthieu Cauvin*, le *petit Coq*. Ces navires étoient accompagnés de deux corvettes pour porter les ordres: elles n'avoient chacune que quatre canons de petit calibre, & étoient montées par *Simon Saquépée* & par *Vincent Colas*.

Cette Flotte sortit de Dieppe le 5 Août, & dès le 11, elle découvrit, vers la pointe du jour, celle des ennemis, qui cingloit le long des côtes d'Angleterre: elle étoit composée de vingt-quatre grandes hourques, dont la moindre égaloit en contenance celle du Capitaine de Bures. La Flotte Dieppoise, tout inférieure qu'elle fût en apparence à celle des Espagnols, se rangea en ligne, & livra le combat. Après

plusieurs canonnades, le Capitaine de  
 Bures joignit de près la plus grande  
 hourque Espagnole : ce vaisseau lui  
 répondit par un feu très-vif; enfin de  
 Bures se dispoſoit à l'aborder, lorsque  
 deux autres vaisſeaux ennemis à proxi-  
 mité, vinrent ſecourir leur camarade.  
 Le Capitaine de Bures à ſon tour, n'eût pu éviter de  
 être pris, si le Capitaine  
 de Dieppe n'eût quitté la hourque qu'il  
 combattoit, pour venir le ſeconder;  
 mais elle le ſuivit, & cet endroit de-  
 vint le centre du combat, parce que  
 les Capitaines Leroux & Broquet s'y  
 joindirent, ainſi que la plupart des  
 autres navires des deux nations.

Le combat devint terrible. Les Diep-  
 pois avoient, à la vérité, plus de  
 monde dans chacun de leurs vaisſeaux,  
 que les Espagnols dans les leurs, en  
 proportion des grandeurs reſpectives;  
 mais, comme ceux de ces derniers  
 étoient beaucoup plus grands & qu'ils  
 avoient des canons d'un plus gros ca-  
 libre, les Dieppois ſentirent leur avan-  
 tage à cet égard; & ils l'avoient prévu,  
 car ils s'étoient précautionnés de longs  
 crochets garnis de fer, pour faciliter  
 l'abordage. Dès que leur Commandant  
 eut donné le ſignal & l'exemple,

155. tous les vaisseaux qu'ils avoient en cet endroit, s'accrochèrent aux navires ennemis qui se trouvoient à leur proximité, montèrent à l'abordage, déterminés de vaincre ou de périr, & parvinrent sur ces hourques, malgré les décharges de leur artillerie & une pluie de grenades: ils y gagnèrent du terrain & s'en rendirent les maîtres.

La victoire leur étoit acquise, lorsqu'un événement malheureux devint aussi funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus. Le *Soleil* & l'*Once*, qui avoient canonné plus loin, & empêché des hourques Espagnoles de se réunir avec celles que les François avoient abordées, voyant que les ennemis baissoient leur pavillon, accoururent en cet endroit pour avoir part au butin. Leurs Equipages sautèrent dans la première hourque qu'ils purent joindre; chacun d'eux ne s'occupa plus qu'à qui pilleroit davantage & emporteroit le plus d'effets dans son navire. Cela se faisoit avec un tel désordre, que le Capitaine de la *Palme*, qui en étoit à portée, crut que les Espagnols tenoient encore contre ses gens; en conséquence il fit jeter une lance à feu sur la poupe de leur hourque, pour obliger les enne-

à l'éteindre, & , à ce moyen, faire  
une diversion de leurs forces, favorable  
aux assaillants. Cette erreur du Capi-  
taine Baucoufin n'eût eu aucune suite  
désastreuse, si les Equipages du *Soleil*  
de l'*Once*, au lieu de continuer à  
viller, eussent travaillé à éteindre le  
feu, qui, faute d'être arrêté à temps,  
fit des progrès rapides; & leur négli-  
gence à cet égard devint irréparable,  
car ils ne purent arrêter l'incendie.  
Quand ils se mirent en devoir de le  
faire. Enfin, par une plus grande faute,  
ils ne pensèrent point à lever les cro-  
chets qui les lioient à ces hourques,  
assez à temps pour s'en éloigner: de  
sorte que leurs propres vaisseaux furent  
aussi la proie des flammes qui, portées  
par le vent, se communiquèrent à fix-  
es hourques qui s'étoient rendues &  
qui en étoient à proximité. Pour comble  
d'infortune, cinq à six-cents personnes,  
tant Espagnols que François, qui s'é-  
toient jetés à la mer, pour éviter l'in-  
cendie, parvinrent jusqu'à la corvette  
commandée par Simon Saquépée, la  
plus à portée de les recevoir: ils saisi-  
rent tous avec le plus grand empref-  
sement, les cordages que leur jettèrent  
les Matelots de ce petit navire, les

1555.

quels pour sauver plus de monde, se mirent tous du même bord où ils se présentoient. Leur poids, joint à celui de tous ceux qu'ils tiroient de la mer, fit tourner cette corvette sur sa quille; ce qui fut cause de la mort d'une grande partie des secours & des secourants.

Tandis que les vaisseaux tâchoient d'éviter l'effet des flammes des navires qui brûloient, & qu'en même temps ils faisoient leurs efforts pour sauver, par leurs chaloupes & des cordes, le plus de nageurs qu'ils pouvoient, huit hourques ennemies profitèrent de leur embarras pour s'enfuir: il n'y eut qu'elles qui échappèrent de ce combat; huit furent brûlées, & les Dieppois entrèrent victorieux dans leur port avec les huit autres (1).

Par le malheur de l'incendie, leurs lauriers furent bien trempés de leurs

---

(1) C'est faute de ce détail, que le digne Continuateur de l'Histoire de France (M. Garnier) n'a attribué notre victoire qu'à l'incendie de plusieurs Hourques Flamandes; tandis qu'elle nous étoit acquise avant cet accident, qui nous a au contraire privés des richesses en partie qui en auroient été la récompense.

armes; ils perdirent quatre de leurs vaisseaux, une corvette & quatre-cents soixante hommes, tant matelots qu'officiers. Les Capitaines *de Bures* dit *l'Epineville* & *Leroux*, les Lieutenants *Dumesnil* & *Doublet* périrent dans le combat; & les Capitaines *Jean Labias*, *Jacques Baucoufin* & *Simon Saquépée* furent noyés, ainsi que plusieurs officiers. Les ennemis eurent environ neuf-cents hommes tant tués que noyés; & les Dieppois en emmenèrent plus de huit-cents prisonniers de guerre.

Informé de cette victoire, le Roi leur écrivit :

CHERS ET BIEN-AMÉS,

« Nous avons entendu, par la Lettre  
 que Nous a écrit des Forts, & par  
 ce que Nous a dit votre Greffier,  
 qui Nous est venu trouver, comme  
 les navires que vous aviez armés &  
 équipés en guerre pour l'entreprise  
 de la pêcherie, ont rencontré vingt-  
 quatre Hourques Flamandes, qu'ils  
 ont tellement battues, que la victoire  
 Nous en est demeurée; ce qui Nous a  
 été une nouvelle fort agréable, &  
 dont Nous faisons bon gré à tous ceux

1555.

1555. » qui ont été de cette entreprise, &  
» qui ont exécuté une si belle & si  
» louable action; étant bien délibéré de  
» vous favoriser autant comme il Nous  
» est possible, & comme Nous voyons que  
» le service que vous Nous faites le mé-  
» rite, & parce que vous savez de quelle  
» utilité pourra être l'entreprise de la  
» pêcherie, non-seulement pour vous,  
» aussi au bien de notre service, au  
» dommage & ruine de notre ennemi  
» & de ses sujets aux Pays-Bas, Nous  
» vous demandons, autant que vous  
» aimez le bien de vos affaires &  
» desirez chose qui Nous soit agréa-  
» ble, que vous mettiez en mer lesdits  
» navires pour l'entreprise de la pêche-  
» rie, suivant votre première délibé-  
» ration; en quoi faisant, outre l'infini  
» gain & profit que vous pouvez en  
» attendre, vous Nous ferez un service  
» si agréable, que Nous en aurons mé-  
» moire pour le reconnoître envers  
» vous, tant en général qu'en particu-  
» lier, selon les occasions qui se pour-  
» ront offrir. Donné à Vigny, le 25  
» Août 1555. »

Cette Lettre flatta & encouragea les  
Armateurs & les mariniers; &, pour

pour satisfaire au desir de leur Prince, ils armèrent vingt-huit navires de différentes grandeurs, dont ils donnèrent le commandement à un Capitaine qui, quoique jeune, avoit donné des preuves de la plus grande capacité; il se nommoit *Ribault*. Nous verrons par la suite, combien ces Armateurs savoient connoître les talents qui font le grand homme de mer, qu'ils avoient apperçu dans ce jeune homme.

Malheureusement cette flotte, dans la route de Dieppe à la pêche de *Ger-muth*, fut battue d'une violente tempête, le 5 Octobre 1555. Plusieurs de ses navires périrent à la côte d'Angleterre. Dès que le calme eut permis au plus grand nombre de se rejoindre, *Ribault* les mena sur la pêche; ils y prirent une grande partie des bateaux Flamands, & ils en firent échouer d'autres sur la côte d'Ecosse; en sorte qu'il n'en échappa que quelques-uns à leur poursuite.

Les dépenses, le travail & les fournitures des équipages de ces armements, n'empêchoient pas les Dieppois de faire leur navigation dans les *Grandes Indes* & dans l'*Afrique*: c'étoit le grand profit qu'ils y faisoient, qui leur donnoit des moyens & d'excellents mariniers.

1555. Les négociants faisoient partir & recevoient tous les ans, plus de vingt-cinq navires des Indes, de l'Afrique & de l'Amérique: ces navires étoient armés en cas d'insulte; & ils transportoient avec des navires de moindre grandeur, toutes les marchandises dans les ports de l'Océan & de la Méditerranée, à l'exception de ceux des Espagnols; mais l'obstacle que la guerre y mettoit, fut levé par la trêve conclue le 5 Fé-

1556. vrier 1556. Cependant ce calme ne dura pas long-temps, car Marie Reine d'Angleterre, séduite par les conseils de Philippe II, déclara la guerre le 7 Juin 1557. Vers la fin de cette année, le sieur de Senarpont, gentilhomme des environs de Dieppe, Gouverneur de Boulogne, engagea les citoyens de cette première ville, de lui faire faire le plus de claies possibles, conformes aux modèles qu'il envoya, & de tenir prêtes quantité de pioches, de bèches & de pelles, se chargeant de leur en rembourser le prix. Lorsque les habitants faisoient cette provision, M. le Duc de Guise leur commanda, d'armer leurs navires le plus tôt possible, pour intercepter toute communication entre l'Angleterre & Calais, dont il

Illoit faire le siége ; qu'ils eussent à charger sur ces navires, les choses commandées par le sieur de Senarpont, & la plus grande quantité de pain pour nourrir son armée.

Les Dieppois exécutèrent ces ordres avec la plus grande célérité, & ils eurent l'honneur de contribuer à la gloire immortelle que le Duc de Guise s'est acquise pour avoir rendu à la France cette place importante. Voyez les Lettres-Patentes du 16 Octobre 1556, dans le Recueil des Priviléges de Dieppe.

1556.

*EFFETS du Calvinisme dans Dieppe, sous Henri II & François II.*

**D**IEPPE étoit, proportion gardée, la plus riche & la plus florissante ville du royaume, lorsque le Calvinisme, né dans le sein de la France, où il avoit déjà fait des progrès, glissa son venin parmi quelques-uns de ses citoyens, & y occasionna les plus grands malheurs, ainsi que la diminution de leur commerce. Si quelque lieu de la France eût pu être hors des prises de

1556. cette hérésie, c'eût été Dieppe. En effet, placés à l'extrémité du royaume, & ne tenant à aucuns des grands Seigneurs, les bourgeois ne connoissoient ni leurs intrigues de Cour ni leurs prétentions.

Dans ces temps heureux, les habitants étoient pleins de foi & de simplicité, parce que leurs mœurs étoient pures. Dix à douze Prêtres dans chacune des deux paroisses, y remplissoient les fonctions ecclésiastiques, avec zèle & édification. Quoique peu nombreux, ce Clergé suffisoit à son ministère, parce qu'il ne s'occupoit que de ses devoirs, & qu'il s'y livroit tout entier.

D'un autre côté, entièrement occupés à leur commerce, les citoyens s'inquiétoient peu des nouveautés & des discussions théologiques; ils se bornoient aux instructions de leurs Curés, &, par une circonstance particulière, ils devoient avoir moins d'éloignement que les autres François, pour la tolérance civile: ils s'étoient accoutumés à traiter avec les Luthériens d'Hambourg & du Danemarck, avec les Mahométans de l'Afrique & de l'Asie, & les Sauvages de l'Amérique: aussi, le poison de l'hérésie ne put-il s'intro-

ire dans leur ville, que par la voie  
un petit nombre d'habitants dont  
ccupation uniforme & sédentaire,  
ouvoit favoriser une révolution d'idées,  
ises en fermentation à l'aide de la  
ouveauté: c'étoient les maîtres & les  
vriers d'une manufacture en laine qui  
existoit alors.

1556.

En 1557, un Colporteur des Livres  
e Calvin, nomme Vénable, arriva  
ans Dieppe, y préconisa cet Auteur  
vec un enthousiasme véhément, qui  
duit toujours les simples & les igno-  
ants, & excite la curiosité de ceux qui  
ont plus instruits. Enfin Vénable,  
quelque peu éloquent & savant qu'il  
it, se fit écouter avec avidité, & fut  
corrupteur de la foi des habitants  
e cette ville.

1557.

Partout ce sont les femmes qui, en  
ait de religion, sont les premières à  
tre séduites: leur imagination plus  
rdente s'échauffe plus promptement,  
t leur sensibilité plus grande, les  
orte à vouloir faire partager aux  
utres, le prétendu bonheur de leur  
nieux apperçu. La veuve Bouchard,  
ne des plus riches de la manufacture  
en laine, fut la première prosélite de  
Vénable: cette femme engagea ses pa-

1557.

rents , & plusieurs de ses ouvriers, à écouter cet homme ; & ces particuliers entraînent à leur tour, dans la même erreur, d'autres de leurs amis & de leurs camarades.

Enflé de son succès, ce Colporteur se regarda comme un des premiers Ministres de l'Eglise naissante ; il en écrivit avec emphase, à la Jonchée, Ministre de celle de Rouen. Celui-ci jugea des conquêtes qu'il feroit dans Dieppe, par celles qu'y avoit fait Vénable, tout grossier & ignorant qu'il fût : en conséquence, la Jonchée vint dans cette ville ; il y prêcha dans les maisons, & pendant trois semaines qu'il y séjourna, il gagna au Calvinisme, une assez grande quantité de bourgeois.

De retour à Rouen, le premier soin de ce Ministre fut d'informer Calvin, alors à Genève, de l'abondante moisson qu'il y auroit à faire à Dieppe, si on y envoyoit des ouvriers pour y semer la parole de l'Evangile ; mais il avertit ce Chef de l'hérésie, qu'il falloit en expulser Vénable, qui, par la dépravation de ses mœurs & son peu de savoir, ne pourroit que détruire une si belle espérance.

L'Eglise de Genève déposa ce fondateur de l'Eglise Calviniste dans le pape, qui, sans autorité, s'étoit érigé en apôtre: reproche qu'on peut faire à Calvin lui-même; & elle envoya pour remplacer Vénable, un autre ministre.

Ce nouveau Prédicant, après avoir attiré de nouveaux profélites & avoir confirmé les anciens dans leur erreur, consentit de demeurer avec eux; mais leur dit qu'il ne pouvoit s'y fixer pour toujours, qu'après avoir fini & arrangé ses affaires dans la Provence, dont il étoit originaire. Ce Ministre mourut dans ce voyage. Calvin répara cette perte, en donnant cette mission au Ministre Delaporte. Eloquent & aussi savant que prudent dans ses démarches, celui-ci pervertit un grand nombre des citoyens de cette ville. Pour ne point mettre le Clergé sur ses gardes, & ne point lui donner le temps de penser qu'il vouloit lui débiter ses ouailles, il commanda la plus grande discrétion à ses nouveaux Secours, & ne tint ses assemblées, que de nuit, & à des heures où les bourgeois étoient retirés chez eux.

La lecture de la Bible, traduite dans

---

---

1557.

1557.

un sens captieux ; des discours pathétiques sur la nécessité de réformer les mœurs ; le chant des pseaumes mis en vers François, par Marot ; le récit emphatique des tourments supportés avec joie par les prétendus martyrs de la secte ; enfin la vanité des premiers Protestants, de se dire mieux instruits de la religion que les Catholiques ; tous ces moyens servirent à pervertir & à engager dans l'erreur, une partie des habitants, avant qu'on y eût apporté aucun obstacle.

Le Clergé s'apperçut du progrès de la séduction. Il étoit composé de pieux Ecclésiastiques dont la foi & les mœurs étoient pures. Ils avoient jusqu'à ce temps rempli dignement leur ministère, & suffi à la direction des ames ; mais ils n'avoient pas eu à conduire un troupeau incrédule ; ce qui ne les avoit pas mis dans la nécessité de s'exercer à la controverse. Aucun d'eux ne voulut compromettre la religion, en faisant tête au Ministre Delaporte. Ce Clergé respectable fit part de la triste position où il se trouvoit, & demanda à M. le Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, un savant Ecclésiastique, pour l'opposer aux prédications

nouveau Ministre, & pour éclairer  
ceux qu'il avoit séduits.

---

1557.

Son Eminence envoya le sieur Adam  
Séquat, un de ses Grands-Vicaires,  
avec plusieurs autres savants Ecclésiastiques.  
Celui-ci, qui malheureusement  
connoissoit pas l'étendue du ravage  
que le poison avoit fait dans Dieppe,  
proposa à propos d'ouvrir la mission par  
une procession générale, à laquelle il  
porta le Saint-Sacrement. Les nouveaux  
Calvinistes en furent irrités; ils prétendirent  
qu'on vouloit par-là tenter ou  
ouffenser leur nouvelle croyance; & tous  
indignés, ils eussent arraché le Saint  
des Saints des mains du Grand-Vicaire,  
pour le profaner, si le Ministre Dela-  
porte, qui en prévoyoit les suites, ne se  
fut opposé à cette violence: ce ne fut  
qu'avec la plus grande peine qu'il par-  
vint à retenir leur faux zèle dans les  
bornes qu'ils prétendoient leur être  
prescrites.

A peine la procession fut-elle finie,  
le soir, & le Grand-Vicaire & les  
Ecclésiastiques arrivés avec lui s'étoient  
retirés dans la maison où ils étoient  
logés, que près de deux mille per-  
sonnes des deux sexes vinrent à leur  
porte, chanter les psaumes de Marot.

1557.

Un procédé si hardi effraya ce Grand-Vicaire & ces Ecclésiastiques qui, imprudemment, partirent de Dieppe dès le lendemain de grand matin.

Cette espèce de défiance & d'abandon de leur part, eut toute l'apparence d'un aveu de la foiblesse de leur cause. Les Calvinistes en devinrent plus fiers & plus entreprenants; & cette retraite indiscrete entraîna dans l'erreur un nombre considerable d'habitants qui avoient suspendu leur jugement jusqu'à ce qu'ils eussent entendu les moyens que les Catholiques pouvoient opposer au Ministre Delaporte.

L'Amiral de Coligny, qui eût été un des plus grands hommes de la France, s'il fût né dans un temps moins orageux, & si on n'avoit pas à reprocher à sa mémoire, d'avoir mis les armes aux mains des Sujets Calvinistes, plutôt parce qu'il ne vouloit pas plier sous le crédit des Guises, que par zèle pour le bien de l'Etat: cet Amiral, dis-je, voulut procurer à son parti, un établissement dans l'Amérique qui pût lui servir d'asyle en cas de besoin; il en postula l'agrément du Roi, sous le prétexte du bien de la France, & il l'obtint.

Dieppe

Dieppe étoit alors le port le plus célèbre du royaume pour la navigation, & par conséquent celui où Conny comptoit trouver plus de facilités pour l'exécution de son projet. Il eut recours aux armateurs & aux mariniers de cette ville. Le Capitaine Ribault, dont nous avons parlé, fut chargé de cette expédition. Ce bon marin avoit le malheur d'adopter le parti Protestant, ainsi que l'avoient fait une partie des officiers mariniers & des matelots, gens ordinairement moins instruits & moins défiants que ceux d'une autre profession. L'armement, composé de trois gros vaisseaux & de deux plus petits, fut fait dans le port de cette ville. Les équipages de ces navires, ainsi que quelques volontaires envoyés par l'Amiral, ne formoient en tout, que le nombre de six-cents & quelques hommes, qui tous avoient embrassé la nouvelle religion.

Ribault partit de Dieppe, le 15 Février 1560. Cet habile Capitaine ne s'en cartapasa dans sa route, comme faisoient les Espagnols; il s'éloigna moins vers le Nord, & se rendit dans le Golfe du Mexique, par une traversée beaucoup plus courte; il aborda la côte septen-

G

1557.

1560.

1560. trionale de l'Amérique qu'on appelle la Floride. Ce pays lui parut d'une douce température; son assiette avantageuse lui plut, & il le trouva favorable pour l'établissement proposé. Ce Capitaine fit des présents aux habitants assez affables, qui n'étoient pas nombreux, & en fut bien accueilli. Ribault fit bâtir un petit Fort en bois sur la rivière de Toubachir, dite *Chenonceaux*: il y éleva une colonne à laquelle il fit attacher les armes de France. Quand ce travail fut fini, ce Capitaine vit avec chagrin, que le peu de munitions de bouche qui lui restoient, ne lui permettoit pas de laisser dans ce Fort, autant d'hommes que l'on s'étoit proposé: cette circonstance lui en fit restreindre le nombre à dix-huit; il les approvisionna le plus qu'il lui fut possible, en réservant pour ses vaisseaux, la nourriture nécessaire pour leur retour, & promit à cette petite troupe qu'il y laissoit, de revenir dans l'année, ravitailler leur colonie & de lui amener du monde pour la consolider.

Ribault de retour en France, ne fut pas maître de remplir sa promesse; la guerre civile en empêcha l'exécution. Les dix-huit hommes restés dans

Fort ne voyant venir aucun navire pour apporter des vivres, dont ils manquoient, prirent le parti de construire une espèce de radeau, sur lequel ils élevèrent un mât & des voiles, se mirent en mer pour gagner quelque port. Il y avoit plus de huit jours qu'ils manquoient de vivres, & ils avoient déjà tué un d'entr'eux, afin de retarder de quelques moments la mort que la faim menaçoit à toute heure sur sa misérable vie, quand leur bonne fortune amena près d'eux, un navire Anglois : son équipage touché de compassion pour ces malheureux hommes, les fit monter à bord, & les ramena en Angleterre, d'où ils retournèrent à Dieppe.

Quoique nous ayions à nous plaindre des procédés impérieux de la Nation Angloise sur la mer ; cependant la justice exige de notre reconnoissance, que nous demandions des secours qu'elle nous donne dans les périls & dans les besoins où la navigation nous expose. Les Français se piquent de la même générosité ; mais malheureusement l'exemple de ces deux nations rivales n'a pas encore été suivi qu'il auroit dû l'être des autres peuples commerçants, qui man-

1560. quent souvent à ce devoir de l'humanité. Les voyages de long cours des habitants de Dieppe se faisoient toujours malgré les troubles de la France. A la vérité on commençoit à s'appercevoir de quelques divisions entre les armateurs & les mariniers : les plus sensés remarquoient avec peine qu'il n'y avoit plus le même ensemble ni le même amour du bien commun, qui avoient rendu leur navigation si florissante. Il y avoit déjà eu quelques rumeurs & quelques disputes dans des équipages mi-partie des deux religions, d'où l'on pouvoit présager la crise dans laquelle la nouveauté de croyance alloit mettre leur commerce.

Knox, homme malheureusement trop célèbre pour avoir renversé les autels de l'Ecosse sa patrie, arriva dans Dieppe cette année 1560. Ce Ministre avoit quitté l'Eglise Romaine par dépit de n'avoir pu obtenir un bénéfice qu'il avoit postulé : du reste, il étoit savant, infatigable dans le travail, & d'une éloquence véhémence. Ces qualités lui avoient mérité l'estime & l'amitié de Calvin : ce père de l'hérésie lui avoit donné des lettres de recommandation pour les principaux des ci-

ens de Dieppe qui avoient embrassé  
réforme. Knox blâma la circonspec-  
n du Ministre Delaporte, & pré-  
dit qu'il trahissoit sa cause par sa  
idité : aussi, dès que le Marquis d'El-  
f, qui étoit alors dans cette ville,  
parti, Knox prêcha au su de tous  
citoyens, & en plein jour, dans le  
s grand appartement que les Pro-  
ants purent lui procurer.

La connoissance du crime de l'hérésie  
nt été par discrétion & prévoyance,  
ribuée aux Evêques du royaume, par  
ameux Chancelier de l'Hôpital, pour  
ter un Tribunal de l'Inquisition que  
Cardinal de Lorraine vouloit établir  
France, le Cardinal de Bourbon  
t à Dieppe pour y exercer son nou-  
u pouvoir juridique ; mais le mal  
it déjà fait tant de progrès dans  
e ville, qu'on n'y étoit plus dans  
cas d'y châtier quelques opiniâtres,  
a de retenir par la crainte, ceux qui  
itoient encore de se déclarer pour  
éforme. Plus de la moitié des bour-  
is faisoient déjà une profession pu-  
ue du Calvinisme avec l'entoufiaf-  
des nouveaux Sectaires.

itôt l'arrivée de l'Archevêque, les  
testants doublèrent leurs exercices

1560.

de religion, ainsi que leurs prédications. Dès que Son Eminence parut dans les rues, ils eurent l'insolence de la huer & de lui répéter en face, des sarcasmes qui couroient alors entr'eux contre le Pape, les Cardinaux & les Evêques. Ce Prélat crut qu'il n'étoit pas en sûreté avec de pareils fanatiques, qui avoient déposé toute décence, & il se retira de Dieppe sans y avoir fait aucune procédure.

Le premier Juin de cette année, les Calvinistes y tinrent un Consistoire, dans lequel il fut arrêté qu'ils demanderoient au sieur des Forts & aux Maire & Echevins, la permission de ne plus célébrer les Fêtes, de faire leurs prêches de jour, & d'enterrer leurs morts dans un lieu qui leur seroit particulier. On doit concevoir combien le Calvinisme étoit dominant dans Dieppe, & qu'il falloit que le Commandant & les Echevins fussent de ce parti, pour que ce Consistoire eût osé faire ce Règlement pour cette ville, tandis que l'exercice public de cette religion n'étoit pas encore toléré dans le royaume, & qu'elle n'obtint cet avantage que par l'Edit du mois de Janvier 1562. Cependant leur demande fut octroyée par

les Forts en l'Hôtel-de-Ville: mais ils furent pas, dans le commencement cet exercice public, assez hardis pour emparer des Eglises; ils se contentèrent d'envahir la moitié du cimetière de Saint Jacques, afin d'y déposer leurs morts.

Le Ministre Knox étant repassé en France, & le Ministre Delaporte ne pouvant seul suffire à l'instruction du grand nombre de profélites qui se présentoient, les Protestants députèrent de Genève le sieur Matthieu Heudes, Seigneur de Veulles, pour y demander un nouveau Ministre. Ce gentilhomme acquitta avec zèle de sa commission; mais la grande espérance que les Pères de Genève avoient conçue de l'Eglise de Dieppe, les porta à envoyer à ses citoyens, un de leurs meilleurs sujets: ce fut le Ministre Saint-Paul, homme de bonnes mœurs, savant & éloquent; mais ces belles qualités étoient gâtées par un caractère âpre, hautain & excessif en prétentions.

L'Amiral de Coligny, qui jetoit un coup-d'œil politique sur toutes les nouvelles Eglises de France, vit avec plaisir l'accroissement de celle de Dieppe. Ses éloges qu'on lui fit du zèle de ses

1560. nouveaux Réformés, l'engagèrent à venir juger par lui-même de ce que son parti pouvoit s'en promettre. Ce Seigneur s'étant rendu en Normandie sur les ordres de la Reine, pour en pacifier les troubles, visita cette ville; & pendant les trois jours qu'il y séjourna, il fit tenir le prêche dans la maison qu'il y occupoit.

François II qui régnoit alors, fut irrité du procédé injurieux que les Calvinistes avoient eu la témérité de se permettre vis-à-vis du Cardinal de Bourbon, lorsqu'il s'étoit rendu dans Dieppe, comme nous l'avons dit: & réellement cette conduite étoit intolérable à tous égards, puisque cette Eminence méritoit tous leurs respects, comme Prince du Sang, comme Seigneur spirituel & temporel de la ville. Sa Majesté en reprochant cette faute aux habitants, enjoignit en même temps au sieur des Forts, qu'il n'eût qu'à faire cesser tous exercices de la Religion Calviniste dans cette ville, sans quoi il encourroit sa colère, d'autant plus fondée, que Sa Majesté n'en toléroit point la profession dans son royaume. Ce Commandant, zélé Protestant, eut l'audace de répondre à son Maître, que ni lui

les bourgeois n'étoient point athées, & par conséquent ils ne pouvoient ne devoient point vivre sans faire aucun exercice de religion.

Une pareille réponse devoit être suivie de la punition la plus sévère; pour l'infliger, le Roi ordonna à M. de Brissac de marcher vers Dieppe avec cinq à six compagnies d'hommes armés; mais la nouvelle que Sa Majesté reçut le lendemain, d'un retour de la rébellion des Calvinistes dans les provinces méridionales, l'obligea de dépêcher un contr'ordre à M. de Brissac, afin qu'il s'y transportât avec sa troupe. Cependant, pour obvier à ce contre-temps, le Roi fit partir pour Dieppe, le Maréchal de la Viéville & le Duc de Bouillon, conduits de trois-cents Arquebuziers. Le Maréchal de la Viéville craignant les suites d'une rébellion à main-armée, se rendit au Château. Le Maréchal de la Viéville étant entré dans cette ville, fit démolir la maison où l'on avoit fait le prêche, & menaça les Calvinistes d'en faire autant des fortifications, s'ils continuoient l'exercice public de leur religion.

Avant de quitter Dieppe, le Maréchal de la Viéville y installa pour

1569. Capitaine-Commandant, à la place de des Forts, le sieur de Ricarville, gentilhomme Catholique des environs. Mais la punition, les menaces & la nomination d'un Commandant Catholique n'étoient pas suffisants pour remédier ni même arrêter les progrès du mal; & le Maréchal dût lui-même s'en appercevoir; car pendant le temps de son séjour, un jeune citoyen eut l'indiscrétion de briser la statue d'un Saint placée dans l'Eglise de Saint Jacques. Ce fanatique fut pris sur le fait, & conduit au Présidial de Caudebec, qui le condamna à mort; & deux autres Protestants furent exécutés dans la place du marché, pour avoir profané les vases sacrés de l'Eglise d'Esttran. Loin que la punition de leurs associés firent impression sur les autres Calvinistes, ces derniers les préconisèrent comme des Martyrs de la vérité: comme si la fausse gloire du crime en sanctifioit la punition. A peine le Maréchal de la Viéville & le Duc de Bouillon furent-ils sortis des murailles de Dieppe, que les Protestants recommencèrent leurs prêches & les exercices publics de leur religion comme auparavant.

*FINITE du Calvinisme dans Dieppe ,  
& seconde tentative de l'Etablisse-  
ment d'une Colonie dans la Floride ,  
sous Charles IX.*

FRANÇOIS II avoit donné, avant  
mort, l'administration du royaume  
à la Reine Catherine de Médicis fa-  
ire, pour le temps de la minorité de  
Charles IX. Cette Reine accompagnée  
l'Amiral de Coligny, vint à Dieppe.  
Majesté, à la prière de ce Seigneur  
Calviniste, reçut en grace le sieur  
de Forts, qui fut remis à sa place, à  
grande satisfaction des Calvinistes ;  
mais que le peu de Catholiques qui  
étoient dans cette ville, gémissent  
au départ du sieur de Ricarville. Cette  
faiblesse du Gouvernement occasionna  
encore la défection de plusieurs Ca-  
tholiques, qui furent piqués du peu de  
considération de la Reine pour le  
maintien de la Religion dans Dieppe.  
Les Ministres de la Province avoient  
assigné cette ville pour y tenir un  
concile ; ils y arrivèrent le 12 Mai

1561. 1561. Les Calvinistes méritoient cette préférence de lieu, puisqu'ils avoient les premiers osé faire des exercices publics de leur Religion. Il fut arrêté dans ce Synode, que, *quoique la liberté de conscience ne fût pas encore admise par le Prince, néanmoins, vu que plus des trois quarts des habitants avoient eu le bonheur d'embrasser la réforme, le Synode ne trouvoit nulle difficulté à ce qu'on fît dans Dieppe, publiquement les exercices de Religion.*

A peine le Synode leur eut-il donné la liberté, que ces Calvinistes, qui, avant, regardoient l'intolérance comme injuste & contraire aux loix divines & humaines, l'exercèrent à leur tour contre le petit nombre de Catholiques qui restoit dans Dieppe; ils ne leur permirent plus de sortir de leurs Eglises, pour faire dans la ville, les processions d'usage, ni de s'assembler avant le lever ou après le coucher du soleil.

L'histoire & l'expérience journalière nous prouvent qu'en choses spirituelles comme en temporelles, ce sont les plus forts qui tyrannisent les plus foibles. Pour le triomphe de notre Religion, il n'y a eu qu'elle qui ait fait

ne exception à cet ordre des choses :  
 aussi la soumission & la patience de nos  
 martyrs, dans les premiers siècles de  
 l'Eglise & les lieux mêmes où les  
 catholiques étoient les plus nombreux  
 & les plus forts, font-ils une des preuves  
 de la vérité pour ceux qui y réflé-  
 chissent.

Le Ministre Saint-Paul s'absenta de  
 Dieppe, afin d'assister au Colloque de  
 Meaux, où les deux partis s'attribuèrent  
 l'honneur du triomphe. Les hommes  
 sont trop imparfaits pour espérer aucun  
 succès de ces controverses ; leur esprit pré-  
 occupé, leurs passions, leur amour-  
 propre, leur respect humain leur fe-  
 font toujours méconnoître la vérité ;  
 & on voit clairement qu'il n'y avoit  
 qu'un Dieu qui pût voir la nécessité  
 de donner à son Eglise, une autorité  
 infaillible. Sans ce secours divin, com-  
 bien d'hérésies qu'elle a rejetées de  
 son sein, existeroient encore, & lui  
 disputeroient la vérité de son titre ?

Le 22 Septembre de cette année,  
 un Cordelier nommé Plumetot, se  
 glissa secrètement dans Dieppe, pour  
 y fortifier dans leur religion, le peu de  
 bourgeois qui lui étoient restés fidèles.  
 Les Protestants ne furent pas long-

1561. temps sans en être informés : ils suivirent de près ses démarches, & saisirent le temps où il prêchoit dans l'Eglise de Saint Jacques, pour l'insulter. Les Catholiques en avoient fermé les portes : les Calvinistes les enfoncèrent, & après avoir blessé plusieurs personnes qui s'y étoient opposées, ils parvinrent jusqu'à la chaire ; ils en firent descendre le Cordelier avec violence, en criant qu'il n'étoit qu'un imposteur intéressé à entretenir le peuple dans ses anciens préjugés, pour se nourrir de sa substance : ils forcèrent ce Religieux de les suivre ; ils le placèrent au milieu d'eux, & se firent précéder d'une trompette pour amasser les habitants, qui ne cessèrent de l'injurier dans toutes les rues où ils le promenèrent ; après quoi ils le conduisirent en prison, & l'y détinrent pendant quatre jours, à la fin desquels ils le chassèrent ignominieusement de la ville, avec défense d'y rentrer, sous peine de la vie.

Ces Protestants ne se contentèrent pas des prosélites qu'ils faisoient tous les jours parmi leurs citoyens, ils tâchèrent d'engager tous les payfans des environs, qui venoient dans Dieppe, à se faire instruire du Calvinisme, leur

omettant les plus grands avantages, ils vouloient se joindre à eux : & leurs invitations eurent leur effet ; quantité de ces payfans vinrent s'établir, & furent admis comme bourgeois parmi eux.

La Reine, par Edit de Janvier 1562, accorda aux Calvinistes la liberté de conscience. Cette tolérance fut cause de tous les malheurs qui désolèrent le royaume ; elle ne dût son existence qu'à la fausse politique de cette Princesse, qui vouloit à ce moyen, opposer les deux partis l'un à l'autre, pour en dominer plus sûrement. La malheureuse rencontre de Vassy, à laquelle les Protestants donnèrent le nom de massacre, fut le prétexte de la guerre civile, pendant laquelle ils s'emparèrent de Rouen. Les citoyens Calvinistes de Dieppe imitèrent ceux de cette capitale ; ils se saisirent de toute autorité, & montèrent la garde de leur ville à l'exclusion des Catholiques, auxquels ils ne permirent point de faire ce service militaire ; ils les chassèrent même des Eglises de Saint Jacques & de Saint Remi, & s'en rendirent les maîtres ; ils en brisèrent les tabernacles, profanèrent les hosties,

1562.

1562. prirent les vases sacrés, les châffes, les reliques, les croix, les chandeliers, les lampes, ainfi que la grande statue en argent de la Sainte Vierge, dont Louis XI avoit fait présent; enfin ils en enlevèrent les ornemens, les tableaux & les tapifferies. Toutes ces richesses, provenant de la pieufe libéralité des armateurs & mariniers, fervirent à leurs enfânts devenus Calviniftes, à lever & entretenir deux compagnies de cavalerie, dont ils donnèrent le commandement à Valfrinière & à Rouvray.

L'abondance des fonds qu'ils avoient trouvés dans le pillage de ces deux Eglifes, les déterminâ à l'extension d'un moyen fi avantageux pour folder les troupes qu'ils vouloient encore lever: pour cela ils employèrent leurs deux nouvelles compagnies de cavalerie au pillage des Eglifes du pays de Caux. Les vases sacrés, les chandeliers, les croix d'argent, les ornemens, les cloches même de toutes ces Eglifes furent apportés à Dieppe; & les fonds plus que fuffifants pour l'entretien & la paie de leurs troupes, furent encore employés à la réparation des fortifications de cette ville. Ces Proteftants,

un surcroit d'intolérance envers les catholiques, traitèrent avec la plus grande barbarie, ceux des Curés & des pasteurs de ces Eglises qui ne purent échapper de leurs recherches.

Une conduite si horrible & si contraire à l'esprit de paix & de charité que commande la Religion Chrétienne, plut aux gens sensés qui ne s'étoient laissé entraîner dans la prétendue réforme, que faute de science : leurs réflexions sur de pareils excès, leur firent douter si cette nouvelle religion, qui ne respectoit pas les droits de la société, pouvoit être la vraie qu'ils cherchoient. Cette heureuse disposition pour leur retour à la vérité, prit des forces à proportion des scènes atroces que le fanatisme leur donnoit tous les jours. Au lieu d'en faire le récit, qui affligeroit les ames honnêtes, je crois devoir vous avertir que si Dieppe a été la première du royaume qui ait eu le malheur de s'abandonner à tant d'excès, c'est aussi celle qui a eu le bonheur de détester le plus tôt son fanatisme, & qui a senti que les premiers principes de toute religion doivent être d'aimer son semblable, d'être fidèle à son Roi & de respecter l'ordre civil.

1562.

La Reine fut instruite des incursions & de l'expulsion faite par les Protestants, des Filles qui desservoient par charité, l'Hôtel-Dieu de cette ville, quoiqu'elles eussent pris soin avec autant de zèle des malades Protestants, que des Catholiques. Sa Majesté, pour arrêter tant de désordres, envoya le Duc de Bouillon, avec ordre de remettre le sieur de Ricarville en la place de Capitaine-Commandant, dans laquelle elle sentoit avoir eu tort de réintégrer le sieur des Forts: mais cette faute ne pouvoit être réparée qu'au moyen d'une armée & de la destruction de la ville; ce qui étoit opposé à la politique de cette Reine, & même de difficile exécution, vu les troubles de l'Etat.

Avertis de l'arrivée du Duc de Bouillon & du motif de son voyage, ainsi que du monde qu'il avoit à sa suite, les Protestants délibérèrent qu'il falloit que leur Capitaine-Commandant fût au-devant de lui avec les deux compagnies de cavalerie. Dès que des Forts eut rencontré ce Seigneur, il l'aborda d'un air froid & peu respectueux, en lui disant que puisqu'il vouloit entrer dans Dieppe, il venoit

ur lui servir de garde contre les in-  
tes qu'on pourroit lui faire; & à l'inf-  
t ses deux compagnies de cavalerie  
velopperent la petite troupe du Duc  
Bouillon, qui comprit qu'il étoit  
venu le prisonnier de des Forts :  
ais ce Prince sentit bien davantage.  
mauvais pas où il s'étoit mis, lors-  
'il fut arrivé dans la ville.

Tous les bourgeois Protestants  
oient sous les armes, & formoient  
ois rangées d'enfoncement de chaque  
té, depuis la barrière de l'entrée de  
ville, jusqu'à la porte du Château, où  
falloit que M. de Bouillon fût loger :  
s avoient leurs casques en tête, leurs  
quebuses moitié en joue & leurs mè-  
es allumées. Le Duc connut à leur  
orné silence, qu'ils concentroient  
n eux-mêmes, la fureur d'une révolte.  
falloit que ce Seigneur passât au  
ilieu d'eux : & dès qu'il y fut, ils en-  
onnèrent celui des psaumes de Marot  
ui exprimoit le mieux leurs mauvaises  
dispositions. Enfin, ce Duc parve-  
u dans le Château, y vit entrer à sa  
uite, deux compagnies bourgeoises :  
leur demanda, pourquoi elles ne se  
etiroient pas dans leur ville, puisque  
e Château n'avoit pour garnison que

1562. la compagnie du Capitaine-Commandant. Ces bourgeois lui répondirent, qu'ils feroient meilleurs gardiens de sa personne, que s'ils la confioient à une troupe qu'ils soudoyoient. Le Duc vit avec peine qu'il n'y avoit pas moyen de les empêcher de lui rendre cette apparence d'honneur dont il craignoit les suites; &, pour les éviter, il pria des Forts de lui faciliter sa retraite par la porte du secours; ce que ce dernier lui accorda, en lui disant que, pour le sauver de la fureur des habitants, il s'exposoit lui-même à toute leur animadversion.

Ces derniers sentirent qu'un pareil procédé exciteroit la colère de la Reine, qui, pour en prendre vengeance, feroit assiéger leur ville dès qu'elle pourroit disposer d'une armée: ils prirent donc le parti de se mettre en état de défense; pour cela, ils travaillèrent avec la plus grande ardeur à réparer leurs fortifications, & à mettre en état leur citadelle, qui n'étoit pas entièrement construite. Aucun habitant ne fut dispensé d'y coopérer suivant son talent & sa force, pas même les Catholiques. Si quelqu'un ne se rendoit pas aux travaux, il

oit condamné à une amende; &, s'il  
nettoit d'y être à l'heure précise, on  
voyoit un Trompette attacher à la  
rte de sa maison, une quenouille.  
ous ces ouvrages furent dirigés par  
sieur du Coudray, bon ingénieur,  
e le sieur de Senerpont avoit pro-  
ré aux citoyens.

Cette citadelle étoit vaste & bien  
tendue; elle étoit gardée du côté du  
ord, par la falaise de la mer; elle  
oit couverte à l'Orient, par le Châ-  
au, défendue du côté du Midi, par  
s ouvrages qui dominoient le vallon  
ofond où l'on voit aujourd'hui des  
dins; enfin, elle étoit fortifiée du  
té de l'Occident, par trois bastions  
forme d'ouvrage à couronne. A ce  
oyen, Dieppe se trouva en état de  
utenir un siège d'autant plus long,  
e son port & ses vaisseaux auroient  
cilité aux bourgeois, des secours &  
s rafraîchissements.

Les habitants du bourg d'Arques,  
rès avoir chassé le petit nombre de  
otestants qui se trouvoient parmi  
x, & qui s'étoient retirés dans Dieppe,  
fléchirent que les citoyens de cette  
lle, piqués de leur procédé injurieux  
a réforme, pourroient venir les atta-

1562. quer, & qu'ils s'y porteroient d'autant plus volontiers, que leur Eglise, fort riche, seroit un appas pour des gens qui en avoient déjà pillé tant d'autres. Ces raisons déterminèrent ceux d'Arques à élever un retranchement qui mît leur bourg en défense du côté de Dieppe, comme il l'étoit du côté de leur Château. La précaution étoit judicieuse, & ils dûrent s'en savoir gré; car, peu de temps après, les Dieppois vinrent les attaquer avec trois pièces de canon; mais ils furent vivement repouffés, & obligés de se retirer après avoir perdu plus d'un cent des leurs.

Les Communes du pays de Caux assemblèrent un Corps d'environ trois mille hommes, pour s'opposer au pillage des Eglises, que ces bourgeois ne cessoient de faire: mais ces payfans non disciplinés ne purent résister à trois-cents de ces bourgeois soutenus d'une de leurs compagnies de cavalerie; ils en furent battus & mis en déroute dès le premier choc, avec grande perte des leurs. Les victorieux revinrent à Dieppe, chargés de nouvelles dépouilles des Eglises qu'ils n'avoient pas pillées précédemment.

Enflés de ce succès, ils résolurent

attaquer une seconde fois le bourg  
Arques. Leur avidité de s'emparer  
des effets des Catholiques & de leurs  
Eglises, les portoit à cette expédition,  
parce que les habitants de ce bourg  
estoyent aisés, & que leur Eglise étoit  
riche. Le courage des hommes est jour-  
nier, & dépend souvent des circon-  
stances. La nouvelle que les habitants  
d'Arques avoient eue de la défaite des  
Communes de Caux par ceux de Dieppe,  
les intimida; ils n'osèrent plus les  
rendre dans leurs retranchemens,  
prirent le parti de se retirer; savoir,  
les plus braves & les plus dispos dans leur  
Eglise, où ils avoient enfermé leurs  
biens les plus précieux; & le surplus,  
ainsi que les femmes & les enfants,  
dans la partie de leur bourg défen-  
due par des murailles & par leur Châ-  
teau.

Le sieur des Forts qui commandoit  
à Dieppe, n'eut garde d'attaquer  
le Château & ses entours, dont il  
connoissoit la force; mais il tourna ses  
armes contre l'Eglise. Les portes en  
estoyent bien barricadées avec de grosses  
bûches, & on n'en pouvoit appro-  
cher sans un grand danger, parce  
qu'à vingt pieds de haut, il y avoit

1562. des trouées par lesquelles l'on tiroit & l'on jetoit de grosses pierres sur ceux qui vouloient s'y présenter. Le sieur des Forts fut donc obligé d'y renoncer & de porter ses efforts du côté des fenêtrés de cette Eglise, percées à environ quinze pieds de hauteur. Ceux qui les défendoient firent pleuvoir quantité de grosses pierres sur les assaillants, dont un grand nombre furent blessés, entr'autres, le sieur des Forts, qui désespéra de pouvoir pénétrer dans l'Eglise ; il fit donc sonner la retraite. Les Protestants, avant de quitter ce bourg, enlevèrent tout ce qu'ils purent trouver dans les maisons vuides d'habitants.

Il résidoit alors dans Dieppe, dix à douze Ministres, à la tête desquels se faisoit remarquer par ses talents, le Ministre Saint-Paul, dont nous avons parlé. Ils faisoient leurs prêches & autres exercices de religion, dans l'Eglise de Saint Jacques, dont ils avoient expulsé les Catholiques.

Le Duc d'Aumale assiégea & prit Fécamp le 12 Juin de cette même année 1562. Afin d'éviter un pareil sort, les Dieppois firent venir le sieur de Languetot, Calviniste, avec sa compagnie

gnie de cent hommes d'armes, & lui paya à raison de deux mille livres par mois, tout le temps qu'il fut dans Dieppe. Cette précaution fut inutile; car le Duc d'Aumale, qui connoissoit les forces de leur ville, garda bien de se présenter sous ses murailles.

La peste qui désola Dieppe durant plus d'un mois, empêcha ses habitants de faire de grandes courses: pendant ce temps, ils se contentèrent du pillage des Eglises de Neuville, d'Estrehan, de Héges, d'Ancourt, de Bellengreville, de Chaussée, de Graincourt & d'Enfermeu, qui étoient à leur proximité.

Le Roi de Navarre & le Duc de Guise s'étant présentés devant Rouen, les Dieppois envoyèrent aussitôt les deux compagnies de cavalerie de Valfrinières & de Rouvray, pour renforcer la garnison de cette capitale de la province. Les bourgeois Protestants de Dieppe étoient intéressés à sa conservation au parti Calviniste; car c'étoit un boulevard qui les couvroit, & l'on ne pouvoit songer de les réduire, qu'après sa destruction. Les habitants de Rouen remercièrent de leur zèle, en les

1562. assurant qu'il y avoit dans leur ville, plus de troupes qu'il n'en falloit pour sa défense.

Les deux compagnies de cavalerie étant de retour, elles accompagnèrent trois des compagnies bourgeoises, qui marchèrent vers le Tréport. Cette expédition avoit pour motif de faire rendre par les habitants de ce petit port, la cargaison d'un navire chargé de poudres, que ceux de Dieppe faisoient venir d'Angleterre : le gros temps l'avoit obligé de relâcher au Tréport, & ces citoyens avoient été informés qu'on l'avoit déchargé malgré l'équipage.

Arrivées devant ce bourg, ces compagnies demandèrent à ses habitants, raison de leur injuste procédé. Ceux-ci, pour éviter un mauvais sort, leur déclarèrent que c'étoient les bourgeois de la Ville d'Eu qui avoient enlevé les poudres dans leur ville. Cette troupe, pour leur apprendre qu'ils n'auroient pas dû permettre cet enlèvement, pillèrent leurs Eglises, ainsi que leurs maisons, après quoi ils tournèrent leurs pas vers la Ville d'Eu. Les bourgeois de cette ville effrayés, vinrent leur demander grace, & s'obli-

èrent d'apporter sur le champ, les poudres dans le navire; & ce ne fut qu'au moyen de l'exécution de cette affaire, que les compagnies se retirèrent.

Peu de temps après, les habitants de Dieppe firent sortir de leurs murailles, quatre de leurs compagnies bourgeoises, avec deux d'Arquebufiers pour leur solde, & leurs deux compagnies de cavalerie. Leur projet étoit de punir les habitants Catholiques du bourg de Cany, qui avoient imité ceux du bourg d'Arques, en chassant de chez eux, les nouveaux Réformés.

Les gens de Cany, afin d'éviter d'être leurs victimes, avoient engagé les Communes du pays de s'assembler pour les défendre. Ceux de Dieppe rencontrèrent ces payfans, au nombre de quatre à cinq mille, commandés par des gentilshommes & autres notables du pays: ces gens armés se confièrent en leur nombre, & s'opposèrent au passage des Dieppois: ceux-ci leur livrèrent combat; cette multitude, sans ordre ni discipline, fut battue. Les bourgeois de Dieppe profitèrent de leur victoire, pour piller les habitants de ce bourg, & leur Eglise ainsi que celles des environs.

1562.

Les citoyens de cette ville desiroient toujours tirer une pareille vengeance des habitants d'Arques ; mais les deux énecs qu'ils y avoient reçus , augmentoient dans leur imagination , le péril de l'entreprise. Le desir de la vengeance & la cupidité ont inspiré les plus grandes perfidies : les Protestants de Dieppe y eurent recours pour s'affurer du succès. Voici celle qu'ils employèrent.

Près d'Arques est une petite paroisse appelée Martin - Eglise : ces Protestants avoient gagné plusieurs de ses habitants à la réforme. Ils proposèrent à deux d'entr'eux de les aider dans leur dessein , avec promesse d'une grande récompense. Ces deux payfans s'acquitterent bien de leur rôle ; ce fut d'aller en courant de Martin-Eglise à Arques , d'y arriver tout en sueur , paroissant bien effrayés , & d'y demander du secours , sous le prétexte qu'il y avoit dans leur village , une centaine de Dieppois qui s'étant enivrés en pillant leurs maisons , faisoient des violences à leurs femmes & leurs filles. Les jeunes gens & les braves d'Arques prirent sur le champ les armes & se rendirent à Martin-Eglise : c'étoit où les Pro-

Protestants les attendoient; ils s'étoient cachés derrière les fossés & le long des haies de cette paroisse. Dès que les habitants d'Arques y pénétrèrent, ils les tirèrent à bout touchant, lorsqu'ils ne s'y attendoient pas. Une partie resta sur la place, & le surplus se sauva dans la forêt voisine. Les Protestants ne les poursuivirent point; mais, profitant de leur défaite pour aller à Arques, ils y entrèrent sans obstacle & furent droit à l'Eglise de ce bourg, pour se rendre maîtres des richesses qui y étoient déposées. Ils s'empressoient à les en sortir, lorsque, par un effet de la Providence, qui quelquefois punit sur le champ les mauvaises actions, le Duc d'Aumale entra dans le bourg avec un gros détachement, pour lever les fonds qui devoient être remis dans la caisse du Receveur des tailles. Celui-ci avoit réposé dans l'Eglise, comme en un lieu de sûreté. Le Duc d'Aumale instruit de ce qui s'y passoit, y accourut, attaqua les Dieppois occupés à transporter tout le butin qu'ils y trouvoient. Ces derniers surpris, abandonnèrent leur proie, & s'enfuirent dans leur ville cacher leur honte.

Il est pénible d'entrer dans un dé-

1562.

tail d'actions si désolantes pour l'humanité, dont le fanatisme rendit nos pères coupables. Le peu de citoyens Calvinistes qui existent encore dans Dieppe, diront sans doute qu'ils pourroient, de leur côté, rapporter des faits aussi atroces, commis en d'autres lieux, par les Catholiques: nous avouons que ceux-ci ont aussi eu bien des reproches à se faire; mais les Protestants qui ont quelque teinture de l'histoire, ne peuvent méconnoître que, sans leur prétendue réforme, jamais le Fanatisme n'eût ainsi déshonoré la douceur des Mœurs Françoises.

Dans le mois de Septembre de cette année 1562, la Reine Elisabeth qui favorisoit les Protestants de France, plus par politique que par zèle de religion, voyant le siège de Rouen, & craignant qu'après la prise de cette ville, la Reine de Médicis ne fît assiéger Dieppe; cette Princesse envoya aux citoyens de cette dernière ville huit-cents Anglois & cent-vingt Ecois, quatorze gros canons, quantité de munitions de guerre & de bouche, & quinze-cents ducats. Les Officiers municipaux surpris agréablement d'un secours si généreux de la part de

cette Reine, complimentèrent les principaux Officiers de ses troupes à leur débarquement, & témoignèrent leur reconnoissance.

Les Dieppois firent la montre des troupes, tant infanterie que cavalerie, qu'ils tenoient à leur solde: leur nombre se trouva de dix-neuf-cents hommes ou environ, auxquels ajoutant sept mille bourgeois bien aguerris, & les neuf-cents vingt hommes d'Angleterre, le tout composoit une garnison d'environ dix mille hommes.

La Troupe Angloise fit la Cène dans l'Eglise de Saint Jacques; & comme elle suivoit le rit de son royaume, elle ne permit point aux Calvinistes de Dieppe d'y assister.

A la fin d'Octobre de cette année, le sieur d'Annebaut se présenta devant les murailles de cette ville avec sa compagnie d'hommes d'armes & seize-cents Reitres. Les bourgeois abattirent les maisons du fauxbourg de la Barre, qui auroient pu faciliter son approche. Ils firent plusieurs sorties qui eurent le plus heureux succès, & la petite armée du sieur d'Annebaut fut obligée de se retirer avec moins de monde qu'elle n'étoit venue.

1562.

Les bourgeois de Dieppe instruits de la presse où se trouvoient ceux de Rouen, dont le siège continuoit toujours, leur envoyèrent neuf-cents Arquebusiers, avec des munitions de poudre & de balles : ce détachement fut mis sous les ordres des sieurs Malendrin & du Coudray. Cette troupe rencontra dans sa route, le sieur de Belleville, qui tenoit le parti du Roi : ce gentilhomme, des environs de Dieppe, commandoit cent hommes, qui furent mis en déroute ; mais, à leur tour, les Dieppois tombèrent dans une embuscade que leur avoit dressé la petite armée du Duc d'Aumale, qui couvroit le siège de la ville de Rouen. Leur détachement fut bien battu ; il n'en revint pas plus du tiers ; & de trois Ministres Protestants qui avoient voulu se rendre à Rouen à la faveur de ce détachement, il y en eut un de tué sur le champ de bataille ; le second fut noyé en voulant se sauver à travers la rivière du village de Malaunay, & le troisième revint à Dieppe avec les fuyards.

Malgré cette perte, les habitants de cette ville firent encore un effort pour donner du secours à ceux de

Rouen, qui en avoient besoin. Ils leur envoyèrent six-cents hommes, sous la conduite du Capitaine Briquemont; mais ce second détachement ne put entrer dans la ville, & eut, à peu de choses près, le même sort que celui qui l'avoit précédé.

Cette capitale étant réduite à l'extrémité, la Reine, à qui on avoit assuré l'impossibilité qu'elle pût tenir encore douze jours, envoya à Dieppe le sieur Dubois d'Annebourg, avec des Lettres de créance, pour offrir à ses habitants, des conditions d'accommodement très-avantageuses. La seule politique y avoit engagé Catherine de Médicis; elle craignoit qu'ils ne se donnassent à l'Angleterre, & elle avoit intérêt de les ménager. Les Anglois faisoient une partie de la garnison de Dieppe; les bourgeois de cette ville étoient certains de leur protection, & leur port facilitoit d'ailleurs la réception de tout secours de la part de la Nation Britannique.

Loin d'accepter les conditions avantageuses que la Reine de France leur présentoit, les Dieppois s'y refusèrent; les uns, par présomption de leurs forces, du bon état de la place, de son heu-

1562.

reuse situation ; & les autres, séduits par les discours des Ministres, qui redoutoient d'être punis, pour avoir enlevé du cœur des citoyens de Dieppe, leur ancien amour pour leurs Rois & l'ordre civil. Cependant les gens sensés remontrèrent qu'il falloit toujours user de ménagements envers son Souverain, & qu'il étoit essentiel de députer un des Echevins pour complimenter Sa Majesté, avec un ordre secret de tâcher de s'introduire dans Rouen, pour en connoître la position aduelle.

Levasseur, Procureur-Syndic, fut nommé pour cette commission, & se rendit près de la Reine, avec le sieur d'Annebourg. Ce député, avant de saluer cette Princesse, lui fit demander un fauf-conduit pour entrer dans Rouen, sous prétexte d'avoir des affaires d'intérêts à traiter avec plusieurs négociants. La Reine pénétra le motif de cette demande ; mais, comme elle ne vouloit pas donner lieu, en faisant arrêter Levasseur, à ce que les habitants de Dieppe pussent avoir le moindre prétexte qui pût rendre excusable la trahison dont ils se seroient rendu coupables en se livrant aux Anglois, cette Princesse fit venir Levasseur, &

lui dit, que, si elle n'écoutoit pas plus sa clémence que sa justice, elle lui auroit fait sentir tout le poids de son indignation, pour lui avoir fait une demande si déplacée; mais qu'elle se déterminoit à lui faire grace par bienveillance pour ses concitoyens; à la condition cependant, qu'il partiroit au plus tôt, pour leur dire qu'il étoit temps de profiter de ses bontés, sans quoi, elle leur feroit partager la punition qu'elle alloit infliger aux bourgeois de Rouen, pour leur rebellion. Sa Majesté ajouta, que ceux de Dieppe n'auroient aucune grace à espérer, s'ils oublioient assez leur devoir pour se donner aux Anglois. Voici la réponse que les habitants firent à la Reine :

M A D A M E,

« Nous vous avons suffisamment fait  
 entendre que nous tous n'avons été,  
 ni ne sommes, ni ne serons jamais  
 en autre volonté que de vivre &  
 mourir au service & obéissance du  
 Roi notre Prince naturel & souve-  
 rain Seigneur ordonné de Dieu pour  
 nous commander, & savons bien que  
 la ville de Dieppe lui appartient, &

1562.

» l'avons toujours gardée, comme les  
» prédécesseurs s'en sont fiés à nous de  
» la garder pour lui & son autorité,  
» comme ses bons, humbles & loyaux  
» sujets; & n'étoit notre intention de  
» nous assujettir à un Etranger, pour  
» nous détourner à la sujétion de notre  
» Prince naturel: pourquoi, Madame,  
» nous vous supplions très-humblement,  
» de vous assurer de notre fidélité, &  
» croire que ce que nous faisons, n'est  
» pas prendre les armes, ni user de  
» rebellion contre notre Roi, mais seu-  
» lement pour conserver la ville sous  
» son obéissance, & principalement  
» durant sa minorité, & au temps où  
» nous voyons nos vies, nos biens  
» exposés en proie, si nous nous mes-  
» tons à la merci de ceux qui contre-  
» viennent aux Edits du Roi, suivant  
» lesquels nous voulons être maintenus  
» & conservés en la protection & sauve-  
» garde du Roi & de vous, Madame. »

Cette Lettre ne justifioit pas les  
citoyens, & ne suffisoit pas pour mé-  
riter leur grace; & ils le sentoient si  
bien, que, regardant leur sort attaché  
à celui des habitants de Rouen, ils or-  
donnèrent dans Dieppe, des jeûnes &

des prières publiques pour le salut de cette capitale; mais, dans le temps qu'ils s'occupaient de ces actes de piété, ils reçurent la nouvelle qu'elle étoit prise par le Duc de Guise: alors ils levèrent les mains au Ciel pour leur propre salut.

Ils apprirent le lendemain, que la grosse artillerie qui avoit servi au siège de Rouen, étoit en marche pour se rendre à Dieppe, & l'après-midi de ce jour, ils virent encore arriver le sieur d'Annebourg, avec un trompette, qui somma leur ville d'ouvrir ses portes. Alors la crainte d'éprouver le sort des bourgeois de Rouen, les rendit plus sages: ils se repentirent de n'avoir pas profité des conditions que la Reine leur avoit précédemment offertes; ils renvoyèrent à cette Princesse le même Levassieur, avec Augustin Delapierre, pour lui présenter la Requête suivante:

« Les habitants de Dieppe supplient  
» très-humblement le Roi, de les avoir  
» pour bons & loyaux sujets, & très-obéif-  
» sants serviteurs de Sa Majesté: comme  
» de leur part ils protestent devant Dieu  
» & devant les hommes, qu'ils n'ont  
» jamais été, ne sont & ne seront jamais

1562.

» en autre volonté, que de vivre &  
» mourir en son service, avec telle  
» fidélité & révérence que de vrais  
» Sujets doivent à leur Prince naturel,  
» lequel ils reconnoissent & ont toujours  
» reconnu pour leur souverain Magif-  
» trat, à eux donné de la main de  
» Dieu: Qu'il lui plaise déclarer qu'il  
» a toujours tenu ladite ville, ma-  
» nants & habitants d'icelle, en sa  
» protection & sauve-garde, leur don-  
» nant sauve-té & prouesse de conserva-  
» tion en leurs corps & leurs biens,  
» avec jouissance de leurs privilèges,  
» sans aucunement les rechercher, ni  
» forcer la liberté de leur conscience  
» pour le fait de la religion & l'exer-  
» cice d'icelle, tant du passé que de  
» l'avenir; & afin de les mieux conte-  
» nir au service & crainte de Dieu,  
» & en l'obéissance du Roi, qu'ils  
» puissent jouir de la prédication de  
» l'Evangile par un Ministre, comme  
» il a plu au Roi & à son Conseil  
» de permettre, par Edits publics &  
» passés par les Parlements: Qu'il plaise  
» déclarer qu'il ne veut ni entend qu'on  
» impute, en sorte que ce soit, aux  
» Gouverneur, Conseillers & Officiers,  
» & autres manants & habitants, de

» quelque qualité & condition qu'ils  
 » soient, aucune chose de ce qui est  
 » venu durant les troubles, soit pour  
 » le port d'armes ou autres choses qu'on  
 » voudroit leur imputer; & qu'aucun  
 » ne soit compris aux Arrêts de la  
 » Cour, ni en quelque autre Edit du  
 » Roi fait contre ceux de la religion,  
 » & ne leur soit besoin pour cela, d'ob-  
 » tenir autre & plus spéciale & parti-  
 » culière Déclaration: Que les gentils-  
 » hommes & autres sujets du Roi, soit  
 » Officiers de Sa Majesté, ou d'autre  
 » qualité, qui se sont retirés dans la  
 » ville de Dieppe, comme en refuge,  
 » pour la sûreté de leurs personnes,  
 » soient traités de la même faveur &  
 » protection, sans être forcés en leurs  
 » consciences, ni troublés pour l'exercice  
 » de la religion: Que le vouloir & dé-  
 » claration du Roi soient publiés en la  
 » ville de Dieppe & partout le Bailliage  
 » de Caux, avec défenses de faire au-  
 » cunes aggressions, courses, pilleries,  
 » séditions, meurtres, outrages, ni  
 » quelque autre acte de guerre, pour le  
 » fait de religion, sous peine de la  
 » vie, & qu'il plaise aussi donner le  
 » temps de faire vuider les Anglois qui  
 » sont dans la ville. »

1562. Le Roi accorda toutes leurs demandes, à l'exception de celle qui concernoit l'exercice public de la Religion Réformée, dont le culte ne fut permis qu'en maison particulière.

A ce moyen les habitants, plus heureux qu'ils ne le méritoient, se virent à couvert de toutes poursuites pour raison de leur espèce de rebellion, pour leurs profanations & pillage des Eglises, pour les meurtres & violences horribles par eux commis sur les Curés, les Prêtres & autres habitants du pays de Caux. Cependant le sieur des Forts sentit qu'il en avoit trop fait pour ne pas craindre le ressentiment de la Reine & du Duc de Bouillon; &, quoique la grace résultât en entier de l'obtention des demandes des Dieppois, sans qu'il eût été fait aucune restriction à son égard, il prit prudemment le parti de se retirer en Angleterre, avec le Ministre Saint-Paul & quelques-uns des habitants de Dieppe, plus fanatiques que les autres.

Il ne restoit plus qu'une inquiétude aux citoyens; c'étoit celle de pouvoir renvoyer les Anglois, sans leur pa-

roître ingrats. Les Maire & Echevins conféroient sur ce sujet, lorsque le Commandant de ces troupes se présenta à l'Hôtel-de-Ville : il félicita les Officiers municipaux des conditions avantageuses qu'ils venoient d'obtenir de leur Roi; & leur dit qu'à son égard, sa mission étoit finie; que, suivant les ordres de sa Reine, il alloit se rembarquer avec sa troupe, parce que cette Princesse ne l'avoit envoyé dans Dieppe, que pour leur faire accorder une capitulation telle qu'ils venoient de l'obtenir. Ce trait seul de la politique de la Reine. Elisabeth, donne une vraie idée de sa façon de voir & d'agir.

Le Connétable de Montmorency arriva dans Dieppe, le 2 Décembre suivant, avec sa compagnie de Gendarmerie, & quatre compagnies d'Infanterie, tant Françoisise qu'Allemande. Ce Seigneur fit monter dans le Château, les canons & les munitions de guerre qui étoient dans la ville; ce qui déplut aux citoyens. Il rétablit le sieur de Ricarville en sa place de Capitaine du Château, & renforça sa garnison ordinaire, de deux-cents hommes de ceux qu'il avoit amenés; mais, par

1562. malheur pour le sieur de Ricarville ; ces deux-cents hommes étoient presque tous Protestants.

Le Connétable divisa le gouvernement du Château, de celui de la ville ; ce qui n'est arrivé que cette fois, & il donna celui-ci au sieur Martel de Bacqueville. Le Connétable introduisit aussi dans Dieppe, deux Religieux Minimes, nommés Hurard & Caré, pour aider dans leurs fonctions, les trois seuls Prêtres restés dans la ville, & qui s'y étoient cachés parmi les Catholiques, sans avoir été découverts par les Protestants. Le Connétable fit restituer aux Catholiques, l'Eglise de St Jacques, & assista à la messe qu'on y célébra pendant les six jours qu'il resta dans cette ville.

Dès que ce Seigneur en fut parti, les Protestants recommencèrent les exercices de leur religion : il est vrai que ce ne fut plus ni dans l'Eglise de Saint Jacques, ni en lieu public, comme avant ; mais cela revenoit presque au même pour eux, puisqu'on faisoit le prêché régulièrement dans les plus grands appartements des maisons particulières, & que tous les Protestants s'y assembloient librement, aux heures indiquées.

La plus grande partie des Ministres de la province accoururent dans Dieppe, parce que cette liberté de conscience, toute restreinte qu'elle fût, n'étoit pas permise dans les autres villes. Ces Ministres y firent autant de prédications qu'ils voulurent; tandis que les deux Minimes & les trois Prêtres n'osèrent pas y dire la messe après le départ de M. de Montmorency.

On jouissoit dans Dieppe, d'une tranquillité du moins apparente, lorsque le Comte de Montgommery, le sieur des Forts & le Capitaine Briquemont, repassés en France dans le courant de Janvier 1563, gagnèrent, par leurs émissaires, la plus grande partie de la garnison du Château, qui, comme nous l'avons observé, étoit composée de Protestants. Les sieurs de Montgommery & des Forts s'étoient si adroitement conduits, qu'ils avoient fait entrer dans le Château, plusieurs de leurs à l'insu du sieur de Ricarville. Ce Capitaine, en descendant pour se rendre dans la ville, fut surpris de voir dans la plate-forme qui mène au pont-levis, un grand mouvement parmi les soldats; entr'autres, il en apperçut un de ceux-ci, qu'il ne connut

1562.

1563.

1563. point pour être de la garnison : ce soldat tenoit une mèche allumée , & se disposoit à mettre le feu à un canon ; aussitôt le sieur de Ricarville tira son épée & fonça sur ce soldat inconnu ; mais , dans cet instant , un de ceux de la garnison , dont il ne se défioit pas , lui perça les reins avec sa pertuisane , & le renversa mort à ses pieds.

Le coup de canon ne fut pas sitôt tiré , que le Capitaine Lévi-de-Leyran , qui étoit caché près de la Citadelle , y fut introduit avec des Forts & la troupe qu'ils commandoient. Les habitants , qui n'étoient pas dans le secret de cette trahison , furent surpris de ce coup de canon , & des mouvements qui se faisoient dans le Château. Le sieur de Bacqueville y montoit avec les principaux bourgeois , lorsqu'ils apperçurent des Forts qui en descendoit à la tête d'une troupe sous les armes. Le sieur de Bacqueville & ceux qui l'accompagnoient , sentirent le danger d'aller à sa rencontre ; ils se retirèrent dans leurs maisons. Des Forts descendit dans la ville aux acclamations des habitants , dont le cri de joie étoit , *vive l'Evangile*. Ce Capitaine marcha de suite à la maison du sieur

de Bacqueville, & le fit son prison-  
nier.

Les Officiers municipaux représen-  
tèrent au sieur des Forts, que, quelque  
bien disposés qu'ils fussent pour lui, ce  
seroit s'attirer l'indignation de la Reine,  
& dans une pareille circonstance, ils  
ne reconnoissoient pour leur Comman-  
dant. Il agréa leur remontrance, &  
leur proposa d'accepter à sa place, le  
sieur de la Curée; ce qu'ils firent:  
mais ce dernier s'y refusa, en disant,  
que cette place ne pouvoit être donnée  
que par le Roi.

Le Ministre Saint-Paul, qui gémissoit  
en Angleterre, de la séparation de  
son troupeau, n'eut pas plus tôt appris  
cet événement, qu'il revint à Dieppe,  
& y fit faire la Cène à ses ouailles,  
qui bénirent Dieu de son heureux re-  
tour. De leur côté, les trois Prêtres  
& les deux Minimes ne voyant plus  
de sûreté à paroître dans les rues, se  
cachèrent dans quelques maisons des  
Catholiques, dont le nombre ne com-  
posoit pas alors plus d'un sixième des  
habitants.

La joie des citoyens Calvinistes fut  
troublée peu de temps après, par la  
nouvelle de la bataille de Dreux,

1563. gagnée par l'Armée Royale. Ce revers pour le parti, fit réfléchir les bourgeois de Dieppe, sur l'indisposition où la Cour devoit être de l'assassinat du sieur de Ricarville, & de l'enlèvement du sieur de Bacqueville, qu'ils n'avoient que trop paru approuver par leur conduite ultérieure. Ils prirent donc le parti d'envoyer leur Procureur-Syndic vers la Reine, pour tâcher de se disculper & d'en imposer à cette Princesse, par les plus humbles protestations de fidélité. L'assurance de ce dernier sentiment n'étoit pas réellement hors de leurs cœurs; mais il étoit conditionnel & subordonné à la jouissance de la liberté de conscience, que leurs Ministres ne cessent de leur dire être de droit divin & civil.

Le lendemain du départ de ce député, le sieur de Montgommery arriva dans Dieppe, à la tête d'un grand nombre de gentilshommes Protestants, & de quatre compagnies d'infanterie. Cet Officier général du parti, aussi malheureux dans la guerre, qu'il l'avoit été dans le Tournois où il avoit eu l'infortune de tuer Henri II, s'étoit sauvé de Rouen, où il commandoit quand cette ville fut prise d'assaut par

le Duc de Guise. Les malheurs avoient endurci son ame, & il ne respectoit plus le bonheur des autres. Il convoqua l'assemblée générale des bourgeois, auxquels il protesta n'être venu que pour tirer leur ville de l'esclavage des Guises, qui abusoient du nom du Roi.

Montgomery s'apperçut au morne silence des habitants de Dieppe, qu'ils ne le vouloient pas pour leur Commandant. Et en effet, leur conduite à cet égard, étoit judicieuse, puisque agir autrement, c'eût été démentir les assurances de fidélité qu'ils envoyoit faire à la Reine, & c'eût été attirer sur leur ville, tout le ressentiment que cette Princesse & le jeune Roi devoient avoir contre Montgomery. Celui-ci, suite de cette acceptation de la part des Officiers municipaux de cette ville, se déposa, de son autorité privée, & se remplaça par d'autres bourgeois factieux dont il étoit sûr; après quoi, il exigea une forte contribution, avec une dureté qui indisposa contre lui, le plus grand nombre des habitants.

L'avidité de Montgomery ne fut pas satisfaite du produit de la forte somme qu'il avoit perçue des Dieppois;

1563.

il fit encore vendre à son profit, les maisons des Catholiques qui s'étoient enfuis de leur ville, pour éviter les violences des Protestants. Ce Seigneur, au moyen de ces fonds, fit lever une compagnie de Chevaux-Légers, & cinq compagnies d'infanterie; savoir, trois Françoises & deux Angloises. Cet Officier général, à la tête de ces recrues & des troupes qu'il avoit amenées, fut faire la petite guerre aux environs de Dieppe.

La première tentative qu'il fit, fut celle de tâcher de prendre le Château d'Arques par escalade; mais, quoique la garnison ne s'attendit pas à cette surprise, elle repoussa cette attaque avec avantage. Montgomery pour relever le courage de ses gens, leur abandonna le pillage des maisons du bourg, d'où il dirigea sa marche sur la Ville d'Eu, en dévastant les presbytères, les Eglises & les châteaux particuliers qui se trouvèrent sur son passage. Il tailla en pièces une Compagnie Royaliste de troupes de Picardie, qui eut le malheur de le rencontrer. Enfin parvenu sous les murailles de la Ville d'Eu, il les fit battre par quatre canons qu'il avoit enlevés de Dieppe, & donna un  
assaut,

CHRONOLOGIQUES. 193

assaut, où il fut repoussé avec une grande perte des siens; ce qui l'obligea de revenir en cette ville, ayant abandonné un de ces quatre canons.

Montgomery traita si tyranniquement les bourgeois, que ceux-ci manèrent, à son insu, à l'Amiral de Cogny, que s'il ne les délivroit pas de ce Commandant, ils auroient recours au Roi. L'Amiral enjoignit à Montgomery de venir le rejoindre. Mais, dès qu'une fois on s'est écarté de l'obéissance qu'on doit à son Souverain, on ne respecte l'autorité des officiers supérieurs de la rebellion, d'autant que leurs ordres sont conformes à sa propre volonté: aussi, Montgomery répondit-il à l'Amiral, qu'il étoit le maître de ses actions; & , loin de se rendre à ses ordres, il s'embarqua sur l'Angleterre, en confiant le commandement de Dieppe au sieur de Mesles.

Le 19 Mars de cette année, le Roi donna un Edit de pacification. Cet Edit ne permit qu'aux Seigneurs hauts-jurés, d'avoir un Prêche dans leurs châteaux. L'Amiral de Coligny écrivit aux Dieppois, & les exhorta de conserver leur ville pour le Roi & la li

1563

1564

1564. berté de l'Évangile ; leur exposant ; qu'ils devoient pour la justice de leur cause , pour la sûreté de leurs enfants & l'honneur de leurs femmes , ne jamais s'écarter de ces principes ; qu'ils pouvoient se fier à l'expérience , capacité & prudence du sieur de Gousséauville , porteur de sa lettre

Cette lettre , à l'avènement de la pacification , n'étoit pas exclusive de tout levain de parti , comme elle auroit dû l'être. M. de Brissac vint à Dieppe , & y installa , par ordre du Roi , le sieur de la Curée pour Commandant. Ce brave Militaire accepta alors volontiers cette place ; il s'y montra intègre & judicieux , pendant le peu de temps qu'il l'occupa. Quoique Protestant , il défendit à ceux de son parti , de s'emparer des Eglises ; ce qui lui concilia l'estime des Catholiques , & même celle des plus sensés d'entre les Calvinistes.

Les troubles du Royaume étant assoupis , la Reine & Charles IX son fils , vinrent à Dieppe , dans le mois d'Août. Sa Majesté y fit dire la messe dans l'Eglise de Saint Jacques , & reçut la requête de ceux qui étoient restés fidèles à la religion de leurs pères

Par cette requête, ils supplioient le Roi, de leur procurer la jouissance de l'exercice public de la Religion Catholique dans leurs Eglises, sans crainte d'aucun trouble.

Après la messe, la Reine fit appeller les deux Religieux Minimes, qui y avoient assisté; elle s'informa de quelle manière ils avoient pu échapper aux recherches que les Protestants avoient faites de leurs personnes; &, sur le récit qu'ils lui en firent, la Reine leur promit de faire bâtir & fonder dans Dieppe, une Maison de leur Ordre. Cette Princesse fit aussi venir plusieurs Sœurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville, qui n'étoient que depuis peu rentrées dans leur Maison; elle leur enjoignit d'y rester, avec défense d'en sortir par la suite, parce qu'elle veilleroit à leur sûreté & à leurs besoins.

De son côté, le Prince de Condé, qui accompagnoit le Roi, s'intéressa pour les Calvinistes. Sa Majesté, pour satisfaire aux suppliques de l'un & l'autre parti, ordonna que les Eglises appartiendroient aux Catholiques; que les Prêtres restés, & ceux qui s'en étoient retirés, qui y reviendroient, seroient libres d'y exercer toutes les

1564. fonctions de leur ministère ; & que , de leur côté , les Protestants se mettroient en possession de la maison des Quatre-Charités , pour y faire leurs prêches & autres exercices de leur religion. Sa Majesté ordonna en outre , que tous les étrangers venus dans Dieppe , & qui s'y étoient établis à la faveur des troubles , en sortiroient ; & elle déclara , qu'elle n'accordoit une amnistie générale du passé , qu'à la condition expresse que les deux partis de la ville vivoient en paix.

Pendant qu'on publioit dans Dieppe, cette Déclaration du Roi , un des payfans qui s'y étoit ci-devant établi , à l'instigation des Protestants, fut assez téméraire pour insulter celui qui faisoit cette publication , & lui dire , qu'il n'étoit qu'un sot de la faire , parce que cette prétendue pacification entre les deux partis, ne pouvoit être qu'un rêve du Roi. Cet insolent , nommé Philippe Curot, fut arrêté & pendu sur le champ.

Malgré cette Déclaration , dès que le Roi fut sorti de la ville , les Calvinistes s'emparèrent encore de l'Eglise de Saint Jacques ; & ce ne fut qu'à l'arrivée du Connétable , vers la fin de

Septembre que cette Eglise fut rendue pour toujours aux Catholiques, qui y firent leurs offices; comme de leur côté, les Calvinistes s'acquittèrent de leurs exercices de religion dans la maison des Quatre-Charités; & afin d'y avoir un emplacement assez grand pour cette destination, ils prirent à loyer plusieurs maisons y adjacentes.

Pendant son séjour à Dieppe, le Connétable en retira le commandement des mains du sieur de la Curée, qui étoit Calviniste, pour le remettre en celles du sieur de Baufongles-de-Sigognes, Catholique. On ne peut disconvenir que l'intérêt du Roi, & la tranquillité même des citoyens n'exigeassent cette conduite. En effet, les cinq sixièmes des bourgeois de cette ville étoient Protestants, & étouffoient la voix du petit nombre des Catholiques: il étoit à craindre qu'au premier trouble, s'ils eussent continué à être commandés par un Calviniste, ils n'eussent manqué de fidélité à leur souverain, comme ils l'avoient fait sous le commandement de des Forts.

Le sieur de Sigognes, originaire de la Beauce, remplaça le sieur de la Curée, sous le titre de Gouverneur.

1564. C'est le premier des Commandants qui ait eu cette qualification ; avant lui , ils n'avoient porté que celle de Capitaines de la Ville & Château de Dieppe.

Ce nouveau Gouverneur , distingué par ses services militaires , se conduisit avec tant de prudence & de discrétion , que les habitants Calvinistes , dont il avoit gagné l'estime , employèrent tout leur crédit auprès de l'Amiral Coligny , qui venoit de rentrer en grace , avec le pouvoir de disposer du Gouvernement de Dieppe , pour en obtenir la continuation au sieur de Sigognes ; ce que l'Amiral leur accorda.

Ce Gouverneur , bon Catholique , détestoit le fanatisme partout où il se trouvoit : il avoit obligé les uns & les autres à se conformer exactement à la Déclaration du Roi. Cet Officier , né avec un excellent cœur & une bonne judiciaire , avoit compris qu'il devoit , pour maintenir la paix , se concilier l'estime & l'amitié des plus raisonnables d'entre les Calvinistes & les Catholiques , & il y avoit réussi ; de sorte qu'instruit par eux , des projets des têtes échauffées , il en prévenoit & en empêchoit les suites.

Le Concile de Trente finit cette

CHRONOLOGIQUES. 199

année. S'il ne ramena pas tous les hérétiques à la religion de leurs pères, du moins il affermit ceux qui ne s'en étoient pas écartés.

La navigation & le commerce de Dieppe avoient été bien moins considérables, mais n'avoient pas cessé entièrement durant les troubles & les guerres civiles : pendant cette pacification, ils reprirent leur ancien cours. L'Amiral de Coligny, qui avoit toujours les mêmes vues politiques, fit entendre à Charles IX, qu'il seroit avantageux pour la France, d'avoir des établissemens en Amérique, & obtint pour ce projet, l'agrément du Roi. L'Amiral s'adressa une seconde fois aux Négociants de cette ville, afin de faire un second armement pour la Floride. Toujours disposés pour les expéditions maritimes & pour tout ce qui pouvoit procurer l'agrandissement de leur commerce, ces citoyens équipèrent sept grands navires, dont on donna encore le commandement à Jean Ribault.

Ce Capitaine sortit de ce port dans le courant de Juin 1565, & aborda au lieu de sa destination, le 25 Août suivant. Il trouva l'ancien Fort en l'état où ses concitoyens l'avoient abandonné,

1564.

1565.

1565.

& il y descendit quatre - vingt tant hommes que femmes , pour l'habiter.

Il y a lieu de penser que les Espagnols , qui se croyoient seuls maîtres de l'Amérique , avoient été informés de cet armement ; car lorsque Ribault faisoit travailler au débarquement des ustensiles & des munitions nécessaires pour cette nouvelle colonie , on aperçut dans le lointain , une escadre de gros vaisseaux. Ce Capitaine se défioit de la Nation Espagnole , quoique nous fussions alors en paix avec elle : il envoya son fils à la découverte , avec le navire qu'il commandoit , & fit venir à bord des six autres , ceux des équipages qui étoient à terre , pour être en état de défense , en cas d'attaque.

Ribault , sur les signaux que son fils , plus au large , lui avoit faits , s'étoit mis en mer , & voguoit à pleines voiles pour le rejoindre , lorsqu'il fut assailli d'une violente tempête. Les Espagnols profitèrent de l'avantage de leur élévation , pour se mettre à l'abri d'un cap qui formoit un des deux côtés de la baie dans laquelle Ribault se trouvoit encore. Ce vieux Capitaine , quelque expérimenté qu'il fut , &

quelques efforts que fissent les équipages, ne put s'élever au-dessus de la baie, ainsi que fit son fils, qui, pour cela, étoit parvenu à une hauteur suffisante, lorsque commença la tempête.

Ses six vaisseaux furent jetés à la côte; une partie des matelots fut noyée, & Ribault, ainsi que ceux qui purent échapper du naufrage, se retirèrent dans le petit Fort, sans armes ni munitions. Dès que le calme fut rendu, les Espagnols vinrent attaquer les malheureux Dieppois: ils s'emparèrent de leur asyle, & les massacrèrent tous, sans même en excepter les femmes: pour Ribault, qu'ils croyoient être le moteur de l'établissement de cette colonie, ils l'écorchèrent tout vivant.

Les Espagnols ne s'étoient portés à cette barbarie, que parce qu'ils prétendoient avoir sur l'Amérique, des droits exclusifs aux autres nations de l'Europe, qu'ils vouloient effrayer par la crainte d'un pareil sort: mais, comme ils sentoient que ces autres nations traiteroient leurs prétentions de ridicules, ils ne crurent pas devoir s'en servir pour autoriser leur barbarie.

Il n'y a point de nation policée, assez imprudente pour oser paroître avoir

1565.

commis de propos délibéré, des atrocités contraires au droit des gens; elles tâchent au moins d'en pallier l'horreur par l'apparente justice d'un motif. Les Espagnols qui, dans ces temps, se félicitoient d'avoir massacré tant de millions d'Américains, par zèle de religion, crurent pouvoir faire croire qu'ils ne s'étoient portés à cette dernière cruauté, que par le même motif; &, pour cela, après avoir retiré les armes de France du grand poteau dont nous avons parlé, ils mirent à la place, cette inscription: *Ces gens-ci ont été mis à mort, non comme François, mais comme Hérétiques.* Enfin, pour éviter qu'on ne vînt une troisième fois prendre possession de ce pays, ils mirent dans ce Fort une petite garnison. Des sept vaisseaux Dieppois, il ne revint en France, que celui qui étoit commandé par le fils Ribault, qui eut le bonheur d'échapper à la tempête & aux Espagnols.

La nouvelle d'une action si atroce indigna toute la France, & particulièrement l'Amiral de Coligny, qui jura de s'en venger; & les habitants de Dieppe l'auroient bien secondé, mais les troubles & les apparences de

La guerre civile, l'obligèrent de remettre cette vengeance à un autre temps.

Un gentilhomme Gascon, Calviniste, nommé Dominique de Gourgues, indigné de cette barbarie Espagnole dont la France ne tiroit aucune vengeance, vendit son bien pour se faciliter l'armement de deux navires. Il se rendit à la Floride vers la fin de 1568. Ce brave François s'empara de l'ancien Fort, fit pendre les Espagnols qui le gardoient; & , à son tour, fit attacher sur le grand poteau, au-dessous de l'écriteau Espagnol: *Ces gens-ci ont été tués, non comme Espagnols, mais comme traitres, brigands & meurtriers.*

Cet exemple doit servir pour empêcher les nations de se permettre, soit en paix, soit en guerre, aucunes inhumanités qui, à droit de représailles, sont tôt ou tard punies.

Pendant le temps de paix qui survint tant au-dedans qu'au dehors du royaume, les citoyens de Dieppe vécutent sans trouble. Le Gouverneur en écartoit avec soin, tout sujet de dissension; mais il ne put empêcher la discorde de déchirer le parti Protestant. Voici ce qui y donna lieu.

1565.

Deux Ministres de réputation s'é-  
tant fixés dans cette ville ; leur mérite  
supérieur les y avoit mis à la tête de  
cinq à six autres , qui les secon-  
doient dans leur ministère. Ces deux  
Ministres étoient Saint-Paul & Gi-  
boul. Le premier étoit érudit , &  
doué d'une éloquence véhémence ; mais  
son esprit étoit altier , exigeant & en-  
treprenant. Fier des services qu'il avoit  
rendus au parti, il laissoit voir des  
prétentions qu'il eût pu faire valoir ,  
si ses belles qualités n'eussent pas porté  
l'empreinte de l'âpreté de son caractère.  
Le second , qui de la Prêtrise & du  
Doctorat de Sorbonne , avoit passé  
dans les Chaires Calvinistes , ne cédoit  
en rien à son rival, soit pour la science ,  
soit pour l'éloquence ; mais, né avec un  
caractère plus doux, ses discours étoient  
plus onctueux & plus persuasifs , & sa  
société étoit plus aimable que celle de  
Saint - Paul. Ce dernier se regardoit  
comme le fondateur de l'Eglise Pro-  
testante de Dieppe , & exigeoit la  
plus grande déférence de ses ouailles.  
Giboul, au contraire , paroissoit ne pas  
sentir son mérite , & il ne s'étoit fixé  
dans cette ville, qu'à la sollicitation  
d'un nombre de ses habitants , qui

avoient été d'autant plus charmés de son aménité, qu'ils y oppofoient l'âcreté de Saint-Paul.

Ce dernier ne fut pas long-temps à s'appercevoir de l'avantage que Giboult prenoit fur lui: celui-ci avoit entr'autres, gagné la confiance d'une partie des femmes les plus distinguées de la ville, & les avoit enlevées à la direction de Saint-Paul, qui, piqué de cette défection, se plaignit & dénonça Giboult au Synode du Pays de Caux, comme un Ministre fans décence avec les femmes, qui donnoit lieu au scandale, par la liaison trop intime qu'il entretenoit avec une des bourgeoisies de Dieppe, enfin, qui semoit la zizanie dans le bercail.

Dans ce Synode, Giboult fit face à son adversaire, & lui reprocha à son tour, son défaut de charité, sa hauteur insupportable, & son acharnement à le détruire d'autant plus répréhensible, qu'il n'étoit quel'effet d'une basse jalousie.

Le Synode fit de vains efforts pour les réconcilier: c'étoit une œuvre au-dessus des forces humaines. Ces deux Ministres de retour à Dieppe, ne gardèrent plus les égards qu'ils se devoient. Saint-Paul fut le premier à déclarer la

1565.

guerre à son rival, qui se défendit avec une politesse & une déférence apparente, qui lui donnèrent beaucoup d'avantage sur l'impétueux Saint - Paul. Chacun eut ses partisans; & ce schisme entre les deux principaux Ministres, occasionna un scandale dont les suites furent favorables au rétablissement de la Religion Catholique dans Dieppe.

Ces deux rivaux n'écoutèrent plus que leur passion, & montèrent en chaire, moins pour y instruire leurs profélites, que pour faire valoir quelques passages de l'Ecriture, qui pouvoient leur donner des moyens de décréditer la conduite de leur concurrent. Les Protestants avoient jusqu'à présent attiré dans leurs prêches, le plus de Catholiques qu'ils avoient pu, pour les gagner à leur religion; mais alors ils jugèrent qu'une dispute si indécente ne pouvoit qu'exciter leurs mépris: aussi, leur interdirent-ils l'entrée de leurs assemblées.

En vain les plus raisonnables des Protestants représentèrent aux deux Ministres leur manque de charité, & le tort qu'ils faisoient à la réforme; rien ne put les réconcilier. Ils étoient tous deux trop pleins de leur gloire

personnelle, pour que cette réconciliation fût possible; ils mirent tous leurs talents à s'enlever réciproquement leurs néophites.

Chacun prit parti dans la querelle, suivant son goût & ses liaisons. Cette division fit réfléchir les gens sensés sur ce scandale; ils y rapprochèrent les excès & les brigandages des citoyens; ce qui les avoit déjà prévenus contre leurs Ministres, qui ne faisoient pas pratiquer la charité; & ces réflexions en ramenèrent une partie à la Catholicité, & ébranlèrent les autres dans leur croyance.

Giboult, dont l'ame étoit plus douce, fut le premier à sentir l'indécence d'un pareil combat. La vanité trop développée de son adversaire, lui fit sentir qu'il falloit que la sienne, quoique plus couverte, ne fût pas moins grande, puisqu'il ne vouloit lui céder en rien. Ce Ministre ayant fait ce premier pas vers la vérité, comprit que cet amour-propre défordonné, joint à l'attrait qu'il avoit pour les femmes, l'avoient porté à prendre le parti Calviniste, & l'avoient par conséquent rendu parjure à ses premiers serments. Fortifié par la grace, Giboult n'eut

1565. qu'à suivre ses premières réflexions ; pour appercevoir que cette prétendue réforme n'avoit fait tant de progrès, que parce qu'elle étoit moins gênante, & qu'elle avoit été appuyée par la politique des maisons de Navarre, de Condé & de Coligny, pour s'en faire un parti contre les Guises ; qu'enfin, le plus grand nombre des Ministres ne l'avoient embrassée que pour se donner une importance que, sans elle, ils n'auroient pu avoir ; dès-lors Giboult résolut de se tirer de l'abyme où il se voyoit précipité.

1566. Peu après le temps où ce Ministre avoit formé en lui-même cette résolution, Madame Catherine de Clèves, Comtesse d'Eu, lui écrivit pour le conjurer de lui mander, avec confiance & vérité, ce qu'il pensoit de la nécessité où on la disoit être pour son salut, d'embrasser la réforme. Giboult avoit de grandes obligations à la maison de cette jeune Princesse, qui lui avoit facilité la continuation de ses études : il lui répondit, qu'elle ne devoit pas quitter la Religion Catholique, & lui avoua sous le secret, qu'il étoit au désespoir de s'en être séparé ; qu'il soupiroit après l'occasion

de pouvoir y rentrer avec sûreté. Cet avis sincère affermit la Comtesse d'Eu dans la religion de ses pères: elle épousa le Duc de Guise.

La division continua parmi les Calvinistes de Dieppe, jusqu'à ce que Giboult se fût assuré de la protection de M. le Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen. Son Eminence lui fit faire les plus grandes épreuves avant de recevoir son abjuration, & lui enjoignit, pour réparation du tort qu'il avoit pu faire à la Catholicité, en exerçant la fonction de Ministre, de vivre pendant un temps dans Dieppe, avec l'édification que donne un digne Ecclésiastique. Dès que ce Prêtre fut réintégré dans ses fonctions, il monta le Dimanche suivant dans la chaire de Saint Jacques; il y fit un discours si pathétique sur le malheur de ses égarements & de son erreur, qu'il n'y eut aucun de ses auditeurs qui ne versât des larmes. Giboult devint l'exemple du Clergé de cette ville, & y mourut Curé de la paroisse de S. Jacques. La conversion de ce Ministre Protestant, fut un des plus grands moyens dont Dieu se servit pour rappeler dans le giron de l'Eglise, un nombre considérable de

nos pères, qui ne s'en étoient égarés que faute d'instruction.

1565.

La guerre civile recommença dans la France en cette année 1565; mais le fleur de Sigognes eut le talent de maintenir la paix dans Dieppe. Ce Gouverneur ayant découvert que le Ministre Knox, qui étoit en Écosse, entretenoit un commerce de lettres avec plusieurs des habitants ses anciens profélites, vint à bout d'en intercepter quelques-unes: il vit par leur lecture, que cet ardent Ministre Ecoffois leur reprochoit la lâcheté qu'ils avoient de souffrir qu'on fît dans Dieppe, un exercice public de la Religion Papiste; leur ajoutant, qu'il ne pouvoit comprendre, vu le bon état où il avoit laissé la réforme dans cette ville, comment on n'en avoit pas entièrement expulsé cette race dépravée d'idolâtres; & il exhortoit avec la plus grande véhémence, les Calvinistes à ne plus souffrir cet abus dans une ville qui lui avoit paru singulièrement choisie de Dieu, & qu'ils se rendoient indignes de ses graces par leur tiédeur à soutenir ses intérêts.

Le fleur de Sigognes garda le secret de cette découverte, & veilla de plus

près les démarches des Protestants ; il réussit à éventer & déconcerter leurs projets de sédition. Furieux des obstacles qu'il oppoisoit avec prudence à l'exécution de leurs desseins, ceux-ci levèrent le masque & se disposèrent ouvertement à la révolte. Le sieur de Sigognes en informa M. de la Mailleraie, Lieutenant-Général du Roi pour la province, & lui manda que, sans un prompt secours, il ne pourroit pas résister au plus grand nombre. M. de la Mailleraie se rendit la seconde nuit suivante dans le Château de Dieppe, où il entra par la porte du secours, le 28 Octobre de cette année. Le sieur de Sigognes ne donna point, le matin, les clefs pour ouvrir les portes de la ville, suivant l'usage ; mais il fit dire aux Maire & Echevins, & aux Capitaines de la bourgeoisie, qu'ils n'eussent qu'à se rendre au Château, pour y saluer M. de la Mailleraie, qui y venoit d'arriver avec des troupes.

Lorsque ces Officiers municipaux s'y rendirent, il étoit l'heure du prêche : un particulier Protestant qui les vit passer en corps, en demanda la raison à un d'eux de sa connoissance. Dès qu'il l'eut appris, il courut au Prêche,

1566. où l'on s'assembloit pour la prière, & y cria : *Vîte ! aux armes ! les ennemis sont dans le Château !* Aussitôt les anciens, qui devoient ce jour-là même se rendre maîtres de la ville, dirent qu'il falloit empêcher l'ennemi d'en descendre ; & que, pour cela, il falloit que chacun fût prendre ses armes, & se rendît sur la grande place le plus promptement possible.

Pendant ce temps, les Maire, Echevins, & les Capitaines de la Bourgeoisie avoient salué M. de la Mailleraie, & lui avoient donné parole de faire tous leurs efforts pour engager les citoyens à recevoir une garnison dans leur ville ; avec promesse de ne pas se joindre à eux dans le cas où ils n'adhéreroient point à leur invitation. Ces Officiers étant descendus du Château, virent, avec autant de chagrin que d'inquiétude, les Calvinistes armés qui couroient dans les rues pour se rendre à la grande place. Les Maire & Echevins firent sentir aux Capitaines de la bourgeoisie, la nécessité où ils étoient de rentrer chez eux, de peur que les mutins ne les forçassent de se mettre à leur tête. Ces Capitaines y consentirent. Pour les Eche-

ins , ils se rendirent sur la grande place , afin de tâcher d'appaiser la sédition. C'étoit une œuvre bien difficile. Depuis plus de six mois , les Ministres chauffoient l'imagination de ces mutins : aussi , avoient-ils pris pour mot de ralliement , *Liberté de l'Evangile*. L'air retentissoit de ce cri général , lorsque les Echevins se présentèrent devant eux , & leur demandèrent , par grace , un moment de silence. Bouchard , le plus ancien des Echevins , profita d'une petite éminence pour se faire mieux entendre. Il leur remontra avec force , l'étendue de l'obéissance qu'ils devoient au Roi ; ensuite il leur dit , qu'il falloit qu'ils n'écoutassent plus leur raison , pour croire qu'ils pourroient long-temps résister aux troupes arrivées dans le Château , & qui seroient bientôt suivies d'un plus grand nombre , si on en étoit besoin ; qu'il étoit obligé de leur dire , que leurs Officiers municipaux & leurs propres Capitaines ne voyoient qu'avec le plus grand chagrin , leur disposition à la révolte. Les mutins ne purent entendre davantage le discours de Bouchard , sans l'interrompre avec des injures & des menaces ; un d'eux jeta même sur lui un coup d'arque-

566. buse , dont heureusement il ne fut point blessé.

Les Echevins n'eurent plus d'autre parti à prendre , que celui de se retirer dans leurs maisons , le cœur pénétré de douleur , prévoyant le sang qu'on alloit répandre. Les Lieutenants des compagnies bourgeoises , vu que leurs Capitaines & le Corps municipal désapprouvoient cette révolte , abandonnèrent les mutins , & furent suivis par quelques bourgeois moins fanatiques , qui avoient été frappés du discours de Bouchard.

Quoique ces rebelles se trouvaient privés de leurs Capitaines & de leurs Lieutenants , ils ne perdirent pas courage ; ils se divisèrent en deux bandes. La destination de la première , fut d'aller chercher toutes les voitures & tous les longs bois qu'ils pourroient trouver , pour les traîner au bas de la descente du Château , & en faire , à l'entrée de la grande rue de la Barre , un retranchement à l'abri duquel ils étoient convenus avec leurs camarades , d'empêcher le plus long-temps qu'ils le pourroient , l'introduction des ennemis dans la ville ; parce que , dans le cas où ils seroient forcés , ils se retireroient

au carrefour du Puits-salé, pour s'y  
rejoindre à eux. La seconde bande, qui  
étoit plus nombreuse, fut destinée  
à aller chercher de son côté, des voitures  
& tous autres ingrédients propres à  
former un second retranchement dans  
la grande rue, au-dessus de ce carre-  
four, vers le Château. Les mutins y  
conduisirent quatre canons, qu'ils  
chargèrent en mitrailles, afin d'écraser  
& de détruire la troupe de M. de la  
Mailleraie, dans le cas où, victorieuse  
du premier retranchement, elle vien-  
droit le long de cette grande rue pour  
assaillir celui-ci.

Les mesures étoient prises avec plus  
d'intelligence que des gens sans chefs  
ne le font ordinairement : aussi, la  
troupe de M. de la Mailleraie eût-elle  
infailliblement été entièrement détruite  
dans cette espèce de défilé que cette  
canonnade auroit balayé, si ces rebelles  
voyant ce second retranchement for-  
mé, tandis que le premier n'étoit point  
encore attaqué, n'eussent pris le parti  
d'en aller composer un troisième dans  
la grande rue, entre la rue au sel &  
la grande place, où ils pourroient  
encore se défendre, si leurs deux pre-  
miers se trouvoient forcés. Toutes ces

1566. dispositions étoient bien formées ; mais ces furieux, sans chefs pour faire observer l'ordre, & qui se disputoient d'ardeur à qui travailleroit le plus promptement pour la défense commune, ne pensèrent point à poser des sentinelles, afin de garder les quatre canons dont nous venons de parler ; & cette négligence fut le salut de la troupe royale.

Une fille nommée Anne Regnaud, Catholique, qui étoit servante dans une maison voisine de la fontaine du Puits-salé, y vint puiser de l'eau : ayant apperçu les quatre canons, sans personne qui les gardât, elle prit de l'eau dans son vase, la répandit sur leur armorce, & se retira.

Pendant ce temps, M. de la Maille-raie descendoit du Château à la tête de sa troupe ; il attaqua le premier retranchement, qui fut vaillamment défendu plus d'une heure : mais les bourgeois se sentant pressés, & d'ailleurs certains de leur retraite, l'abandonnèrent pour se réunir à leurs camarades, qui venoient d'arriver au second retranchement du Puits-salé.

La troupe royaliste ayant vaincu ce premier obstacle, s'avançoit en bon ordre

ordre & bien serrée, pour attaquer le second. Loin d'en être effrayés, les séditieux se félicitoient de la voir dans l'espèce de défilé formé par la grande rue, que leurs canons enfiloient entièrement: ils lui donnèrent toute facilité d'avancer, sans tirer un coup d'arquebuse, jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à la distance d'environ cinquante pas de leur retranchement; alors ils présentèrent leurs mèches à l'amorce de leurs canons: mais quelle fut leur surprise, lorsqu'ils virent que la poudre n'étoit noyée d'eau! Il fallut donc se battre à armes égales. Si l'attaque fut vive, la défense ne fut pas moins vigoureuse. Les séditieux se soutinrent long-temps dans ce second retranchement: mais la certitude d'un troisième les porta à s'y rendre par différentes routes; & la troupe royale s'étant fait un passage, les suivit.

Les mutins n'avoient plus d'autre obstacle à opposer à leurs ennemis, ils défendirent leur troisième retranchement avec une bravoure digne d'une meilleure cause; chacun d'eux n'avoit moins à sauver sa vie, qu'à donner la mort à son ennemi, & ce dernier n'avoit pu gagner aucun avantage,

1566.

lorsque les premiers s'avisèrent de détacher un nombre d'entr'eux, afin de passer par la rue de la Boucherie, & venir par la rue au Sel, prendre en flanc la troupe royale. Celle-ci, qui n'étoit occupée que de son attaque, fut effrayée de se voir assaillie par cet endroit: elle prit la fuite, non sans danger; car les femmes des Calvinistes voyant cette troupe se sauver précipitamment, lui jettèrent, du haut de leurs fenêtres, des bûches & tous les meubles pésants qui tombèrent sous leurs mains. De toutes ces femmes qui oublièrent l'humanité & la douceur, qui doit plus particulièrement distinguer leur sexe, il n'y eut que la femme du sieur St Linard qui en fut punie: elle fut tuée d'un coup d'arquebuse, lorsqu'elle jetoit par sa fenêtre, les chenets du feu de sa chambre.

On observe que la troupe royale, quatre fois moins nombreuse, s'étoit bien gardée d'attaquer les derrières des retranchements des mutins, parce qu'ils en avoient garni les maisons de leurs gens, & qu'alors la grande rue étant beaucoup plus étroite, ils auroient tiré les royalistes à bout touchant de chaque côté.

Le sieur de Sigognes voyant cette

fuire du haut du Château, en descendant, avec une partie de la garnison, pour rallier la troupe royale. Ce Gouverneur pensa que, pour séparer les mutins, il falloit mettre le feu à une douzaine de leurs maisons, situées en différents quartiers. Ce procédé étoit, à la vérité, violent, & il occasionna l'incendie d'une quarantaine de maisons; mais il eut l'effet que le sieur de Sigognes en attendoit. Ceux qui étoient intéressés à la conservation de ces maisons ou de celles qui en étoient près, avertis par leurs femmes ou leurs enfants, se détachèrent de la bande pour aller éteindre le feu. Un nombre assez considérable craignant le même malheur, préférèrent d'aller plutôt garder leurs maisons, que le retranchement: de sorte qu'il n'y resta que ceux qui avoient peu à perdre par l'incendie, ou ceux dont le fanatisme étoit supérieur à toute considération. M. de la Mailleraie & le sieur de Sigognes vinrent les y assaillir. Ce ne fut cependant qu'après une assez longue résistance, que ce reste de séditieux y fut forcé: ils s'enfuirent vers le port, poursuivis par les Royalistes, auxquels une grande partie échappa, en passant

1566. par les portes du quai, & en se sauvant dans le Pollet, par le moyen de la basse-eau. MM. de la Mailleraie & de Sigognes ne jugèrent pas à propos de les y aller chercher : ils crurent sagement, qu'il suffiroit de les empêcher d'entrer dans la ville, qui, dans cette malheureuse affaire, a vu couler dans son sein, le sang de sept à huit-cents de ses enfants, lequel n'auroit dû être versé que pour la défense de ses murailles, contre les ennemis de la patrie.

Le lendemain, M. de la Mailleraie imposa les citoyens Calvinistes à une contribution proportionnée, à leur aisance, avec injonction d'y satisfaire dans l'heure fixée; à faute de quoi, leurs maisons devoient être abandonnées au pillage des troupes royales, auxquelles il distribua le produit de cette imposition. Les Echevins ni les Capitaines de la bourgeoisie, qui avoient tenu leur parole, n'y furent point assujettis. Outre cette contribution, M. de la Mailleraie exigea de tous les citoyens, sans en excepter aucun, le paiement d'une somme de six mille livres, à répartir entr'eux, pour faire une levée d'autant d'homme qu'il en avoit perdu à l'attaque des trois

étranchements. Cet Officier général, avant de partir de Dieppe, déposa ceux des Maire & Echevins qui étoient Calvinistes, & les remplaça par des Catholiques: il fit délibérer, par une assemblée générale, que, pour prouver au Roi que le général des citoyens n'approuvoit point la révolte de ceux qui étoient en fuite, on ne les recevroit point dans ses murailles. Content des services du sieur de Sigognes, le Roi lui envoya le Collier de ses Ordres; & Sa Majesté confirma le changement des Officiers municipaux, par Lettres-patentes du 27 Novembre 1567.

1566.

La tranquillité rétablie dans Dieppe, un nombre considérable de Calvinistes, moins factieux, réfléchirent sur les malheureux effets des conseils & exhortations de leurs Ministres: les conséquences qu'ils tirèrent de ces réflexions, les portèrent à craindre qu'ils n'eussent été trompés; & cette heureuse disposition leur fit desirer d'entendre le sieur Siboult & d'autres savants Ecclésiastiques, qui faisoient des instructions sur la religion. Une grande partie des Protestants reconnut son erreur; & ceux qui n'eurent pas ce bonheur, virent la vérité démontrée par nos

1567.

1567.

Ecclésiastiques, que la charité chrétienne ordonne d'obéir & d'être soumis à son Roi, & de vivre en paix les uns avec les autres; d'où s'enfuiroit le bien-être de tous les hommes, de quelque religion qu'ils fussent.

1568.

Comme les Ministres s'étoient retirés de la ville, avec les fuyards séditeux, le Gouverneur profita de leur défection, pour défendre l'exercice public de leur religion prétendue réformée; & cet ordre des choses dura dans Dieppe, malgré l'Edit de pacification du 20 Mars 1568, qui permettoit l'exercice de la Religion Calviniste dans le royaume.

Pendant le peu de temps que dura cette paix nationale, aucun des mutins en fuite, ni des Ministres qui les avoient suivis, ne furent reçus dans Dieppe. M. de Sigognes avoit sagement arrêté de nouveau, lors de la publication de cet Edit, qu'on n'y donneroit l'entrée à aucun d'eux, pour éviter toute fermentation contraire à la tranquillité publique. Les Protestants, quoique nombreux encore, se contentoient de faire en familles, les exercices de religion, ou se rendoient au Château du Pontrancard, pour y assister au prêché d'un Ministre.

La guerre civile ayant recommencé à la fin de cette même année, le Roi donna un Edit en 1569, par lequel il défendoit l'exercice de toute autre Religion que la Catholique. Les Ecclésiastiques ne cessèrent d'instruire & de dessiller les yeux de ceux des citoyens qui ne s'étoient décidés pour le Calvinisme, que par prévention & ignorance: un grand nombre reconnut son erreur.

Charmé de voir que la quantité des bourgeois Catholiques commençoit à égaler celle des Protestants, M. de Sigognes proposa, dans une assemblée générale, d'arrêter qu'à l'avenir, tous les enfants seroient baptisés dans les Eglises sitôt après leur naissance; ce qui passa à la pluralité des voix.

Les plus entêtés des Calvinistes en vouloient beaucoup à ce Gouverneur: ils prétendoient que c'étoit lui qui avoit appelé & qui accréditoit le mérite des savants Ecclésiastiques qui convertissoient une grande partie de ceux de leur religion; & les plus fanatiques d'entr'eux conjurèrent contre sa vie. Pour exécuter cet horrible projet, ils tâchèrent de séduire les soldats de la garnison du Château: ils s'adressèrent

1569.

entr'autres, à un Sergent nommé Revers, qui avoit la confiance de M. de Sigognes, & lui offrirent une somme considérable, s'il leur procuroit une des clefs de la porte du Château.

Revers, homme d'honneur, fit part à M. de Sigognes de cette proposition : ce Gouverneur l'engagea de seindre avec eux, & de paroître adhérer à leur demande, en leur faisant croire qu'il avoit à se plaindre personnellement de son Commandant & leur promettant qu'il tâcheroit de remplir leur desir, moyennant l'assurance du paiement de la somme offerte; mais qu'il falloit, pour qu'il en fût plus certain, qu'ils lui nommassent ceux qui lui porteroient cette garantie, afin qu'il pût juger si leur fortune étoit plus que suffisante à cet égard.

Revers s'acquitta bien de son rôle; les principaux conjurés furent nommés, & ce Sergent en rendit compte à M. de Sigognes. Celui-ci employa d'autres émissaires, pour découvrir toute la trame de ce complot. Dès qu'il eut acquis les preuves nécessaires, il fit fermer en plein jour, les portes de la ville, doubla les postes de la garde, & convoqua l'Hôtel-de-Ville, où il se

rendit avec une escorte. Le Gouverneur y révéla cette conjuration, & mit sur le bureau les preuves de son existence & de ses complices.

Il fut unanimement délibéré qu'on enverroit sur le champ arrêter dans leurs terres, les sieurs de Linbeuf & de Catteville, qui en étoient les chefs, & qu'on en feroit autant d'une trentaine de bourgeois Protestants qui y avoient part. Ces ordres ayant été exécutés, les coupables furent conduits à Rouen. Les sieurs de Linbeuf & de Catteville y furent condamnés à perdre la tête; & Jacques le C\*\*\*, Avocat, Boisguerin, Gilles & Viel, marchands, à être pendus, ainsi que plusieurs autres bourgeois d'un état inférieur, & quelques soldats de la garnison du Château, qui s'étoient laissé corrompre.

Des exemples aussi frappants auroient dû donner aux citoyens Protestants, de l'horreur pour le fanatisme; mais leurs Ministres les avoient fait poire long-temps dans sa coupe empoisonnée: ils ne cessoient d'insulter ceux qui avoient abjuré l'erreur, & ils les traitoient de lâches déserteurs, d'imbécilles idolâtres, &c.; enfin, ils juroient par serment, que les bons

1569. Réformés , ainfi qu'eux , aimoient mieux perdre la vie que de trahir la bonne caufe.

Fâché de voir qu'il ne pouvoit étouffer la fermentation de ce parti , M. de Sigognes crut devoir , pour en arrêter les fuites , lever deux compagnies d'infanterie , dont il nomma pour Capitaines , Marfolières & de Lion : elles furent logées chez les bourgeois Calviniftes les plus entêtés & les plus factieux , pour les contenir. Malgré cette précaution , ce Gouverneur eut des avis certains , dans le mois de Février

1570. 1570 , des intelligences qu'ils entretenoient avec plufieurs Capitaines de leur religion qui faifoient la petite guerre dans le pays de Caux : il ordonna donc à tous les Proteftants , de fortir de la ville , ou de renoncer à toute apparence d'exercice du Calvinifme.

Plufieurs d'entr'eux fe révoltèrent contre cet ordre , & le taxèrent de tyrannie , publiquement & en face même du Gouverneur. Celui-ci les fit fufpendre , dans la place publique , par-deffous les bras , à des potences , pendant quelques heures ; après quoi il les fit mettre en prifon , jufqu'à ce qu'ils

eussent reconnu leur tort, & promis de vivre en paix.

1570.

Cette conduite sévère de M. de Sigognes envers ces mutins, ne pouvoit être excitée que par l'humeur que lui donnoient les cabales & les complots de ces entêtés Protestants. Ces troubles ressembloient à l'hydre de Lerne, dont les têtes repoussent à mesure qu'on en détruisoit : c'est ce qui aigrissoit le caractère de ce Gouverneur, naturellement généreux & porté à la clémence. Nous verrons bientôt la preuve la plus décisive de la bonté de son ame.

Malgré le zèle ardent d'une partie des Calvinistes, les conversions que faisoient les Ecclésiastiques, étoient nombreuses dans Dieppe : plus de la moitié des citoyens s'étoient réunis à la religion de leurs pères, & on y défendit le chant des psaumes de Marot, dans les rues, sous de grandes peines.

Il y avoit plus d'un an que les habitants vivoient assez tranquilles ; les Catholiques priant Dieu dans leurs Eglises, & les Protestants dans leurs maisons, lorsqu'arriva le malheureux jour de la St Barthelemi, le 24 Août 1572.

K 6

1572.

1572.

M. de Sigognes reçut un ordre pareil à ceux qui avoient été adressés aux autres Gouverneurs des villes de la France. Celui de Dieppe étoit un de ceux à qui les Calvinistes avoient donné le plus d'inquiétudes pour sa vie, & cet ordre de la Cour lui fournissoit le moyen de n'avoir plus rien à craindre de leur part; mais ce brave homme fut se vaincre, & trouva l'exécution d'un pareil ordre, trop contraire à l'aménité de ses mœurs: il prit donc le parti d'en garder le secret.

Quand la nouvelle du massacre des Calvinistes, fait dans une grande partie des villes du royaume, fut parvenue dans Dieppe, chacun des citoyens Calvinistes de cette ville se crut près de la mort, & se retira dans sa maison sans oser en sortir. M. de Sigognes envoya dire aux principaux des Protestants, qu'il n'y avoit rien de pareil à craindre pour eux; & que, sur sa parole d'honneur à cet égard, il les invitoit de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où l'on alloit tenir une assemblée générale. Ils obéirent à cette invitation & s'y trouvèrent. M. de Sigognes y arriva; & le profond silence qu'on y observa, fit la preuve de l'inquiétude

où l'on étoit de ce qu'il alloit y annoncer. Ce Gouverneur commença par déposer sur le bureau, cet ordre fatal, & en fit faire la lecture par le greffier. La frayeur glaça tous les cœurs, & les Calvinistes tremblants & les yeux baissés vers la terre, n'osoient envisager M. de Sigognes, qui tint ce discours :

« Cet ordre, Messieurs, ne peut  
» regarder que des Calvinistes rebelles  
» & séditieux : graces à Dieu, nous  
» n'en avons plus dans Dieppe. La re-  
» ligion nous apprend que la modéra-  
» tion & l'amour des hommes sont les  
» premiers devoirs d'un chrétien : vi-  
» vons donc comme frères, puisque  
» nous sommes tous enfants d'un même  
» Dieu. J'espère que vous partagerez  
» mes sentiments; ce sont eux qui m'ont  
» persuadé qu'il n'y avoit dans cette  
» ville, aucun citoyen qui ne fût digne  
» de vivre. »

Ce trait sublime de générosité, pénétra tous les assistants de vénération pour ce Gouverneur; & les Calvinistes ajoutèrent à ce sentiment, celui de la reconnoissance. Plusieurs d'entr'eux, en comparant cette action à celles

1572. que leurs Ministres leur avoient infinué de commettre, eurent moins d'éloignement pour la Religion Catholique, qui l'avoit inspirée: enfin tous les citoyens se réunirent à dire, qu'un homme capable d'une pareille générosité, méritoit leur estime.

Pendant les dix dernières années, la navigation avoit souffert un grand préjudice de ces dissensions: les armements ne s'étoient point faits en commun; les négociants Calvinistes & Catholiques s'étoient divisés d'intérêts respectifs; les équipages n'avoient pu exister mi-partie, & il avoit fallu les composer, ou de tous Calvinistes ou de tous Catholiques; ce qui les avoit rendus plus difficiles à former: enfin la jalousie qui, par malheur, ne se glisse que trop entre marchands de même religion, étoit devenue excessive entre négociants Calvinistes & Catholiques; c'étoit à qui vendroit par préférence: il s'ensuivit de là qu'on se réduisit aux plus minces bénéfices. Ces modiques profits ne donnèrent plus de goût pour le commerce, &, au contraire, occasionnèrent une grande diminution dans son activité, qui est toujours proportionnée à la masse des produits.

*ÉVÉNEMENTS arrivés dans  
Dieppe, sous le règne de Henri III.*

**L**ES BOURGEOIS avoient enfin  
compris que leurs malheurs passés n'a-  
voient été qu'une suite conséquente  
de leur fanatisme, & ils commençoient  
à prendre les uns pour les autres les  
sentiments de confiance qui procurent  
toujours le bien général, lorsqu'ils ap-  
prirent la mort de Charles IX.

1574.

Nous ne pouvons cacher qu'à cette  
nouvelle, on s'apperçut un peu de la  
joie des Calvinistes; mais elle se con-  
tint dans les bornes de la décence: il  
n'y eut qu'une servante de ce parti,  
nommée Judith Servies, qui eut l'in-  
solence d'injurier publiquement la mé-  
moire de ce Prince. Cette fille fut con-  
duite à l'Hôtel-de-Ville. Le Gouver-  
neur & les Officiers municipaux firent  
tout ce qu'ils purent pour lui persua-  
der que toutes les religions ordonnoient  
le respect pour ses rois; elle ne vou-  
lut point convenir de son tort; au  
contraire, elle l'aggrava par des exé-

1574. crations horribles, qu'elle proféra contre la mémoire de ce Prince. Les Officiers municipaux, au lieu de la condamner à la potence, auroient peut-être mieux vu, s'ils ne l'eussent condamnée comme folle, qu'à une prison perpétuelle: les fanatiques savent mourir, mais ils n'ont pas le courage de souffrir patiemment le reproche de folie, que cependant ils méritent bien.

1576. L'exercice de la Religion Réformée fut restreint à Dieppe, dans les bornes que nous venons de dire, jusqu'à l'Edit de pacification de 1576. Cet Edit a été le plus avantageux que les Calvinistes aient obtenu: il leur accorda la liberté de conscience & le plein exercice de leur religion, excepté dans Paris & deux lieues près de cette capitale, & leur donna la prérogative d'avoir dans huit Parlements du royaume, des Chambres mixtes Calvinistes & Catholiques.

A la faveur de cet Edit, les Protestants qui étoient sortis de Dieppe après leur défection de 1567, y revinrent, ainsi que plusieurs des Ministres qui s'étoient retirés avec eux. Ces nouveaux venus s'étant réunis avec les Protec-

estants qui n'étoient point sortis de la ville, s'assemblèrent plusieurs fois pour faire leur prêche, en une maison de la rue du Haut-pas, nommée le Moutier blanc. M. de Sigognes, vu le dernier Edit, fit semblant, pendant quelque temps, d'ignorer ces assemblées; mais ayant été informé sous main, que les Etats de Blois avoient arrêté dans leur première séance, que cet Edit seroit révoqué, il défendit aux citoyens Protestants, de tenir aucun Prêche public. Ces derniers n'obéirent à cet ordre, qu'après s'étoient représenté celui du Roi, qui enjoignoit au sieur de Sigognes d'empêcher la tenue de tout prêche dans Dieppe.

Le traité de Bergerac, signé à Poitiers, par Henri III, dans le courant de Septembre 1577, fut bien moins favorable aux Protestants; car il supprima les Chambres mi-parties, des Parlements de Paris, de Rouen, de Dijon & de Rennes, & prohiba tous les exercices de la Religion prétendue réformée dans Paris & dix lieues aux environs, & enfin n'accorda la permission d'un Prêche, qu'aux villes qui, lors de cet Edit, jouissoient publique-

1576.

1577.

1577.

ment de cet exercice de la Religion Calviniste.

Le Protestants de Dieppe prétendirent jouir de cette faculté, sous le prétexte qu'ils avoient ci-devant tenu leur prêche dans la maison du Moutier blanc; mais le sieur de Sigognes n'eut aucun égard à leur prétention, parce qu'ils n'avoient tenu quelques prêches, que furtivement & sans permission; que cette faculté leur avoit été enlevée dès qu'il avoit été instruit qu'ils la prenoient; & qu'enfin ils n'en jouissoient plus lors de la date de cet Edit.

Malgré les troubles & la guerre civile qui agitèrent le royaume pendant les années suivantes, le calme & la tranquillité régnèrent dans Dieppe: ses habitants reprirent les travaux de la navigation, & s'appliquèrent à rétablir leur commerce. Les occupations qu'il exige, rapprochèrent les armateurs, les ouvriers & les équipages, quoique de différente religion. On commença à ne plus considérer tant de quel parti chaque individu étoit, que son mérite personnel. Les vues de l'intérêt général & respectif commençoient à guider les opérations, &

On vit en peu de temps, renaître la confiance entre négociants, toujours suivie du bien public.

M. de Sigognes eut le plaisir de voir, avant de mourir, cet heureux état des choses, bien différent de celui où il les avoit trouvées, lorsqu'il étoit entré dans son gouvernement. Ce grand homme périt d'une chute de cheval, le 5 Novembre 1582. Il fut pleuré des Catholiques, dont une grande partie devoit à ses soins, leur retour à l'Eglise Romaine; & il fut regretté de ceux d'entre les Calvinistes qui étoient assez raisonnables pour vouloir reconnoître des vertus dans un Catholique.

Que ceux des citoyens actuels, qui mettent la reconnoissance des services rendus à leurs pères, au nombre de leurs devoirs, n'oublient point de répandre des fleurs sur le tombeau de ce grand homme: il existe dans la Chapelle de la Vierge de l'Eglise de St Remi. Sa statue y est à genoux, tournée vers l'autel, avant celle de son fils, dont nous aurons occasion de parler.

M. de Sigognes fut remplacé par un autre gouverneur qui ne lui fut

1577.

1582.

1582.

inférieur, ni en vertu ni en l'art de manier les esprits, ni en science militaire, & qui joignoit à ces grandes qualités, une étendue de vues dont la pénétration lui faisoit appercevoir les évènements dans le lointain.

Le cœur de ceux des citoyens qui favent l'histoire de leur ville, leur dit que je leur annonce le Commandeur de Chates : c'est à M. le Duc de Joyeuse, un des favoris de Henri III, que nous devons cet illustre gouverneur, qui a fait, à la tête de nos ancêtres, & les a rendus capables de faire les plus grandes choses.

M. Aymar de Chates, Commandeur de l'Ordre de St Lazare, vint prendre possession du gouvernement de

1583. Dieppe, dans le mois de Janvier 1583. Ce brave militaire connoissoit trop le cœur humain, pour ignorer qu'on ne peut faire le bonheur de ceux qu'on doit conduire, qu'autant qu'on a gagné leur estime & leur confiance, par la bonté & la justice : aussi se montra-t-il affable, équitable envers tous les citoyens, & inflexible vis-à-vis de ceux, de quelque religion qu'ils fussent, dont le fanatisme troubloit l'ordre de la société. Plein de cette vraie piété

il porte les hommes à se chérir les uns les autres, ses actions ne tendoient toutes qu'à leur bien général, sans aucune acception particulière.

Dieppe se trouvoit heureusement alors, dans une position à profiter de l'avantage d'être conduite au plus grand bien, par un si digne gouverneur. La malheureuse sédition dans laquelle une grande partie des plus matiques Calvinistes étoit périe; la cruauté avec laquelle avoient été punis ceux qui avoient conjuré la perte de la ville de Sigognes; la fermeté avec laquelle ce dernier leur avoit refusé la faculté d'avoir un Prêche, & les avoit privés de tous exercices publics de leur religion, avoient rendu les Protestants plus circonspects; enfin, il ne restoit pas alors dans cette ville, plus d'un tiers des habitants qui professent le Calvinisme: tout les engageoit donc à être moins entreprenants, qu'ils ne l'avoient été ci-devant.

M. de Chates étoit trop clairvoyant, pour ne pas appercevoir tout-d'un-coup le heureux état des choses, & trop modeste pour ne pas tourner le reste de son zèle en une modeste effervescence qu'il trouvoit encore

---

---

1583.

1583. dans cette ville, vers l'amour patriotique.

Ce gouverneur visitoit souvent les citoyens qui étoient à la tête des deux partis : il leur faisoit sentir que , dans la crise où se trouvoit le Royaume , le salut de leur ville ne dépendoit que de leur union respective ; & il fut assez heureux pour le leur persuader. Pendant les trois années suivantes, M. de Chates gagna l'estime des bourgeois, par ses vertus ; leur amitié , par ses manières affables , & leur reconnoissance , par les services qu'il leur rendoit en toutes occasions. Pendant ce temps , la navigation & le commerce reprenoient peu-à-peu leur ancienne importance , malgré les troubles qui agitoient le reste du royaume. Enfin, l'esprit de parti & de discorde disparut de Dieppe , pour n'y plus reparoitre. Ce fut donc la ville de France qui , comme nous l'avons annoncé , eut la première le bonheur d'étouffer les serpents du fanatisme , qui n'avoient que trop déchiré son sein.

1586. Dans le mois de Novembre 1586, M. de Chates convoqua les notables habitants des deux partis , pour s'assembler en l'Hôtel-de-Ville , aux fins

à délibérer sur matières importantes.  
leur tint ce discours :

1586.

« Nous sommes, Messieurs, tous Sujets d'un même Roi, enfants d'un même Dieu, & citoyens d'une même ville : je vous prie de ne jamais perdre de vue cette vérité. Les habitudes que j'ai eues avec quelques Grands de la Cour, & la correspondance que j'entretiens encore avec quelques-uns, me font entrevoir que les effets malheureux de la guerre civile ne tarderont pas à s'étendre des provinces méridionales jusques dans la nôtre. Les prétentions des deux partis me paroissent de nature à penser que cette guerre sera plus longue & plus sanguinaire que toutes les précédentes. Vous savez que toutes les villes, dont les citoyens ont été divisés, ont été les premières victimes de ces fatales dissensions de l'Etat : tâchons donc d'écarter ces calamités de la nôtre. Le seul moyen d'y réussir, c'est d'étouffer le levain de l'ancienne discorde, qui a causé vos malheurs passés. Aujourd'hui, servons notre Roi par devoir, & soyons tous amis, comme enfants

1586. » d'un même père, qui bénit l'union  
» de ses créatures. Si vous sentez la  
» vérité de cette proposition, & si  
» vous me croyez capable de veiller à  
» la sûreté de vos biens & de vos per-  
» sonnes, je vous jure que je sacrifie-  
» rai, s'il le faut, ma vie, pour procu-  
» rer la conservation des vôtres : mais,  
» si vous ne pensez pas ainsi, je vous  
» conjure d'être assez généreux, pour  
» ne pas m'exposer à devenir la pre-  
» mière victime de vos discordes : le  
» doute seul de vos sentiments à cet  
» égard, me porteroit à songer à mes  
» propres intérêts, par préférence aux  
» vôtres. »

Dès que ce Gouverneur eut cessé de parler, tous s'écrièrent : *Nous sentons les torts de notre conduite passée, nous les détestons, & nous voulons vivre comme des frères.* Quelques-uns, emportés par le sentiment, embrassèrent ceux du parti contraire qui étoient près d'eux; & leur exemple fut suivi de tous, en se jurant une foi respectueuse.

Ce témoignage expressif de la sincérité de leurs cœurs, toucha M. de Chates jusques aux larmes; & quand ils furent

rent tranquilles, ce Gouverneur leur  
dit :

1586.

« Mes chers concitoyens, (car à présent que je vous vois tous réunis pour le bien commun) je me regarde comme né parmi vous, & je fais vœu d'y mourir, si le Roi n'en ordonne autrement. Servons ce Prince de la manière la plus analogue à ses vrais intérêts ; conservons-lui notre ville, sans acception d'aucun parti. Il faut, pour cela, que toutes nos actions soient prudentes & mesurées, suivant les circonstances où nous pourrons nous trouver. Pour y réussir plus sûrement, il est nécessaire de composer un Conseil extraordinaire (qui représente la Communauté) de vingt des notables les plus prudents & les plus éclairés entre les deux religions. Ce Conseil se joindra aux Officiers municipaux, dans toutes les délibérations importantes. Je vous demande l'honneur d'y présider, suivant la prérogative de ma place. »

Charmés de cette proposition, les  
habitants nommèrent sur le champ,

L

1586. pour Conseillers, vingt des plus gens de bien, & des plus sensés de la ville.

Les deux années suivantes, qui ne furent, pour la plupart des autres villes de la France, que des années d'infortune, furent, pour celle de Dieppe, des années de prospérité : la navigation & le commerce commencèrent à jouir de leur ancienne splendeur : les citoyens goûtoient les fruits de leur réunion, avec la plus grande reconnoissance pour M. de Chates, qui les leur avoit procurés ; & ils accordèrent toute leur confiance à ce sage Gouverneur.

Cet homme respectable fit, pendant ces deux années, une nouvelle distribution des compagnies bourgeoises : il commença par en distraire tous les mariniers, parce que la navigation étoit le principe de vie de cette ville, qu'on ne pouvoit altérer sans en détruire le corps. Après cette distraction, M. de Chates fit une première classe de gens mal-constitués & mal-sains, ainsi que de ceux âgés de plus de soixante ans, destinés aux travaux intérieurs de la place & à sa police ; enfin, une seconde classe de gens âgés depuis cinquante jusqu'à soixante ans.

Il distribua en deux compagnies, qui étoient employées à garder tous les postes intérieurs de la ville; & pour le surplus des bourgeois, il en forma dix compagnies, chacune composée de trois à quatre-cents hommes; savoir, une pour l'artillerie & le service du canon de la place, auquel on les employa; une autre, sous le titre de Cadets, fut composée de jeunes-gens depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, & les huit autres furent formées des bourgeois depuis vingt-cinq ans, & de ceux qui n'étoient point employés dans celle des Cadets, depuis l'âge de cinquante ans. Ces dix compagnies étoient armées d'une épée & d'une arquebuse, & exercées au service militaire, tous les Dimanches & Fêtes. Le Gouverneur assistoit souvent à ces exercices, & veilloit particulièrement à la discipline de sa compagnie d'Arquebusiers, composée de trois-cents hommes, que la ville soudoyoit pour servir de garnison au château & à la citadelle, avec une compagnie de cent Cavaliers.

Le 27 Novembre 1587, intervint un arrêt du Conseil, qui débouta les bourgeois aux Offices de courtiers, de

1586.

1587.

1588. leurs prétentions. Les barricades de Paris, & l'expulsion du Roi de sa capitale, le 12 Mars 1588, firent comprendre à M. de Chates, que le temps où il avoit prévu que le fanatisme défoleroit tout le Royaume, étoit arrivé: il assembla les Officiers municipaux & le Conseil extraordinaire, & leur exposa que la crise qu'il leur avoit annoncée, étoit arrivée; qu'il falloit obvier aux circonstances fâcheuses où les citoyens pourroient se trouver sans pouvoir être secourus du Roi, trop occupé lui-même de sa propre défense; que, pour cela, il étoit nécessaire de sacrifier une partie de leurs richesses, pour pouvoir conserver l'autre.

Sur cette représentation, les négociants les plus aisés consentirent d'avancer à la Ville, sur la caution des habitants, une somme de cent mille livres. Ces fonds furent employés à mettre la place en bon état de défense, & à lever quatre compagnies d'arquebusiers dans le pays de Caux, dont les Capitaines & Officiers furent nommés, de l'agrément des bourgeois, par M. de Chates.

Plus la Ligue se fortifioit dans le

royaume, plus les habitants se met-  
tent en garde contre toutes sur-  
prises. Ils délibérèrent sagement, que  
tout bourgeois, de l'une ou l'autre re-  
gion, qui s'oublieroit assez pour faire  
le moindre action, ou tenir le moin-  
dre propos qui tendroit à troubler  
la concorde publique, seroit arrêté &  
tenu en prison, tant que dureroit  
la guerre civile. L'Hôtel-de-Ville tint  
si exactement à l'exécution de  
cet arrêté, qu'ayant appris qu'un Re-  
ligieux Minime de Paris avoit été en-  
gagé par les Curés de la ville, à  
aller prêcher le Carême de l'année  
1589, il leur fit dire de contremander  
ce Religieux, parce qu'on lui re-  
fuseroit l'entrée de la ville, de peur  
qu'il n'y communiquât l'esprit de la  
Ligue, qui régnoit dans la capitale.

La conduite prudente des habitants  
leur mérita l'estime & la confiance  
d'un grand nombre de gentilshommes  
du pays de Caux, qui tenoient le parti  
du Roi : ils vinrent se réfugier dans  
Paris, avec leurs familles & leurs  
biens. Flattée de leur confiance, l'Ad-  
ministration sentit qu'il étoit juste &  
sans l'ordre, d'admettre dans le Con-  
seil extraordinaire, quatre d'entr'eux,

1588. pour assister à toutes les délibérations, & leur en défera le choix, qui tomba sur Messieurs de Longueuil, de Ravetot, de Bondeville, & Soyer-d'Intraville.

Pour subvenir à la dépense nécessaire à la construction d'un petit Fort sur la côte du Pollet, à la place où avoit été la bastille des Anglois; & pour lever encore deux compagnies d'Arquebusiers dans le pays de Caux, le tout sans diminuer le cours ordinaire des dépenses, il fut délibéré que les négociants fourniroient encore, aux mêmes conditions que dessus, une pareille somme de cent mille livres; & que les gentilshommes composeroient une troupe de cavalerie de deux-cents maîtres. M. de Chates, du consentement de cette assemblée, donna sa Lieutenance dans le château & la citadelle, au sieur Desmoulins, & la Majorité de la place au sieur Favet: l'on nomma un capitaine à la compagnie bourgeoise de ce dernier.

1589. Le 7 Mars de cette année 1589, M. de Chates, porteur d'un sauf-conduit de la Ligue, se rendit au village de Tostes, entre Rouen & Dieppe, afin d'y conférer avec M. de Villars,

gouverneur de Rouen pour la Ligue. L'objet de cette entrevue étoit, de la part du Roi, de tâcher de gagner ce dernier, par le moyen de M. de Chates ; comme la Ligue, de son côté, vouloit s'acquérir celui-ci par la sollicitation de M. de Villars : mais ces deux grands hommes étoient incapables de commettre aucune infidélité à leur parti, & ils se séparèrent avec plus d'estime l'un de l'autre, sans succès pour leur commission respective.

M. le premier Président du Parlement de Rouen ; le gouverneur du Havre, & M. de Chates convinrent de conférer ensemble : ils s'assemblèrent à cet effet, dans le village de Néville, & ils y conclurent une trêve d'un mois, pour les trois villes. M. de Chates employa ce temps à disposer les habitants à une vigoureuse défense.

La trêve finie, les Ligueurs envoyèrent des détachements pour piller & dévaster les villages des environs de Dieppe, & pour couper les passages par lesquels les gens de la campagne apportent à ses habitants des denrées. On fit sortir de Dieppe les compagnies des sieurs d'Alaigre, Dumont & Fournier, qui leur donnèrent la

1589. chasse: elles atteignirent celle du fleur Fontaines-Martel, qu'elles mirent en déroute.

Depuis le commencement de la guerre, M. de Chates sentoit l'importance, pour les citoyens de Dieppe, de s'emparer du château d'Arques, tenu par les Ligueurs: sa proximité de cette ville, facilitoit à la garnison de ce Fort, les moyens d'arrêter les denrées que les payfans des environs y apportoient; & il servoit de retraite aux petites troupes de Ligueurs qui couvroient la campagne: mais sa situation en rendoit la prise impossible, sans l'assiéger en règles; & outre que ce siège eût été long & meurtrier, il auroit pu être traversé par les Ligueurs. Pour éviter ces inconvénients, M. de Chates s'avisa d'un stratagème qui fut suivi de succès.

Il envoya presque tous les jours, plusieurs matelots pêcheurs, pour vendre leur poisson à la garnison du château, en faisant dire au Commandant, qu'il n'étoit pas juste qu'il en fût privé, quoiqu'aussi près de la mer qu'il en étoit. Cette garnison regarda comme une bonne fortune, d'avoir du poisson frais & à bonne composition, & elle

l'y accoutuma au point de gronder  
les pêcheurs, quand ils avoient laissé  
passer quelques jours sans leur en  
apporter.

Quand M. de Chates crut que l'ha-  
bitude de recevoir ce poisson avoit  
retiré toute méfiance, il fit habiller  
cinq matelots, cinq hommes des plus  
braves des bourgeois, qui cachèrent  
leurs armes dans leurs amples habits,  
& mit à leur tête celui des pêcheurs  
qui avoit été le plus souvent vendre  
son poisson dans ce château. Le Gou-  
verneur fit filer, pendant la nuit trois  
des Compagnies Dieppoises, qui s'em-  
parèrent sous une colline à proximité.  
Dès le petit jour, le matelot avec les  
cinq militaires qui paroissoient ses  
amis, avança du pont-levis. A  
l'annonce du poisson, les soldats de  
garde l'abaissèrent, suivant l'usage.  
Les six hommes restèrent dessus, &  
firent les difficiles pour le prix, afin  
de donner le temps aux trois compa-  
gnies de monter la côte. Dès que les  
premiers rangs parurent, les cinq mi-  
litaires tuèrent les quatre soldats de  
la garnison qui marchandoient; & à  
peine étoient-ils sous la porte du châ-  
teau pour s'en rendre les maîtres, que

1585. les premières rangées des Compagnies Dieppoises y arrivèrent & s'en emparèrent. La garnison fut prisonnière de guerre, & M. de Chates mit, pour garnison de ce château, deux des compagnies soudoyées: il fit ensuite prêter serment de fidélité aux habitants du Bourg d'Arques.

Nous verrons bientôt que c'étoit le génie de la France qui avoit favorisé cette entreprise, pour donner à Henri IV, la victoire qui lui facilita la conquête de son Royaume.

Peu de jours après cette expédition, deux-cents Ligueurs s'avancèrent jusques dans le village de Neuville-le-Pollet. M. de Chates se mit à la tête de deux compagnies bourgeoises & de cent chevaux, pour les déloger; mais les ennemis les prévinrent & se retirèrent.

Ce Gouverneur, qui voyoit les habitants bien disciplinés, avoit à cœur de les aguerrir; & pour cela, il ne négligeoit aucunes occasions de courir sur les ennemis qui se présentoient dans la distance de cinq à six lieues de leur ville. Ayant appris que le sieur de la Chesnaie, qui commandoit un parti de Ligueurs, avoit fait une es-

pièce de retranchement en bois, dans  
 le village de Criel, éloigné de cinq  
 lieues, pour favoriser les courses qu'il  
 vouloit faire jusques aux portes de  
 Dieppe; M. de Chates commanda deux  
 compagnies bourgeoises, & deux des  
 compagnies soudoyées, pour aller at-  
 taquer ce retranchement, avec deux  
 pièces de canon. Ils sortirent de Dieppe  
 peu avant minuit, & M. de Chates les  
 joignit peu après, à la tête de deux-  
 cents chevaux. Ils arrivèrent à Criel  
 au lever du soleil, commencèrent à  
 canonner les barricades des Ligueurs,  
 & y firent une brèche assez large pour  
 y entrer cinquante hommes de front:  
 mais les Ligueurs ne les y attendirent  
 point, & furent à quatre ou cinq-  
 cents pas delà former leurs rangs sur  
 une petite hauteur, & les y attendi-  
 rent. Les Dieppois ne furent pas long-  
 temps à les y joindre: le choc fut  
 assez rude; mais effrayés de cette réso-  
 lution, ainsi que de l'approche de la  
 cavalerie, ces Ligueurs se rendirent à  
 discrétion. Ils perdirent environ trente  
 hommes dans le combat, & eurent  
 à-peu-près autant de blessés: les habi-  
 tants n'y perdirent que onze hommes,  
 entr'autres, un Sergent de la compa-

---

1589.

1589. gnie bourgeoise du sieur du Pollet, qui fut regretté pour sa capacité & sa bravoure.

Le sieur de Rufosse, un des gentilshommes qui s'étoient retirés dans Dieppe, ayant été tué dans une action qui s'étoit donnée entre les citoyens de cette ville & les troupes de M. Fontaines-Martel; son corps fut apporté dans cette ville. Comme il étoit Protestant, il fut délibéré, dans le conseil de la ville, que tous ceux de cette religion seroient enterrés dans un endroit du fauxbourg de la Barre, avec telle solennité que les Protestants jugeroient à propos; & que ceux de la Religion Catholique le seroient dans les cimetières de leurs Eglises, avec telles cérémonies qu'ils le voudroient.

Le sieur Fontaines-Martel, & le Chevalier d'Auches frère de M. de Villars, ne cessoient d'empêcher les passages des denrées qu'on apportoit à Dieppe. Pour obvier à cet inconvénient, & pour arrêter leurs courses, M. de Chates avoit fait un retranchement dans le village de Bourg-Dun, & y avoit cantonné une des compagnies bourgeoises, commandée par le sieur le Barois. Ce Capitaine donna

avis au Gouverneur, que les ennemis le ferroient de près, & qu'il ne croyoit pas pouvoir, sans secours, garder son poste plus de vingt-quatre heures. M. de Chates fit partir trois des compagnies bourgeoises, commandées par les sieurs le Vasseur, Miffant & Gallie, ainsi que trois des compagnies soudoyées; & il suivit lui-même cette infanterie, à la tête de la cavalerie de la ville, qui pouvoit, vu le grand nombre de volontaires, monter à cinq-cents maîtres. Arrivé au Bourg-Dun, M. de Chates fit escarmoucher sa cavalerie, pour donner le temps à l'infanterie, qui avoit rejoint la compagnie du sieur le Barois, de former ses rangs dans l'ordre de bataille qu'il leur avoit prescrit.

M. Fontaines-Martel, & le Chevalier d'Auches, outre leurs troupes ordinaires, s'étoient renforcés des deux compagnies de Saint-Valery, de deux pièces de canon, ainsi que d'environ deux mille hommes des Communes du pays de Caux. M. de Chates, pour exposer le moins possible, les troupes de Dieppe au feu de ces deux canons, fondit avec impétuosité sur les ennemis. Les Ligueurs furent enfoncés, &

1589.

se rallièrent plusieurs fois. On se battoit de part & d'autre avec acharnement, lorsque les Dieppois furent secondés par deux compagnies de leurs Arquebusiers, auxquelles ils ne s'attendoient pas. Ce secours imprévu anima les Royalistes, qui pressèrent les Ligueurs avec une intrépidité à laquelle ils ne purent résister. Ils prirent la fuite, & laissèrent sur la place leurs deux canons, & plus de quatre-cents personnes, tant mortes que grièvement blessées; & les vainqueurs y firent environ deux-cents prisonniers, dont un Capitaine & deux Lieutenants.

M. de Chates fut si content de l'ordre & de la bravoure avec lesquels les Dieppois s'étoient comportés dans cette action, qu'il dit à leur infanterie, dès qu'il l'eut rejointe: *Mes amis, je ne crains plus pour Dieppe, puisque vous êtes de si braves compagnons.*

Les deux compagnies qui étoient venues les rejoindre si à propos, étoient, une, des deux qu'ils avoient posées dans le château d'Arques, & l'autre étoit composée des habitants de ce Bourg, qui, sur l'avis qu'on leur avoit donné de la presse où se trouvoit le sieur le Barois, s'étoient promptement rendus

au Bourg-Dun pour les secourir.

Dans le courant de Juin de cette année, le sieur de Wildausen, Capitaine Anglois, ayant relâché dans le port de Dieppe avec sa compagnie, s'offrit au Gouverneur pour faire quelque coup de main. Celui-ci l'accepta, & sortit à la tête de sa cavalerie, suivi de quatre compagnies, tant bourgeoises que soudoyées, ainsi que de celle du sieur de Wildausen, avec deux pièces de canon : cette armée fut au bourg d'Auffay, où un parti de Ligueurs s'étoit retranché. Ces ennemis, après quelques décharges, proposoient de se rendre; mais le sieur de Wildausen, & le sieur Fournier, qui attaquoient par un autre côté, & qui ignoroient ce pour-parler, forcèrent le retranchement, & les Ligueurs se rendirent à discrétion. Les Dieppois ne perdirent que cinq hommes dans cette affaire; & le brave Monpelé, un de leurs Capitaines, fut de ce nombre.

Les habitants de la ville d'Eu, qui venoient pour la Ligue, députèrent à ceux de Dieppe, le sieur de Bellengreille, pour engager ceux-ci à ne les point inquiéter pendant la guerre civile. On ne consentit à leur accorder

1589. cet avantage, qu'à deux conditions ; la première, que les fonds des tailles de leur élection, feroient rapportés à Dieppe ; la seconde, qu'ils ne donneroient aucuns passages, par leur ville, aux Ligueurs. Ces conditions ayant été acceptées, l'accord fut signé le 4 Juillet de cette année.

Le même jour, le capitaine Gru-  
ren de Dieppe, arriva dans ce port  
avec plusieurs navires, sur lesquels il  
avoit embarqué trois-cents hommes de  
troupes qu'il avoit levés pour le ser-  
vice de la ville, suivant la commis-  
sion qu'il en avoit reçue. Ces soldats  
étoient tant Anglois que Wallons.

Peu de jours après, on eut avis que  
le sieur de Saint-Vincent s'étoit for-  
tifié dans l'Abbaye de Saint-Victor,  
éloignée de sept lieues, d'où il incom-  
modoit tout le pays, par les courses  
de deux-cents Arquebusiers qu'il com-  
mandoit pour la Ligue. M. de Chates-  
prieux prit le parti d'aller forcer cette espèce  
de château. A cette fin, il fit sortir de  
Dieppe, deux des compagnies bour-  
geoises & quatre compagnies sou-  
doyées, avec quelques pièces de canon,  
& se mit à la tête de la cavalerie. Les  
ennemis capitulèrent à l'arrivée de ces

troupes, aux conditions de leur abandonner ce Fort, vies & bagues sauf, & permission de se retirer où ils aviroient bien. A peine ces articles étoient-ils signés, que l'on vit paroître M. le Duc d'Aumale, accompagné de Messieurs de Brissac & de la Landes, qui commandoient trois mille hommes d'infanterie, & cinq-cents chevaux.

M. de Chates avoit été instruit de leur marche; mais il ne les croyoit pas si près, parce que le détachement qu'il avoit envoyé à la découverte, n'en avoit point eu de connoissance. Le capitaine de Vardes se trouva malheureusement enfermé dans les troues des Ligueurs, avec vingt-quatre canons: elles se batirent avec tant de bravoure, qu'elles s'ouvrirent un passage; mais elles furent obligées, pour venir joindre celles de M. de Chates, de défiler le long d'un fossé, où les ennemis avoient placé une embuscade de cinquante Arquebusiers, qui, à couvert de cette espèce de retranchement, tirèrent sur notre petite troupe presque à bout touchant. Le lieutenant du sieur de Vardes, un gentilhomme volontaire, & cinq maîtres y furent tués;

1589. enfin, son guidon fut blessé & fait prisonnier.

Cette arrivée du Duc d'Aumale, surprit M. de Chates sans le décourager : il ordonna à ses gens d'abandonner la capitulation qui venoit d'être arrêtée, & de marcher vers une hauteur, sur laquelle ils formoient leurs rangs, & se mettoient en ordre de bataille, lorsque les capitaines le Barois, le Baleur & Fournier, à la tête de leurs compagnies, & accompagnés de deux des compagnies soudoyées, arrivèrent & se joignirent à eux. Cette heureuse rencontre encouragea nos gens, qui attendirent le Duc d'Aumale avec espoir de le vaincre, s'il osoit venir les attaquer, dans la position avantageuse où ils se trouvoient; mais ce Duc voyant la fermeté de leur contenance, crut qu'il étoit plus sûr de reprendre le chemin de Rouen, emmenant avec lui le guidon du capitaine de Vardes, & les deux-cents hommes du sieur de Saint-Vincent, qui avoient abandonné l'Abbaye.

Voici ce qui avoit donné lieu à la jonction inattendue des cinq compagnies de Dieppe, à la troupe de M. de Chates. Un Royaliste, du nombre de

ceux qui cachotent, dans Rouen, leur façon de penser, avoit fait passer aux bourgeois de Dieppe, un avis du départ du Duc d'Aumale, pour venir secourir le sieur de Saint-Vincent. Le Conseil extraordinaire de cette ville avoit aussitôt ordonné le départ des cinq compagnies en question, qui étoient arrivées encore à temps.

Henri III, informé de la fidélité & des exploits des citoyens, leur écrivit, le 17 Juillet de cette année, pour leur témoigner, ainsi qu'à M. de Chartes, sa satisfaction de leur zèle & de leurs services. Sa Majesté les exhortoit à continuer de si bien faire, leur assurant qu'elle leur accorderoit toutes les graces que leur fidélité le mériteroit.

La nouvelle de la mort de ce malheureux Prince, assassiné par Jacques Clément, arriva dans Dieppe, le 4 Août suivant.



1589.

*ÉVÉNEMENTS arrivés dans Dieppe  
sous le règne de Henri IV ; &  
premiers établissemens dans le  
Canada.*

DÈS que M. de Chates eut reçu la triste nouvelle de la mort de Henri III, il assembla le Conseil extraordinaire de la ville, & en outre, les principaux habitants, ainsi que les gentilshommes qui s'étoient réfugiés dans Dieppe. Il s'agissoit de décider du sort du Royaume.

Le Roi de Navarre, selon la Loi Sallique, avoit un droit certain à la couronne ; mais ce Prince étoit Calviniste, & en haine de sa religion, la plus grande partie de la France étoit liguée pour lui disputer chaque degré du trône où il falloit monter. Enfin les nations voisines, charmées de nos divisions, avoient intérêt de les fomenter, pour affoiblir notre monarchie, dont elles convoitoient des portions à leur convenance : nous devons donc aussi les regarder comme ennemies du Roi de Navarre.

La ville de Dieppe, le château d'Arques que nous venions de prendre, & la ville d'Eu, étoient les seules places de la haute Normandie, qui ne tinssent pas le parti de la Ligue; Paris, Rouen, &c. y étoient attachées: comment espérer de pouvoir résister à tant de Puissances?

Dans une pareille circonstance, il n'y avoit, pour les Dieppois, que deux partis à prendre, ou celui de se résoudre à s'enfvelir, s'il le falloit, sous leurs murailles, en se déclarant pour Henri IV, ou celui de garder exactement leur ville, sans se décider pour aucun parti, en attendant que la victoire d'un des deux leur eût donné un maître.

Les habitants Calvinistes furent les premiers de l'assemblée qui se décidèrent pour Henri IV; mais ils n'en faisoient que le plus petit nombre. De leur côté, les Catholiques reconnoissoient le bon droit de ce Prince, & leur conscience les pressoit de se déclarer en sa faveur; mais ils voyoient mieux que les Protestants, le danger de se sacrifier pour un Prince hérétique. Il y avoit déjà du temps que cette assemblée discutoit & balançoit les rai-

1589.

sons, sans que les voix pussent se réunir, lorsque M. de Chates ouvrit son avis.

« Messieurs » dit-il « vous convenez  
 » tous que la couronne appartient au  
 » Roi de Navarre : notre devoir, comme  
 » François, nous oblige donc à nous  
 » déclarer pour lui. Ce seroit nous  
 » rendre coupables que d'hésiter à le  
 » reconnoître pour Roi de France,  
 » sous prétexte des inconvénients &  
 » des dangers où nous nous expose-  
 » rions. Pour moi, je jure de vivre &  
 » de mourir à son service. »

Ce Gouverneur prononça ce serment avec enthousiasme, & le feu de son ame se communiqua à celle des délibérants. Tous firent, dans ses mains, le même serment; & le procès-verbal en fut envoyé, le 6 Août 1589, au Roi de Navarre, que nous nommons désormais Henri IV, nom si cher aux François.

La ville de Dieppe fut celle du Royaume où les Catholiques dominoient, qui se déclara le plus promptement pour ce Prince. L'esprit de parti n'y existoit plus, grace à M. de

Bigognes & à M. de Chates: les Catho-  
liques & les Calvinistes n'y faisoient  
plus qu'un seul corps de citoyens; &  
tous ne respiroient que la gloire de  
leur Roi, & le plus grand bien de leur  
ville. Dieu bénit cette union, & la fit  
servir à l'exécution de sa volonté, en  
procurant à la France, des Rois qui en  
devoient faire la gloire & le bonheur.

Dupré, capitaine d'une compagnie  
à cheval de Ligueurs, s'étant cantonné  
dans le village d'Ouville-la-Rivière,  
éloigné de deux lieues, M. de Chates  
sortit de Dieppe avec deux-cents che-  
vaux pour le déloger; & il se fit suivre  
de deux compagnies bourgeoises &  
de deux foudoyées, parce qu'il avoit  
le dessein de prendre Saint-Valery en  
Caux, qui est situé de ce côté. En effet,  
Dupré ne l'ayant pas attendu, M. de  
Chates conduisit sa troupe à cette petite  
ville: elle fut prise par escalade, & on  
se contenta d'une somme de sept mille  
livres, que les habitants offrirent pour  
se racheter du pillage; mais on exigea  
qu'ils prêtassent serment de fidélité à  
Henri IV.

Ce Prince écrivit à M. de Chates,  
pour sonder ses dispositions. Sa Ma-  
jesté reçut, avant le retour de son cou-

---

---

1580.

1589. rier, le procès-verbal du serment de fidélité des Dieppois.

Ce Roi se voyoit réduit à se défendre dans l'Isle de-France, où il n'avoit que deux ou trois petites places, contre la majeure partie des forces du Royaume. Il ne lui restoit pas, de toute l'armée de Henri III, plus de trois mille cinq à six-cents hommes. Il falloit que ce Prince, trop éloigné des provinces méridionales pour pouvoir s'y retirer, se déterminât, ou à faire face à tant d'ennemis qui l'entouroient, ou à traverser la Normandie, pour passer en Angleterre. Le premier parti eût été l'effet d'une témérité qui ne voyoit plus d'autre ressource; le second eût paru un abandon de ses droits, ainsi que des braves gens qui lui étoient restés fidèles. Dans cette sâcheuse perplexité, ce Prince regarda Dieppe comme sa ressource: c'étoit la seule place forte & maritime, qui, en-deçà de la Loire, se fût déclarée pour lui: il résolut donc de venir voir les positions de cette ville & d'Arques, l'état de leurs fortifications, & le compte qu'il pourroit faire sur la fidélité de ses citoyens, dont le port lui étoit indispensable, pour recevoir les secours

ours qu'il espéroit de l'Angleterre & les Hollandois révoltés contre Philippe II, leur ancien Souverain.

Henri IV se mit à la tête de deux cents chevaux, traversa la haute Normandie, malgré le danger d'y être pris par les partis de la Ligue qui couvroient tout le pays, & se rendit aux portes de Dieppe, le 26 de ce mois d'Août. Les bourgeois n'apprirent sa venue que quelques instants plus tôt, par deux de ses cavaliers qui s'étoient détachés une demi-lieue en avant, & avoient accéléré leur marche.

Cette honorable surprise mit toute la ville en mouvement; chacun couroit se mettre sous les armes pour recevoir ce Prince avec les honneurs qui lui étoient dûs. Le Gouverneur monta à cheval pour aller au-devant de lui, avec sa cornette blanche; mais à peine fut-il sorti de la porte de la ville, qu'il rencontra dans ce faux-bourg, Sa Majesté. M. de Chates fut à cheval, lui rendit hommage, & protesta qu'il venoit remettre, dans ses mains, son gouvernement, afin qu'elle en disposât comme elle le jugeroit à propos. Henri IV lui dit, avec cette cordialité qui gagnoit tous les cœurs:

M

1589.

*Ventre-saint-gris , je ne connois personne qui en soit plus digne que vous.*

M. de Chates eut l'honneur d'être le premier Gouverneur du Royaume, qui remit sa place à Henri IV, sans condition; & , par malheur, sa soumission & son défintéressement eurent peu d'imitateurs.

Le Roi n'attendit pas le compliment qu'alloit lui faire le plus ancien des Officiers municipaux, en lui présentant les clefs de la ville: ce bon Prince, en les abordant, leur dit ces mots, qui, du fond des cœurs de nos pères, ont passé dans les nôtres: *Mes amis, point de cérémonies; je ne demande que vos cœurs, bon pain, bon vin, & bon visage d'hôtes.*

Henri IV entra dans la ville aux acclamations de tous les habitants: ils étoient enchantés de la présence de leur Roi, & sur-tout de la confiance qu'il leur marquoit, en se rendant avec une si foible escorte dans leur ville, où ils étoient plus de huit mille hommes sous les armes. Tous les citoyens s'exhortoient les uns & les autres à donner leurs biens & leurs vies pour le service d'un si bon Prince. Enfin, les cœurs des Dieppois paroif-

ient contenir l'amour de tous les François pour leur Roi, qui sensible son tour, épanouissoit le sien à la vue de leurs transports de joie. Sa Majesté logea dans l'hôtel d'Ango, dont nous avons parlé, & elle accepta une garde bourgeoise.

Le lendemain de l'arrivée du Roi, M. de Chates lui demanda la permission d'aller prendre la ville du Neufchâtel en Bray, qui tenoit pour la Ligue : c'étoit la seule petite ville des environs que les Dieppois n'avoient encore prise. Sa Majesté approuva son dessein, & permit à Messieurs de Montmorency, du Halot & de Givry d'être de la partie. M. de Chates se mit à la tête de trois-cents cavaliers & de trois compagnies bourgeoises, ainsi que de trois autres soudoyées, avec quatre canons. Le Neufchâtel, vivement pressé, se rendit le second jour, & les vainqueurs revinrent à Dieppe le troisieme.

De son côté, Henri IV envoya un de ses Officiers sur un des vaisseaux de Dieppe, pour demander du secours à la Reine d'Angleterre. Ce Prince visita toutes les fortifications de cette ville, & fut examiner la situation du

1589. château d'Arques, qui étoit en notre disposition, comme nous l'avons dit. Sa Majesté ayant vu avec la plus grande satisfaction, le zèle des habitants de Dieppe pour son service, l'accord qui régnoit entre les citoyens Catholiques & Calvinistes, & la mutuelle estime & confiance des uns & des autres pour leur Gouverneur, annonça son départ pour le 30 Août. Les Echevins, avec le Conseil extraordinaire, vinrent assurer ce Prince de la disposition où ils étoient tous, de sacrifier leurs biens & leurs vies pour son service. *Ventre-saint-gris* (dit Henri IV) *j'y compte si bien, que dans peu je vous reviens voir.*

Sa Majesté fut rejoindre sa petite armée, qu'elle amena sous les murs du château d'Arques, où elle arriva le 12 de Septembre. Le Roi la fit camper sur le côteau opposé à ce Château, où se trouve la chapelle de Saint-Etienne. Cette position étoit bien prise; car cette petite armée se trouvoit occuper un côteau de médiocre grandeur, gardé sur la hauteur par la forêt d'Arques, en dessous par une levée naturelle de cinq à six pieds, au bas de laquelle passe le chemin de Martin-Eglise à

ques. Enfin, ce côteau étoit gardé  
r le canon même du château d'Ar-  
es, qui le domine: il n'y avoit donc  
e deux bouts de retranchement à  
re pour sa clôture; un du côté de  
artin-Eglise, & l'autre du côté d'Ar-  
elles. A ce moyen, il n'y avoit que  
Chapelle & ses bâtimens qui se  
uvoient enclos dans ce camp. Hen-  
IV ordonna au Maréchal de Biron,  
faire faire les retranchemens, tan-  
qu'il se rendroit à Dieppe.

Le soir de ce même jour, 12 Sep-  
mbre, l'armée du Duc de Mayenne,  
i venoit par le pays de Bray, arriva  
hameau de Thibermont, où elle  
mpa entre ce hameau & la paroisse  
Neuville. Le Duc de Mayenne, qui  
lendemain matin ne vit aucune ap-  
rence d'un camp, ni sur la plaine où  
étoit, ni sur celle de Janval, qui  
est opposée, crut que Henri IV  
toit renfermé dans Dieppe avec son  
mée. Cette persuasion lui fit écrire  
x principaux de la Ligue, qu'il te-  
it le Béarnois, & qu'il ne pourroit  
échapper qu'en s'évadant par mer.  
Le Roi arriva dans Dieppe le matin  
13 Septembre. On avoit été infor-  
é de l'arrivée de l'armée du Duc

1589.

de Mayenne; & M. de Chates avoit fait travailler toute la nuit, à élever une redoute entre le fauxbourg du Pollet & la paroisse de Neuville, du côté de la rivière, à l'endroit où il y a actuellement une grande croix & une corderie: Henri IV approuva ce travail, parce que c'étoit le seul endroit par où le Duc de Mayenne pouvoit former son attaque; le terrain, vers la mer, étant défendu par le Fort dernièrement construit, comme nous l'avons dit, à la place de l'ancienne bastille des Anglois.

Sa Majesté, sur l'inspection des lieux, crut devoir renforcer la redoute que M. de Chates faisoit élever, par un fossé extérieur, qui se prolongeroit depuis l'escarpement du côté de la rivière, jusqu'au fond du vallon où se trouve aujourd'hui le grand chemin de Dieppe à la ville d'Eu. Tous les hommes, & même une grande partie des femmes du Pollet travaillèrent avec ardeur à la confection de ces ouvrages, qui se trouvèrent parfaits dans la nuit suivante. Le Roi donna le commandement de ce fauxbourg à M. de Givry; & outre les six-cents hommes qu'on avoit destinés à sa défense, Sa

Sa Majesté y fit encore passer deux des compagnies soudoyées; ce qui le pourroit de troupes à suffisance, sur-tout joignant les Poltais, pleins de bonne volonté & de bravoure.

Henri IV ayant mandé les Officiers principaux, leur dit, qu'il manquoit des fonds pour payer les troupes. On mit aussitôt cinquante mille livres dans la caisse de Sa Majesté, qui se transporta dans son camp d'Arques, où elle fit la montre de ses troupes.

Le 15 de Septembre, le Duc de Mayenne déboucha avec une partie de son armée, à travers le village de Neuville, & vint attaquer le retranchement que le Roi venoit de faire faire pour couvrir la redoute. M. de Givry, à la tête de nos gens, secondés des Poltais, soutint l'attaque des ennemis, & les repoussa toutes les fois qu'ils vinrent l'assaillir.

De son côté, Henri IV instruit de ces attaques, vint promptement de son camp d'Arques avec quelques seigneurs. Ce Prince se fit suivre de toute la cavalerie de Dieppe, & fut en mesure de quiéter les ennemis, qu'il tint en échec le reste du jour.

Le lendemain, du matin, Sa Ma-

1589. Jesty jugea à propos de renforcer la défense du retranchement du Pollet, par deux autres compagnies bourgeoises. Il n'y avoit pas une heure qu'elles s'y étoient rendues, quand M. de Mayenne vint les attaquer. Il fut repoussé deux fois, & les braves Dieppois, commandés par M. de Givry, firent des merveilles. Leur défense opiniâtre & soutenue, fit sentir au Général de la Ligue, qu'il ne pourroit se rendre maître du fauxbourg du Pollet, que par un siège en règle, dont l'événement pourroit devenir aussi long que meurtrier; parce que ce fauxbourg qui communiquoit avec la ville & le port, étoit dans le cas de recevoir de continuelles munitions & des renforts à proportion de ses besoins. Le Duc de Mayenne prit donc le parti de se retirer dans son camp de Thibermont, après avoir perdu plus de six-cents hommes dans ces différentes attaques, qui n'en avoient pas coûté quarante aux citoyens.

La portion de l'armée de la Ligue qui étoit restée dans son camp, & n'avoit point été occupée à l'attaque du fauxbourg du Pollet, avoit eu connoissance de la petite armée de

Henri IV, retranchée au coteau de  
Saint-Etienne. Le camp des Ligueurs  
se trouvoit qu'à trois quarts de  
lieue de celui du Roi ; mais, pour en  
approcher, il falloit que les ennemis  
descendissent une côte très - haute &  
très-rapide, au bas de laquelle est situé  
le village de Martin-Eglise, qui est  
traversé par la rivière d'Yaulne, qui  
réunit un peu au-dessous, dans un  
même canal, avec celles de la Béthune  
de Varennes.

L'Officier général qui commandoit  
dans le camp, pendant que le Duc de  
Mayenne faisoit les attaques du Pollet,  
s'imagina à propos de se saisir du village  
de Martin-Eglise, & du passage de la  
rivière d'Yaulne, qui se trouvoit entre  
les deux camps ; & il l'exécuta.

Le Maréchal de Biron s'apperçut  
de ce mouvement ; & afin d'examiner  
de plus près les manœuvres de l'enne-  
mi, il fit sortir du camp, un détache-  
ment de cavalerie. Les Ligueurs voyant  
venir à eux cette troupe, firent passer  
la rivière d'Yaulne à un parti de ca-  
valerie plus considérable, qui nous fit  
retirer en désordre. M. de Biron vint  
à notre secours avec ceux de la cava-  
lerie royale qu'il put rassembler. Notre

1589.

détachement se rallia sous ses ordres ; & les deux troupes se battoient avec à-peu-près le même avantage, quand MM. de Damville & de Sully survinrent avec le restant de la cavalerie royale. Les Ligueurs furent repoussés & poursuivis jusqu'à une portée d'arquebuse de la rivière d'Yaulne, qu'ils repassèrent, laissant plus de quarante morts sur la place, & environ le même nombre de blessés, qui furent prisonniers.

Informé qu'on devoit attaquer son camp le 22 de ce mois de Septembre, Henri IV quitta Dieppe le 21, afin de rejoindre son armée. Sa Majesté fut suivie de la plus grande partie de la cavalerie de cette ville, & par les volontaires, bien équipés & bien montés ; ainsi que de quatre compagnies bourgeoises, & quatre de celles que les habitants soudoyoient. Tous les bourgeois, bons militaires, auroient voulu qu'on leur eût permis de partager le danger où leur Prince alloit s'exposer ; mais la prudence exigeoit que leur ville restât suffisamment garnie, pour être en état de faire face aux attaques qu'eussent pu faire les ennemis, dont le camp n'étoit

as éloigné de plus d'une demi-lieue  
e leur ville. Ce renfort, que fournit  
Dieppe, fut utile à l'armée du Roi,  
ui n'étoit composée que de trois  
ille cinq à six-cents hommes, & qui  
n avoit à combattre plus de trente  
ille. Ce Prince passa une partie de la  
uit à faire les dispositions nécessaires  
our la défense de son camp.

Dès le point du jour du 22, Henri IV  
nvoya fouiller la forêt qui domine le  
ôteau de Saint-Etienne. Le parti qui  
xécuta cet ordre, lui amena le fleur  
e Faudoas, Comte de Bélin, Sous-  
Gouverneur de Paris pour la Ligue.  
Cet Officier général avoit été surpris  
& forcé de se rendre prisonnier avec  
a petite troupe qui l'accompagnoit.  
Cette capture étoit d'autant plus heu-  
euse, que ce Comte n'étoit venu dans  
a forêt, que pour examiner par quel  
endroit il pourroit y pénétrer aisé-  
ment, pour attaquer par ce côté, l'ar-  
mée du Roi, qui n'eût certainement  
ou résister, si elle eût été attaquée  
par trois côtés à la fois.

Henri IV embrassa le Comte de  
Bélin avec cette affabilité qui lui ga-  
gnoit tous les cœurs. Ce Comte cher-  
choit des yeux où pouvoient être pla-

1569.

cées des troupes en assez grand nombre pour pouvoir faire face à l'armée de la Ligue. Le Roi devina sa pensée, & le prévint en lui disant : *Ajoutez aux troupes que vous voyez, mon bon droit, & vous ne douterez plus de quel côté sera la victoire.*

Cette fermeté & cette confiance du Prince, donnoient du cœur à ses troupes ; elles leur inspiroient cet amour & cet enthousiasme pour sa personne, qui leur faisoient affronter tous les dangers.

On annonça dans ce moment, l'attaque du retranchement qui regardoit le village de Martin-Eglise : le Roi s'y transporta. Les Lansquenets que ce Prince y avoit posés, faisoient leur devoir, lorsqu'un régiment de pareilles Troupes Allemandes qui combattoit contr'eux, cria, qu'il ne demandoit qu'à prendre le parti du Roi, si on lui affuroit le paiement de sa montre. Le Roi, à qui on fit part de cette proposition, leur fit dire qu'il l'acceptoit ; & ils furent reçus dans le retranchement. Sa Majesté voyant que cette partie étoit suffisamment garnie de troupes par ce renfort, fut d'un autre côté donner ses ordres : mais à

Le Prince ne parut plus en cet endroit, que ce perfide régiment de Lansquenets reçut d'autres troupes de Ligueurs dans ce retranchement, avec lesquelles il se joignit, pour combattre les nôtres. Ceux-ci surpris, ne purent leur résister; ils se replièrent dans la chapelle & la métairie de saint-Etienne; ils en furent encore repoussés, & contraints de se retirer, jusqu'à ce qu'ils eurent trouvé un régiment Suisse qui, placé sur une petite éminence, tint ferme, & donna à nos Lansquenets, la facilité de se rallier derrière lui.

Pendant cette attaque & l'abandon de cette partie du retranchement, la cavalerie ennemie vint combattre une portion de la nôtre qui étoit placée au bas du coteau, au-delà & le long du chemin de Martin-Eglise à Arques. Celle-ci, après un choc assez vif, fut obligée de céder au nombre, & de se replier dans le camp; elle y rentra par le chemin dont elle en étoit sortie, & le feu de nos troupes, qui gardoient cette levée du côté de la prairie, obligea la cavalerie ennemie de reculer. Heureusement, il y avoit alors un trouillard épais qui ne permit pas aux

1589. Ligueurs de voir le désordre où se trouvoit une partie de nos troupes, ni le peu de monde que nous leur opposions : ce fut à ce brouillard ménagé par la Providence, que nous dûmes notre salut.

La cavalerie ennemie se trouvant arrêtée, comme nous venons de le dire, crut devoir profiter de ce brouillard pour tourner notre camp, & aller l'attaquer du côté d'Archelles, tandis que son infanterie le forceroit du côté de Martin - Eglise. Cette cavalerie, pour exécuter ce projet, s'écarta dans la prairie, afin de nous cacher sa marche. C'eût été fait de nous, si leur dessein eût eu son effet; car le bout du côté d'Archelles, qui étoit dans tous nos derrières, n'étoit point garni de troupes. Un heureux obstacle que nos ennemis n'avoient pas prévu, nous garantit de ce malheur.

Le terrain du bas de cette prairie, le long de la rivière, se trouve couvert par l'eau de la mer dans toutes les grandes marées : il s'ensuit de cette alluvion périodique, que le sol de cet endroit est toujours aquatique & fangeux. Les chevaux des Ligueurs y enfoncèrent jusqu'au ventre, & ils

urent beaucoup de peine à s'en retirer dans le plus grand désordre. Nous n'en pûmes pas profiter, car nous ne voyions point, & d'ailleurs nous étions occupés à chasser l'ennemi de la partie de notre retranchement dont nous avons dit qu'il s'étoit emparé.

Henri IV ordonna aux huit compagnies de Dieppe tant bourgeoises que soudoyées, de se joindre au régiment Suisse, à un régiment François, & à celui de nos Lansquenets qui s'étoient ralliés, afin d'aller ensemble attaquer les autres Lansquenets & Ligueurs qui s'étoient logés dans la métairie & la chapelle de Saint-Etienne. Nos troupes les en chassèrent & les pousèrent avec tant d'ardeur, qu'ils furent contraints de sauter par-dessus notre retranchement, avec une grande perte des leurs.

Le Duc de Mayenne qui n'avoit jusqu'alors fait, pour ainsi dire, qu'insulter notre camp par une petite partie de son infanterie, pour en connoître l'état & la position, s'avançoit avec toutes ses troupes en ordre de bataille. Elles avoient passé la rivière d'Yaulne, & elles occupoient par leur front, tout le terrain qui se trou-

1589.

voit entre nos retranchements & cette rivière. Le brouillard épais qu'il avoit fait jusqu'alors, s'étant dissipé sur le midi, nos troupes virent les Ligueurs s'avancer bien ferrés & en bon ordre. Nos officiers & nos soldats, sans être effrayés de leur petit nombre, s'exhortoient à bien faire, lorsqu'on entendit tirer le canon du château d'Arques. Il n'y en avoit que six, mais ils furent bien servis par un détachement de la compagnie de Canonniers bourgeois de Dieppe, qui y étoit.

Ce canon qui n'avoit pu être jusqu'à ce temps d'aucune utilité, à cause du brouillard, fit des merveilles: chaque boulet enfiloit les rangs de l'armée ennemie, qui lui présentoit le côté, & faisoit périr vingt-cinq à trente hommes. Le Duc de Mayenne déconcerté, & certain que plus son armée resteroit dans cette position & plus elle avanceroit de notre retranchement, plus elle perdroit de monde, fit sonner la retraite.

Pendant ce temps, Henri IV avoit été rejoindre, avec la cavalerie qui le suivoit, celle qui étoit sous les ordres de M. le Comte d'Auvergne & de M. de Sully, qui se battoit près du

tranchement, au-delà du chemin de Martin-Eglise à Arques. Cette troupe étoit grand besoin de ce renfort, car elle étoit mal-menée par celle des Ligueurs, quatre fois plus nombreuse.

Toute notre cavalerie étant réunie sous les ordres de Sa Majesté, elle se battit avec une intrépidité que son Roi seul pouvoit inspirer; & nous commencions à faire perdre du terrain à celle des Ligueurs, quand Henri IV, qui entendoit tirer le canon d'Arques, comprit qu'il ne falloit pas pousser plus loin la cavalerie ennemie, puisque eût été nous placer entre ce canon & l'infanterie des Ligueurs.

L'armée de la Ligue perdit au moins quinze-cents hommes dans cette action. Nous en perdîmes trois à quatre-cents, du nombre desquels il s'en trouva environ soixante de l'infanterie de Picardie, & neuf à dix de ses cavaliers, entr'autres, un des volontaires tué à la prière de notre Prince, qui fut si charmé de la bravoure du sieur d'Étrépagne, père de ce volontaire, dont il avoit vu le champ vengé la mort, qu'il lui donna des lettres de noblesse.

Henri IV voyoit trop bien, pour ne pas sentir qu'il ne pourroit soutenir

1589.

avec si peu de monde, une seconde attaque de son camp, que l'armée de la Ligue pourroit assaillir de tous les côtés en même temps : en conséquence, Sa Majesté prit le parti de décamper le lendemain matin ; elle fit passer son armée par Arques, y laissa cinq-cents hommes, outre deux compagnies de Dieppe, qui gardoient le Château, afin que ces cinq-cents hommes défendissent le terrein entouré de murailles qui y joint, pour en intercepter le passage au Duc de Mayenne. Sa Majesté rentra dans Dieppe avec son armée & les huit compagnies bourgeoises. La cavalerie & les volontaires de cette ville n'avoient pas suivi l'armée, parce qu'ils avoient appris par les prisonniers, que les Ligueurs attendoient un convoi de munitions qu'on leur envoyoit d'Aumale ; &, en conséquence, avoient supplié Sa Majesté, de leur permettre d'aller l'attendre, pendant la nuit, dans un passage où ils comptoient l'enlever : ils n'arrivèrent donc que le lendemain, avec vingt-trois charrettes chargées de munitions, & une quarantaine de prisonniers.

Le Duc de Mayenne ayant été instruit par ses coureurs, que le Roi avoit

Quitté le camp de Saint-Etienne, fit passer, le 24 Septembre, une partie de son armée à travers la forêt d'Arques, où il déboucha par le petit village d'Archelles, & se rendit aux environs du château d'Arques. Ce Général tenta de s'emparer par escalade, de la partie du bourg entourée de murailles, dont nous venons de parler. Ce Duc y fut vigoureusement repoussé par les cinquante citoyens de Dieppe, secondés de ceux d'Arques; & jugeant qu'il ne pourroit s'en rendre maître qu'en assiégeant cette place en forme, ce qui lui eût demandé du temps, il repassa la forêt, & regagna son camp de Thibertont.

Ce Duc avoit ordonné que, pendant son absence, on fît sonder un lieu pour passer de basse eau, le canal des trois rivières réunies, vis-à-vis d'Estran: on y en avoit trouvé un très-sûr, parce que le fond à cet endroit, est un sable rapporté par la mer.

La nuit du 24 au 25, le Duc d'Anjou, à la tête de l'avant-garde, passa le canal de marée basse, traversa la vallée, d'où il conduisit l'armée dans la plaine qui se trouve entre les ha-

1589.

meaux de Janval, du Jardin & de Romesnil, où le Duc de Mayenne établit son camp. Ce Général envoya l'après-midi de ce jour, un détachement de Reitres, pour battre la petite plaine qui se trouve entre le hameau de Janval & Dieppe. Henri IV venoit de donner ordre aux travailleurs de Dieppe, de faire une élévation de terre sur le mont de Caux, pour servir d'épaulement à une courtine qui couvroit la porte de la Barre; & ce Prince se délassoit sur la pelouse avec plusieurs Seigneurs, lorsque ces Reitres, qu'on n'attendoit pas, firent leur décharge sur le Roi & sa suite. Par bonheur elle se trouva au bout de sa portée, & personne n'en fut blessé: mais Sa Majesté fit sortir quatre-cents cavaliers, commandés par M. de Givry, pour faire la chasse à cette troupe, qui ne les attendit pas & rejoignit le camp du Duc de Mayenne, en passant à travers du hameau de Janval.

Le lendemain de grand matin, ce Duc fit occuper par une partie de ses troupes, le hameau de Saint-Pierre-d'Epinaÿ, & y fit élever une batterie de cinq canons, afin de battre la ville; mais le feu en fut bien vite

teint par celui des fortifications.

Le 27, on vit déboucher de Jan-  
al, deux régiments d'infanterie, sou-  
enus par deux escadrons de Reitres.  
s se placèrent dans un endroit de  
ette plaine qui est un peu creux, pour  
e mettre à l'abri du canon de la ci-  
delle. Henri IV ne voulut pas les souf-  
ir si près des murailles de Dieppe,  
, pour les en chasser, Sa Majesté fit  
ortir trois des compagnies bourgeoises  
vec quatre des compagnies soudoyées,  
inq-cents Suisses & cinq-cents Arque-  
ufiers de son armée; le tout soutenu  
ar cinq-cents chevaux. Le comman-  
ement de ces troupes fut donné au  
aréchal de Biron. Notre infanterie  
ouvroit six canons, qui étoient servis  
ar un détachement de la compagnie  
es Canonniers de Dieppe. Dès que nous  
âmes à la portée de l'arquebuse, M. de  
iron commanda à notre infanterie de  
aire jour, & le feu des canons fit le  
lus grand effet, parce qu'ils étoient  
hargés à mitraille. Notre troupe se  
esserra après, & répondit à une dé-  
harge que lui firent les deux régi-  
ments ennemis qui tenoient encore  
rme, malgré la perte que la dé-  
harge de nos canons leur avoit occa-

1589.

tionnée. Dès que ceux-ci furent rechargés, M. de Biron ordonna encore à notre infanterie de s'ouvrir pour leur donner jour. Cette seconde décharge fut plus meurtrière que la première : les Ligueurs effrayés, s'enfuirent dans le hameau de Janval, jusqu'où notre cavalerie les poursuivit, & leur prit plus de cent des leurs avant qu'ils eussent pu atteindre ce hameau.

Le même jour 27 Septembre, il entra dans Dieppe, douze-cents fantassins Anglois & soixante cavaliers Ecoissois, envoyés par la Reine Elisabeth pour le service de Henri IV. Ce Prince, voulut faire voir ces nouveaux venus au Duc de Mayenne, & faire un coup de main assez fort pour lui prouver que ce n'étoit pas la crainte qui le tenoit renfermé dans les murailles de cette ville. A cet effet, Sa Majesté se mit, le 28, à la tête de son armée, fortifiée par les Anglois, par quatre des compagnies bourgeoises, par six de leurs compagnies soudoyées, & par leur cavalerie.

Le Roi fut avec ces forces, qui se montoient à près de huit mille hommes, déloger quatre régiments ennemis, cantonnés dans le hameau de

val. Notre attaque fut des plus  
es: tout militaire étoit brave, quand  
combattoit sous les yeux de Henri IV.  
s Ligueurs ne purent résister; nous  
poursuivîmes de maison en maison,  
qu'à ce qu'ils eussent évacué tout le  
meau: enfin nos troupes étant par-  
ues de l'autre côté, elles virent  
mée du Duc de Mayenne rangée  
bataille dans la plaine de Romef-  
Le Roi fit défendre de poursuivre  
fuyards.

Dans le temps même que nous étions  
cette expédition, il arriva dans  
eppe, quatre mille Anglois comman-  
s par Lord Willoughby, avec quan-  
é de munitions de guerre, & deux-  
ts mille livres en argent, que la  
ine d'Angleterre envoyoit au Roi.  
Ce Prince trouva les vaisseaux qui  
portoient ce secours entrés dans le  
rt; il fut rendre visite à Lord Wil-  
gby, qui engagea Sa Majesté à se  
raîchir dans son bord; ce qu'elle  
cepta.

L'arrivée de ce secours, & les échecs  
e l'armée du Duc de Mayenne n'a-  
it cessé de recevoir depuis qu'elle  
oit dans ces environs, joints à la  
ainte que le Chef de la Ligue avoit

1589. de se voir enfermé dans l'armée du Roi, & celle que lui amenoient MM. le Comte de Soissons & M. le Duc de Longueville, le déterminèrent à lever son camp, en disant à ses troupes, qu'il falloit aller combattre l'armée du Duc de Soissons, avant qu'elle eût rejoint le Roi de Navarre.

Les troupes de la Ligue défilèrent au-dessus d'Arques, par la vallée qui conduit à Saint-Saens. Le Duc d'Aumale qui commandoit l'arrière-garde, resta en ordre de bataille avec une grande partie de la cavalerie, jusqu'à ce que l'armée fût en pleine marche. Henri IV se contenta de la faire suivre par la Cavalerie Dieppoise, qui connoissoit parfaitement le local, & qui ramena quelques traîneurs.

Le Roi sortit de Dieppe le premier Octobre à la pointe du jour, à la tête de six-cents chevaux, pour aller à la rencontre de l'armée du Comte de Soissons, qu'il trouva à Gamache, & qui en partit le lendemain pour venir à Dieppe: elle y arriva le 3, & fut campée dans les environs.

Le 4, Sa Majesté donna ordre au Maréchal de Biron, de tenir toutes les troupes prêtes à partir le 5 Octobre.

Ce

bon Prince quitta ce jour-là cette  
 le , au grand regret de tous les  
 oyens , qui le chériffoient comme  
 r père : tous , en le voyant partir ,  
 fouhaitèrent bonheur & gloire. Ce  
 nce , par Lettres-Patentes du 15  
 ce mois , donna à cette ville , dix  
 le livres par an , à prendre sur la  
 me des Traités , pendant neuf ans.  
 Ce grand Roi n'a cessé toute sa  
 de donner des preuves d'un atta-  
 chement particulier pour Dieppe : il  
 parloit jamais , qu'avec sensibi-  
 , du zèle que les citoyens lui  
 oient témoigné. Graces à Dieu , tant  
 il a resté avec eux , il n'a éprouvé  
 bonheur & gloire ; & il sortit de  
 ville dans une situation bien autre  
 celle dans laquelle il y étoit arrivé.  
 Majesté récompensa ce dévouement  
 l'accord de tous les privilèges que  
 rs pères lui demandèrent : elle enno-  
 les Echevins , ainsi que le plus grand  
 mbre des Capitaines des compagnies  
 urgeoises , qui l'avoient bien mérité.  
 Dès que le Roi eut quitté Dieppe ,  
 x des Echevins qui , à cause de  
 r mérite & de leur prudence , avoient  
 continués dans leurs places pendant  
 temps des troubles , demandèrent

1589.

leur retraite, en représentant à la Communauté, qu'ils avoient altéré leurs biens & leur santé, pour remplir dignement les devoirs de leurs offices. Dans ce temps, les Officiers municipaux mettoient tout leur honneur à s'acquitter de leurs places avec distinction. Le Conseil de Ville octroya, comme juste, cette demande de la part des sieurs Gallie, Lemoine, Blondel, Levaiseur & Mainet; & l'on procéda à l'élection de ceux qui les remplacèrent.

Le Roi ayant quitté Dieppe, plusieurs partis de Ligueurs vinrent faire des courses dans les campagnes voisines, & coupèrent les passages par lesquels les payfans y apportent des denrées. Cette privation obligea les citoyens de recommencer la petite guerre, pour écarter ces ennemis.

1590.

M. de Chates sortit de Dieppe le 9 Mars 1590, avec quatre-cents hommes de cavalerie ordinaire, & environ deux-cents volontaires bien montés & bien armés, pour se rendre le 13 à l'armée royale, suivant la lettre que Sa Majesté lui avoit écrite. Elle lui avoit sur-tout enjoint d'apporter une bonne provision de poudre, dont ses troupes avoient besoin pour la bataille.

elle prévoyoit : en conséquence, le gouverneur en fit charger six charriots qu'il convoya. La Cavalerie Dieppoise, après avoir évité quelques embuscades, que les Ligueurs, sortis exprès de Rouen, lui avoient dressées, arriva aux jour & lieu prescrits.

M. de Chates revint avec la plus grande partie de sa troupe, parce qu'il n'en eut de tués & de blessés dans le combat, & il annonça la victoire que son bon Prince venoit de remporter sur Ivry. Nulle ville du royaume n'y fut tant de part que Dieppe : les citoyens de cette ville avoient été si sensibles à la confiance que Sa Majesté leur avoit témoignée, qu'il n'y en avoit pas un seul d'entr'eux qui n'eût donné sa vie pour son service.

Les habitants du Neufchâtel firent part à ceux de Dieppe des inquiétudes que leur donnoit un gentilhomme nommé du Catillon, qui faisoit journellement des courses jusqu'aux portes de leur ville. Ce capitaine de la Ligue avoit fortifié sa maison, située dans le pays de Bray, & y tenoit deux-cents hommes de pied & cent cavaliers, avec lesquels il ravageoit tout le pays. A la tête de trois-cents cava-

1590.

liers & de six-cents arquebusiers ; qui menoient deux pièces de canon, M. de Chates fut assiéger la maison de ce gentilhomme, & l'obligea de se rendre à discrétion.

Le 22 Octobre de cette année, le sieur de Saldaignes arriva dans le port de Dieppe avec plusieurs navires chargés de trente-fix milliers de poudre, de trois mille mines de bled, & de quatre-vingt mille livres en argent, que les Etats de Hollande envoyoiert au Roi, comme prêt officieux.

M. de Chates partit de Dieppe peu de jours après, pour escorter neuf charriots de poudre, avec la cavalerie ordinaire de cette ville, jusqu'à l'armée royale. Etancelin, Greffier de l'Hôtel-de-Ville, fut envoyé par le même convoi, pour porter au Roi les deniers percus dans la ville, pour Sa Majesté, ainsi que les quatre-vingt mille livres des Hollandois.

Pendant que cette cavalerie fut absente, la ville fut privée des denrées que les habitants des campagnes éloignées de trois & cinq lieues, y apportoient, parce que les Ligueurs, qui n'osoient approcher de plus près de cette ville, n'interceptoient pas le

transport des villages qui n'en étoient éloignés que de deux à trois lieues : aussitôt que cette cavalerie fut de retour, elle leur donna chasse, & les citoyens se trouvèrent dans l'abondance de vivres.

Dieppe ayant fait, cette année 1591, une trêve avec les gens du Havre, on y proposa une pareille avec ceux de Rouen: il fut convenu qu'on enverroit de part & d'autre, des députés au village de Rainville, avec des saufs-conduits respectifs, pour en arrêter les conditions. Les sieurs de Quiefdeville, de Raincourt, d'Englesqueville, d'Ecuffon Lemoine, s'y rendirent avec plusieurs autres. Dès qu'ils y furent arrivés, le sieur Chevalier d'Auches, à la tête des autres Ligueurs, attaqua les députés Dieppois à l'improviste, en leur reprochant d'avoir sauvé le Béarnois. Les sieurs de Quiefdeville, d'Englesqueville & Lemoine y furent blessés & faits prisonniers avec les autres, malgré la foi de leur sauf-conduit: il ne resta que le sieur d'Ecuffon qui leur échappa, & qui vint annoncer à Dieppe, cette action barbare & contraire au droit des gens.

Le 15 Juin de cette année, les ci-

1591. toyens eurent la satisfaction de recevoir le Roi dans leur ville. Sa Majesté, au grand regret des habitants, ne put y séjourner que jusqu'au 22. Comme ils étoient chargés de faire venir d'Angleterre, les poudres dont les troupes de ce Prince auroient besoin, Sa Majesté ordonna qu'on en fît partir cent milliers. M. de Chates escorta les chariots qui les portoient, avec trois-cents cavaliers Dieppois, deux-cents cavaliers Anglois, & cinq-cents fantassins de la même nation, qui étoient débarqués depuis peu dans ce port, pour le service de Henri IV.

Le 21 Août suivant, le Comte d'Essex débarqua dans Dieppe avec sa compagnie de cent-cinquante lances, trois mille hommes de pied, bien vêtus & bien armés, & trois-cents volontaires. Ces derniers étoient de jeunes gentilshommes Anglois qui n'étoient point encore au fait du service, mais qui paroissoient avoir envie de faire leur devoir.

Le Comte d'Essex partit dès le lendemain de son arrivée, avec sa compagnie, pour joindre l'armée royale. On cantonna l'Infanterie Angloise dans le bourg d'Arques & environs. M. de

Chates partit de Dieppe le 10 de Septembre suivant, avec sa compagnie de cavalerie & les volontaires Anglois; Il prit, en passant par Arques, l'Infanterie Angloise, pour rejoindre l'armée de Henri IV. Chemin faisant, le Gouverneur délogea plusieurs partis de Ligueurs qui s'étoient logés dans les villages situés entre Dieppe & Rouen. Il prit sa route pour tourner cette dernière ville, assez près de son fauxbourg Cauchoise, où il ne put contenir la fougue des Seigneurs Anglois, qui, à la tête de leurs troupes, pénétrèrent dans ce fauxbourg. Plusieurs de ces jeunes-gens poussèrent bravade jusqu'à vouloir faire le coup de pistolet contre la porte de Rouen: mais quelques-uns payèrent de leur vie cette fanfaronnade; entr'autres, le jeune Baron d'Evreux, frère du Comte d'Essex.

A la fin de Septembre, & dans le commencement d'Octobre, M. de Chates escorta plusieurs convois de munitions de guerre, que les Dieppois voyoient à l'armée du Roi, qui faisoit le siège de Gournay. Cette ville n'ayant été prise, M. de Chates, suivant l'ordre de ce Prince, amena dans Dieppe

1591. le sieur Falaise, Gouverneur de cette place. Ce prisonnier de guerre fut enfermé dans la tour de la porte du Pont ; mais, ayant voulu s'en sauver, & la corde dont il se servit s'étant trouvée beaucoup trop courte, il tomba d'assez haut pour périr de sa chute.

Le Comte d'Essex qui avoit laissé le commandement des Anglois au Lord Willoughby, passa, dans la fin de ce mois d'Octobre, par Dieppe, pour se rendre à Londres, d'où il revint avec trois-cents Anglois, dans le courant de Novembre suivant. Le même jour que ce Comte débarqua à Dieppe, la petite flotte que les citoyens de cette ville avoient envoyée à Saint-Valery-sur-Somme, arriva : elle avoit porté des munitions à l'armée de Henri IV, qui assiégeoit cette petite place, & en avoit facilité la prise, en la bloquant par mer.

Depuis quelque temps on faisoit dans Dieppe, un amas considérable de munitions de guerre, de machines & d'outils propres à un siège. Cet approvisionnement se faisoit par ordre du Roi, qui avoit le dessein d'assiéger Rouen. Les bourgeois se portoient à ces travaux avec le plus grand zèle ; car ils desiroient que cette ville fût en-

levée à la Ligue. Leur tranquillité & leur commerce le demandoient : aussi ils escortoient avec cœur tous les convois de munitions qu'ils passèrent continuellement au camp devant Rouen, & à celui d'Yvetot, pendant les mois de Novembre, de Décembre & de Janvier suivants.

Le Comte d'Essex repassa par Dieppe la fin de ce mois de Janvier 1592: il avoit à sa suite un grand nombre d'Anglois infirmes & en mauvais état. Le Seigneur en s'embarquant pour Angleterre, tira son épée du fourreau & en baïsa la lame; vraisemblablement plutôt pour la remercier de ses services passés, que pour lui en demander d'autres.

Le 8 Février suivant, Henri IV fit canonner une partie de son armée dans Dieppe & dans les environs. Sa Majesté s'y rendit elle-même, & y eut la guérison de la blessure qu'elle avoit reçue dans son expédition d'Aval. Ce Prince resta dix jours dans cette ville, content avec ses bons Dieppois: c'étoit là le nom dont il honoroit l'union & la fidélité de nos pères.

Peu de jours après le départ de Sa

1591.

1592.

1592

Majesté, M. de Chates eut une dangereuse maladie. Les Protestants sollicitèrent pour faire donner le gouvernement, soit au sieur de Feugerolles, soit au Vidame de Chartres, tous deux Calvinistes; mais heureusement, M. de Chates se rétablit de cette maladie.

Tant que l'armée du Roi fut occupée au siège de Rouen, & qu'elle resta dans le pays de Caux, les environs ne furent point incommodés par les partis de la Ligue: mais, dès que cette armée s'en fut retirée, M. Fontaines-Martel & le Chevalier d'Auches vinrent ravager les campagnes voisines. Ces deux Capitaines, dans le courant du mois de Mai, bloquèrent le château de Bacqueville, éloigné de trois lieues.

Pour écarter ces Ligueurs, on fit fortir de Dieppe deux compagnies bourgeoises & deux compagnies soudoyées: le tout fut mis sous les ordres du sieur Favet, Major de la Ville. Cette troupe étant arrivée dans le village d'Offranville, sur les huit à neuf heures du soir, le sieur Favet, de l'avis des capitaines, jugea qu'il étoit à propos d'y faire halte & d'y passer une

partie de la nuit , afin de surprendre le lendemain , les ennemis dès la pointe du jour.

Ordinairement ceux qui croient aller surprendre les autres, se tiennent moins sur leurs gardes : cette négligence coûta cher aux Dieppois. Messieurs Fontaines-Martel & d'Auches, instruits de leur halte , par quelques traîtres , vinrent es surprendre eux-mêmes ; & , sans doute , bien guidés , ils tombèrent d'abord sur la maison où les officiers s'étoient assemblés pour s'amuser ensemble jusqu'à l'heure du départ. Ceux-ci , qui ne s'attendoient pas à cette attaque , furent tués ou faits prisonniers.

Les soldats qui étoient dans les maisons voisines , en sortirent au bruit , & prièrent aux armes : leurs camarades obéirent à leurs voix , qu'ils répétèrent eux-mêmes , en s'indiquant le rendez-vous général au milieu du village. Quand ils s'y virent tous réunis , ils prirent le parti , pour se mieux défendre , de passer dans un enclos entouré de fossés , & là , d'attendre la jonction de quelques-uns de leurs officiers qui auroient pu s'échapper ; mais en attendant , ils donnèrent le principal com-

1592. mandement à deux de leurs Sergents bourgeois, nommés Omont & Petibrau. Le premier soin de ces nouveaux chefs, fut de dépêcher à Dieppe deux des leurs, pour y donner avis de leur triste position. Peu d'instants après, ces deux envoyés rentrèrent dans l'enclos, & annoncèrent à leurs camarades, qu'ils étoient entourés d'ennemis. Ces braves gens n'en furent pas effrayés, & ils s'exhortèrent tous à bien défendre leur vie & leur honneur.

M. Fontaines-Martel & le Chevalier d'Auches attendoient le point du jour pour assaillir ces bourgeois: dès que l'aurore parut, ils attaquèrent leurs fossés; mais ils firent un feu si vif & si continué, qu'ils furent contraints de s'éloigner au-delà de la portée de l'arquebuse. Deux heures après, les Ligueurs revinrent encore à la charge, & ils éprouvèrent la même résistance; de sorte que voyant la perte considérable qu'ils avoient faite à ces deux attaques, & en craignant une plus grande s'ils les réitéroient, ils prirent le parti de les bloquer, pour les obliger de se rendre, faute de vivres.

Les Dieppois attendirent qu'il leur

vint quelque secours, jusqu'à environ une heure après midi : ils étoient plus pressés par la faim qu'épuisés de fatigues : ils ne pouvoient faire passer à Dieppe nul avis de leur situation ; par conséquent, ils n'en pouvoient espérer leur délivrance. Dans l'extrémité où ils se trouvoient réduits, ils ne virent que deux partis à prendre, ou celui de capituler, ou celui de se faire jour à travers les ennemis. Avant de prendre le dernier parti, ces bourgeois crurent qu'il étoit sage de demander à parlementer.

Il fut arrêté qu'ils feroient choix de trois de leurs camarades ; comme de leur côté, les Ligueurs nommeroient trois de leurs officiers, pour régler les articles de cette capitulation, qui seroit faite à une distance égale de leurs fossés & des lignes des Ligueurs. Les bourgeois nommèrent, de leur part, Petibrau & deux autres camarades ; & les Ligueurs chargèrent de cette commission, le Chevalier d'Au-ches & deux autres de leurs officiers.

Ceux-là demandèrent la faculté de se retirer dans Dieppe avec leurs armes, consentant de ne point faire la guerre hors de leur ville, pendant trois

1592. mois. Le Chevalier d'Auches, sans égard pour de braves gens, ne vouloit accorder leurs armes qu'à la moitié d'entr'eux, & exigeoit que les armes de l'autre moitié lui fussent remises, avant qu'aucun d'eux eût obtenu sa liberté. Petibrau lui répondit : qu'il n'y avoit aucun lâche parmi ses camarades, & que tous préféreroient la mort à l'abandon de leurs armes. Dans ce moment un coup de canon, qui étoit tiré du château, se fit entendre; Petibrau s'écria aussitôt, c'est du secours qu'on nous annonce, nous ne manquerons point de pain : tout disant ces mots, il laisse là le Chevalier d'Auches, & se retire dans l'enclos avec ses deux camarades.

M. Fontaines-Martel & le Chevalier d'Auches, furieux du procédé de Petibrau, vinrent assaillir les fossés : les bourgeois s'y défendirent avec détermination de vaincre ou de mourir. Il y avoit plus d'un quart-d'heure qu'ils soutenoient cet assaut avec avantage, lorsque M. Fontaines-Martel fit sonner la retraite : il y étoit forcé par la perte qu'il faisoit de son monde; & parce que les gardes avancées qu'il avoit posées du côté de Dieppe, avoient été

bligées de se replier pour fuir les troupes qui venoient de cette ville. Les Ligueurs laissèrent sur la place environ cent-vingt morts, sans les blessés ; les Dieppois n'y perdirent que quinze ou seize des leurs, & à-peu-près autant de blessés, outre leurs officiers tués ou faits prisonniers dans la maison dont nous avons parlé.

Voici comment on avoit eu avis, dans Dieppe, de la malheureuse position de ces gens. Un paysan d'Offranville, touché de leur détresse, avoit pris un grand détour, pour éviter les gardes que les Ligueurs avoient posées dans les chemins qui pouvoient mener à la Ville : il y étoit arrivé sur l'heure de midi. Dès que les bourgeois, de garde à la porte de la Barre, l'eurent entendu, ils le firent savoir à M. de Chates par le sieur d'Ecuffon : celui-ci reçut l'ordre de faire partir sur le champ, trois compagnies bourgeoises & trois compagnies soudoyées, & de se mettre à leur tête ; parce que, quelque convalescent que fût ce Gouverneur, il alloit le suivre à la tête de sa compagnie de cavalerie. Quand ce brave homme eut donné ses ordres & qu'il montoit à cheval, il réfléchit

1592. qu'un coup de canon, qui pourroit se faire entendre à Offranville, éloigné d'une lieue, donneroit à ses gens l'idée qu'on alloit les secourir. Nous avons vu le bon effet de cette attention.

M. Fontaines-Martel & le Chevalier d'Auches avoient déjà bien souvent éprouvé la valeur des habitants de Dieppe; mais ils connurent si bien cette fois quels gens c'étoient, qu'ils ne jugèrent plus devoir avoir affaire avec eux, &, en conséquence, ils furent porter leurs armes ailleurs.

Plusieurs des navires de cette ville furent chercher en Angleterre trois à quatre-cents fantassins, pour recruter les régiments de cette nation qui étoient au service de Henri IV. Dieppe étoit l'entrepôt des secours que l'Angleterre & la Hollande fournissoient à ce Prince; & nous pouvons avancer avec vérité, que cette ville a été celle du royaume qui a le plus contribué au triomphe du bon droit que ce Roi avoit à la couronne de France.

1593. Informé que les régiments de Tremblecourt & de Lalandes s'étoient cantonnés dans le bourg de Saint-Saens, éloigné de Dieppe de sept lieues, M. de Chates prit la résolution de les en dé-

oger. A cet effet, il se mit à la tête de la Cavalerie Dieppoise, & se fit suivre par trois compagnies bourgeoises, quatre des compagnies soulouées, ainsi que des trois à quatre-vingts fantassins Anglois, dont nous venons de parler. Arrivé à Saint-Saens, il fit attaquer les deux régiments des Ligueurs, qui furent battus & coururent s'enfermer dans le Prieuré. On les y investit, & ils n'en sortirent qu'à la condition qu'on rendroit la liberté à ceux des députés, qui, contre le droit des gens, avoient été faits prisonniers dans le village de Rainville; &, pour s'assurer de l'exécution de cette condition, on prit en otage un pareil nombre des principaux officiers de ces deux régiments.

Quoique la principale occupation des habitants de Dieppe, pendant ces années, eût été de faire la guerre, cependant les matelots & les officiers mariniens, qui n'étoient pas assujettis au service de terre, avoient toujours soutenu la navigation, & elle avoit peu perdu de son ancienne importance: c'est la preuve la plus sensible qu'une ville, dont tous les citoyens concourent au bien général, est capa-

1593. ble des plus grands efforts, & ne néglige aucune de ses ressources.

Les Négociants de cette ville envoyèrent leurs vaisseaux dans les Indes, dans l'Afrique & dans l'Amérique. Un, entr'autres, apporta le 12<sup>e</sup> Juin 1593, un éléphant de dix ans, bien vivant. Cet animal parut extraordinaire aux François, qui n'en avoient point vu de son espèce de mémoire d'hommes.

Henri IV s'étant réuni à l'Eglise Catholique, le 25 Juillet de cette année, le faux prétexte d'hérésie, dont les chefs de la Ligue s'étoient appuyés vis-à-vis du peuple François, pour faire la guerre à son Roi, ne favorisa plus leur rebellion, & les hostilités cessèrent.

Tant que Dieppe eut à se défendre contre la Ligue, ses citoyens vécurent unis & sans querelle ni dispute de religion; tous concoururent avec le même zèle au bien public. L'intérêt d'une défense mutuelle, l'amour de leur Roi avoient été, pendant ces temps, les seules passions de ses habitants, qui avoient expulsé tout esprit de parti: l'on n'avoit même pas pensé à disputer sur la croyance: Henri IV, & Madame

atherine sa sœur, avoient fait tenir plusieurs prêches, sans que cela eût fait la moindre impression aux citoyens catholiques, qui étoient devenus beaucoup plus nombreux. On vit renaître, dans cette ville, avec la pacification du royaume, un peu de fermentation: la vérité ce n'étoient plus ces fougues vaines que produit le fanatisme, ni même ces reproches populaires qui engendrent la haine, l'animosité, & quelquefois les émeutes; mais c'étoit une prévention respective en faveur de ceux de sa religion. On faisoit tomber les affaires de commerce & les places municipales par préférence, à ceux de son culte, sans égard aux facultés ni aux plus méritants: d'où il résulta que le bien public ni celui du commerce ne furent pas faits avec autant d'avantage qu'ils auroient pu l'être.

La paix de Vervins, du 2 Mai 1598, ayant été arrêtée entre les Plénipotentiaires de France & d'Espagne, que pour les pays qui s'étendent jusqu'à la ligne équinoxiale, & non au-delà, les Négociants de Dieppe continuèrent d'armer leurs vaisseaux moitié en guerre, moitié en marchandises, pour enlever les navires Espagnols

1593.

1598.

1598. qu'ils rencontroient au-delà de l'équateur, & pour faire le commerce d'interlope dans les mers des Indes & du Pérou. On ne peut exprimer combien cette manière de s'y prendre, rapporta aux citoyens. C'est à ces expéditions maritimes qu'ils dûrent l'avantage de n'avoir pas manqué de fonds pendant la guerre de la Ligue, ainsi que de la grande fortune des armateurs, & des équipages de leurs vaisseaux.

L'Edit de Nantes, rendu le 13 Avril précédent, donna aux Calvinistes, la liberté de conscience, après laquelle ils soupiroient depuis long-temps. Personne ne peut rendre quelle joie il causa aux Protestants de Dieppe, & sur-tout la faveur particulière que Henri IV leur accordoit par cet Edit, de pouvoir faire construire un temple dans un des fauxbourgs. M. le Camus & M. d'Heudeville, Commissaires nommés par le Parlement, se rendirent en cette ville, afin de faire l'information de la convenance ou disconvenance du lieu où on proposeroit de le construire. Les citoyens Protestants indiquèrent une place dans le fauxbourg du Pollet; mais M. l'Ar-

chevêque de Rouen, & le sieur d'Etré-  
pagny, Procureur du Roi du Bailliage  
d'Arques, s'y opposèrent. Leurs moyens  
d'opposition parurent si fondés aux  
Protestants eux-mêmes, qu'ils y adhé-  
rèrent, & consentirent que la place  
de ce temple à bâtir fût fixée au ha-  
meau de Caude-Côte, sur une ferme  
qui appartient aujourd'hui au sieur  
Desmarquets. Le propriétaire ne con-  
sentit à leur accorder *gratis* cette  
place, qu'à la condition où par la suite  
ce temple n'auroit plus l'usage auquel  
on le destinoit; dans ce cas, son em-  
placement reviendrait à ses représen-  
tants: c'est ce qui a eu lieu.

Les bourgeois Protestants ayant fixé  
la contribution à laquelle chacun d'eux  
seroit imposé, pour la construction  
de ce temple; la première pierre en  
fut placée le 6 Juin 1600. On lui donna  
quatre-vingt-seize pieds de longueur,  
sur soixante & douze de largeur. Cet  
édifice étoit couvert par deux com-  
bles, qui étoient soutenus, à l'endroit  
de leur jonction, par de grands pi-  
ers, & des deux côtés, par des mu-  
railles de briques: mais, soit pour que  
l'édifice fût plus promptement élevé,  
soit par économie mal-entendue, on

1598.

1600.

1600.

ne donna point à ces murailles, toute l'épaisseur qu'elles auroient dû avoir pour soutenir un bâtiment si large; c'est ce qui en occasionna la ruine, ainsi que nous le dirons dans son temps. Cependant quelle que fût la célérité avec laquelle on y travailla, ce temple ne fut achevé & en état pour y faire le prêche, que le Dimanche de la Trinité de 1601, jour où les Calvinistes y firent leur Cène.

Le commerce de l'Amérique s'étendoit de plus en plus, quoiqu'une partie des négociants de Dieppe fût obligée de faire ses traites de pelleteries par l'Acadie. La raison de ce revirement de parties venoit de ce que plusieurs des armateurs n'étoient pas de société avec le sieur de la Rocque, qui avoit obtenu un privilège exclusif pour naviguer sur le fleuve de Saint-Laurent. Ce fut la première Compagnie qui obtint un privilège exclusif; jusqu'alors la liberté de trafiquer par mer avoit été entière, & les Dieppois en avoient tiré un grand parti.

Le sieur de la Rocque & ses associés, faute de moyens & de connoissances, ne profitèrent pas de ce privilège autant qu'ils l'auroient dû: aussi ne pu-

rent-ils remplir la condition à laquelle on le leur avoit accordé ; c'étoit d'y fonder & d'y entretenir une colonie. Le sieur Chauvin , un des forts armateurs , secondé de plusieurs autres , traita avec le sieur de la Rocque de son privilège , & obtint du Roi, l'agrément de la cession que celui-ci lui en fit.

Le sieur Chauvin , pour rendre son entreprise plus sûre , s'associa encore les capitaines Pontgravé de Saint-Malo , & Desmont de la Rochelle : il fit armer cinq vaisseaux dans le port de Dieppe , qu'il chargea de munitions & d'ustensiles nécessaires pour l'établissement d'une colonie : le tout fut en état dans le courant de Mai 1599 , qu'on se mit en mer. Ces gens , arrivés au fleuve de Saint-Laurent , le remonterent environ quatre - vingt lieues , jusqu'à un endroit qu'on nommoit Tadoussac : le sieur Chauvin le choisit pour y établir sa colonie , malgré les représentations de Pontgravé & de Desmont , qui trouvoient plus avantageux de la fixer aux trois rivières , parce que le sol en étoit meilleur , & la situation plus à portée des Sauvages , avec lesquels les Dieppois faisoient un plus grand trafic de pelleteries.

1600.

1600.

Le sieur Chauvin fit construire un grand bâtiment à Tadoussac. Pendant qu'on y travailloit, cet armateur & ses associés firent l'échange de leurs marchandises. Enfin, l'édifice étant fini, le sieur Chauvin y mit seize hommes avec quelques provisions, & revint à Dieppe chargé de pelleteries. Ces malheureux colons moururent de faim cinq à six mois après son départ.

Le sieur Chauvin fit, vers le mois de Juin de l'année suivante, un second embarquement : il ne trouva que les cadavres des seize hommes qu'il avoit laissés à Tadoussac ; & cette fois il y laissa vingt hommes avec plus de provisions, & revint encore à Dieppe avec une traite avantageuse. Le sieur Chauvin se préparoit à faire un troisième voyage & à transporter des vivres aux nouveaux colons ; mais la mort, qui le surprit, fit suspendre les travaux de cet armement ; de sorte que les vingt malheureux de Tadoussac y moururent encore de faim comme les seize premiers.

La joie qu'avoient les Calvinistes de Dieppe, de l'établissement d'un temple à Caude-Côte, fut altérée par la conversion d'un de leurs Ministres

à

à la Religion Catholique : il s'appelloit Penqueval , & avoit été Prêtre avant que d'avoir embrassé la réforme, dans laquelle il s'étoit distingué par son zèle & sa science. Ce Ministre étoit Anglois de nation , & avoit passé en France étant Catholique. Il se préparoit à repasser dans sa patrie , & comptoit y faire admirer son talent pour la prédication , lorsque réfléchissant sur la vanité de ce motif , & sur ce qu'étant venu d'Angleterre Catholique , il y alloit tourner Calviniste , il fut frappé d'un mouvement de la grace , qui le fit replier sur lui-même. Il en profita ; & , comparant le motif qui l'avoit fait changer de religion , avec celui qu'il auroit dû se proposer , il eut le bonheur de comprendre qu'il s'étoit plongé dans l'erreur , faute de n'avoir pas fait assez d'attention à l'unité de la Foi tenue par tous les Pères de l'Eglise & tous les Conciles , & à la nécessité de l'autorité visible , qui doit régler toutes les difficultés sur le dogme. En conséquence , il n'assista plus aux exercices de Religion des Protestants , & fit l'année suivante , l'abjuration de son erreur , dans l'Eglise de Saint Jacques.

1603.

La mort du sieur Chauvin occasionna la dissolution de sa compagnie du Canada. M. de Chates travailloit d'accord avec une partie des armateurs, à en former une nouvelle, plus riche en fonds & en ressources : il avoit même à cet effet, engagé plusieurs Négociants de Rouen à se joindre aux premiers, lorsque la mort enleva ce digne Gouverneur, le 13 de Mars 1603. Si ce brave homme fut amèrement regretté par leurs pères, dont il avoit fait le bonheur & la gloire; sa mémoire doit encore être chère aux citoyens actuels : c'est lui qui les a arrachés aux fureurs du fanatisme; c'est lui qui a préservé leur ville des malheurs de la Ligue; c'est lui qui a inspiré à leurs ancêtres, le courage de se déclarer pour Henri IV, lorsque ce Prince étoit poursuivi par la plus grande partie de la nation; enfin, c'est lui qui a procuré à leur ville, l'honneur d'avoir eu plus de part qu'aucune autre de la France, à la conquête que Henri IV a faite de son propre royaume. Bénissons donc les cendres de ce grand homme : elles existent dans l'Eglise des Minimes de Dieppe : il a été un des principaux bienfaiteurs de cette Communauté.



Elizabeth, Reine d'Angleterre, paya aussi cette année, le même tribut à la nature. Il n'y a point d'habitants de Dieppe, qui ne doivent honorer la mémoire de cette illustre Princesse; puisque sans en être sollicitée, leur n'a jamais, dans les guerres civiles, perdu de vue la conservation de leur ville. Elle la regardoit, du côté moral, comme la plus sage du royaume; car, quoique les Catholiques y dominassent dans le temps de la Ligue, elle s'en étoit déclarée l'ennemie; & du côté politique, cette Souveraine la regardoit comme la plus nécessaire à ses vues, puisque c'étoit par son port qu'elle faisoit passer des troupes & des secours, non en aussi grande quantité qu'elle auroit pu, mais à suffisance pour que le parti Calviniste ne succombât point entièrement sous les forces des Catholiques.

1603.

Nous avons ci-devant fait connoître que les murailles du nouveau temple des Protestants n'avoient point assez d'épaisseur pour pouvoir soutenir long-temps un pareil édifice: en effet, il ne put résister à une tempête qui s'éleva le matin de la veille de Pâque de l'année 1604. Il étoit l'heure où

1604.

l'on se rendoit au prêché; & l'éverfion de cet édifice couvrit environ cent personnes de fes débris. On en fava une foixantaine qui en avoient été grièvement bleffées, mais il en périt près de quarante.

Dans cette trifte conjoncture, les Proteftants demandèrent & obtinrent la permiffion de faire leur prêché dans la maifon de Geffin-Polet, qui étoit fituée dans le fauxbourg de la Barre, en attendant la construction d'un autre temple, dont ils firent la demande au Conseil. Le fleur Ango, Maître des Requêtes, fut nommé commiffaire pour choisir un emplacement. Ce magiftrat leur indiqua, dans le haut du fauxbourg de la Barre, un terrain qui fait l'angle de réunion des chemins qui mènent au hameau de Caude-Côte, & au village du Petit-Appeville, pardeffus les fontaines de Dieppe. Les Proteftants, après avoir applani ce terrain, qui avoit anciennement fervi de cimetièze à la Paroiffe de Saint Remi, y bâtirent un temple de cent-deux pieds de longueur, fur foixante & douze de largeur. Il y avoit au milieu de ce temple, vingt-deux pilafires en deux rangées, pour fou-

tenir le comble de cet édifice, qui ne fut achevé qu'à la fin de Septembre 1608. Ce fut dans ce nouveau temple que les Ministres de la Province tinrent leur Synode, le premier Avril 1609.

Le Roi, pour rendre moins sensible aux Dieppois, la perte qu'ils venoient de faire de M. de Chates, leur donna pour gouverneur, M. de Sigognes, fils de celui dont la mémoire leur étoit encore chère. Le fils imita les vertus de son père : il fut doux, humain, pénétré d'une vraie piété, & contint les Protestants dans les bornes prescrites par l'Edit de Nantes, avec la même fermeté dont son père avoit usé, pour leur faire exécuter les anciens Edits de pacification.

Les conventions d'une compagnie de commerce, & d'un établissement dans le Canada, qui n'avoient été qu'ébauchées par M. de Chates, furent arrêtées entre les négociants de Rouen & ceux de Dieppe, cette année 1606. Pour leur exécution, on fit dans le port de cette dernière ville, l'armement d'une petite flotte : on y embarqua un nombre suffisant d'artisans & de gens de bonne volonté, de Dieppe &

~~1604.~~  
1604.

1606.

de Rouen. Cette flotte fut commandée par le sieur Champelain ; elle sortit dans le mois de Mai 1608. Etant arrivée dans le fleuve de Saint-Laurent, le sieur Champelain ne jugea pas l'édifice construit à Tadoussac, placé dans un endroit favorable. Il remonta le fleuve jusqu'à l'endroit où son lit se rétrécit beaucoup, & il y fit débarquer son monde. On y bâtit des cabanes, & cette nouvelle habitation fut appelée Québec. Le sieur Champelain, instruit par les fautes du sieur Chauvin, y fit défricher le plus de terrain qu'il lui fut possible, & y fit semer du bled & du seigle. Enfin, après avoir fait ses échanges de marchandises pour les pelleteries des Sauvages, & après avoir mis quelque ordre dans la nouvelle colonie, & y avoir nommé des chefs pour la conduire, & l'avoir pourvue de vivres, il revint à Dieppe à la fin de 1609.

On fit, l'année suivante, un autre armement pour le Canada, qui fut encore mis sous les ordres du sieur Champelain. Les marins, arrivés à Québec, furent charmés d'y trouver les colons en bon état : ils avoient fait une récolte abondante des bleds & des

seigles qui y avoient été semés l'année antérieure ; & ils étoient prêts d'en récolter une beaucoup plus considérable cette année , à proportion de l'augmentation de leurs défrichements. Enfin , pour comble de prospérité , ils avoient fait alliance avec une des nations Sauvages voisine d'eux , qui , contente de la douceur & de la probité avec lesquelles les Dieppois s'étoient comportés dans les échanges qu'ils avoient faits depuis long-temps avec elle , leur avoit rendu de bons offices.

Les habitants de Dieppe ont continué avec avantage ce commerce du Canada , jusqu'à la malheureuse époque du bombardement de leur ville , dont nous parlerons dans son temps.

Au commencement de cette année 1606 , Sanchy , un de leurs capitaines de vaisseau , qui avoit fait plusieurs fois le voyage des grandes Indes & des Isles Moluques , en arriva richement chargé de muscades , de girofle & d'autres épiceries. Ce capitaine avoit lui-même fourni à son armement , à l'aide d'un Hollandois , nommé Moucherauw , qui s'étoit embarqué avec lui. Il y a lieu de penser que ce Hol-

1606.

1606. landois ne s'étoit associé avec Sanchy, que par un ordre secret de sa nation, afin de prendre connoissance de la navigation des Dieppois, & de leur commerce dans ces Isles Moluques; car Moucherauw sépara les bénéfices de ce voyage, & se retira en Hollande (1).

Cette indiscretion de Sanchy, de s'être associé avec un étranger, coûta cher aux citoyens de Dieppe par la fuite, & leur fit connoître que le mystère, dont leurs ancêtres couvroient leur navigation & leurs découvertes, étoit l'effet d'une prudence aussi bien raisonnée que lucrative.

Les armateurs de Dieppe firent, cette année, sortir une petite escadre de cinq vaisseaux armés en guerre, pour aller chercher au-delà de la ligne équinoxiale, les navires Espagnols & Portugais qui revenoient des grandes Indes. Cette petite escadre en prit quatre très-richement chargés, qu'elle emmena dans sa ville.

---

(1) Alors les Hollandois trafiquoient dans les Indes, & s'y battoient avec les Portugais; mais ils n'avoient pas encore navigué ni commercé dans les Isles Moluques.

Le Roi accorda, en 1609, aux Officiers municipaux de cette ville, à la demande de cette compagnie de Canonniers, dont un détachement lui avoit rendu un si grand service à la journée d'Arques, la permission de faire tirer un prix d'honneur. Le sieur Quetteville, Echevin, & en même temps capitaine de cette compagnie de Canonniers, fut chargé des cérémonies de cet exercice. Cet officier invita, par lettres, toutes les villes à trente lieues loin, d'y envoyer leurs plus habiles Arbalétriers au jour fixé, pour le 5 Juillet.

La veille de ce jour, ce capitaine, à la tête de la moitié de sa compagnie sous les armes, fut prendre son poste dans le fauxbourg de la Barre, à l'entrée de la barrière; & le sieur Néel, son lieutenant, à la tête de l'autre moitié de cette compagnie, se plaça dans le fauxbourg du Pollet, au-delà du pont. Tous deux reçurent avec accueil, les étrangers qui arrivèrent pour prendre part à l'exercice proposé.

Le 5 juillet arrivé, les bourgeois sous les armes, reçurent dans la grande place du marché, tous les Arbalétriers qui se présentèrent. Quand tous furent

1609. rassemblés, les bourgeois firent une décharge de leurs armes; après quoi ces Arbalétriers, qui avoient dans leur centre, le prix d'honneur, ouvrirent la marche pour se rendre au lieu où l'on devoit le disputer.

Ce prix étoit un navire bien décoré, tel qu'il paroît dans les armes de Dieppe: il avoit seize pieds de longueur; ses mâtures & ses agrêts étoient ornés de vaisselle de l'étain le plus fin: il étoit porté sur un encadrement, autrement dit berceau, qui avoit quatre roues. Il y avoit en avant, quatre nègres qui le tiroient, & en outre un nègre étoit employé à chaque roue pour faire marcher ce navire, & deux nègres le pouissoient par derrière. A chaque repos que les nègres étoient obligés de prendre pendant la marche, les compagnies bourgeoises qui suivoient ce navire, faisoient une décharge de leurs armes; & deux jeunes gens qu'on avoit placés dedans, y tiroient un petit canon de fonte qui en faisoit partie. Ce prix étoit estimé valoir quatre mille livres.

Il y a dans la prairie, qui est au-delà du fossé de la ville, un grand jardin, acquis avant ce temps par les

Officiers municipaux, des deniers de la Communauté. L'objet de cette acquisition avoit été de leur procurer un endroit de plaisir pour les délasser des travaux qu'ils prenoient pour le bien public, & en même temps un moyen de les réunir, & d'entretenir parmi eux, la concorde nécessaire pour opérer le plus grand bien. Ce jardin a paru depuis ce temps, de convenance aux Gouverneurs de Dieppe; ils s'en sont mis en possession, & ils en tirent un revenu: c'est ce qui a fait donner à ce jardin, le nom de *Monsieur*, sous lequel on le connoît aujourd'hui, & il n'en est resté aux Officiers municipaux, que les titres de propriété.

Cet endroit étoit orné d'arbres de futaie disposés en allées. Dès que les Arbalétriers y furent rendus, on indiqua le but: on publia les loix à observer pour cet exercice, & on fit choix des juges qui décideroient de l'adresse des concurrents. Le prix fut long temps disputé, & les coups jugés équivalents. Enfin il fut adjugé à Charles Bouffard, un des Officiers de la compagnie des Canonniers; mais à la condition d'en rendre la valeur de cent-vingt livres, à un Arbalétrier de

1609.

Beauvais, qui lui avoit long-temps disputé la victoire.

Cette compagnie d'Arquebusiers-Canonniens continue tous les ans de tirer un prix d'honneur, le troisieme Dimanche du mois de Mai : c'est un très-petit oiseau qu'on place au-dessus de l'ancien clocher de l'Eglise détruite de Saint Remi, qui tient au Château. Ceux qui disputent le prix, sont placés dans le fond du fossé qui est au-dessous de la côte du Château, sur laquelle cet ancien clocher est élevé ; ce qui donne une hauteur de trois à quatre-cents pieds : mais la difficulté d'abattre ce petit oiseau vient de ce qu'étant vissé dans une baguette de fer, on n'y peut parvenir qu'en frappant de sa balle, l'écussion qui le couvre, qui n'est que de la capacité de la balle même. Celui qui a cette adresse, en retire l'honneur & quelques privilèges ; & l'Hôtel-de-Ville lui remet cent-vingt livres, pour tenir lieu d'un prix.

Cette compagnie de Canonniens n'est plus aujourd'hui composée que de quatre-vingt bourgeois, qui font encore le service du canon de la place : ils portent l'uniforme de l'artillerie ; & pour compensation de leur service,

ils jouissent du privilège de l'exemption du logement de gens de guerre. Comme une partie d'entr'eux sont gens aisés, il en résulte que les autres habitants sont plus chargés de ce logement; ce qui est un lourd fardeau pour eux dans les temps de guerre avec l'Angleterre, où le commerce & la pêche sont interrompus.

Il est douloureux pour les bons citoyens, de voir les obstacles qu'on oppose à la confection du bien public. Si depuis vingt ans qu'on le propose, on s'étoit imposé en temps de paix où nous sommes dans l'aisance, seulement la moitié de ce qu'il en coûte en temps de guerre pour ce logement, il y a dix ans qu'il y auroit des casernes à Dieppe; que ses habitants seroient déchargés du logement des troupes, qui coûte trois fois plus que le paiement de la capitation; & que les troupes ne nuiroient plus aux mœurs publiques.

Le vaisseau le Montmorency, revint des grandes Indes au commencement de 1610: il étoit chargé de muscades, girofle & autres épiceries. Quoiqu'on eût doublé son armement, tant en hommes qu'en munitions de

---

---

1609.

1610.

1610.

guerre, cependant il rapporta un profit de quatre-cents pour cent, tous frais déduits. La raison qui avoit engagé les armateurs à cette double dépense, c'est que plusieurs autres de leurs vaisseaux qui étoient revenus des grandes Indes, avoient éprouvé quelques oppositions dans leurs traites, de la part des vaisseaux de la République d'Hollande, qui étoit alors en guerre avec les Espagnols & les Portugais.

La nouvelle de l'assassinat de notre bon Roi Henri IV, fit dans Dieppe la plus terrible sensation. Les citoyens rugissoient de colère contre le parricide: le désespoir paroissoit sur toutes leurs physionomies. Tous les travaux cessèrent, & on ne fut, pendant plusieurs jours, occupé que de sa douleur. Nos pères s'étoient attachés à ce Prince avec un zèle & un amour au-dessus de toute expression. Ces sentiments, pour sa mémoire, existent encore dans le cœur des Dieppois: on s'en apperçoit à la vive ardeur qui les anime, quand ils parlent de ce bon Roi.

*ÉVÉNEMENTS arrivés à Dieppe  
sous le règne de Louis XIII ; &  
ses Expéditions maritimes.*

PEU de temps après la mort de Henri IV , le Comte de Saint-Saires , Seigneur du Comté de ce nom , près le Neufchâtel , vint passer quelques jours à Dieppe. Se trouvant à dîner chez le gouverneur , avec un savant Jésuite nommé Gontéry , le sieur de Sigognes eut la malice , vers la fin du repas , de donner lieu à la discussion d'un article de religion contesté par les Calvinistes : il savoit que le sieur de Saint-Saires prétendoit être un des gentilshommes Protestants des environs le mieux instruit de la réforme , & qu'en conséquence il ne manqueroit pas de saisir cette occasion de faire valoir sa science. En effet , il réfuta avec vivacité , la proposition de M. de Sigognes : celui-ci répliqua avec avantage , étant soufflé par le père Gontéry. Le sieur de Saint-Saires s'en étant apperçu , se crut assez fort pour dis-

1609. puter avec ce Jésuite. Ce dernier, en observant la politesse & le sang-froid, ne fut pas long-temps à forcer le sieur de Saint-Saires jusques dans son dernier retranchement. Hors de combat, ce gentilhomme soutint toujours que la cause étoit bonne, & que ce n'étoit, de sa part, que faute d'habitude de la science scholastique, que le père Gontéry l'avoit égaré, à l'aide de quelques sophismes; mais que, si ce Jésuite acceptoit une conférence avec le ministre Cartaut, il perdrait alors tout l'avantage qu'il avoit eu sur lui.

Ce défi fut accepté; & la permission de faire cette controverse, fut consentie par la Reine régente. Le lieu en fut fixé chez M. de Sigognes. Le jour donné étant arrivé, le père Gontéry se trouva seul à lutter contre les ministres Cartaut, Natanaël Delaune & Antoine Guerout.

Cette assemblée fut des plus nombreuses; elle étoit composée des gentilshommes du pays & des principaux habitants de l'une & de l'autre religion. Le premier article à régler, fut de convenir des questions qui y seroient discutées: les ministres prétendirent que c'étoit à eux à les proposer:

le Jésuite, au contraire, représenta que ce n'étoit ni à eux ni à lui de les fixer; mais uniquement à M. le Comte de Saint-Saires, qui avoit donné lieu à cette conférence; & que, si ce gentilhomme le trouvoit bon, la controverse commenceroit par la discussion de la proposition qui avoit donné lieu à cette assemblée. Tous les assistans approuvèrent cette demande du père Gontéry; mais les Ministres ayant conféré ensemble, décidèrent leur retraite, soit par la raison que cette première question à discuter ne leur parût point avantageuse pour leur parti; soit parce que cette décision de l'assemblée ne leur indiquât aucune prévention en leur faveur.

Ce refus public des Ministres, d'entrer en lice contre un seul, ne fut interprété, par les gens sensés & sans passion, que comme une défiance de leur cause. Le Comte de Saint-Saires, ainsi qu'un grand nombre de Calvinistes présents, qui desiroient uniquement la connoissance de la vérité, sans partialité ni respect humain, se firent instruire & se réunirent à l'Eglise. Qu'il seroit à souhaiter, pour le bonheur de nos concitoyens encore

dans l'erreur, que leurs préjugés de naissance ne les empêchassent pas d'être aussi raisonnables que le furent le Comte de Saint-Saires, & plusieurs autres Protestants de cette assemblée!

1611.

M. de Sigognes fils, Amiral de la côte de Normandie, & Gouverneur de la ville & du château de Dieppe & d'Arques, mourut le 16 Avril 1611: il fut inhumé dans la Chapelle de la Vierge de Saint Remi. On y voit sa statue à genoux, derrière celle de son père. Ce Gouverneur fut regretté des citoyens, & il le méritoit à cause de la douceur, de la justice & de la vraie piété avec lesquelles il avoit rempli sa place, qui fut donnée, par la Reine régente, au sieur de Mouceau-Villers-Oudan. Ce dernier arriva dans Dieppe, & fit enregistrer son brevet en l'Hôtel commun, le 23 du même mois & an.

Le gain extraordinaire que procuroit aux Dieppois leur navigation dans les Isles Moluques, les engageoit à y envoyer tous les ans plusieurs vaisseaux; mais ils voyoient avec inquiétude, que les Hollandois, quoi qu'on fût en paix, traversoient le plus qu'ils le pouvoient, leurs traites avec les habitants de ces Isles dont Sanchy

leur avoit donné connoissance ; & que ces Républicains avides, diminueoient par leur concurrence, les profits immenses que les armateurs de Dieppe auroient pu faire : mais ces derniers ne pouvoient prévoir que ces étrangers voulussent, à force ouverte, les empêcher de continuer ce commerce, qu'ils avoient fait plus de cent ans avant eux, sur-tout étant alliés de la France, à laquelle ils avoient les plus grandes obligations. Il faut avouer que la cupidité de l'or est la passion qui a le plus déshonoré l'humanité : elle a toujours étouffé les sentiments d'honneur & de reconnoissance, & a toujours fait des ingrats.

Les Négociants mirent cette année en mer, pour les Isles Moluques, trois vaisseaux ; savoir, l'*Hermitage*, de six-cents tonneaux ; l'*Espérance*, de cinq-cents, & le *Montmorency*, de quatre-cents cinquante. Le principal commandement en fut donné au capitaine Baulieu. On fut, comme à l'ordinaire, bien reçu dans les royaumes d'*Achem*, de *Bantam* & de *Macassar* ; on y fit des traites avantageuses, & les trois vaisseaux reprirent la route de France.

La République d'Hollande qui, alors

1611. continuoit ses conquêtes sur les Portugais, dans les grandes Indes, regardoit comme un coup des plus adroits en politique qu'elle pût faire, de n'avoir plus de concurrents dans le commerce des épiceries, dont elle seule pourroit, à ce moyen, fournir l'Europe.

Les vaisseaux que les Dieppois envoyoit dans les Isles qui produisent cette denrée devenue d'un usage indispensable par l'apport qu'ils en avoient fait dans l'Europe, concurremment avec les Portugais, mettoient un obstacle à l'exécution du projet de cette République, qui combattoit pour exclure les Portugais de ces Isles. Henri IV, notre grand protecteur, n'existoit plus; & le temps d'une régence tumultueuse parut aux Hollandois être favorable au succès de leur injuste prétention: ils avoient eu connoissance de l'armement de Dieppe pour les Moluques; ils calculèrent le temps où ces trois navires pourroient faire leur retour; & en conséquence, ils armèrent en guerre cinq de leurs plus grands vaisseaux, & les envoyèrent à leur rencontre.

1613. Ils revenoient sans inquiétude. ni

ainte d'insultes, très-contents de la valeur de leurs cargaisons, lorsqu'après avoir repassé le Cap de Bonne-Espérance, ils furent attaqués par les cinq vaisseaux Hollandois. Cette hostilité imprévue surprit les capitaines sans les décourager : ils firent face à ces pirates ; mais ils ne purent résister à ses forces si supérieures. L'*Espérance* fut brûlée dans le combat ; l'*Hermitage*, monté par le capitaine Baulieu, fut pris, & le *Montmorency*, excellent voilier, se sauva & arriva dans Dieppe, l'an 1613, chargé de neuf-cents & tant de balles, tant de muscades, de girofle & autres épiceries, que d'autres marchandises.

Peu de mois après, les Hollandois envoyèrent le capitaine Baulieu & deux de son équipage qui n'étoient point péris dans le combat. Ces Républicains, pour rendre leur piraterie moins odieuse, avoient chargé ce capitaine, de remettre aux citoyens, à-peu-près la valeur des navires l'*Espérance* & l'*Hermitage*, ainsi que de leurs cargaisons. On accepta ce remboursement, croyant que c'étoit une espèce de réparation & de justice que la République faisoit, & que cette

1613. hostilité n'étoit point approuvée de la nation ; mais un des officiers du navire l'*Hermitage*, qui avoit été retardé en Hollande par maladie, à son retour, déclara à ses concitoyens, de la part de cette République, qu'elle leur défendoit d'aller à l'avenir chercher des épiceries dans les grandes Indes, sous peine de la perte de leurs vaisseaux & de leurs cargaisons, sans aucune restitution ; & cela, sous le prétexte qu'elle n'avoit pas fait, & ne faisoit pas la guerre aux Portugais dans ces pays éloignés, pour leur voir partager le fruit de ses conquêtes. Son insatiable avidité ne lui permettoit pas de faire attention que c'étoit commettre la plus grande injustice, en privant les Dieppois de tirer parti de leurs anciennes découvertes, desquelles ils n'avoient d'obligation qu'à leurs pères.

Se voyant dans la nécessité de combattre seuls contre une nation entière, qui étoit alors la plus forte en marine, les habitants de Dieppe furent forcés de renoncer à la branche la plus lucrative de leur navigation. Ainsi, les progrès d'une marine marchande seront toujours arrêtés, quand sa nation

aura point de marine militaire pour protéger. La marine marchande fournit des fonds, des officiers expérimentés & des matelots; & il ne faut pas d'autres moyens pour pouvoir former une flotte militaire : celle-ci doit donc toute protection à celle qui lui donne l'existence.

En cette année 1613, il y eut dans Rouen, une espèce de révolte contre les Commis des Fermes. Voici ce qui donna lieu. Henri IV, qui pendant son règne n'avoit point cessé de marcher aux citoyens, l'attachement le plus décidé, avoit déclaré leur ville exempte du paiement des deux tiers du droit qu'on levoit dans les autres ports du royaume, sur toutes les marchandises qui venoient, ou étoient réputées étrangères. Cette faveur avoit donné une grande importance à Rouen, ville par laquelle toutes les marchandises passaient pour la consommation du royaume.

Les Commis de la Ferme, sur un ordre particulier du ministère, qu'ils communiquèrent point, exigèrent tous droits en leur totalité. Le peuple se révolta & chassa tous les Commis de Rouen. Les Officiers municipaux,

1613.

dans la crainte que les Fermiers-Généraux ne fissent croire à la Reine que cette incartade n'étoit que l'effet d'une rébellion réfléchie, députèrent à Sa Majesté, deux de leurs Echevins, pour la prévenir que ce désordre n'étoit arrivé que par la faute même des Commis, qui avoient refusé la communication de l'ordre qu'ils disoient avoir reçu de percevoir le droit dans son entier. La Reine accorda sans peine le pardon demandé; mais à la condition que ce droit seroit, par la suite, perçu dans Dieppe, à l'instar de tous les autres ports de France.

En Août 1613, Sa Majesté accorda le droit de franc-marché pour le premier jeudi de chaque mois. Les

1614.

Lettres-patentes en furent registrées au Parlement, le 4 Juin 1614.

Les mécontentemens des Princes de Condé, de Longueville & autres grands du Royaume, ayant occasionné

1615.

des troubles dans l'Etat en 1615, les bourgeois recommencèrent à garder exactement les murailles de leur ville pour empêcher qu'il ne s'y introduisît aucune troupe du parti des Princes. Louis XIII, avant de partir pour Bordeaux, où il devoit recevoir l'Infante

Ann

Anne d'Autriche, écrivit au Gouverneur de Dieppe & à l'Hôtel-de-Ville, & leur enjoignit de veiller fidèlement à la garde de leur ville pendant son absence. Les citoyens se chargèrent de la défense des fortifications de la ville, & laissèrent au Gouverneur, les compagnies des troupes qu'ils souoyoient, pour la défense du Château, de la Citadelle & du Fort construit, comme nous l'avons dit, à la place de l'ancienne Bastille des Anglois.

Louis XIII arriva à Rouen, le 24 Novembre 1618, pour l'assemblée des Etats: Sa Majesté vint honorer Dieppe de sa présence; elle y arriva le 28 de ce mois, accompagnée de M. le Duc d'Orléans son frère, & de plusieurs Grands de sa Cour. Le sieur Villers-Dudan, gouverneur, fut au-devant du Roi jusqu'à Bacqueville, à la tête de trente jeunes principaux bourgeois, vêtus d'un riche uniforme & bien montés. Les habitants se mirent sous les armes, & furent recevoir Sa Majesté, dans la plaine qui se trouve entre Dieppe & le hameau de Janval. Le Roi eut la bonté de s'y arrêter, pour voir comment ils s'acquittoient des exercices militaires. Ce Prince fut

1618.

étonné de la célérité & de la précifion avec lesquelles ils faisoient leurs évolutions ; & il en faisoit l'éloge, lorsqu'il se trouva, sans l'avoir prévu, au centre d'un bataillon quarré, qui conduisit jusques dans Dieppe, en defilant avec exactitude, dans les passages étroits. La promptitude & l'habileté de leurs manœuvres firent d'autant plus de plaisir à Sa Majesté, qu'elle n'attendoit pas à trouver des bourgeois aussi bien exercés que les meilleures troupes du royaume. Le Roi fut salué de toute l'artillerie de la place, & le plus ancien Echevin le harangua. Etant entré dans la ville, ce Prince s'arrêta dans la grande place, pour regarder un rocher composé de porcelaine & de coquillages des Indes au-dessus duquel jaillissoit un jet-d'eau assez fort pour soutenir en équilibre à douze pieds de hauteur, un globe chargé de fleurs-de-lys, & surmonté d'une couronne. Il sortoit en outre de ce rocher, une quantité de petites fontaines, dont les eaux en passant à travers le bec des oiseaux qui paroissent s'y reposer, imitoient le gazouillement confus de chacun d'eux.

Le Roi traversa plusieurs arcs de

Triomphe décorés de ses armes & de son chiffre, qui étoient placés sur le passage, pour aller loger dans la maison du sieur Miffant, rue du Haut-Pas. Après souper, Sa Majesté honora de sa présence un grand feu d'artifice, dont l'effet fut accompagné de la décharge de vingt canons masqués par un édifice qu'on avoit élevé pour ce feu. Le Roi retourna à Rouen, après avoir séjourné deux jours dans Dieppe.

Louis XIII ayant reçu en grace le Duc de Longueville, à la sollicitation du jeune Duc de Luyne son favori, rendit à ce Prince le gouvernement de la Normandie, avec pouvoir de disposer de toutes les places militaires de cette province. M. le Duc de Longueville dédommagea le sieur de Villers-Oudan, & donna pour gouverneur de la ville de Dieppe, le sieur de Montigny, & pour lieutenant de Roi, le sieur de Bucaux.

Le Duc de Longueville se rendit à Dieppe le 25 Décembre de cette année; mais, pour éviter à la Ville, la dépense de la solemnité d'une première réception, comme Gouverneur de la province, il passa par la porte du Seurs du Château, & fut salué par une

1618.

décharge de toute l'artillerie de la place. Le Corps de l'Hôtel-de-Ville & ceux des autres juridictions montèrent au Château pour lui rendre leurs devoirs.

Afin de capter plus particulièrement la bienveillance de ce Gouverneur de la province, les Protestants nommèrent les principaux d'entr'eux pour le complimenter de leur part. Cette singularité frappa les autres citoyens Catholiques, dont ils paroissoient, par cette démarche, vouloir se diviser; ce qui les indisposa. Réellement cette conduite des Protestants n'étoit pas réfléchie; car tous les habitants d'une ville, de quelque religion qu'ils soient, ne font qu'une seule société de citoyens.

1619.

La guerre civile s'étant malheureusement rallumée en 1619, M. le Duc de Longueville choisit Dieppe pour en faire sa place d'armes, parce qu'il étoit sûr du sieur de Montigny & du sieur de Bucaux, ses créatures. Ce Prince voulut forcer les bourgeois à travailler à la réparation des fortifications: ceux-ci qui pénétrèrent son projet, non-seulement s'y refusèrent mais encore cessèrent de monter

garde & de faire le service militaire. M. de Longueville leur commanda de rassembler sous les armes, chacun sous leurs capitaines, par compagnies, & de se rendre dans la grande place, sous peine de punition exemplaire contre les défaillants.

Tous les bourgeois obéirent, & le vieux capitaine Saures s'y fit apporter la tête de sa compagnie. Dès qu'il parut sur la place, les autres capitaines qui étoient de beaucoup ses adrets, l'entourèrent & lui demandèrent son conseil dans une occurrence épineuse. Ce vénérable vieillard, qui avoit fait la guerre sous les ordres de M. de Chates, se contenta de leur dire : *Mes amis, je n'ai dans ma vie servi que le Roi de France, & je n'en servirai jamais d'autre, dût-il m'en coûter le sacrifice du peu de jours que j'ai encore à vivre.* Ensuite il pria ces capitaines qui l'entouroient, de se ranger de côté, afin qu'il pût parler aux bourgeois de sa compagnie, & il leur dit : *Mes camarades, tant que j'ai eu l'honneur de vous commander, je vous ai conduits dans le chemin de l'honneur; si vous vous souvenez de l'obéissance que vous m'avez jurée pour le*

1619. *service du Roi, séparez - vous dans l'instant, & retirons-nous tous dans nos maisons.* En effet, il ordonna à ses porteurs, de le ramener chez lui : dans l'instant sa compagnie se sépara, & toutes les autres l'imitèrent, malgré les menaces de M. de Longueville, qui arriva lorsque les bourgeois s'en alloient dans leurs maisons.

On doit dire, à la louange de ce Prince, qu'il fut se contenir dans une circonstance aussi épineuse, & qu'il ne molesta en rien, le capitaine Saures, qui mourut de vieillesse, quatre mois après.

Vu ce refus de service par les habitants, M. de Longueville, outre la garnison du Château qui, à cause du sieur de Montigny, lui étoit dévouée, quoique soudoyée par la Ville, fit entrer dans Dieppe, six-cents hommes d'infanterie, qu'il logea chez les bourgeois. Dans une position aussi critique, les Officiers municipaux engagèrent un d'entr'eux à partir à l'insu des sieurs de Montigny & de Bucaux, pour instruire le Roi de la conduite que tenoit M. de Longueville. Sa Majesté prit le parti de se rendre elle-même à Dieppe.

Dès que M. de Longueville en fut informé, effrayé de cette arrivée, qui alloit détruire ses desseins, il fit solliciter les Officiers municipaux par quelques partisans qu'il avoit dans la ville, afin qu'ils envoyassent des députés au Roi, pour l'assurer de sa fidélité. Ce Duc poussa la dissimulation jusqu'à venir lui-même à l'Hôtel-de-Ville, où il assura les Echevins & les Notables, que le Roi n'avoit pas de sujet plus fidèle que lui; qu'il étoit fâché d'avoir alarmé le zèle des habitants pour le service de Sa Majesté, par une démarche qui, quoique mal réfléchie, étoit au fond très-innocente; & que, pour ôter cette impression, contraire à ses propres sentiments, qu'ils avoient prise mal-à-propos, il alloit faire sortir de la ville, la troupe qu'il y avoit amenée, & en partir lui-même.

Les citoyens étoient trop pleins de fidélité, de bonne-foi & de générosité, pour soupçonner le Prince d'une fourberie dont ils n'étoient pas capables; sans cela, ils eussent été plus méfians, & ils auroient pensé que l'infidélité & la bonne-foi ne vont jamais ensemble. Ils coururent grand risque d'être la dupe de leur simplicité, quelque res-

1619. pectable qu'elle fût ; car, charmés de cette protestation, & craignant d'avoir donné sans fondement, des idées injustes à Sa Majesté, ils lui députèrent sur le champ, deux Echevins, pour l'assurer des bonnes dispositions de M. de Longueville.

Les députés rencontrèrent le Roi qui venoit à Dieppe, lorsqu'il descendoit la côte de Sainte-Catherine près de Rouen. Ils se jettèrent aux pieds de Sa Majesté, & l'assurèrent que M. de Longueville partageoit leurs sentiments de respect, d'amour & de fidélité ; & sur quelque doute que le Roi en témoigna, les députés représentèrent humblement, que ce Duc n'avoit point assez de troupes pour se rendre maître de leur ville malgré eux. Sa Majesté les renvoya, & leur dit avec bonté, qu'elle s'en fioit à leur parole & à leur bravoure.

Content d'avoir levé l'obstacle que le Roi eût apporté à l'exécution de son projet, si Sa Majesté fût venue jusqu'à Dieppe, M. de Longueville continua d'employer sa troupe à mettre en état les fortifications, sans la renvoyer, comme il l'avoit promis. Enfin, les bourgeois virent arriver tout-d'un-coup

Sans leur ville, quatre mille hommes  
 de pied & six-cents chevaux. Cette in-  
 signe manœuvre du Duc de Longue-  
 ville les mit au désespoir; & ils médi-  
 toient, dans le secret, comment ils  
 pourroient s'y prendre, même au péril  
 de leur vie, pour sécouer le joug qu'on  
 leur imposoit, quand la nouvelle de  
 l'accommodement du Roi avec la Reine  
 sa mère & les Princes arriva dans  
 Dieppe. A cet heureux événement,  
 le Duc de Longueville licencia ses  
 troupes; & les citoyens bénirent Dieu,  
 qui les tiroit d'un si mauvais pas.

Quoique les Protestants pussent être  
 élus dans les places municipales, ce-  
 pendant depuis qu'ils avoient fait  
 bande à part, comme nous l'avons dit  
 ci-dessus, on n'en vit plus guère être  
 nommés pour exercer ces offices. Cette  
 mortification pour eux, fut l'effet du  
 ressentiment de leur fausse démarche.  
 Les Catholiques étoient alors trois fois  
 au moins plus nombreux dans Dieppe,  
 que les Calvinistes; par conséquent la  
 réunion de leurs voix l'emportoit sur  
 celles de ces derniers, qui ne purent  
 digérer cette exclusion. Le levain de  
 discorde, dont la fermentation avoit  
 causé tant de malheurs, reparut; les

1622.

Protestants firent voir leur esprit de mutinerie, en refusant de s'acquitter du service militaire & des devoirs de citoyen. M. de Montigny en fit part à M. le Duc de Longueville, qui se rendit à Dieppe avec sa compagnie de Gendarmerie, un Dimanche matin du mois de Mai 1622.

Ce Duc arrivé pendant que les Calvinistes faisoient leur prêche dans leur temple situé au fauxbourg de la Barre, fit fermer les portes de la ville, & fit prendre les armes à tous les bourgeois Catholiques, avec ordre de se rendre sur la grande place. A mesure qu'ils y arrivoient, ce Gouverneur de la province les envoyoit garder les portes, les places publiques & les postes ordinaires. Ces précautions prises, ce Seigneur fit marcher dans les rues, les gentilshommes à cheval de sa suite, & sa compagnie de Gendarmes divisés en quatre détachements, qui alloient chacun de son côté, pour empêcher toute émeute. Quand tout fut en état, il fit ouvrir les maisons des Protestants, en fit prendre les armes, & refermer ensuite ces maisons. Cette expédition finie, l'on ouvrit les portes de la ville, & les Calvinistes trop foibles & dé-

pouillés de leurs armes, furent forcés d'être tranquilles.

Il résulta un inconvénient de cette opération qui donnoit de la tranquillité ; c'est que les citoyens Catholiques devenoient seuls chargés du service de la place : mais, sur la représentation qu'ils en firent au Conseil, il fut ordonné à chaque bourgeois Protestant, de payer huit sols par chacun jour où son tour de monter la garde arriveroit, pour le salaire de ceux des artisans Catholiques qui la monteroient à leur place ; ce qui fut exécuté.

Cette espèce de contribution donna lieu de savoir combien il restoit de Calvinistes dans Dieppe en état de servir, non compris les gens de mer, qui en étoient exempts : le nombre n'en monta qu'à quatre-cents onze. Il est surprenant de voir combien la Religion Catholique avoit repris le dessus dans cette ville, depuis 1563 ; car alors, comme nous l'avons observé dans ce temps, les cinq sixièmes étoient Protestants. Ce petit nombre actuel de Calvinistes n'osa remuer pendant la guerre que Louis XIII fit cette année aux Protestants, qui fut terminée par la paix que Sa Majesté voulut bien

1622. leur accorder étant à Montpellier.

La navigation & le commerce avoient beaucoup souffert de l'exclusion des Isles Moluques. Plusieurs des armateurs de Dieppe qui y avoient ci-devant employé leurs fonds, se virent obligés de les tourner sur d'autres parties de navigation, soit en Amérique, soit en Afrique, soit pour les pêches, soit pour les côtes des Indes.

1624. La France fit, en 1624, un traité avec la Hollande contre l'Espagne. Cette guerre excita les armateurs d'Anvers, d'Ostende & de Dunkerque à armer des corsaires qui coururent les mers, pour enlever ceux des vaisseaux de Dieppe qui revenoient des côtes d'Afrique & d'Amérique, ou des Indes. Ces corsaires n'en purent prendre aucuns; mais ils incommodèrent beaucoup les pêches, dont ils enlevèrent plusieurs bateaux. Pour donner chasse à ces corsaires, les Dieppois armèrent plusieurs vaisseaux, entr'autres, un de trente canons & de trois-cents hommes d'équipage, commandé par le sieur Diel-de-Nambuc: mais la paix s'étant rétablie lorsque ces vaisseaux étoient prêts à sortir de leur port, pour ne

point perdre les frais de leur armement, les armateurs les destinèrent à la conquête des isles de l'Amérique, qui étoient habitées par les Caraïbes, avec ordre de les en chasser, s'ils ne vouloient pas s'allier avec eux, & leur céder du terrain le long de leurs côtes.

Le fleur de Nambuc aborda l'isle de Saint-Christophe & en prit possession: mais, par le hazard le plus singulier, Waerner, capitaine Anglois, faisoit le même jour une pareille cérémonie de l'autre côté de cette isle; de sorte que les deux nations ayant parti à-peu-près dans le même temps de l'endroit où elles avoient abordé, elles furent réciproquement surprises de se trouver chacune dans le milieu de cette isle, ayant chacune les mêmes prétentions. Un événement si imprévu mit les nouveaux venus dans le cas de parlementer. Après plusieurs propositions, il fut amiablement arrêté que les deux nations resteroient respectivement en possession de chaque côté de l'isle, par lequel elles étoient arrivées, jusqu'à l'endroit où elles s'étoient rencontrées, avec les conditions, que dans le cas où leurs mères-patries seroient en guerre

1624. l'une contre l'autre, les Anglois & les François de cette isle vivoient en paix; & que dans le cas où l'isle feroit attaquée par toute autre nation, les François & les Anglois de Saint-Christophe contribueroient également de toutes leurs forces, pour sa défense. Ces conditions ont eu leur exécution jusqu'à la paix de Riswich de 1697, par laquelle la propriété entière de cette isle a été cédée à l'Angleterre.

De Nambuc ayant quitté Saint-Christophe, fut touché aux isles de la Martinique & de Saint-Vincent. Il en prit possession, & expulsa les Caraïbes de la Martinique. En reconnoissance de cette conquête, ses descendants, qui ont de riches habitations dans cette isle, y jouissent encore de plusieurs privilèges.

Les capitaines Aline & Duplessis, qui commandoient deux autres vaisseaux que les Dieppois avoient aussi armés contre les Flamands, abordèrent à la Guadeloupe, dont ils se rendirent les maîtres malgré les Caraïbes.

1626. Le 21 Mars 1626, le Conseil accorda à la ville de Dieppe, un Arrêt qui autorisa le doublement des Octrois, & en ordonna le tarif.

Les Négociants de cette ville augmentoient leur commerce dans le Canada : ils y étoient encouragés par leur colonie de Québec, & par les bénéfices qu'ils tiroient de la vente des pelleteries. En 1627 ils y envoyèrent quatre gros navires, dont le principal commandement étoit donné au capitaine Rocman. Dans ce temps même Charles I, Roi d'Angleterre, déclara la guerre à la France ; & ce fut, par malheur pour les deux nations, la rivalité de Buckincham & du Cardinal de Richelieu, qui en fut la véritable cause. Ces deux premiers Ministres auroient bien dû étouffer toute jalousie personnelle, & réfléchir que la rivalité malheureuse qui agite depuis long-temps les deux peuples, n'étoit que trop suffisante pour leur donner des occasions de guerre, sans y ajouter celle de leurs passions respectives. Les quatre vaisseaux de Dieppe furent attaqués dans leur route, par une Escadre Angloise. Quoique bien inférieurs en forces, les Dieppois se battirent pendant quinze heures avec une habileté de manœuvres, & une bravoure qui balançoient la victoire ; mais ayant consommé leurs

1627. poudres, ils furent contraints de se rendre.

Nous ennuierions ceux qui liront ces Mémoires, si nous entrions dans le détail des exploits que firent les marins de cette ville pendant cette guerre : la quantité de navires & de richesses qu'ils enlevèrent aux Anglois, surpassèrent vingt fois la perte que la prise des quatre vaisseaux leur avoit causée.

Si la marine militaire de l'Angleterre étoit devenue puissante alors, c'est parce que la Reine Elisabeth & ses successeurs avoient favorisé la marine marchande : la mer étoit couverte de navires Anglois de cette classe. Les armateurs de Dieppe le voyoient depuis quelque temps avec jalousie : aussi armèrent-ils le plus promptement qu'ils purent, les meilleurs voiliers de leur port, afin de courir sur tous les navires marchands des Anglois. Ils mirent quatorze à quinze corsaires en mer, & il n'y en eut aucun qui n'y fit des prises considérables ; entr'autres, Thomas Langlois prit dans cette guerre, dix-huit à vingt navires marchands, dont la valeur des cargaisons monta à plus de seize-cents mille livres : somme alors considérable.

Ces succès maritimes, dans cette guerre, n'étoient qu'une suite naturelle de l'ordre des choses. Depuis plus de cinq-cents ans, les citoyens faisoient leur principal état de la navigation : hydrographie, la construction & le grément des vaisseaux étoient à Dieppe, dans une perfection que l'on connoissoit trop peu dans le reste de l'Europe : ces habitants étoient donc plus sûrs de leur route ; leurs vaisseaux étoient meilleurs voiliers ; enfin, les officiers & les matelots, très-habiles dans la manœuvre, joignoient à ce mérite, une bravoure à toute épreuve ; & si celle des Anglois pouvoit lui être égale, elle ne pouvoit la surpasser. Ceux-ci ne s'étoient adonnés à la mer avec ardeur & application, que depuis environ cinquante ans : leur construction & le grément de leurs navires n'avoient point encore la perfection qu'ils ont acquis depuis : à la vérité ils avoient dès ce temps, quelques bons marins, mais ils étoient employés sur leurs escadres ; & les corsaires Dieppois mettoient toute leur science à les éviter, pour tomber sur leurs navires marchands. Cette conduite de ces corsaires, désola & appauvrit la Na-

1627. tion Angloise. Tout peuple qui habite une isle & qui fait commerce, trouvera insupportable cette manière de lui faire la guerre : en effet, toutes ses richesses sont portées nécessairement sur les mers ; & dès qu'on les lui enlève, on le prive des fonds mêmes qui lui sont nécessaires pour continuer la guerre.

Les Anglois faisoient depuis quelque temps, à l'imitation des négociants de Dieppe, la traite des Nègres sur les côtes d'Afrique. Deux capitaines corsaires de cette ville s'associèrent pour aller les y attaquer. Etant arrivés sur ces côtes, Dupré & Bontans ( noms de ces deux capitaines ) coururent sur un vaisseau Anglois de vingt-quatre canons qui faisoit cette traite : ils lui livrèrent combat & l'enlevèrent. Dix à douze jours après, ils apperçurent un autre vaisseau de trente canons qui faisoit aussi ce commerce. Les deux vaisseaux volèrent à sa rencontre : les Anglois se battirent avec opiniâtreté ; mais ils furent forcés de se rendre, après huit heures de combat. Ces deux vaisseaux avoient dans leurs bords neuf-cents & tant de Nègres, ce qui procura un profit avantageux aux armateurs.

Quoique les Hollandois eussent exclus les Dieppois des Isles Moluques, ces derniers envoyoyent néanmoins tous les ans, deux ou trois navires pour faire commerce sur les côtes de Malabar, de Coromandel, & aux bouches du Gange, où les Hollandois n'avoient pas de prétentions exclusives. Le capitaine Régimon fut un de ceux qui y furent envoyés en 1630. Il en revint en 1632; son vaisseau étoit chargé des plus riches marchandises, & jamais navire n'a apporté un profit plus immense à ses armateurs & à son équipage. Ce capitaine, auquel on demanda comment il avoit pu faire, pour rapporter une cargaison plus de cinquante fois supérieure à celle dont il avoit été chargé pour aller aux Indes, répondit qu'il avoit fait rencontre dans le Golfe Persique, de trois vaisseaux Persans qui avoient exigé de lui le salut, & qu'il vint leur rendre compte de ce qu'il venoit faire dans leurs parages; que, sur le refus qu'il leur avoit fait de l'une & de l'autre demande, ces trois vaisseaux lui avoient livré le combat, & qu'il avoit eu le bonheur d'en prendre deux, chargés de toutes les richesses qu'il apportoit.

1630.

Soit que les Persans se fussent plaint au Gouvernement ; soit que le Cardinal de Richelieu ne crût pas le rapport de Régimon, ce Ministre lui fit demander s'il n'avoit pas amené en France quelqu'un des équipages de ces deux navires Persans, pour justifier de son avancé. Régimon fit assurer le Ministre qu'il avoit mis tous les hommes qui étoient dans ces deux navires, à la première terre où il avoit pu aborder ; & que même il leur avoit rendu leurs navires, après avoir fait passer dans le sien, toutes les richesses dont ils étoient chargés. Sans doute que cette déclaration ne satisfit pas le Cardinal de Richelieu, puisqu'il le fit prendre & renfermer à la bastille, dans laquelle il ne resta que trois mois.

Les négociants à qui Régimon avoit procuré un si grand bénéfice, armèrent de nouveau son vaisseau, & le renvoyèrent aux grandes Indes. Ce capitaine étant parvenu à l'embouchure de l'Inde, y trouva un vaisseau Anglois beaucoup plus grand que le sien : il jugea de convenance de faire politesse au capitaine Anglois, & l'invita de venir dîner à son bord, où il le reçut avec la plus grande

cordialité. Cet Anglois engagea, à son tour, Régimon de se rendre le lendemain sur son vaisseau. Ce dernier accepta cette invitation; mais à peine fut-il arrivé dans ce navire, que le capitaine Anglois lui déclara qu'il le retiendroit comme prisonnier de guerre, pour lui apprendre qu'on ne venoit pas impunément interrompre le commerce de sa nation dans l'Inde. Il paroît que cet Anglois avoit reçu des Hollandois, le germe des prétentions exclusives; & la première de ces deux nations ne l'a que trop développé pour notre malheur.

Régimon ne perdit point son sang-froid: sur la déclaration du capitaine Anglois, il cria aux gens de sa chaloupe, qui s'en retournoient à leur vaisseau, de ne point venir le reprendre, parce qu'il étoit arrêté prisonnier. Ceux-ci firent force de rames pour rejoindre leur navire; ce qu'ils eurent le bonheur d'exécuter, malgré quelques coups de canon que leur tira le vaisseau Anglois, dont ils ne furent point atteints.

A l'annoncé de cette trahison, le second de Régimon comprit que le vaisseau Anglois alloit venir l'atta-

1630.

quer ; en conséquence , il se prépara au combat. La conjecture de ce second capitaine étoit juste , car son équipage étoit encore occupé à se mettre en état de défense , lorsque l'Anglois vint à lui. Les Dieppois joignirent l'indignation de cet infame procédé , à leur bravoure ordinaire , & , quoique plus d'un tiers moins forts , ils obligèrent les Anglois de lâcher prise. Ce second de Régimon continua sa route pour la côte de Coromandel , à laquelle il étoit destiné , & y fit les échanges de ses marchandises.

A son retour , ce second exécuta l'ordre que les armateurs avoient donné à Régimon , de tenter de prendre possession d'une baie propre à établir un entrepôt dans l'Isle de Madagascar , & revint à Dieppe.

Les citoyens ne comptoient plus revoir le capitaine Régimon , quand , à leur grand étonnement , ils le virent arriver dans leur ville , environ deux mois après le retour de son navire. Ce marin déclara qu'il avoit eu le bonheur d'être conduit par les Anglois , de l'embouchure de l'Inde à Surate ; qu'il avoit fait un présent à un Truchement qui étoit venu à bord , sous la promesse de celui-ci , de dire au

Gouverneur de Surate, qu'il y avoit dans le vaisseau Anglois, un capitaine François qui avoit quelque chose d'important à lui communiquer; que, sur cet avis, ce Gouverneur l'avoit fait venir devant lui; qu'il s'étoit plaint du procédé de l'Anglois, contraire au droit des gens; & que cet Officier du Grand-Mogol, après confrontation avec le capitaine Anglois, avoit dit à ce dernier, que son Empereur permettoit la liberté du commerce à tous étrangers, sans exclusion d'aucuns; qu'une pareille conduite étoit insultante pour son Maître, qui accordoit sa protection à tous ceux qui se trouvoient sur les terres & sur les côtes de sa domination; que si lui capitaine Anglois ne mettoit pas Régimon dans son pays, & ne faisoit pas passer aux Indes, dans l'espace de deux ans, un certificat bien en règle de l'exécution de cet ordre, il en feroit le rapport à son Maître, qui, étant la justice même, feroit arrêter dans ses ports, tous les Anglois & les feroit traiter comme des pirates. Ce fut donc par la fermeté de ce Gouverneur, que Régimon dût son retour dans sa patrie. Par malheur, la Nation Angloise n'a pas

1630. toujours rencontré de pareils Gouverneurs.

La ville de Dieppe eut le malheur d'être affligée de la peste en 1630: elle s'y communiqua par une cargaison de fouliers. La contagion y fit un grand ravage. Afin d'obtenir la cessation de ce fléau, les habitants firent un vœu à Notre-Dame-de-Lieffe; & pour s'en acquitter, dès que la peste fut cessée, ils députèrent quatre Echevins, qui, suivis d'un nombre de bourgeois, furent, conformément à leurs promesses, porter à cette Eglise, un navire d'argent, sur l'un des côtés duquel étoit écrit en lettres d'or; *Vœu public de Dieppe.*

1635. La guerre ayant été déclarée en 1635, à Philippe IV roi d'Espagne, le Gouverneur de cette Ville arrêta, du consentement de la Communauté, qu'on rendroit aux Protestants, les armes qu'on leur avoit enlevées de la manière dont nous l'avons dit: à ce moyen, ils firent personnellement leur service; & cela augmenta les défenseurs de la place. Les Calvinistes demandèrent qu'on rétablît dans leurs postes d'officiers, ceux d'entr'eux qui jouissoient de cette prérogative avant leur

leur défarmement de 1622: mais la  
Communauté, loin d'adhérer à cette  
demande, délibéra qu'à l'avenir on ne  
seroit plus d'élection de Calvinistes,  
pour être officiers de la bourgeoisie.

1635.

Si les navigateurs de Dieppe ont eu  
la gloire d'ouvrir la barrière qui sépa-  
roit les deux mondes, cette ville a aussi  
donné naissance à une espèce particu-  
lière de guerriers, dont l'antiquité  
n'avoit point donné de modèle, &  
dont vraisemblablement, l'avenir ne  
fournira point d'imitateurs. Cette mi-  
ce guerrière a surpassé, par ses actions  
extraordinaires, tout ce qu'on a dit de  
plus brave des Grecs & des Romains.  
Pendant un assez court espace de temps,  
elle a étendu ses exploits dans la lon-  
gueur de près de trois mille lieues,  
tant sur mer que sur terre: elle prit  
le nom de Flibustiers, qui, dans l'an-  
cien langage Normand, exprimoit les  
coureurs après le butin; comme si on  
disoit les *Butiniers*.

Un des capitaines de navires qui  
s'appelloit Legrand, voyant la guerre  
déclarée avec l'Espagne, proposa à  
plusieurs mariniers de s'associer avec  
lui, pour aller en flibuste sur cette na-  
tion. Les Dieppois ne voyoient pas

Q

1635.

sans jalousie, les Espagnols être les seuls maîtres des richesses de l'Amérique; d'ailleurs, ils ne pouvoient oublier l'indigne traitement que cette nation avoit fait à Ribault & à ses camarades: ces motifs déterminèrent sur le champ, cinquante des meilleurs mariniers à suivre Legrand. Cette société n'adopta point l'ordre ordinaire des choses: ce ne fut pas aux négociants que Legrand & ses camarades eurent recours pour faire leur armement; chacun d'eux fournit ce qu'il put à une masse commune; ils en achetèrent un navire de médiocre grandeur; ils l'armèrent de deux canons, d'arquebuses, de pistolets, de sabres, de haches-d'armes & de munitions de guerre & de bouche, à proportion du temps qu'ils avoient résolu de garder la mer, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils eussent pris un plus grand navire Espagnol & mieux armé que le leur, afin de pouvoir faire des prises plus considérables.

Ces nouveaux Flibustiers partirent de Dieppe & furent se rendre sur les côtes de Saint-Domingue, par où les Espagnols faisoient ordinairement route pour se rendre en Europe. Ils furent

quatorze à quinze jours en observation, sans rien découvrir; enfin, ils apperçurent un grand navire, furent à sa rencontre, & s'en étant approchés d'assez près, leur joie fut extrême de le reconnoître pour un galion d'Espagne: ils forcèrent de voiles & coururent sur lui. L'aborder & sauter dedans, ne fut qu'un même instant; tous s'écrièrent: *Ou flibuste, ou la mort.* Ce fut par la suite, le cri de guerre de tous leurs successeurs. L'équipage de ce grand navire, six fois plus nombreux, effrayé d'une pareille témérité, se défendit foiblement. Les Flibustiers tuèrent ceux qui firent résistance, & obligèrent le capitaine Espagnol de se rendre.

Legrand eut la prudence de faire passer sur son petit navire, tous les matelots Espagnols, & il le leur donna, avec toutes les provisions de bouche qui étoient dedans, afin qu'ils s'en fussent où ils le jugeroient à propos. Pour lui, ainsi que ses cinquante camarades, montés sur un beau navire chargé de richesses, revinrent à Dieppe, où ils arrivèrent dans le courant de Mai 1636. Ils déposèrent dans les mains de leur Gouverneur, le Capitaine, le

1635.

Second , & tous les autres officiers Espagnols de ce navire, comme prisonniers de guerre. Il les avoient traités avec humanité pendant la traversée. Je dois rendre ici justice aux mariniers de Dieppe : jamais aucune nation n'a eu à se plaindre de leur cruauté ou de leurs mauvais procédés après la victoire.

Le bénéfice immense que ce galion donna aux cinquante Flibustiers , enflamma la cupidité des autres marins , & même d'un nombre de jeunes citoyens qui n'alloient point en mer. On vit dans Dieppe , sept sociétés qui armèrent autant de navires en même temps , pour la flibuste. Les grandes richesses qu'ils rapportèrent , donnèrent de l'émulation aux mariniers des autres ports du royaume ; & quantité de braves gens qui se trouvoient mal dans leurs affaires , prirent ce parti , comme une ressource qui les tireroit d'une misère qui leur paroissoit plus dure que la mort.

Trop d'Auteurs ont parlé de ces guerriers extraordinaires, pour que nous nous permettions d'en rapporter quelques expéditions : nous nous bornons à dire , que la témérité de leurs entreprises & de leurs exploits , ainsi que

la singularité de leurs loix militaires, ne paroîtront pas plus croyables, que les travaux d'Hercules. Le dernier de cette milice flibustière que nous avons vu à Dieppe, étoit le sieur Sevault, mort très-âgé en 1743; il étoit surnommé *la Vera-Cruz*, parce qu'il s'étoit distingué dans cette dernière expédition des Flibustiers.

Les Chartreux de Gaillon crurent que c'étoit donner un scandale, de permettre l'existence du temple des Calvinistes sur le terrain du cimetière de l'ancienne Eglise de Saint Remi, qui relevoit de leur seigneurie de Caude-Côte: en conséquence, ils présentèrent leur requête, par laquelle ils demandèrent la démolition de cet édifice existant sur un terrain qui leur appartenoit à droit de déshérence; & ils se disoient d'autant plus fondés à le prétendre, que non-seulement ils n'avoient pas approuvé cette bâtisse, mais que même ils n'en avoient pas été prévenus, comme ils auroient dû l'être, en leur qualité de Seigneurs du lieu. Le Conseil évoqua la connoissance de cette affaire, en 1636, sur la requête des Protestants, & ordonna qu'avant faire droit, l'Hôtel-de-Ville

1635.

1636.

1636.

366 M É M O I R E S

donneroit son avis sur l'inspection du local, & sur la convenance & disconvenance de la situation de ce temple à cet endroit. Les Echevins ayant présenté que l'intention du Conseil étoit de différer à un autre temps, pour prononcer sur cette demande des Chartreux; ces Officiers municipaux n'envoyèrent point leur avis au Conseil, & l'affaire resta surfile.

Les citoyens de Dieppe avoient été les premiers de l'Europe qui avoient découvert les côtes d'Afrique au-delà du Cap-verd, & qui en avoient transporté des Nègres dans l'Amérique, pour la culture de ce pays. En cette année, quelques armateurs des autres ports de la France, envoyèrent plusieurs navires à la traite des Nègres, & voulurent partager avec les premiers, cette branche de commerce, qui n'eut jamais dû exister. Les négociants de Dieppe se plaignirent au Cardinal de Richelieu du préjudice que leur feroit cette concurrence: ils représentèrent, entr'autres, à ce Ministre, qu'ils s'étoient obligés, pour faciliter ce commerce, de faire tous les ans, des présents aux petits Souverains de ce pays, ce à quoi ils n'avoient jamais

manqué ; que ce n'étoit qu'à cette con-  
 dération que les navires des autres  
 ports , partis pour cette traite , pou-  
 voient la faire ; que d'ailleurs ce com-  
 merce ne pourroit se continuer, qu'au-  
 tant que les armateurs y travailleroient  
 de concert ; sans quoi, la concurrence  
 en rendroit infructueux. Le Ministre  
 ayant examiné la question, leur ac-  
 corda un privilège exclusif pour la  
 traite des Nègres, sous la dénominati-  
 on de Compagnie du Sénégal.

Pour donner plus de consistance à  
 cette partie, ces négociants équipèrent  
 deux gros vaisseaux, qu'ils chargèrent  
 de matériaux & d'ustensiles propres à  
 construire un Fort, & l'on embarqua  
 sur les autres navires qui alloient faire  
 la traite des Nègres, les provisions de  
 bouche nécessaires pour ceux qui de-  
 voient l'habiter. Le capitaine Lambert  
 fut chargé du commandement : ils  
 abordèrent au Sénégal sur la fin de  
 1637 : ils y bâtirent un Fort dans le-  
 quel ils laissèrent quarante Dieppois.  
 Ils furent donc les fondateurs de cette  
 colonie, comme leurs pères l'avoient  
 été du petit Dieppe, situé sur la partie  
 supérieure de cette côte de l'Afrique,  
 au près de l'équateur.

1636.

1637.

1637.

Le capitaine Lambert, de retour de son voyage, rendit compte à ses armateurs du bon état des choses. Ils armèrent encore les mêmes vaisseaux auxquels ils en ajoutèrent un autre monté de vingt-quatre canons, dont ils donnèrent le commandement à Lambert; & pour assurer à la nouvelle colonie, une consistance plus durable ils y envoyèrent du monde des deux sexes & de différents métiers. Lambert en faisant route, toucha à l'isle Saint-Vincent du Cap-verd, dans laquelle il jugea à propos de mettre douze hommes avec une pièce de canon, pour y faire une espèce d'entrepôt, & une isle de ralliement aux navires de Dieppe qui feroient leur traite le long de cette côte.

1639.

Les négociants avoient par l'usage acquis une parfaite connoissance de la force du corps & du caractère des différentes nations de Nègres qui habitent les côtes de l'Afrique; & ils avoient préféré de faire leur établissement sur celle du Sénégal, parce que les Nègres en sont plus dispos & plus travailleurs.

Cette compagnie du Sénégal a procuré à la ville de Dieppe, de gros pro

fits: mais les citoyens sont-ils louables d'avoir été les premiers à entreprendre un pareil commerce? C'est une question qui n'est pas encore jugée: en notre particulier, nous avouons que si la loi que nous nous sommes imposée de rapporter exactement tous les faits historiques de notre Ville, ne nous y obligeoit pas, nous omettrions cet article, car nous sommes fâchés de ce que nos pères, qui étoient de si grands hommes, n'ont pas écouté les cris de l'humanité, qui devoient se faire entendre dans le fond de leurs cœurs, & y réclamer ses droits avec plus d'empire que ceux de l'intérêt.

Cette compagnie a existé dans Dieppe, plus de cinquante années, & jusqu'au temps où les Anglois s'emparèrent de notre Fort. Nous croyons devoir borner à cette époque, le récit des voyages des Dieppois au-delà des mers, parce que le Cardinal de Richelieu, dont le génie alors fécondoit le royaume, donnoit de l'émulation aux autres ports, pour les imiter; & qu'au moyen des Professeurs d'hydrographie que les Dieppois y envoyèrent sur ses ordres, leur science de la navigation se communiqua & s'étendit par toute

1639.

370

M É M O I R E S

la France, comme nous le dirons dans l'article de l'hydrographie. Nous devons faire observer ici que nos ancêtres, qui ont fait tant de découvertes & tant d'expéditions maritimes, auroient procuré à la France, la possession des Indes & de l'Amérique, si nos malheureuses guerres civiles n'avoient empêché le Gouvernement de les féconder. Il est malheureux, pour leur mémoire, que Vasco-de-Gama & Christophe Colomb se soient emparés d'une gloire qu'ils avoient acquise avant eux. Nos Rois ont senti trop tard cette vérité, qu'ils ont reconnue dans plusieurs de leurs Lettres-Patentes, rapportées à la fin de ces Mémoires. Enfin, une preuve démonstrative de cet avancé, c'est qu'aucune nation ni aucune ville ne peut disputer aux Dieppois, l'honneur d'être les auteurs de la théorie & des règles de l'hydrographie: c'est ce qui est constaté par l'article de cette science, que nous venons d'annoncer, qui fait voir que Dieppe a été le berceau de l'hydrographie, & que ses marins ont été les premiers du monde qui en aient fait usage.

Le sieur Guillaume de Montigny étant mort en 1639, le gouvernement

de Dieppe fut donné au sieur de Torcy. Ce dernier ne le posséda pas long-temps, & le sieur Philippe de Montigny, fils de Guillaume, obtint cette place en 1642.

1642.

Les Protestants de cette ville, dont le nombre diminueoit successivement, furent tranquilles pendant le ministère du Cardinal de Richelieu. Le génie de ce grand homme parvint à étouffer l'esprit de mutinerie, qui, avant lui, ravageoit le royaume. Ce Ministre encouragea la navigation dans Dieppe, du moins par des louanges & quelques privilèges, puisqu'il ne put la protéger autant qu'il le desiroit par une marine respectable, que les fonds épuisés de l'Etat ne lui permirent pas d'établir.

Alors la disette d'argent, ou, pour mieux dire, la misère, étoit presque générale dans le royaume. Les Grands étoient obérés pour soutenir leurs actions; & le peuple avoit été dépourvu de son nécessaire, par les insurrections des différents partis. Dieppe étoit, proportion gardée, la ville la plus riche du royaume, comme elle n'avoit été la plus heureuse; puisqu'elle n'avoit point partagé l'infortune des autres depuis 1567; mais

1642.

elle n'avoit pu, avec ses seuls fonds, soutenir ses comptoirs au-delà des mers, contre les efforts que firent les Nations Hollandoise, Portugaise, Angloise & Espagnole pour les détruire. Si Richelieu eût vécu, il y a tout lieu de penser qu'il eût vengé les Dieppois, & vivifié la Marine Françoise, car il en sentoit l'importance: mais à peine ce Ministre avoit-il fini à terrasser les ennemis de l'autorité royale, & eut-il remis celle des Grands dans l'ordre, dont ils n'auroient pas dû s'écarter, qu'il fut obligé de rendre compte de son administration, au souverain Maître des ministres & des rois.

Tout le monde sait que Pierre-Alexis Michaelowitzs'écria avec enthousiasme, quand il vit dans l'Eglise de Sorbone la statue de ce Cardinal: *O grand homme! si tu vivois, je te donnerois la moitié de mon empire, pour m'apprendre à gouverner l'autre!* mais tout le monde ne fait pas qu'un Docteur présent, dit tout haut sur le champ: *Je ne le conseillerois pas à votre Majesté; car le Cardinal se rendroit bientôt maître de l'autre moitié.* Les lecteurs décideront lequel des deux connoissoit mieux ce ministre.

Louis XIII ne survécut le Cardinal, que de quatre à cinq mois. Henri IV, son père, lui avoit facilité la tranquille possession de son trône, & le présent règne prépara la grandeur de celui de Louis XIV, son fils.

1643.

ÉVÉNEMENTS arrivés dans  
Dieppe, sous le règne de Louis XIV.

ON étoit très-tranquille à Dieppe, & les habitants ne s'occupoient que de la prospérité de leur commerce depuis la régence d'Anne d'Autriche, lorsque les Officiers municipaux reçurent un courier de cette Princesse, qui les invitoit à faire armer avec la dernière célérité, le plus grand nombre de vaisseaux qu'il leur seroit possible, pour une expédition dont elle leur feroit part, sitôt qu'ils lui annon-  
ceroient que leur flotte seroit prête à sortir du port.

1646.

Les Dieppois, comme nous l'avons vu, n'ont jamais menagé ni leurs biens ni leur vie quand il a s'agi de servir leur Prince; hommes, vaisseaux, artil-

1646.

lerie, munitions de guerre & de bouche, tout se trouvoit prêt en temps, & à leurs propres dépens. Ils se mirent donc tous en travail; & douze jours après l'ordre reçu, ils députèrent à la Reine, pour prendre ses ordres.

Cette flotte, composée de douze gros vaisseaux & de cinq à six plus petits, mais excellents voiliers, au retour du député, sortit du port: elle étoit commandée par le capitaine Claude Dablon, & arriva devant le port de Dunkerque, le 26. Septembre 1646. Cette ville étoit assiégée par le jeune Duc d'Enghien: les Dieppois secondèrent si bien par mer ce grand Général, qu'après la prise de cette place, il dit à la Reine, que sans leur aide, cette ville auroit tenu trois semaines de plus, & auroit été ravitaillée (1).

---

(1) Mézeray dit que l'Amiral Tromp vint bloquer Dunkerque par mer: cet Historien, qui paroît avoir ignoré que les Dieppois eussent des forces maritimes suffisantes pour rendre des services à l'Etat, quand nos Rois le requéroient, attribue leurs expéditions à des étrangers; mais quand Tromp eût amené devant ce port, des vaisseaux Hollandois, les nôtres, en le fortifiant, n'en ont pas moins servi l'Etat.

La Reine régente & notre jeune Roi, satisfaits du zèle avec lequel ils venoient de les servir, eurent la bonté de faire dire aux citoyens, que Leurs Majestés se rendroient à Dieppe l'année suivante, pour leur témoigner leur bienveillance. En effet, elles les honorèrent de leur présence, dans le commencement d'Août 1647. Comme les habitants s'y étoient attendus, ils n'avoient épargné aucune dépense, afin de pouvoir donner des preuves de leur amour & de leur dévouement à leur Souverain.

Ce fut le premier Août que ces bourgeois eurent ce bonheur. Toutes les rues étoient tendues des plus riches tapisseries. La porte de la ville par laquelle Leurs Majestés firent leur entrée, étoit décorée & couverte d'emblèmes à la louange du jeune Roi & de la Reine sa mère. Leurs Majestés passèrent sous quatre arcs de triomphe espacés à distance égale depuis la porte de la Barre jusqu'à la maison du sieur Miffant, rue du Haut-Pas, où elles furent loger. Tous les habitants étoient sous les armes & rangés sur deux files de chaque côté des rues par lesquelles elles passèrent.

1647. Introduits par le sieur de Saintot, Maître des cérémonies, les Officiers municipaux eurent l'honneur de rendre leurs hommages au Roi & à la Reine régente. La Ville donna à Leurs Majestés, le spectacle d'un combat naval, dont elles virent tout l'effet, des fenêtres de leurs appartements, qui donnoient sur la mer. On observe qu'alors les flots venoient battre jusqu'au pied des murailles de la ville, dans les hautes marées.

Les armateurs avoient mis en état deux escadres, composées chacune de six frégates de vingt à vingt-six canons. La première, sous pavillon François, étoit commandée par le plus ancien capitaine de long cours de la ville, breveté du titre de Capitaine de marine royale, nommé de Sefne : la seconde, qui portoit pavillon Espagnol, étoit sous les ordres du capitaine le plus ancien après de Sefne, & qui étoit également breveté : il s'appelloit Abraham Duquesne, père du fameux Lieutenant-Général de nos armées navales. Dans ce temps la marine royale n'étoit pas sur le ton où elle est aujourd'hui : c'étoit aux capitaines de marine marchande les

plus expérimentés & les plus braves , qu'on confioit l'honneur du pavillon François ; & jamais aucun de Dieppe ne s'en est montré indigne.

La nuit du jour de l'arrivée de Leurs Majestés dans Dieppe , on fit sortir l'escadre qui portoit pavillon Espagnol , & elle se tint à neuf à dix lieues , sans pouvoir être apperçue. Le lendemain , l'escadre qui étoit sous les ordres de de Sefne profita de la marée pour se mettre en mer , tous ses pavillons blancs dehors : elle se présenta sous les fenêtres des appartemens du Roi & de la Reine , & les salua de toute l'artillerie de leurs vaisseaux , qui delà firent route jusqu'en la grande rade. Pendant ce temps , l'escadre de Duquesne venoit à toutes voiles. Dès qu'elle fut à portée de celle de de Sefne , celui-ci lui tira trois coups de canon pour lui faire déclarer son pavillon. Alors Duquesne arbora pavillon Espagnol.

Les deux escadres se rangèrent en ligne ; & s'étant rapprochées , elles donnèrent à Leurs Majestés , le spectacle d'un combat qui avoit la plus grande apparence possible de la vérité. Pour aider encore à cette ressemblance , on

1647.

avoit conduit à cet endroit, plusieurs vieux navires auxquels on mit le feu dans le fort de l'action. Chaque vaisseau s'accrocha & fit des décharges de canon & de mousqueterie, comme dans un véritable abordage. Enfin, après trois heures de combat, l'Escadre Françoisse victorieuse, revint, en attendant la marée de la nuit pour entrer dans le port, se mettre sous le canon de la place, vis-à-vis les fenêtres des appartements de Leurs Majestés, que les deux escadres saluèrent d'une décharge de tous leurs canons.

Le 3 Août, les députés du Parlement de Normandie arrivèrent à Dieppe, & saluèrent le Roi & la Reine. Ce fut M. Charles Faucon, ancien premier Président, père de Jean-Louis, en faveur de qui il s'étoit démis de sa place, qui harangua Leurs Majestés au nom du Parlement; mais ce vénérable vieillard tomba mort en sortant de l'appartement du jeune Monarque, qui fut très-sensible à cet accident.

Le même jour, par le plus grand hazard, il parut à la rade de Dieppe, deux vaisseaux chacun de quarante canons: Christine, Reine de Suède,

es envoyoit à notre jeune Roi. Ces deux vaisseaux étoient commandés par le fils du capitaine Duquesne, dont nous venons de parler. Ce jeune homme revenoit de ce royaume, dont il avoit servi la Reine avec gloire; & cette Princesse étoit si contente de la distinction avec laquelle il s'étoit comporté dans le commandement de Capitaine-Major de sa flotte, qu'elle avoit chargé de l'honorable commission de présenter à Louis XIV, ces deux vaisseaux, dont elle lui faisoit présent.

Ce jeune Prince vint le soir, lors de la marée, voir entrer ces deux vaisseaux: Sa Majesté en fut saluée de tous les canons. Le jeune Duquesne eut l'honneur de lui présenter sa lettre de créance & de recommandation. Le Roi lui fit accueil, & l'honora du brevet de Chef d'escadre.

Contents de la bonne réception des citoyens de Dieppe, & de toutes les marques qu'ils leur donnoient de leur zèle & de leur fidélité, la Reine & notre Roi firent partir de cette ville, les troupes de leur garde, pour aller occuper les différents postes de la route que Leurs Majestés devoient

---

1647.

1647.

prendre ; & elles firent l'honneur aux bourgeois, de leur confier la garde de leurs personnes, pendant les trois jours qu'elles restèrent encore dans leur ville. Cette faveur attachâ si fort le cœur des habitants à leur jeune Prince, que nous les allons voir dans la conjoncture la plus critique, préférer le danger de périr, à la seule apparence d'avoir manqué de fidélité.

Sa Majesté, après avoir confirmé dans leurs places, les Echevins & les Capitaines de la bourgeoisie, partit de Dieppe avec la Reine régente le 6 Août. Les habitants, sous les armes, formèrent une ligne le long de la rivière jusqu'à la Chapelle de Bonne-Nouvelle, parce que Sa Majesté prit cette route, afin de passer par le chemin de Martin-Eglise à Arques, où s'étoit donnée la bataille de ce nom. Le sieur de Montigny, gouverneur de Dieppe, à la tête de quarante jeunes-gens des meilleures familles de cette ville, bien montés & en riche uniforme, suivit & garda Leurs Majestés jusqu'au premier poste, où leur garde ordinaire avoit eu ordre de les attendre.

Le Roi ayant fait arrêter, le 18 Jan-

er 1650, les Princes de Condé, de  
onti & de Longueville; la sœur du  
Prince de Condé, femme du Duc de  
ongueville, partit de Paris accom-  
gnée d'une vingtaine de gentils-  
ommes, à dessein de se faire un parti  
ans la Normandie, dont le Duc étoit  
gouverneur.

Cette Princesse se rendit d'abord à  
ouen, où elle fit tous ses efforts pour  
gager la capitale de notre Province  
se déclarer pour les Princes. N'y  
ant pu réussir, elle crut qu'elle se-  
it plus heureuse à Dieppe, parce  
e le sieur de Montigny, qui en étoit  
gouverneur, étoit une des créatures  
son mari. En effet, elle fut très-  
en reçue de ce commandant, qui la  
gea dans le Château.

Maîtresse de ce Château & de la Ci-  
delle, qui dominant la ville de Dieppe,  
adame de Longueville crut que  
habitants ne pourroient pas tenir  
ur le Roi, dans la position où ils se  
ouvoient: en conséquence, elle ré-  
lut de faire de cette ville, sa place  
armes, & dépêcha un courrier à  
uxelles, pour qu'on lui envoyât par  
tende, les troupes que cette Cour  
oit promises aux Princes, en cas de

---

1650.

1650.

guerre civile: mais, soit que le zèle politique de ce Gouvernement fût refroidi par l'emprisonnement imprévu des Princes, soit par quelque autre cause heureuse pour les Dieppois, ces troupes n'arrivèrent point dans leur port.

La conduite de cette Princesse, & sur-tout celle du sieur de Montigny, qui lui avoit remis la Citadelle & le Château de Dieppe, donnèrent une grande inquiétude aux bourgeois de cette ville: ils comprirent que leur dessein étoit de se rendre maîtres de la ville. Les Officiers municipaux assemblèrent les notables en l'Hôtel-de-Ville, afin de délibérer sur la manière dont on se comporteroit dans une occurrence si épineuse. Le plus grand nombre opina pour conserver la ville au Roi; & ceux qui avoient représenté qu'il étoit impossible de le faire sans être écrasés du canon du Château & du Fort du Pollet, convinrent qu'il valoit mieux périr, que de paroître infidèles au jeune Prince, qui les avoit honorés de sa confiance.

Dès que ce parti fut pris, l'Hôtel-de-Ville ordonna à trois Capitaines de la bourgeoisie, de faire promptement

mettre leurs compagnies sous les armes, & de se rendre à la descente du bateau, pour empêcher sa communication avec la ville : mais dans ce temps même, avertie de cette assemblée, Madame de Longueville en descendoit avec le sieur de Montigny & plusieurs gentilshommes. Cette Princesse se rendit à l'Hôtel-de-Ville : les notables en sortoient, & il n'y en estoit plus que quelques-uns avec les chevins. Cette Duchesse leur fit un très long discours, pour leur prouver que son dessein n'avoit rien de contraire au service du Roi ; qu'elle ne vouloit, par l'union des villes qui s'interesseroient en faveur des Princes, faciliter leur liberté ; ce qui étoit juste, puisqu'ils n'étoient prisonniers d'État, que parce qu'ils l'avoient voulu servir contre l'étranger Mazarin, qui méditoit que sa ruine : qu'enfin, elle ne leur demandoit leur concours, que pour obtenir cette liberté ; qu'ils étoient les plus ingrats des hommes, s'ils refusoient ce service à la mémoire du Comte de Dunois & de ses descendants, qui leur avoient rendu tant de bons offices.

Le sieur Martin, qui étoit le pre-

1650. mier Echevin, répondit que les citoyens de Dieppe prenoient la plus grande part à la détention des Princes; mais que leur ville appartenoit au Roi, & qu'ils supplioient instamment la Princesse de ne rien exiger d'eux, qui pût paroître contraire au service qu'ils devoient à Sa Majesté; qu'en toute autre chose, la Princesse pouvoit disposer de leurs biens & de leurs personnes. Après lui avoir ainsi parlé, le sieur Martin se tourna du côté du sieur de Montigny, & lui dit, avec la noble assurance de la vertu : *Monsieur, vous connoissez notre amour pour le Roi, ne nous mettez pas dans le cas de vous en donner des preuves.* Le sieur de Montigny ne lui répondit qu'en balbutiant quelques mots, qui n'exprimoient rien de positif; tant il est dans l'ordre des choses, qu'un homme qui remplit son devoir, ait tout l'avantage sur son supérieur qui trahit l'intérêt sien.

Madame de Longueville & le sieur de Montigny remontèrent au Château, sans avoir pu ébranler la fidélité des bourgeois : ils furent, ainsi que leur suite, obligés de passer à travers les trois Compagnies qui venoient d'arriver.

l'arriver pour en garder la descente, suivant l'ordre de l'Hôtel-de-Ville. Le sieur de Montigny demanda au plus ancien des trois capitaines, ce qu'il prétendoit faire, & par quel ordre ces compagnies bourgeoises étoient sous les armes, puisqu'il ne l'avoit pas commandé. Ce capitaine lui répondit, que dès l'instant qu'il avoit abandonné le parti du Roi, il avoit perdu le droit qu'il avoit de le faire. Le sieur de Montigny savoit bien qu'on n'insul- toit pas alors impunément les Diep- nois sous les armes : aussi, sans relever cette réponse, prit-il le parti de rejoindre Madame de Longueville, qui montoit au Château.

L'Hôtel-de-Ville fit mettre tous les jours sous les armes, cinq com- pagnies bourgeoises : deux étoient pos- tées au bas de la descente du Château, afin d'empêcher sa garnison d'entrer dans la ville ; une troisième, qui pou- voit seconder les deux premières, gar- doit la porte de la Barre ; la qua- trième gardoit la porte du Pont & le Quai ; & la cinquième étoit postée dans la grande place, avec l'obliga- tion de poser des sentinelles aux portes de la mer, qu'on tint fermées.

1650.

pendant tout ce temps d'inquiétude. La Reine régente avoit été instruite de la démarche de Madame de Longueville ; & quand Sa Majesté put disposer de son temps, elle partit de Paris avec le Roi, pour se rendre à Dieppe. L'Hôtel-de-Ville venoit dans le même temps d'arrêter que le sieur du Caron, Procureur-Syndic, & deux autres notables se mettoient en route pour faire part à Leurs Majestés, de la presse où les habitants se trouvoient. Les députés eurent la satisfaction de les rencontrer dans le bourg d'Ecouy. Le sieur du Caron les harangua à genoux, ainsi qu'il suit :

« SIRE, la fidélité des habitants de  
» notre ville de Dieppe a trop d'éclat  
» dans toute la France & dans les na-  
» tions étrangères, pour manquer l'oc-  
» casion qui se présente, d'en donner  
» une nouvelle preuve à Votre Ma-  
» jesté. Quoique la disgrâce de M. de  
» Longueville les ait touchés d'un  
» grand déplaisir, & que la retraite,  
» en leur ville, de Madame la Du-  
» chesse, ait ouvert leurs cœurs à la  
» sensibilité de son infortune, cepen-  
» dant ils ne se départiront jamais de

la fidélité & des devoirs que de bons  
 sujets doivent à leur Souverain. Les  
 gratifications & les privilèges dont  
 vos illustres ancêtres ont décoré  
 notre ville ; la faveur que Votre  
 Majesté leur a récemment faite, en  
 leur confiant la garde de sa personne  
 sacrée, a ajouté la tendresse à leurs  
 sentiments de bons Sujets : ils assurent  
 Votre Majesté, que quoi que fasse  
 Madame la Duchesse, ce ne sera  
 jamais que pour le service de Votre  
 Majesté qu'ils répandront jusqu'à la  
 dernière goutte de leur sang. »

Le sieur du Caron ayant présenté  
 au Roi, la copie de la délibération de  
 l'Hôtel-de-Ville à ce sujet, la Reine  
 eut la bonté de dire qu'il ne falloit  
 pas d'écrits pour assurer le Roi, de la  
 fidélité des Dieppois. Les députés sui-  
 virent à Rouen leurs Majestés : ils y  
 virent le Cardinal Mazarin, qui fit  
 aux personnes qui l'entouroient, l'éloge  
 de l'ancienne & actuelle fidélité des  
 gens de Dieppe.

Dans cet espace de temps, Madame  
 de Longueville avoit mandé les Eche-  
 vins au Château : ceux-ci, en y mon-  
 tant, exhortèrent les citoyens à être

1650. toujours fidèles au Roi, quand même cette Duchesse les retiendroit prisonniers, & qu'elle les forceroit, par des tourments, de leur écrire de se rendre pour leur sauver la vie; que pour tenir fermes, les citoyens n'avoient qu'à réfléchir que la ville n'avoit plus qu'un ou deux jours à rester dans cette crise, parce que les députés devoient être sur leur retour.

Quand les Echevins furent parvenus devant Madame de Longueville, cette Princesse fit de nouveaux efforts pour les engager à prendre le parti des Princes; mais voyant qu'elle ne pouvoit y réussir par de vives sollicitations, elle les menaça de faire raser la ville par le canon du Château & celui du Fort du Pollet, s'ils persiftoient dans leur opiniâtreté. Le sieur Martin eut la fermeté de répondre à cette Princesse, qu'il avoit été délibéré par la Communauté, qu'il valoit mieux perdre ses biens & sa vie, que de paroître infidèles à son Roi. Cette Duchesse les renvoya, en disant au sieur Martin: *Tu n'es qu'un Mazarin fraisé*: apparemment la fraise que le sieur Martin portoit, étoit arrangée de la manière dont usoient ceux qui tenoient le parti des Princes.

Les gentilshommes du pays de Caux qui étoient vassaux de M. de Longueville, ou déclarés pour les Princes, vinrent faire leur cour à Madame la Duchesse & lui offrir leurs services. Ces Messieurs, en nombre assez considérable, tentèrent la nuit suivante, de surprendre la garde des bourgeois de Dieppe la plus avancée vers le Château: mais ceux-ci, exacts dans leur poste, firent feu, & furent dans l'instant soutenus par les trois compagnies; de sorte que ces gentilshommes furent contraints de remonter au Château plus vite qu'ils n'en étoient descendus.

Cette attaque, quoique sans succès, porta l'Hôtel-de-Ville à faire mettre sous les armes une sixième compagnie bourgeoise, qui fut postée dans la grande place, pour donner du secours où il en seroit besoin. La Ville ayant été avertie par un des députés, revenu en toute diligence, que le Roi étoit arrivé à Rouen, les Echevins y envoyèrent deux des notables, afin d'assurer Sa Majesté de leur inviolable fidélité; & de lui dire que les habitants desiroient si fort lui donner des preuves de leur zèle pour son service.

que si elle daignoit seulement leur envoyer un Officier général pour mettre à leur tête, ils étoient sûrs de s'emparer du Château & de la Citadelle.

Le Roi donna cette commission à M. Duplessis-Bellières, Maréchal de camp de ses armées. Les députés arrivèrent avant lui à Dieppe, & annoncèrent à leurs concitoyens, que cet Officier s'y rendroit dans le jour. En conséquence l'Hôtel-de-Ville fit toutes les dispositions nécessaires pour le succès du projet qu'elle vouloit exécuter. M. Duplessis-Bellières arriva sur les sept heures du soir. Les Echevins firent part à cet Officier, de leurs arrangements : ils lui dirent que leur dessein étoit d'engager Madame de Longueville à se retirer du Château, en lui faisant croire que le Roi arrivoit à Dieppe; qu'ils avoient répandu dans toute la ville, ce faux bruit, ne doutant pas que quelques amis que le sieur de Montigny pouvoit y avoir, ne le lui fissent parvenir; qu'ils voyoient avec plaisir, que ce bruit étoit si accrédité, que les bourgeois âgés, les mariniers, les jeunes - gens, les femmes & les filles sortoient en foule par la porte de la Barre, pour aller au-devant de

Sa Majesté : qu'ils avoient ordonné à chaque maison qui donnoit sur les rues , d'allumer le soir , deux lumières à chaque fenêtre , en réjouissance ; qu'ils avoient pareillement , sous ce prétexte , ordonné à toutes les compagnies bourgeoises , de prendre les armes. M. Duplessis approuva tous ces arrangements ; & il fut arrêté qu'on ordonneroit à quatre compagnies , de se rendre par le chemin d'Arques , par lequel on avoit supposé que le Roi arrieroit , pour y attendre Sa Majesté : il fut aussi convenu qu'on enverroit quelques personnes qui se placeroient au milieu du peuple , & crieroient *vive le Roi !* cri qui seroit infailliblement répété par tous les bourgeois , qui aimoient passionnément leur Souverain ; & enfin on donna ordre à la compagnie de Canonniers , de tirer trois décharges des canons de la ville , dès qu'ils entendoient les cris du peuple.

Toutes ces dispositions furent exécutées & furent suivies du succès qu'on en attendoit. Madame de Longueville , persuadée que le Roi entroit dans la ville , s'enfuit du Château , par la porte du Secours. Cette Princesse se retira

1650.

dans le petit presbytère de Pourville, où elle passa le reste de la nuit ; & pour indemniser ce pauvre Curé, de la paille & du bois qu'elle avoit consommé pour sa chauffe, elle ordonna au Receveur de sa terre de Hotot, dont dépend Pourville, de faire livrer tous les ans, deux-cents de fagots à ce Curé : générosité qui a encore son effet aujourd'hui. Dès que le jour parut, un navire qu'on voyoit depuis plusieurs jours sur les côtes de Dieppe, envoya sa chaloupe à terre, sur le signal qui lui fut donné ; & Madame de Longueville s'y embarqua pour rejoindre ce navire.

De son côté, M. Dupleffis-Bellières qui ignoroit, ainsi que les Dieppois la fuite de Madame de Longueville, voulut profiter de la frayeur où devoit être la garnison du Château, & il en fit les approches à la tête de six de compagnies bourgeoises. La résolution avec laquelle il vit marcher cette troupe en bon ordre, bien ferrée, & traînant deux gros canons pour enfoncer la porte du Château, fit voir ce Maréchal de camp, que ces gens intrépides n'avoient avancé rien de trop au Roi, quand ils avoient assur

Sa Majesté, qu'ils n'avoient pas besoin d'autres troupes qu'eux-mêmes, pour se rendre maîtres de ce Château. Le sieur de Montigny, qui les connoissoit bien, ne douta pas qu'ils ne le prissent; & comme il craignoit qu'ils ne lui fissent payer cher l'inquiétude qu'il leur avoit causée, en recevant la Duchesse de Longueville, il fit descendre du Château, un Jésuite, pour assurer le Commandant qu'il ne demandoit qu'à obéir au Roi, qu'il prioit qu'on lui donnât seulement le temps qu'il falloit pour le retour d'un courier qu'il alloit dépêcher à Sa Majesté; & qu'il évacueroit le Château & la Citadelle. M. Duplessis lui accorda deux jours. En effet, ce courier étant revenu le lendemain après-midi, le sieur de Montigny sortit du Château, qu'il remit à M. Duplessis-Bellières. M. d'Harcourt, qui étoit chargé du gouvernement de la province, pendant la disgrâce de M. de Longueville, donna aux habitants de Dieppe, ce Maréchal de camp pour Gouverneur, & nomma le sieur des Rocques pour Lieutenant de Roi de la place.

Le Roi, sensible à la preuve d'amour & de fidélité que les Dieppois venoient

1650.

de donner à Sa Majesté, leur envoya les deux lettres suivantes; l'une adressée à leur nouveau Gouverneur, & l'autre à l'Hôtel-de-Ville.

*COPIE DE LA PREMIÈRE.*

« Monsieur Duplessis-Bellières, la  
» fidélité que les habitants de ma ville  
» de Dieppe ont toujours témoigné  
» avoir au bien de mon service, méritant  
» une récompense proportionnée  
» à leur affection; je leur écris la lettre  
» que vous trouverez ci-jointe, & vous  
» fais celle-ci par l'avis de la Reine  
» régente, Madame ma mère, pour  
» vous dire que vous ayiez à leur rendre,  
» en pleine assemblée de Ville,  
» pour en être fait lecture, afin que  
» chacun sache la satisfaction qui me  
» demeure de la bonne conduite qu'ils  
» ont tenue en la dernière occasion qui  
» s'est présentée en ladite ville, & que  
» j'en conserverai la mémoire, pour  
» les en reconnoître en tout ce qui  
» s'offrira pour leur bien & avantage.  
» Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait,  
» Monsieur Duplessis, en sa sainte  
» garde. Écrit à Rouen, le dix-huit de

» Février mil fix-cent cinquante.  
» Signé: LOUIS. Et plus bas,  
» PHELIPPEAUX. »

*Et sur la suscription :*

« A MONSIEUR DUPLESSIS-BELLIÈRES,  
» MARÉCHAL DE CAMP EN MES ARMÉES, ET  
» COMMANDANT POUR MON SERVICE, EN MA  
» VILLE DE DIBPPE. »

*COPIE DE LA SECONDE.*

« CHERS ET BIEN AMÉS,

« Il vous est si ordinaire de donner  
» des marques de votre fidélité au bien  
» de cet Etat, & d'acquérir, par ce  
» moyen, autant de mérite que d'hon-  
» neur, qu'il Nous semble aussi difficile  
» de prétendre autre chose de votre  
» part, que de vous donner de la nôtre,  
» de nouvelles preuves de l'affection  
» que Nous vous portons. Nous ne  
» laissons pourtant pas, quoique les  
» Rois nos prédécesseurs aient été libé-  
» raux de leurs graces envers ceux qui  
» les ont bien méritées, de conserver  
» le souvenir de ce que firent vos pères,  
» lorsque notre aieul combattit pour sa

1650. » gloire, pour sa vie, & enfin pour  
» salut de la France, aux environs  
» vos murailles; & Nous voyons, par  
» la suite de vos actions, que comme  
» vous avez été héritiers de leurs biens  
» vous l'avez aussi été de leur zèle au  
» service de leur Souverain, qui, ayant  
» succédé à la Couronne de son père  
» a pareillement succédé à l'amour qui  
» vous portoit : comme vous Nous  
» l'avez fait voir en la dernière occa-  
» sion qui s'est présentée depuis peu  
» en notre ville de Dieppe, que votre  
» fidélité est à l'épreuve de tous les  
» artifices de la corruption, & qu'il est  
» impossible d'arracher de vos cœurs  
» les respects que vous devez à votre  
» Roi; Nous avons résolu, pour vous  
» témoigner la satisfaction qui Nous en  
» demeure, de vous faire jouir pleine-  
» ment de vos privilèges, de vous les  
» confirmer, & de les augmenter, si  
» vous en restez à désirer; afin que la  
» postérité sache que Nous avons été  
» aussi reconnoissant en votre endroit  
» que les Rois nos ancêtres, & que  
» vous n'avez pas moins mérité de  
» Nous, que les vôtres avoient fait  
» d'eux. Vous conserverez en vos ar-  
» chives cette lettre que Nous vous fai-

» fons, de l'avis de la Reine Régente,  
 » notre très-honorée Dame & Mère,  
 » afin que vos enfants la montrant aux  
 » Monarques qui Nous succéderont,  
 » les excite à les avoir en la même  
 » considération que Nous vous avons,  
 » & que vous l'avez mérité. Cependant  
 » Nous vous assurons que durant le  
 » cours de notre règne, Nous serons  
 » soigneux de vous départir les effets  
 » de notre bienveillance, & toutes les  
 » faveurs qui pourront contribuer à  
 » votre avantage, & à l'accroissement  
 » & richesse de votre ville. Donné à  
 » Rouen, le dix-huitième jour de Février  
 » mil six cent-cinquante. *Signé: LOUIS.*  
 » *Et plus bas: PHELIPPEAUX* ».

*Et sur la suscription :*

« ANOS CHERS ET BIEN-AMÉS LES MAIRE,  
 » CONSEILLERS, ÉCHEVINS, PROCUREUR-  
 » SYNDIC ET HABITANTS DE NOTRE VILLE DE  
 » DIEPPE. »

Sa Majesté ne borna pas à cette lettre, la preuve de la satisfaction qu'elle avoit de la fidélité & de la bonne conduite des bourgeois, dans une conjoncture aussi difficile ; elle honora

1650. encore de lettres de noblesse, les Evins en exercice, & plusieurs capitaines des compagnies bourgeoises est vrai qu'ils méritoient cette décoration: mais qu'on nous permette réflexion sur ces ennoblissements bourgeois; il en résulta que l'on d'avoir été avantageux à la ville, lui ont au contraire été très-préjudiciables.

Certainement les citoyens de Dieppe qui ont été ennoblis par nos Rois, sur-tout ceux qui l'ont été par Henri IV, ainsi que dans cette occasion Louis XIV, avoient mérité & méritent gagné cet honneur au péril de leur vie: mais cette décoration personnelle a fait perdre à la navigation & au commerce de leur ville, une grande partie de leur étendue. En effet, les nouveaux nobles, la plupart négociants & les plus forts armateurs de Dieppe, quittèrent le négoce, & allèrent, avec leurs fonds, des terres sur lesquelles ils furent demeurer, où leurs descendants vivent encore. Toutes ces familles respectables de Dieppe ont donc été perdues pour Dieppe: il y a de plus, c'est que plusieurs des autres familles de négociants riches, &

ne s'étoient pas trouvés dans l'occasion d'être ennoblis comme les autres, devinrent jaloux de la distinction de ces nouveaux nobles, qu'ils avoient regardés, de père en fils, comme leurs égaux. Ces négociants ne purent étouffer une passion qui dévore & terrasse les ames les plus fortes, & ils tournèrent leurs vues sur des charges qui leur donnoient la même distinction. Par cette désertion, la navigation & le commerce furent encore privés de leurs fonds & de leur industrie. Enfin, du côté du moral, l'émigration de ces bons citoyens fit encore un grand préjudice à la ville; puisqu'elle n'en reçut plus les exemples de vertu, qui auroient porté au bien, les autres citoyens.

1650.

M. le Duc de Longueville rentra en grace, & le Roi lui rendit le gouvernement de Normandie. Ce Seigneur se rendit à Dieppe le 21 Juin 1651: 1651. les bourgeois se mirent sous les armes, & tâchèrent, par les honneurs qu'ils lui rendirent, de lui faire oublier la disgrâce que Madame de Longueville avoit eue dans leur ville. Ce Prince n'y resta que deux jours; & comme à son arrivée M. Duplessis-Bellières s'étoit

1653.

retiré du Château, il y laissa le sieur de Dampierre pour y commander, attendant le sieur de Montigny, qui y arriva peu de jours après.

Le Parlement ayant en 1653, condamné au feu, un livre contre le Jubilé dont Fouguebergue, Ministre des Calvinistes de Dieppe, étoit l'auteur, celui-ci prit la fuite, pour ne pas voir brûler son ouvrage dans la place du marché, & par crainte qu'on ne feroit de sa personne.

Privés de leur Pasteur, les Protestants sollicitèrent si fort M. de Longueville en sa faveur, que ce Prince obtint du Roi que ce Ministre ne seroit point poursuivi pour sa faute, à condition néanmoins qu'il compareroit en l'audience du Bailliage d'Arques, & qu'il y reconnoîtroit son livre pour mauvais & erroné; & qu'il se soumettroit à subir tel supplice qui lui appartiendroit, s'il retomboit en pareille faute. Ce Ministre satisfit à cette humiliante condition, & reprit ses fonctions dans Dieppe. Cette année 1653, la Cour des Aides rendit un Arrêt, qui condamna les Bouchers de Pollet à payer, comme ceux de Dieppe, l'octroi sur leurs saifs.

Le 24 Avril 1659, Messieurs les Comtes de Dunois & de Saint-Paul, jeunes fils de M. de Longueville, arrivèrent dans Dieppe avec leur gouverneur. Les habitants s'empresèrent de leur donner des témoignages de l'attachement & de la reconnoissance dont ils étoient pénétrés pour leurs ancêtres: enfin ils voulurent prouver à ces jeunes Princes, qu'il n'y avoit eu que la fidélité qu'ils devoient au Roi, qui eût pu les empêcher de rendre, à Madame leur mère, le service qu'elle avoit exigé d'eux.

Le sieur d'Ablon, quoique très-âgé, s'étoit chargé, comme plus ancien Echevin, du soin de faire les honneurs de cette réception; mais ce vieillard, qui avoit trop pris sur ses forces, mourut environ douze heures après avoir complimenté ces jeunes Princes.

Le sieur de Montigny avoit été instruit, plusieurs mois avant, de ce voyage des jeunes Seigneurs; & ce Gouverneur de Dieppe, pour marquer aux fils, la reconnoissance des obligations qu'il devoit à leur père, avoit fait orner très-élégamment une petite frégate, armée de six canons, dont il leur fit présent. Ces jeunes Princes s'y

1659. embarquèrent, & furent se promener sur la mer. A peine avoient-ils fait un lieuë, qu'ils virent venir de loin un brigantin, qui s'approcha de leur frégate pour la reconnoître. Celle-ci lâcha sa bordée, ce qui obligea le petit navire, portant pavillon Turc de se replier sur cinq gros vaisseaux arborant le même pavillon, qui arrivoient à toutes voiles.

Cette apparition surprit beaucoup les jeunes Princes, qui n'en avoient pas été prévenus : ils disoient au capitaine de leur frégate, qu'il étoit de sa prudence de rentrer dans le port, lorsqu'ils en virent sortir cinq gros vaisseaux, qui vinrent couvrir leur petite frégate, & livrer combat à l'Escadre Ottomane : il dura deux heures, pendant lesquelles on fit toutes les manœuvres d'un véritable combat, qui ne finit que par la prise à l'abordage des vaisseaux Turcs. Les deux jeunes Princes marquèrent aux habitants, la plus grande satisfaction du spectacle qu'ils venoient de leur donner.

Les Ministres de la province avoient pris une grande part à la disgrâce de leur confrère Fouguebergue ; dont nous avons parlé : ils crurent que pou

ranimer le zèle des Protestants de Dieppe, il falloit effacer, par la solemnité d'un Synode, les impressions mortifiantes qu'avoient laissé dans les esprits, l'exécution flétrissante du livre de ce Ministre, & de la rétractation qu'il en avoit été obligé de faire en l'audience du Bailliage. Ils arrêtèrent à cet effet, que cette année 1660, leur Synode seroit tenu dans Dieppe, le 26 de Mai.

Prévoyant le trouble que cette assemblée pourroit occasionner dans la ville, où il y avoit alors au moins dix fois plus de Catholiques que de Protestants, les Echevins firent tous leurs efforts pour engager les Ministres, de la tenir dans un autre lieu. Ceux-ci crurent que ces représentations, faites par des Catholiques, n'étoient que la suite de leur indisposition contre tout consistoire, & non l'effet de la conviction où ils étoient, que ce Synode ne pourroit être vu sans émeute ni insulte de la part des habitants Catholiques: ces Ministres persistèrent donc à l'indication de la tenue de leur Synode dans Dieppe.

Plus de cinquante Ministres arrivèrent dans cette ville, la veille du jour

1660. fixé pour en faire l'ouverture. Les écoliers du Collège, qui étoient au nombre de onze à douze-cents, surpris de leur venue, s'assemblèrent par bandes dans les rues, & insultèrent ces graves personnages par des huées & des sarcasmes; de sorte que tous Messieurs furent obligés de rentrer plus vite, dans les maisons où ils étoient logés, sans oser en sortir pour faire leurs visites.

Cette jeunesse mutine, fâchée de que la discrétion qui tenoit ces Messieurs renfermés, la privoit de se divertir à leurs dépens, prit le parti pour s'en dédommager, d'afficher des adresses injurieuses aux portes des maisons où ils logeoient, ainsi qu'à celle de leur temple. Indignés, avec raison d'un si mauvais procédé, les principaux Protestants de la ville, en portèrent des plaintes au Gouverneur & aux Officiers municipaux, & réclamèrent l'exécution des loix, qui ordonnoient la maintenance de la paix.

Le sieur de Montigny descendit au Château avec un détachement de garnison, & dissipa cette jeunesse indiscrète. L'Hôtel-de-Ville rendit, de son côté, une Ordonnance qui enjo

noit à chaque écolier, de se retirer, & de rester chacun chez soi; ainsi qu'à tous les habitants, d'observer l'ordre public, & de maintenir la paix, sous de telles peines qu'il appartiendroit contre les contrevenants.

Le calme étoit rendu, les écoliers faisoient les exercices de leurs classes, & les Ministres avoient ouvert leur synode, lorsque quelques jeunes Calvinistes, soutenus par plusieurs étourdis de leur religion, qui se prévalaient de la protection que M. de Montigny à l'Hôtel-de-Ville leur avoient accordée, s'attroupèrent & furent dans un moment dans les rues qui menoit au Collège, afin d'y attendre les écoliers à l'heure qu'ils devoient s'y rendre: ils les y insultèrent & les menacèrent de les faire rouetter par leurs Professeurs, s'ils n'apprenoient pas à mieux vivre. Irrités de ces injures, ceux-ci se rendirent à leur Collège, non pour y entrer en classe, mais pour s'y plaindre à leurs camarades, des insultes de ces Protestants. Tous y prirent part, & tous ensemble marchèrent jusqu'à un endroit du fauxbourg de la Barre, où l'on enterroit les corps des Calvinistes.

1660.

Rien de si dangereux que d'insulter une jeunesse qui fait corps, puisque chaque individu prend sur son propre compte, l'injure qui n'est faite qu'à quelques-uns : l'effervescence de leur âge grossit les objets, & leur raison encore foible, ne met point de borne à leur vengeance.

Il y avoit au-dessus de la porte de ce cimetière Protestant, une grande pierre-de-taille sur laquelle les armes du Roi étoient gravées : dès que les écoliers l'eurent démolie & culbutée ils la posèrent sur un brancard, qu'ils placèrent au milieu d'eux. Ceux qui en étoient chargés, la portèrent de cette manière depuis cet endroit jusques devant l'Hôtel-de-Ville. Cette pierre étoit pesante, il falloit, par conséquent, relayer les porteurs ; alors toute la troupe s'arrêtoit, & , content de ce triomphe, elle faisoit retentir les rues du cri de joie, *vive le Roi.*

Quand ces écoliers eurent déposé cette pierre devant l'Hôtel-de-Ville voyant que loin d'avoir été réprimés ils avoient été applaudis par le peuple dans les rues où ils avoient passé, ils se transportèrent encore au même cimetière, avec une potence; & ces jeunes

ns, sans raison, résistèrent assez au  
i de la nature & de l'humanité, pour  
humer le cadavre d'un Protestant  
i y étoit déposé deux jours avant;  
ils alloient l'élever à cette potence,  
and deux de leurs Professeurs,  
ertis de ce désordre, se présentèrent.  
es écoliers furent dociles à leurs re-  
ésentations, & rentrèrent dans la  
lle. Les premiers qui arrivèrent dans  
grande rue, furent effrayés de s'y  
oir au milieu de deux rangées de  
ourgeois sous les armes; & ceux qui  
assèrent les derniers la porte de la  
arre, furent surpris de l'entendre  
rmer après eux.

Quand les premières rangées de ces  
coliers furent arrivées entre le cou-  
ent des Carmelites & la rue du Trou,  
s Echevins, soutenus de plusieurs  
apitaines & officiers de la bour-  
eoisie, leur reprochèrent l'indignité  
e leur conduite. Alors ces écoliers se  
rurent perdus; & pour se sauver,  
oulurent s'ouvrir un passage à travers  
es bourgeois, en menaçant de les  
rapper, s'ils s'y opposoient. Ceux-ci se  
ontentèrent d'en saisir trois, & ils  
uvrirent un passage, par lequel les  
autres s'enfuirent par la rue du Trou.

1660. Ces trois écoliers furent conduits dans la prison du Château: mais malheureusement ils appartenoient à des principaux bourgeois; & le sieur de Montigny sollicité, eut la foiblesse de les mettre en liberté une heure après.

Cette jeunesse qui n'avoit pas été entièrement dissipée, voyant arriver un de ceux qui avoient été en prison & certaine que les bourgeois n'étoient plus sous les armes, marcha sans crainte d'être punie droit au temple des Calvinistes; en enfonça les portes, arracha les bancs, les armoires, & fit de tout un grand bûcher, auquel elle mit le feu. L'incendie commençoit à faire des progrès, au grand contentement des écoliers, qui apperçurent alors venir M. de Montigny, à la tête d'un détachement de la garnison du Château: ces écoliers s'enfuirent au plus vite chacun de son côté, sans que M. de Montigny les fit poursuivre; parce qu'il n'eut pas trop de toute sa troupe pour arrêter l'effet de l'incendie, qui brûloit plusieurs piliers de cet édifice.

Le lendemain les Ministres fâchés mais trop tard, de n'avoir pas adhéré aux avis que les Officiers municipaux leur avoient donnés, prirent le parti

se retirer, sans avoir fini la tenue de leur Synode. Douze d'entr'eux paroi-  
rent à cheval, du côté de la porte du  
Pont, quand ils furent rencontrés par  
une bande d'écoliers qui ne cessè-  
rent de les suivre, en les huant &  
en leur jettant toutes les pierres &  
poussures qu'ils purent ramasser,  
jusqu'à ce qu'ils fussent hors de leur  
portée.

Afin de punir & d'arrêter les suites  
de ce désordre, le Gouverneur fit fer-  
mer le Collège, & sortir de la ville, les  
écoliers des environs qui y faisoient  
leurs études. L'Hôtel-de-Ville fit affi-  
cher, que les parents des écoliers bour-  
geois répondroient personnellement  
de leur conduite. Ce ne fut qu'un mois  
après, & quand la fermentation des  
sprits parut assoupie, que cet Hôtel  
accorda l'ouverture des classes.

On est forcé d'avouer qu'une con-  
duite aussi irrégulière qu'indécente,  
de la part des écoliers, & des bourgeois  
mêmes, qui paroissoient l'approuver,  
est une démonstration que leur Catho-  
licité n'étoit pas épurée de préven-  
tions, comme elle auroit dû l'être; puis-  
que la patience & la charité, que notre  
religion nous commandent, leur dé-

1660.

410 M É M O I R E S  
fendoient toutes invectives & toutes  
voies de fait.

Rien de si funeste, que l'esprit de  
sédition, quand il n'a pas été réprimé  
exemplairement & à propos; car, sans  
cela, il se communique à toutes les  
conditions de la même ville: c'est ce  
qui arriva dans Dieppe. Nos ancêtres  
avoient jusques-là respecté la voix de  
leurs Magistrats; mais leurs enfants ne  
l'écoutèrent plus. Voici ce qui donna  
lieu à cette sédition.

1661.

Le 20 Juin 1661, il se répandit dans  
Dieppe, le bruit qu'un étranger, logé  
chez le nommé Gruchy Organiste de  
la paroisse de St Jacques, étoit un mo-  
nopoleur, qui venoit pour percevoir  
un droit sur le bled, qui, alors étoit  
vendu un prix très-haut. Ce bruit  
inquiétant pour le peuple, souleva  
d'abord les poissonnières. Une d'en-  
tr'elles, connue sous le sobriquet, de  
*Cheval échappé*, parce qu'elle étoit plus  
harangère & plus difficile à appaiser  
que les autres, prit d'une main un  
chauderon, & de l'autre un morceau  
de fer, dont elle le frappoit pour as-  
sembler le peuple. Quand elle eut  
amassé autour d'elle, ce qui s'en trouva  
dans la poissonnerie, elle passa avec

ette suite, dans le marché, où elle fit  
même manœuvre. Dès qu'elle se vit  
compagnée d'une grande partie de  
populace, qui y accouroit de toutes  
rues, elle cria; *qui m'aime, me suive,*  
se rendit à la tête de tout ce monde,  
à la maison de Gruchy. Le peuple en  
fonça la porte, & en jetta les meu-  
es par les fenêtres.

Après cette expédition, cette pois-  
nière, toujours suivie de son monde,  
d'une quantité prodigieuse de peuple  
i s'y joignit, fut à la maison d'un  
mmé Dubuc, Receveur de la Ro-  
ine, en criant qu'il falloit jeter ce  
. de gueux de Commis, dans le quai,  
ce que c'étoit lui qui avoit donné  
conseil aux Fermiers, d'augmenter  
cinquante sols par tonneau, le  
it d'entrée des marchandises. Sou-  
u de quelques Commis, Dubuc  
endit bravement l'entrée de sa  
ison, pendant le temps nécessaire à  
emme, à ses amis & domestiques,  
r mettre à l'abri ses effets & princi-  
x meubles, qu'on transporta dans  
maison de derrière, qui avoit un  
age par la rue au Lait. Quand on  
averti Dubuc & ses Commis, que  
effets y étoient passés, il se sauva

1661.

lui-même, avec ses compagnons, par cette maison ; & il en étoit grand temps, car la porte de la sienne, brisée tomba en morceaux.

Dans ce moment, arriva le sieur Desmarets, Sergent-major du Fort de Pollet, avec un détachement de seize soldats de la petite garnison ; mais fut mal reçu par les mutins, & fut forcé de se retirer au plus vite. La Dame de Montigny eut la générosité de venir, en l'absence de son mari leur représenter le tort qu'ils se faisoient à eux-mêmes, & les punitions qui s'en suivroient. Cette populace n'entendoit plus raison : elle eut cependant assez d'égards, puisque, sans faire aucune insulte à cette Dame, les séditieux lui crièrent qu'elle n'avoit point d'autre parti à prendre, que de monter promptement à son château.

Les Officiers municipaux, en corps se présentèrent alors à cette populace, & lui commandèrent de se rendre sur le champ, sinon qu'ils seroient forcés, malgré eux, de les y contraindre par les armes. En effet, il arrivoit dans le marché, de nombreuses compagnies bourgeoises, auxquelles les Echevins avoient commandé

rendre les armes; mais la populace, sans respect pour ses Magistrats, & sans crainte de ces deux compagnies sous les armes, n'écoutoit plus que le vœu barbare de se venger de ceux à qui elle attribuoit sa misère. Les mutins injurièrent leurs Officiers municipaux, leur reprochant qu'ils n'étoient que des gueux, qui n'aimoient pas leur devoir, & qui avoient été assez lâches pour n'avoir osé s'opposer aux manières qui les avoient épuisés.

Les Echevins virent, avec chagrin, qu'il falloit employer la force pour apaiser cette sédition: ils commandèrent aux deux compagnies, de se présenter, en serrant bien leurs rangs, & de pousser devant elles, cette populace, en épargnant leur sang le plus qu'ils le pourroient.

Ces deux compagnies gagnèrent un-peu du terrain, parce que le peuple ne fut pas assez téméraire pour leur faire face; mais il courut dans la rue des Cordonniers, enfoncer la maison du Receveur des droits sur le poisson: piller ses meubles, & enlever quelques sacs d'argent qu'il y trouva. Les deux compagnies bourgeoises avoient bien vu ces mutins, mais elles ne l'avoient

pu faire que lentement, parce que les séditieux s'étoient fait comme un arrière-garde, qui se faisoit pousser pas-à-pas, tandis que les premiers avoient couru à la maison de ce Receveur du poisson. Enfin, dès que les deux compagnies y arrivèrent, cette populace, en la plus grande partie courut à la porte du Pont, où elle pilloit déjà le bureau des droits d'entrée & de sortie, quand les deux compagnies parvinrent sur ce pont. Celui des deux Capitaines qui commandoit comme plus ancien, ordonna à l'autre d'aller avec sa compagnie, chasser les mutins de ce bureau, tandis qu'avec la sienne, il alloit garder le pont, de manière qu'aucun d'eux ne pourroit rentrer dans la ville. Les séditieux n'attendirent pas l'attaque de la seconde compagnie des bourgeois, ils s'enfuyèrent; & voyant le pont bien gardé, les uns se sauvèrent dans les maisons de Pollet qui étoient de leur connoissance, & les autres dans les villages voisins.

Le Capitaine commandant de ces deux compagnies avoit fait prendre ceux qui avoient marqué plus d'effronterie, & qui avoient fait résistance

entr'autres, un nommé Peltier, connu pour mauvais sujet. L'Hôtel-de-Ville le fit pendre le jour même, & en fit fouetter trois autres des plus mal-famés d'entre ceux qui avoient été arrêtés. On instruisit le procès de ceux qui avoient volé dans les bureaux des Commis; & comme ils étoient en fuite, ils furent contumacés, & ensuite condamnés à être pendus en effigie.

Suivant l'Ordonnance de l'Intendant de la Généralité, l'Hôtel-de-Ville rendit, des fonds de la Communauté, les sommes que les Commis déclarèrent leur avoir été prises, & paya la valeur des dommages que les mutins avoient faits à leurs meubles; & cette sédition n'eut point de suites plus fâcheuses.

Après la mort de M. le Duc de Longueville, le Roi donna le gouvernement de notre Province à M. le Duc de Montausier. Ce Seigneur fit ce titre, son entrée dans Dieppe, le 18 Juillet 1665.

Le 27 Octobre 1667, le Roi en son Conseil, rendit un Arrêt qui confirme la compétence de la police, à l'Hôtel-de-Ville de Dieppe, & qui règle en même temps, la préséance de ce Corps sur tous les autres, ainsi que le nombre

1661.

1667.

1667.

& la qualité de ceux qui doivent composer cette juridiction ; ensemble l'ordre à tenir dans les élections & les assemblées générales.

1668.

Le 12 Mars 1668 , intervint un Arrêt du Conseil , qui maintient les bourgeois & pêcheurs en leur droit d'hotage , liberté & franchise de vendre leur poisson dans Dieppe , rapporté dans le Recueil ci-après.

Le Roi , par Lettres-patentes du 10 Janvier 1668 , rapporté dans ledit Recueil , ordonna l'établissement d'un Hôpital Général dans Dieppe. Sa Majesté donne , pour principal motif de cet établissement , la commisération que méritent les matelots âgés , & l'avantage de bien élever leurs enfants. En voici les termes :

« Et comme il est de tout temps  
» sorti de notre bonne ville de Dieppe  
» les plus expérimentés Capitaines , &  
» Pilotes les plus habiles , & les plus  
» hardis navigateurs de l'Europe ; qu'  
» ceux de ce lieu-là ont fait les premières  
» découvertes des pays les plus  
» éloignés ; ce que les habitants d'icell'  
» desirent continuer & conserver cette  
» bonne réputation & notre estime

particulière, ils ont besoin d'avoir des Pilotes & gens de mer qui soient de bonnes mœurs, & accoutumés dès leur plus tendre enfance, à la piété & à la soumission, &c. »

Le 28 Mai de cette année, le Conseil accorda un Arrêt, qui distrahit les termes du quayage, barrage & lanquayage, pour en être compté avec les rentes, fiefs, maisons & fontaines, pardevant les Officiers de l'Hôtel-de-Ville de Dieppe.

Dans le mois d'Août de cette année, la peste fut apportée de Rouen à Dieppe, dans un sac de procédures, qu'un des habitants de cette dernière ville fit retirer de chez son Procureur, mort à Rouen de ce mal. Cette peste, qui n'avoit pas fait de grands ravages dans cette capitale, parut avoir triplé sa malignité, par ce transport extraordinaire. Les effets en furent terribles dans Dieppe; on fut obligé d'y établir des évents sur les monts de Caux & du Collet, & de poser des limites à une certaine distance, pour intercepter toute communication. Cette peste enleva neuf à dix mille des habitants de cette ville, pendant les cinq premiers

1668.

418 M É M O I R E S

mois de sa durée; & ce fléau ne cessa entièrement, que dans l'hiver de 1670. On rendit grâces à Dieu de sa cessation, par une Procession générale.

La guerre avec la Hollande, fit craindre aux Dieppois, que les grands préparatifs maritimes de cette République ne fussent destinés contre leur ville. Les bourgeois, qui, en temps de paix ne se mettoient point sous les armes pour garder leur ville, recommencèrent à faire le service militaire; & M. le Duc de Roquelaure, chargé du gouvernement de la Province, en l'absence de M. le Duc de Montausier, fit réparer & mettre en état les fortifications. Ce fut par l'ordre de M. de Roquelaure que les habitants commencèrent à tracer un chemin couvert au delà des murailles de leur ville, du côté de la mer, au moyen de terres & de décombres qu'on y apporta sur l'amas de galets qui se faisoit peu-à-peu, par le rapport des flots: amas qui depuis ce temps, est devenu six fois plus considérable, par le plus grand avancement des jetées dans la mer.

Les corsaires Hollandois venoient prendre les bateaux pêcheurs jusque sur la rade de Dieppe. Pour y obvier

les négociants armèrent à la hâte, plusieurs navires, qui donnèrent chasse à ceux des ennemis.

1672.

La grande Flotte Hollandoise ayant paru sur les côtes de cette ville, à la fin de Mai 1672, la ville de Rouen envoya dix de ses compagnies bourgeoises, & l'on fit entrer dans le château & la citadelle, cinq-cents militiens gardes-côtes, pour en renforcer la garnison: enfin, on augmenta celle du Fort du Pollet, par deux compagnies du régiment de Navarre. Tous ces préparatifs de défense furent inutiles; car la flotte Hollandoise, commandée par Ruiter, passa à l'élévation de trois lieues de Dieppe, & fut attaquer la flotte Angloise & Françoisise, commandées par le Duc d'Yorck & le Comte d'Estree.

Le sieur de Montigny, Gouverneur de la ville & château de Dieppe, y mourut dans le courant du mois de Mai 1675. Il fut inhumé en la chapelle de la Vierge de St Remi, où l'on voit son mausolée. Sa statue y est couchée, & son casque & ses gantelets sont à ses côtés.

1675.

Le sieur de Montulé, à qui ce gouvernement fut donné, n'y fit pour ainsi

1678.

dire que paroître, étant mort deux ans après. Il y fut remplacé par le sieur Quentin-Mahaut-de-Tierceville, qui vint à Dieppe le premier Février 1678.

1684.

Le Gouvernement de Dieppe, jusqu'en 1684, avoit été censé faire partie de celui de la Province; les Gouverneurs étoient nommés par le Roi, sur la présentation des Gouverneurs de la Normandie, & ne pouvoient agir que sous leur nom & autorité: mais cette année, M. le Comte de Manneville Seigneur de Manneville, de Colmesnil de Sauqueville, &c. s'arrangea du gouvernement de cette ville, avec M. le Duc de Montausier; & de l'agrément du Roi, ce gouvernement devint dépendant directement de Sa Majesté. M. le Comte de Manneville en prit possession le 14 Septembre de cette année; & le sieur de Tierceville, nommé ci-devant par M. le Duc de Montausier, fut pourvu en indemnité, de la place de Lieutenant de Roi de Dieppe.

Louis XIV, dont l'heureuse fortune jusqu'à ce temps, paroissoit lui avoir donné le droit de commander à la victoire, pensa que Dieu ne le combloit de tant de prospérités, que pour lu

donner la facilité de réunir tous les François, à l'Eglise Catholique. Ce Prince, outre la gloire qui en devoit revenir à Dieu, pensoit l'unité de croyance, nécessaire dans son Royaume, pour lui en garantir l'unité d'obéissance. Par malheur, éblouis de ses succès en tout genre, les Ministres de ce Monarque, flattèrent trop leur Maître, & en exaltant la grandeur de ce projet, ils ne lui en représentèrent pas les inconvénients : s'ils l'eussent fait, Louis XIV étoit doué d'une judiciaire trop profonde, pour n'en avoir pas rendu l'exécution moins critique, & les suites moins funestes à l'Etat, en préparant de longue-main, cet événement, par la persuasion, les égards, la générosité, les places & les pensions données aux Calvinistes. Ces armes de paix auroient pu en conquérir le plus grand nombre, après quoi l'autorité n'eût eu qu'à réprimer l'opiniâtreté des plus entêtés, & à garder si bien les frontières du Royaume, que leur émigration n'en fût pas possible. Au contraire, faute de ces précautions, l'Edit de 1685, qui révoqua celui de Nantes de 1598, loin de produire le bon effet que Louis XIV en attendoit,

1684.

1685.

1686.

fit au Royaume, un préjudice que le temps peut à peine réparer. Quantité de sujets Calvinistes, portèrent leur industrie, leurs richesses & leurs personnes, au service de nos ennemis & on a bien raison de dire, que Louis XIV, au moyen de cet Edit a fait le plus grand sacrifice, que le Roi Très-Chrétien puisse faire à l'Eglise & à sa Religion.

Les Protestants de Dieppe ne pensent encore, qu'en frémissant, à la désolation que cet Edit fit à leurs pères. Une révocation si subite de la liberté de conscience, dont ils jouissoient en vertu de l'Edit de Nantes, leur parut non pas comme on l'avoit dit à Louis XIV, une sainte violence, qu'ils béniroient eux-mêmes, quand ils seroient rentrés dans le sein de l'Eglise leur ancienne mère, mais une vraie persécution: aussi une partie des Protestants qui étoient encore dans Dieppe, s'enfuirent ils en Angleterre & en Hollande, préférant la liberté de conscience, à toutes affections de pays, de biens, d'habitudes & de parents.

Soit que le Conseil prévît une guerre prochaine avec les Puissances maritimes, & qu'il craignît les intelligences

que les Calvinistes mécontents pourroient lier avec elles ; soit qu'il voulût marquer à ces Hérétiques opiniâtres, son mécontentement, & leur retirer toute possibilité de soutenir les révoltes qu'ils voudroient faire, il fut arrêté que les fortifications de Dieppe, où il y avoit eu un temple, seroient démolies, ainsi que celles de plusieurs autres.

Il y avoit eu malheureusement un temple dans cette Ville ; mais, ainsi que nous l'avons dit, il n'y avoit plus alors qu'un très-petit nombre de Calvinistes ; ce que vraisemblablement le Conseil ne savoit pas. Le Roi y envoya un Officier général, sous le prétexte d'examiner les fortifications, afin que leur mauvais état pût adoucir le chagrin qu'on auroit de leur destruction. Ce Commissaire n'eut pas assez de mauvaise foi pour nier leur validité & leur excellent état ; mais il soutint aux Officiers municipaux, qui assuroient le contraire, que la Ville n'avoit point assez d'habitants propres à porter les armes pour défendre la place, qui pourroit être attaquée dans la prochaine guerre, & que le Roi auroit trop besoin de la totalité de ses troupes ailleurs, pour

1686.

424 M É M O I R E S

que Sa Majesté pût y en envoyer en garnison. Les Officiers municipaux, qui insistoient à soutenir que les bourgeois étoient seuls suffisants pour défendre leurs murailles, firent passer en revue devant ce Commissaire, les citoyens en état de porter les armes, depuis l'âge de vingt ans, jusqu'à cinquante, sans y comprendre les mariniers, ni ceux qui travailloient à la construction & au grément des navires : il en fut compté six mille cinq à six-cents. Cet Officier jugea que ce nombre étoit insuffisant en conséquence, il fut ordonné que les fortifications seroient démolies. Les citoyens pleurèrent sur leurs débris sur-tout sur ceux de la citadelle, qui étoit une des plus récentes & de plus régulières du Royaume : elle avoit été construite par leurs pères, en 1563. A la vérité, cet ouvrage devoit son existence aux Calvinistes, & il y avoit dans l'Edit de Nantes, un article de faveur pour les Protestants de Dieppe mais le Ministère François eût dû avoir égard à la grande fidélité & aux services passés des Dieppois ; & que s'ils avoient été si portés pour leur Roi, dans le temps des guerres civiles, quoiqu'ils eussent parmi eux un

grand nombre de Calvinistes, ils ne  
es serviroient pas avec moins de zèle,  
dans le temps où il en restoit si peu  
dans leur Ville.

M. de Médavi, Archevêque de  
Rouen, & M. de Colbert son coad-  
juteur, ayant été informés que les  
Protestants de Dieppe ne se soumet-  
toient point à changer de Religion,  
suivant l'Edit de 1685, & qu'aucun  
d'eux ne se rendoit aux Eglises, non-  
obstant l'invitation des Curés; ces deux  
Prélats, pour les gagner par la persua-  
sion, leur envoyèrent quatre habiles  
Prédicateurs. Les Protestants voulu-  
rent bien les entendre: mais il n'y  
en eut que cinq ou six qui reconnurent  
leur erreur; le cœur des autres étoit  
trop ulcéré, pour que leur esprit pût  
s'ouvrir aux vérités qu'on leur prêchoit.

Instruit du mauvais succès de cette  
mission, le Gouvernement fit venir  
à Dieppe, un régiment de cuirassiers,  
qui furent logés à discrétion, dans les  
maisons des bourgeois Calvinistes, la  
plupart négociants, marchands & or-  
fèvres. Ces hôtes incommodes, fu-  
rent relevés, quinze jours après, par  
un régiment de dragons. Les Protec-  
tants, qui se disoient tous dévoués à

~~1686.~~  
1686.

426 M É M O I R E S

perdre leurs biens & leur vie pour  
Foi Calviniste, sentirent néanmoins  
peu-à-peu, la pesanteur du fardeau dont  
on les chargeoit ; & il étoit pour eux  
d'autant plus onéreux, qu'une partie  
des plus riches s'étoit réfugiée en  
pays étrangers, & que la fortune de  
ceux qui étoient restés, se consommoit  
par les libéralités qu'ils étoient obligés  
de faire aux dragons, pour qu'ils mis-  
sent des bornes à leurs vexations de  
tout genre, d'autant plus excessives  
que ces soldats croyoient, par l'exten-  
sion qu'ils y donnoient, mieux remplir  
les vues du Gouvernement.

Les moins zélés des Calvinistes fu-  
rent les premiers à se rendre à l'Eglise  
ils y firent & signèrent leur abjuration.  
Alors on leur retira les dragons qui  
logeoient, pour en charger, par dou-  
blement, ceux qui persisteroient dans  
leur opiniâtreté. Ils n'eurent point  
le courage de soutenir cette surcharge  
tous, sans aucune exception, se ren-  
dirent à l'Eglise, y firent & signèrent  
publiquement l'abjuration du Calvini-  
sme. Alors le régiment de dragons  
qui avoit rempli sa destination, eut  
l'ordre de quitter la Ville.

Ce fut pendant le séjour de ce ré-

giment, que le temple des Calvinistes fut démoli jusques dans ses fondements. Les matériaux & le terrain, ainsi que celui de la maison de leur Ministre, avec ses dépendances, furent donnés à l'Hôpital général, qui en jouit encore.

Environ un mois après le départ des dragons, plusieurs des nouveaux convertis faussèrent leur serment, sous le motif qu'ils y avoient été forcés. Leur exemple fut bientôt suivi par une partie des autres. Depuis ce temps, ils restent dans leur erreur, sans qu'on leur ait fait d'autre violence, que l'enlèvement de quelques enfants de ceux qui étoient assez riches pour payer leurs pensions dans des Communautés où on les instruisoit de la Religion Catholique. Cette voie d'autorité n'a plus lieu depuis une quarantaine d'années.

Ce qui reste aujourd'hui dans Dieppe, de ce parti, monte au plus, à trois-cents cinquante personnes, de tout âge & des deux sexes. Ils y vivent tranquilles: ce sont de bons citoyens, de bons amis, de bons parents, dont les Catholiques sensés honorent les vertus & plaignent l'erreur. Le peuple même

1686.

commence à sentir le ridicule de son ancienne aversion contre ces bourgeois Calvinistes, qui n'ont, à son égard, que de bons procédés. Ce sont des négociants, des orfèvres, des horlogers, qui sont charmés de pouvoir procurer du travail & des secours au peuple, qui devroit en être reconnaissant.

1688.

Louis XIV, dont la force & l'élevation de l'ame eussent fait l'admiration des siècles & le bonheur de ses sujets, si, comme son aieul, il eût trouvé un Sully dans ses Ministres; & il méritoit ce bonheur, car son cœur étoit sensible à l'infortune des autres, & magnanime dans la sienne propre. Ce Monarque ne put voir la disgrâce de Jacques II, Roi d'Angleterre, sans partager ses peines. Si ce Prince Anglois a été malheureux par un grand zèle pour la Religion, comme on l'a dit, il n'a pas toujours observé la modération, la prudence & la charité qu'elle commande; car ses sujets se sont plaint qu'il ne les avoit pas traités suivant l'ordre & la constitution de leur état. Dans une si grande question, entre des sujets & leur Monarque, il y a lieu de penser que Jacques II

ne n'avoit point les qualités qui constituent les grands Rois. La preuve qu'on en peut donner, c'est qu'il se vit précipité de son trône, sans s'être seulement douté de la possibilité de sa chute.

Ce Prince & la Reine son épouse, sa famille, & plusieurs Seigneurs qui leur étoient attachés, débarquèrent dans Dieppe; & y séjournèrent quelques jours, jusqu'à ce que le Château de Saint-Germain-en-Laye fût en état de les recevoir. Louis XIV accueillit ce Roi malheureux, avec une générosité qui est sans exemple dans toute autre nation que la nôtre.

Quoiqu'en guerre avec l'Empereur, la Hollande, la Savoie & une partie de l'Italie, le Roi de France ne désespéra point de pouvoir remettre la couronne sur la tête de ce Roi d'Angleterre, qui avoit désespéré lui-même de cette gloire, en abandonnant ses Etats. Louis XIV fit, à cet effet, des préparatifs & des armements suffisants, s'il eût trouvé dans l'ame du Prince détrôné, l'énergie nécessaire pour faire face à une pareille révolution.

Les dépenses extraordinaires que

1689.

notre Souverain fut obligé de faire, épuisèrent ses finances. Les Dieppois, plus étonnés de la grandeur d'ame de leur Roi, qu'ils ne l'avoient été de la disgrâce de Jacques II, quand il avoit passé dans leur Ville, s'assemblèrent en commun, & délibérèrent qu'ils se cotiseroient pour faire un fonds de quarante mille écus, qu'ils supplie- roient Sa Majesté de vouloir bien accepter.

Sensible à cette preuve d'attache- ment, Louis XIV eut la bonté de leur écrire :

« Chers & bien-amés, ayant été  
» informé de la délibération que vous  
» avez prise de Nous offrir quarante  
» mille écus, afin de Nous servir dans  
» les conjonctures présentes, où Nous  
» sommes obligé de faire des dépenses  
» extraordinaires : Nous avons fait  
» cette lettre, pour vous dire que Nous  
» acceptons votre offre, de laquelle  
» vous savons très-bon gré; & que,  
» dans les occasions qui se présenteront  
» de vous en donner des marques,  
» Nous nous souviendrons du zèle &  
» de l'affection que vous avez fait pa-  
» roître en celle-ci, pour notre ser-

vice & le bien de notre Etat. Donné  
le 24 Mars 1689. *Signé*: LOUIS.

*Et plus bas*: PHÉLIPPEAUX. »

1689.

Le Ministre Cartaut, qui s'étoit enfui  
chez l'Etranger, lors de l'Edit de Nantes,  
vint à Dieppe, l'année suivante 1690,  
y fit abjuration du Calvinisme, en  
l'Eglise de Saint Remi. Son exemple  
fut suivi par plusieurs Protestants, qui  
devenant persuadés de la vérité des raisons  
qui avoient porté ce Ministre à re-  
connoître son erreur.

1690.

Le sieur de Tierceville, Lieutenant  
de Roi de Dieppe, y mourut le 17  
Mars 1692; sa place fut donnée à  
M. le Comte de la Boissière. Malheu-  
reusement notre Flotte Royale, com-  
mandée par M. de Tourville, fut  
attaquée, & détruite en la plus grande  
partie, à la hauteur de la Hogue,  
par celle des Anglois & des Hollan-  
dois réunis, deux fois plus nom-  
breuse que la nôtre. Les Dieppois  
appréhendèrent le tort qui en résulteroit  
pour leur commerce. Une Puissance  
qui n'a plus assez de forces navales  
pour le protéger, ne peut se pro-  
mettre de pouvoir conserver la con-  
currence marchande, vis-à-vis les

1692.

1692. autres nations, dont les flottes dom-  
nent sur les mers. Il y a plus; c'est  
qu'outre cette voie des richesses dont  
cette puissance est privée, elle devient  
par cela même, hors d'état de pouvoit  
former une marine militaire, redouta-  
ble, puisque c'est la marine marchand  
qui seule forme & fournit pour y pa-  
venir, des fonds, des officiers habiles  
& des matelots.

1693. La récolte de l'année 1693, fut  
des plus médiocres. La disette de bled  
devint excessive dans Dieppe: le peuple  
affamé, y souffroit avec d'autant plus  
de peine sa douloureuse position, qu'  
voyoit souvent passer, à la hauteur  
de deux ou trois lieues de leur port  
des navires Hollandois, & autres ve-  
nant du Nord, chargés de bled pour  
Rouen, Nantes, la Rochelle & Bor-  
deaux. Les Echevins furent obligés  
d'employer les plus vives remontrances  
pour empêcher ce peuple, qui man-  
quoit de nourriture, de s'embarquer  
sur les navires, afin d'aller enlever  
ceux qui passoient & de les amener  
dans leur port. Enfin, après une disette  
de quatre mois, les vaisseaux que les  
négociants avoient envoyés, arrivèrent  
chargés de bled & d'orge, dans

ois de Mai 1694; ce qui sauva la vie à beaucoup d'habitants, & leur donna la facilité d'attendre le temps de la récolte, qui fut des plus abondantes: mais ils n'en devoient partager l'avantage avec les autres sujets du royaume, qu'en croissant, en particulier, leur pain de leurs larmes.

Quoique maîtres de la mer, les Anglois & les Hollandois n'avoient pas encore fait de prises considérables sur les armateurs de Dieppe, quand les citoyens de cette ville apprirent par leurs pêcheurs, qu'une flotte voguoit dans la Manche, & faisoit pour leurs côtes. Elle étoit composée de deux escadres Angloises & une Hollandoise, qui, réunies, faisoient le nombre de quarante-cinq vaisseaux de ligne, avec huit à neuf frégates, douze galiotes à bombes, & une vingtaine de navires chargés de munitions. Le tout étoit commandé par le Lord Barclay.

Dieppe avoit à y opposer la batterie du Château, qui donne sur la mer, alors composée de douze canons de différents calibres, & de quatre mortiers montés sur la falaise. Ces canons & ces mortiers furent servis par la compagnie des Canonniers bour-

T

---

1694.

1694.

434 M É M O I R E S

geois. Il y avoit sous les murailles de la ville, du côté de la mer, dans le chemin couvert, tracé dans son temps, par M. de Roquelaure, plusieurs batteries: savoir; une au Port-d'Ouest de huit canons de dix-huit livres de balle; une autre entre la porte de la rue à l'Avoine & celle de l'ancienne Poissonnerie, de neuf canons de trente six livres de balle, & quatre mortiers enfin, au bout de la jetée, trois canons de vingt-quatre livres de balle. Ces canons & ces mortiers furent servis par les mariniers.

Le sieur Intendant de la Généralité & le Lieutenant-Général du Bailliage d'Arques, au grand regret des citoyens s'emparèrent de la police de la ville & les Officiers municipaux, que nous avons vu faire si bien leur devoir en tant d'occasions, furent privés de leurs fonctions, dans une occurrence où ils auroient été si utiles.

Le sieur Intendant & le Lieutenant-Général du Bailliage firent construire des fours au village du Petit-Appelville, pour cuire le pain qu'il falloit fournir aux bourgeois sous les armes à un régiment de milice de Bretagne qui étoit en garnison, & aux Commun

du pays de Caux, qu'on assembloit aux  
 ns de secourir la ville. Ces deux  
 Magistrats destinèrent les charpentiers  
 & les maçons à éteindre le feu que  
 les bombes pourroient occasionner :  
 mais ils ne nommèrent ni officiers,  
 ni autres notables bourgeois, pour les  
 assembler & diriger leurs travaux ; de  
 sorte que le peu de ces artisans, qui rem-  
 plirent leur destination, ne purent rien  
 faire d'utile, parce que chacun en parti-  
 culier, s'occupa à éteindre le feu des mai-  
 sons de sa connoissance, sans succès.

Le 16 Juillet 1694, entra dans le  
 port, le capitaine Beaujeu, qui com-  
 mandoit un des corsaires de Dieppe : il  
 amenoit avec lui, une petite Frégate  
 angloise, de douze canons. Elle s'étoit  
 trop écartée de la flotte, & Beaujeu  
 avoit combattu & prise. Ce Capitaine  
 Jura les habitants, que les ennemis  
 ne seroient être à la vue de la ville ; &  
 en effet, on les apperçut une heure  
 après.

On mit les bourgeois sous les armes,  
 on leur ordonna de passer au-delà  
 des portes de la ville, du côté de la  
 mer, & d'y défendre le chemin couvert  
 dont nous avons parlé ; ce poste étant  
 le plus honorable, en cas d'une descente

1694.

436 M É M O I R E S

des Anglois. Dès que tous les bourgeois & les mariniers pour le service du canon, furent passés, on ferma les portes sur eux, & l'on en confia la garde au régiment de milice de Bretagne, avec défense de laisser entrer dans la ville, aucun des bourgeois. Ces derniers restèrent du côté de la mer, exposés nuit & jour, à toute l'intempérie de l'air, n'étant nourris, pendant le temps qu'ils y furent, que du pain qu'on leur déliroit tous les jours.

Le 17, l'arrière-ban de la Généralité de Rouen vint se camper sur la falaise aux environs de la Chapelle de Caude Côte: mais ces nobles & roturiers propriétaires de fiéfs, en décampèrent dès le lendemain, pour éviter l'incommodité des bombes, & ils furent se placer au-dessus du Petit-Appeville.

Le 18 Juillet, la flotte ennemie s'approcha & se rangea en un demi-cercle qui couvrait la baie de Dieppe. Elle avoit sa droite appuyée sur les roches de l'Hailly, & sa gauche sur la falaise de Berneval. Les galiotes à bombes étoient placées dans cette enceinte, avec quelques grandes chaloupes & navires chargés de munition.

Sur les dix heures du matin, o

vit plusieurs grandes chaloupes partir de la gauche, & venir à force de rames, vers la droite, tandis que la marée montoit encore. On jugea que cette manœuvre avoit pour but, de marquer la ligne sur laquelle les galiotes à bombes devoient se ranger; & effectivement elles vinrent s'y placer.

Alors ces galiotes se trouvèrent à l'extrémité de la portée des canons de la ville: on leur en fit, sans succès, plusieurs décharges. Deux des trois canons qui étoient au bout de la jetée, s'éclatèrent, tuèrent & blessèrent plusieurs des matelots qui en faisoient le service. De leur côté, les ennemis essayèrent à portée de leurs bombes, en les dirigeant sur la Chapelle de Caude-Côte, aux environs de laquelle ils voyoient les tentes de l'arrière-ban; ce qui, comme nous l'avons dit, l'obligea de décamper de cet endroit.

Le soir de ce même jour, 18 Juillet, il s'éleva un vent d'Ouest, qui, s'augmentant peu-à-peu, devint assez violent pour forcer les vaisseaux ennemis d'amener leurs mâts de hune. Alors les sieurs saint-Mars, Labbé, Thuilier, Beaujeu, Leber, Mainet, & autres capitaines de long-cours, vinrent trouver l'Of-

1694. ficier général qui commandoit, & lui représentèrent que si le gros vent qu'il faisoit, duroit trente heures, il étoit probable qu'ils parviendroient à brûler la flotte ennemie, s'il vouloit ordonner, de la part du Roi, aux habitants de Saint-Valery-en-Caux, de leur laisser user de leurs bateaux pêcheurs, au nombre de quinze ou seize, comme autant de brûlots.

Leur projet étoit bien conçu, & d'une exécution aisée. Ils se seroient transportés de suite à Saint-Valery, situé à six lieues de Dieppe, vers l'Ouest, escortés de deux à trois-cents matelots: ils auroient rempli ces seize bateaux, de goudron, de bray, & d'autres matières combustibles, avec de la poudre: ils auroient sorti de nuit de ce petit port, avec ces seize bateaux & plusieurs autres, pour s'y retirer après avoir dirigé, au moyen du vent arrière, les seize brûlots au milieu de la flotte ennemie, qui n'auroit pu éviter leur choc, parce qu'elle étoit à l'ancre & que, dans le cas où ses vaisseaux eussent, pour les éviter, coupé leurs cables, vu le gros vent d'Ouest, ils n'auroient jamais pu se relever, & auroient échoué sur les côtes ou sur les bancs de Somme.

Ce projet ne fut regardé par cet Officier général & par les autres officiers de terre, que comme une pure forfanterie. Ces Messieurs, qui ne connoissoient rien au service de mer, sont excusables par cette raison, de n'avoir pas profité de cette heureuse occasion de sauver Dieppe de l'incendie, & de venger, en quelque sorte, la France, de l'échec du combat de la Hogue. Le refus de cet Officier général fut d'autant plus sensible aux marins, que ce vent d'Ouest souffla avec force, jusqu'au 21 matin, & qu'ils auroient eu pour l'exécution de leur projet, trente heures de plus qu'il ne leur eût fallu.

Pendant ces deux jours & trois nuits, les vaisseaux ennemis restèrent toujours à l'ancre, leurs mâts de hune abaissés. Pendant ce temps, les bourgeois restèrent sur le rivage de la mer, où on les avoit placés, sans qu'on leur permît d'entrer dans leur ville, en laquelle il arriva quatre à cinq mille paysans des Communes du pays de Caux.

Le vent s'étant calmé le 21 matin, les galiotes ennemies commencèrent à jeter des bombes. Les Dieppois leur répondirent du feu de leurs canons & de leurs mortiers, sans autre succès,

1694.

440

M É M O I R E S

que celui de la chute d'une de leurs bombes sur une des grandes chaloupes ennemies, qui fut coulée à fond.

Le Jeudi matin, 22, fête de Sainte Madelène, les galiotes, au nombre de dix, s'approchèrent en face de la ville sur une même ligne, jusqu'à l'endroit que les mariniers appellent la petite rade, où elles se fixèrent. L'Amiral Anglois leur donna le signal par un coup de canon : alors elles ne cessèrent de jeter des bombes. Plusieurs passèrent par dessus la ville, & furent tomber au-delà ; mais la plus grande partie fit son effet dans Dieppe & dans le port, dont plusieurs navires furent coulés à fond, entr'autres, la petite Frégate Angloise, prise par le capitaine Beaujeu.

De leur côté, les habitants firent feu sur les galiotes ; mais ils ne réussirent qu'à en mettre une hors d'état de servir : elle se retira de ligne, & fut sur le champ, remplacée par une des deux mises en réserve par les ennemis. A neuf heures du soir, le feu étoit à plus de cinquante maisons de différents quartiers de la ville. Les malheureux bourgeois étoient au désespoir de se voir retenus sans pouvoir

ni aller l'éteindre, ni donner aucun secours à leurs familles, ni sauver leurs titres & leurs effets.

Dès le 21, les mariniers avoient observé un grand navire à trois mâts, placé derrière les galiotes à bombes, qui ne faisoit aucun mouvement: ils jugèrent que ce ne pouvoit être qu'un gros brûlot, que les ennemis vouloient pousser dans le port la marée montante, afin d'y mettre le feu à tous les navires. Pour lui en fermer l'entrée, les marins remplirent de galets & de grosses pierres, deux des plus vieux navires, & les amenèrent entre les deux jetées qui en formoient le canal. Ils les y firent couler à fond, pour en interdire le passage. Ils prirent encore une seconde précaution; ce fut d'étendre un gros cable d'une jetée à l'autre; & quand ils eurent fait ces dispositions, ils recommandèrent aux matelots qui faisoient le service du canon sur les batteries, d'avoir une attention particulière à ce navire, & de le diriger sur lui, tout leur feu, s'ils voyoient qu'il voulût entrer dans le port.

Les ennemis continuèrent à jeter des bombes jusqu'à minuit du 22 au 23.

1694. Ce fut alors qu'on vit le navire signalé par les marins , donner à pleines voiles dans le port. Les trois batteries le canonnèrent & le frappèrent en plusieurs endroits , jusques dans l'eau ; & sur un dernier boulet , dont le perça le seul canon qui restoit sur le bout de la jetée , ce navire coula à fond : mais , à cause de sa hauteur de bordage , & parce que la marée n'étoit pas encore assez haute , il fut soutenu par sa quille , & n'enfonça pas entièrement dans l'eau , n'étant qu'à trois-cents pas environ de la tête des jetées. Peu de temps après , une grande flamme sortit de ce navire , & on entendit un bruit effroyable. L'air fut rempli de feux de toutes couleurs & de toutes formes , & il tomba sur la ville & les bourgeois retenus sur le rivage de la mer , comme une grêle de matières enflammées , de toutes grosseurs.

Ce navire , que l'on nomma la *Machine infernale* , & dont nous allons faire la description , ne fit pas l'effet que les Anglois en attendoient ; il n'occasionna la mort qu'à quatre ou cinq personnes , & il n'y eut que dix à douze toits des maisons du quartier du Moulin-à-Vent & du Pollet , qui en furent

écrasés par de grosses pierres, des morceaux de fer & de potin. L'eau qui avoit pénétré dans ce navire, empêcha heureusement, la plus grande partie de l'effet qu'il devoit faire.

C'étoit un navire de trois à quatre-cents tonneaux, qui avoit deux ponts. Le plus profond étoit rempli de plus de cinquante milliers de poudre : il étoit couvert par le pont supérieur, qui étoit rempli de grosses pierres, pour rendre l'explosion de la poudre plus forte. Au-dessus de ces pierres, il y avoit cinq à six-cents bombes chargées de poudre, avec leurs mèches ; & tous les interstices des pierres & des bombes qui étoient dans ce pont, étoient garnis de poudre. Enfin, ce dernier pont étoit lui-même couvert par le plancher du navire, qui étoit chargé de grosses pierres, de gros morceaux de potin, de débris de mortiers & de canons brisés. Il y avoit au milieu de ce navire, un tuyau vertical, plein de poudre, ayant des trous vis-à-vis de chaque pont, qui communiquoient à celle que les Anglois y avoient placée. Ils avoient posé sur le plancher du navire, une mèche d'une longueur proportionnée au temps qu'il lui faudroit pour arriver

=====  
1694.

444

M É M O I R E S

dans le port ; & dès qu'ils l'avoient mis en marche, ils avoient allumé cette mèche, par le bout opposé à celui qui donnoit sur le tuyau de poudre. Quand le feu y fut parvenu, ce navire sauta en l'air.

Le lendemain matin, 23, les citoyens, autant excédés de douleur de voir brûler leurs maisons, que de fatigues d'avoir passé six jours sur le rivage de la mer, exposés au vent & à la pluie, sans abri ; aussi inquiétés du sort de leurs familles & de leurs biens, que des bombes, dont il falloit se garer, & d'ailleurs certains que les ennemis ne vouloient que brûler leur ville, puisqu'ils n'avoient fait aucuns mouvements qui indiquassent le dessein d'y faire une descente, ils prirent le parti, vu la clôture des portes, de se retirer de mer basse, par-dessous la falaise qui mène à Pourville ; ce qu'ils auroient pu faire dès le premier jour, si l'honneur ne les eût retenus. Pour les capitaines & les officiers bourgeois, se voyant abandonnés de leurs gens, ils prirent le parti de rentrer par-dessus le Quai, & d'en demander l'ouverture d'une des portes : mais ils n'y furent pas obligés, car

ils en trouvèrent la première ouverte, sans garde ni sentinelle. Les soldats du régiment de milice de Bretagne, ainsi que les payfans des Communes du pays de Caux, n'étoient, depuis deux jours, occupés qu'à piller les maisons des bourgeois, & à boire le vin qu'ils trouvoient dans leurs caves.

Les Officiers de la bourgeoisie n'entrèrent dans leur ville, que pour voir leurs maisons en feu, sans espérance de pouvoir l'éteindre, faute de monde & même faute d'eau; parce que dès le commencement de l'incendie, on avoit lâché le réservoir des fontaines, placé au bas du Château, afin d'en procurer une plus grande abondance à la place du Puits-salé, aux environs de laquelle le feu avoit d'abord fait de plus grands ravages; ce qui en priva les autres quartiers.

C'est donc parce que M. le Président Haynault n'a pas été bien instruit de ces faits, qu'il a dit; *que ce fut par la faute des habitants, qui n'y apportèrent point de secours, que leurs maisons furent réduites en cendres.* Ce grand historien eût dû réfléchir qu'il étoit contre l'ordre naturel, que des hommes, & sur-tout gens de port

~~1694.~~  
1694.

446 M É M O I R E S

de mer, accoutumés à la fatigue, & familiarisés avec les dangers, eussent, au préjudice de leurs fortunes, laissé brûler leurs maisons & leurs effets, sans y opposer aucun obstacle. Il est vrai qu'il dût paroître étrange (à ceux qui n'étoient pas instruits) que toute la ville eût été brûlée par les bombes, sans qu'on en eût pu arrêter les progrès. En effet, l'exemple de quatre des habitants qui, par leurs places, avoient été exempts d'être envoyés sur le rivage de la mer, va prouver que si les autres eussent pareillement resté dans Dieppe, cette ville n'eût pas été réduite en cendres.

Le sieur de la Guillonière sauva de l'incendie, sa maison, ainsi que celles qui y attenoient, situées dans la rue du Cœur-couronné. Le sieur Leber, capitaine de vaisseau, à l'aide de quelques matelots qui n'étoient pas employés au service du canon, sauva des flammes non-seulement la maison de son père, mais encore tout son quartier, situé au Port-d'Ouest. Le sieur de Miffant écarta le feu de la sienne & des voisines, rue de la Trinité. Enfin, le sieur Croisé, qui demouroit dans la rue d'Ecosse, vis-à-vis le marché aux veaux,

non-seulement en préserva sa maison ,  
mais encore tout le côté de cette rue,  
jusqu'à la petite rue du Cours.

La conduite qu'on venoit de tenir  
vis-à-vis des bourgeois, retira du cœur  
d'une partie des négociants & des  
marins, l'amour qu'ils avoient pour  
leur ville: ils furent s'établir à Rouen,  
au Havre, à Nantes & à la Rochelle.  
Cette désertion, jointe à la perte de  
tous leurs effets, a causé un préjudice  
immense au commerce de Dieppe, dont  
il n'a pu se relever, & ne le pourra  
faire, que dans le cas où le Roi mettroit  
en sa perfection le nouveau Port, au-  
quel on commence à travailler, sur-  
tout si on exécutoit le plan de M. de  
Colbert, dont nous parlerons.

Les bombes & l'incendie n'occa-  
sionnèrent pas la mort de plus de  
soixante citoyens, tant hommes que  
femmes; mais il périt dans Dieppe, à  
cette occasion, plus de cinq-cents,  
tant miliciens de Bretagne, que des  
payfans des Communes de Caux. Ces  
malheureux, avides de pillage, ne  
se retiroient point à temps des maisons,  
& y étoient écrasés par des débris, ou  
dévorerés par les flammes: enfin, on  
trouva par la suite, plus de deux-cents

—  
1694.

448 M É M O I R E S

de leurs cadavres, dans des caves. Occupés à boire, ces hommes ne pensèrent pas à sortir avant que les encombrements des maisons en eussent bouché les entrées; ce qui les y fit mourir de faim.

Comme la situation de Dieppe pourroit encore l'exposer à un bombardement, dont, à la vérité, les effets ne sont plus si à craindre depuis que les maisons sont bâties en brique, il n'est pas hors de propos d'observer les fautes que l'on fit dans cette occasion, afin de n'y plus retomber.

Premièrement, on n'avoit pas enlevé hors de la ville, les brays, les goudrons, les poix-réfines, les huiles, les suifs, les eaux-de-vie, & autres matières combustibles. Ces denrées abondoient dans les maisons des marchands qui avoisinoient l'Hôtel-de-Ville: aussi fut-il brûlé avec tant de célérité, qu'il n'eût pas été possible de l'éteindre.

Secondement, on n'avoit point fait d'amas d'eau dans les cuves & barils, qui, à cause de la pêche & de ses salaisons, abondent plus dans Dieppe, qu'en toute autre ville; on avoit d'ailleurs, mal à-propos lâché l'eau du réservoir de dessous la descente du Château,

pour en donner plus abondamment au quartier du Puits-salé. Dans un pareil malheur, commun à toute la ville, il ne faut point déranger le cours ordinaire des fontaines, afin que chacun puisse avoir sa part de l'eau commune à tous les habitants.

Troisièmement, on n'avoit point suivi l'ordre des choses, en faisant sortir les bourgeois de leur ville, pour les poster sur le rivage de la mer, sous le prétexte qu'ils étoient plus intéressés que tous autres, à s'opposer à la descente que les ennemis auroient voulu faire. Il étoit plus naturel de les laisser dans leur ville, afin de veiller à leurs effets, & pour travailler à l'extinction du feu: l'intérêt qui est le plus grand mobile, les eût portés à arrêter l'incendie avec plus de cœur que tous autres. Il faut donc, en pareil cas, faire tout le contraire; c'est-à-dire, employer les étrangers à garder le rivage de la mer, & laisser les bourgeois dans la ville.

Quatrièmement, on avoit eu grand tort de ne pas laisser la Police aux Maire & Echevins, auxquels doivent avoir d'autant plus de confiance, les bourgeois, que ce sont eux qui les

~~1694.~~  
1694.

450 M É M O I R E S

choisissent, & que ces Officiers municipaux sont eux-mêmes très-intéressés à la conservation de leurs propres maisons & de leurs effets. Il faudroit laisser les Echevins chargés de la police, & les capitaines bourgeois commander leurs compagnies, chacune dans son quartier. Il ne faut attacher la compagnie du feu, avec ses officiers à aucun quartier particulier; mais l'assembler dans la grande place, avec les pompes, pour se porter aux endroits où il y aura besoin; divisée si le cas le demande, en deux ou trois bandes. Il faut faire venir en diligence plusieurs pompes de Rouen, afin de seconder celles de la ville. Enfin, il faut qu'on promette & qu'on livre de récompenses & des distinctions personnelles à ceux qui se seront signalés dans l'extinction de l'incendie: à ce moyen, on en évitera les suites, & on en sera quitte pour quelques dommages.

Les infortunés citoyens de Dieppe se retirèrent dans les campagnes de environs & dans les villes voisines où ils trouvèrent des gens assez charitables pour les recevoir pendant quelque temps. Le menu peuple fut le premier à revenir sur les lieux; mais

Il n'y fit que languir faute de travail, dont le salaire est essentiel à sa subsistance. Les marchands & les gens aisés ne voulurent s'y rendre, que quand l'ordre & le temps de pouvoir rebâtir les nouvelles maisons le leur permirent.

Pendant ce retard, le menu peuple, toujours esclave des préventions, attribuoit son malheur aux Protestants, qui, selon lui, avoient engagé les Anglois, hérétiques comme eux, à bombarder la ville. En conséquence d'un si faux préjugé, ce peuple, que le malheur rendit aussi inhumain qu'injuste, chercha par toutes les maisons qui restoient sur pied, & dans les caves de celles qui étoient incendiées, s'il ne s'y trouveroit point quelqu'un de ces Protestants, pour les jeter à la mer. Trois ou quatre qui tombèrent sous ses mains, subirent ce triste sort.

Ces forcénés apperçurent une servante qui sortoit de la Ville par le pont du Pollet : ils coururent après elle, en criant que c'étoit une gueuse d'Huguenote. Ils étoient prêts de la saisir, quand cette malheureuse fille parvint à une croix qui étoit sur le

1694.

milieu de ce pont: elle la tenoit embrassée avec la force que donne la crainte de la mort, pour résister aux efforts de ces furieux, qui tâchoient de l'en arracher, lorsqu'il passa un bourgeois plus sensé. Pour sauver les jours de cette fille, celui-ci fit semblant de la connoître, leur assura qu'elle étoit bonne Catholique, & qu'elle étoit la domestique d'une famille de sa connoissance; &, pour le leur faire croire, il la nomma d'un nom de baptême qui lui vint à l'idée, & lui dit de le suivre; ce qu'elle fit. Ce particulier la conduisit dans le fauxbourg du Pollet, jusqu'à ce qu'elle fût dans une rue où ils ne la pouvoient plus voir.

Outre l'émigration d'un nombre de bonnes maisons marchandes, que l'incendie occasionna, il fut encore cause de celle de la plus grande partie des capitaines & officiers de long-cours, des matelots, des charpentiers, calfats, cordiers & voiliers, qui, faute d'armement de navires dans le port, furent offrir leurs services dans les principaux ports du royaume, où ils ont resté.

Sensible au malheur des bourgeois, Louis XIV donna une Déclaration,

par laquelle il les exempta, pendant deux ans, de toutes impositions, en quelque lieu qu'ils se fussent retirés, & érigea en faveur de leur Ville, une foire franche, par Lettres-patentes de 1695, que nous comprendrons ci-après, dans le Recueil des Priviléges de Dieppe.

Sa Majesté, pour éviter le plus possible, la dépopulation de cette Ville, rendit un Arrêt en son Conseil, le 19 Octobre de cette année 1694, qui en déclara les bourgeois, & tous autres qui voudroient y venir demeurer, exempts de toutes impositions royales, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.

Toute la ville, à peu de chose près, étoit à rebâtir, puisqu'il n'y restoit sur pied, que le peu de maisons conservées par les sieurs de la Guillonière, Miffant, Croisé & Leber, & les Eglises de Saint Remi & de Saint Jacques, qui, quoique très-endommagées, n'avoient point été incendiées, à cause de leurs cimetières, qui les séparent des autres maisons. Le Roi ordonna, par son Arrêt du Conseil du 8 Mars 1695, que les maisons de Dieppe seroient rebâties en brique, & d'une architecture uniforme, & que les

1695.

rues en seroient tirées au cordeau.

En exécution de cet Arrêt , les Maire & Echevins, de l'avis du sieur de Ventabrun , ingénieur nommé par le Roi , pour cette construction , arrêterent que les boutiques des maisons & un entre - sol au - dessus , seroient formées par des arcades d'une hauteur égale ; que les seconds étages seroient aussi d'une structure uniforme , & qu'un cordon au-dessus des arcades , & une corniche au-dessous des toits régneroient sur toutes les nouvelles maisons. Cette architecture présente d'abord un coup-d'œil assez frappant ; mais la répétition de ces arcades fatigue la vue par sa monotonie. Enfin , les entre-sols , qui tiennent lieu de premier étage , sont entièrement bizarres & trop sombres , parce que leur vue se trouve coupée par cette arcade en brique , qui en intercepte le jour.

Pour remédier à cet inconvénient , l'Hôtel-de-Ville a obtenu en 1751 , un Arrêt du Conseil , qui permet de changer la forme de ces arcades , pour faire à leur place , une grande fenêtre pareille à celle du second étage , avec des balcons en fer. Cette nouvelle forme des maisons , donne un coup-

d'œil plus agréable, & rend le premier aussi clair & aussi régulier que le second. Aujourd'hui chaque propriétaire, à mesure qu'il a des fonds, tâche de profiter de cette permission; & il y a lieu de penser qu'au renouvellement de siècle, il n'y aura plus dans Dieppe, de ces arcades incommodes.

La paix de Riswick de 1697, donna l'espérance aux Dieppois, de pouvoir, après la construction de leurs maisons, reprendre leurs navigations d'Afrique & d'Amérique. En 1700, plusieurs négociants se réunirent, afin de faire quelques armemens pour la Guinée & le Canada; mais la guerre de 1701 empêcha l'exécution de ce projet, & comme elle dura jusqu'à la paix d'Utrecht, de 1713, les marchands, par dix-neuf ans de privation, avoient perdu leurs habitudes & leurs correspondances; de sorte qu'ils se sont trouvé restreints à faire les pêches & le cabotage des ports de l'Europe.

Ceux du Havre, de Nantes, de la Rochelle & de Bordeaux, ont profité des découvertes & des travaux des pères des Dieppois, & en jouissent encore,

~~1695.~~  
1695.

1700.

1700.

456

M É M O I R E S

tandis que ceux-ci sont encore privés d'en recueillir les fruits, comme cela devroit être.

Malgré l'état humiliant où leur Ville se trouve aujourd'hui, par comparaison à celui où elle a été pendant cinquants années, ils ne doivent pas pour cela, perdre de vue ce que leurs pères ont fait, ni ce qu'ils ont été. Il naîtra du sang de Henri IV, qu'ils ont si bien servi & qui les a tant aimés, quelque Prince qui récompensera, dans les enfants, le zèle & la fidélité de leurs pères. La position de leur port, celui du Royaume le plus à proximité de Rouen & de Paris; la facilité de lui procurer assez d'eau pour y recevoir les plus grands vaisseaux, d'y pratiquer un grand bassin, & même, avec facilité, un canal jusqu'à Pontoise, sont des convenances qui, tôt ou tard, frapperont le Gouvernement, porté à l'agrandissement du commerce & aux mieux être de l'Etat. Espérons tout de notre jeune Monarque: il a le cœur de Henri IV, & il a déjà daigné jeter sur eux un coup-d'œil favorable, puisqu'il commence à faire travailler à la construction du nouveau port, qui mettra les citoyens, dans la situation de

de pouvoir être aussi utiles à l'Etat, que leurs pères l'ont été.

Le 7 Juin de 1701, les marchands obtinrent un Arrêt du Conseil, qui débouta le Juré-Crieur, de sa prétention de faire les cris de la vente du poisson.

Quand la guerre de 1701 fut déclarée, on fit perfectionner aux Dieppois, le chemin couvert que M. de Roquelaure ne leur avoit fait que tracer; &, pour déposer à l'abri, les munitions nécessaires au service du canon qui est placé sur le rivage de la mer, on fit construire les trois tours qui y existent encore.

Il ne s'est passé dans Dieppe, rien de remarquable les années suivantes: on continua d'en rebâtir les maisons, & on fit applanir le rempart qui donne du côté de la prairie: on y planta deux rangées d'ormes; ce qui a procuré une promenade gracieuse, & à portée de toute la ville,

Les habitants, de l'agrément du Roi, obtinrent de la Reine Anne, par la voie de Mylord Marleborough, la liberté de la pêche, quoiqu'en guerre avec l'Angleterre. Cette permission facilita aux citoyens, par le gain qui s'ensuivit pour eux, le moyen de

1709. rebâtir leur ville, & d'augmenter l'importance de leur pêche, par la construction d'un plus grand nombre de bateaux.

L'hiver rigoureux de 1709, fit partager aux bourgeois, l'infortune générale du royaume, par la disette qu'il occasionna. Un effet de ce grand hiver surprit plus les citoyens, que ceux des autres villes, par la raison que, de mémoire d'hommes, on n'avoit point vu pareille chose dans Dieppe.

La neige couvre rarement les terres qui bordent la mer; c'est ce qui y attire le grand nombre d'alouettes qu'on y prend dans ce temps, avec des filets. On pense que la raison physique de ce peu de neige sur le bord de la mer, vient de ce que l'air y est toujours humide & salé. La neige qui tomba dans le grand froid de cette année, fut l'effet de la gelée, plus forte qu'à l'ordinaire.

La nuit du 2 au 3 de Février, les rues de Dieppe s'en trouvèrent comblées jusqu'à la hauteur de neuf pieds. Les bourgeois à leur réveil, furent effrayés en ouvrant leurs maisons, de s'y voir bloqués par une espèce de mur en neige.

Chacun appella ses voisins, & on convint à la voix, qu'il falloit que tous, d'un commun accord, travaillassent devant leurs portes, pour former un passage le long des maisons, en jettant cette neige incommode, dans le milieu des rues. Quand les habitants se furent procuré une communication respectueuse, ils sentirent bien qu'ils alloient manquer des denrées que la campagne leur fournissoit, s'ils ne débouchoient pas les chemins jusques au-dessus des côtes des fauxbourgs de la Barre & du Pollet: il fut donc arrêté d'y travailler en commun: savoir; ceux qui demeuroient du côté de la porte de la Barre, s'obligèrent d'ouvrir le chemin jusqu'au haut du mont de Caux, & ceux qui étoient du côté de la porte du Pont, prirent pour leur tâche, de vuidier le chemin qui monte la côte du Pollet.

En cette année, l'Hôtel-de-Ville, qui a été porté en tout temps, pour soulager la misère du peuple, obtint un Arrêt du Conseil, qui lui permit de gratifier, jusqu'à la concurrence de 80 livres par chaque muid de bled, toutes les personnes, soit Françoises, soit étrangères, qui en emmèneroient des cargaisons dans le port. Cette

—  
1709.

460 M É M O I R E S

gratification, dont l'effet avoit été bien apperçu par les Officiers municipaux, fit venir dans la Ville, un nombre considérable de navires chargés de bled & d'orge; ce qui donna beaucoup de travail au peuple, pour les déchargements & les chargements, aux fins d'en approvisionner les autres villes de la Province, & ce qui, en outre, en maintint le prix dans Dieppe, à meilleure composition.

Quand l'humanité & la religion ne nous engageroient pas à secourir nos semblables, réfléchissons pour nous acquitter d'un devoir dicté par l'humanité & prescrit par la religion, que le bien-être de notre Ville l'exige, & qu'en cela, nous ne ferons que suivre les traces de nos pères. Il y a dans Dieppe, proportion gardée, beaucoup plus de peuple proprement dit, qu'il n'y en a ailleurs. La cause en est palpable: chaque marchand armateur a besoin du travail de cent, deux-cents, ou trois-cents individus, selon le nombre de ses navires ou bateaux; soit en équipages, en charpentiers, calfats, perceurs, cordiers, voiliers, pouliers, tonneliers, brouettiers, faiseurs de filets: & chaque

marchand commissionnaire a besoin de hotiers pour apporter le hareng, le maquereau & la morue dans les magasins; d'écoreurs pour constater le nombre qui lui en est livré; de femmes pour apprêter le poisson & le paquer; de saleurs & de sorins; de tonneliers pour le mettre en barils & pour les faire; enfin, de brouettiers pour apporter & transporter ces barils. L'intérêt du commerce exige donc, puisqu'on a besoin de tous ces gens, que les marchands & ceux qui sont aisés, les aident dans les temps fâcheux.

1709.

Par Arrêt du Conseil, de 1711, la vente du poisson qui se faisoit dans la petite place & la rue qui porte aujourd'hui le nom d'*ancienne Poissonnerie*, fut transportée & fixée en la place des arcades, sur le port, où elle se tient encore. Elle est à la vérité, à cet endroit, plus à proximité des bateaux qui y déchargent leur poisson frais: mais cette partie du port n'étoit-elle pas assez vivifiée par le commerce? Les marchands vraisemblablement, dans la demande de ce changement, ont perdu de vue l'intérêt général; & les Officiers municipaux auroient mieux fait de placer cette poissonnerie, dans la

1711.

1711.

grande place du marché aux Veaux. A ce moyen, ce quartier qui n'est point vivifié par le commerce, seroit mis en valeur, & dédommagé du tort qu'on lui a fait, par le déplacement de la manufacture du tabac. Cela seroit d'autant plus praticable, qu'il n'y a point deux-cents pas de cette place, au quai, qui avoisine la porte du Pont.

Comme mon seul objet est d'instruire mes concitoyens, par la conduite qu'ont tenu leurs pères, je dois leur dire qu'ils se sont opposés de tout temps, à l'introduction dans leur ville, de tout commerce exclusif. En effet, il ne peut exister dans un port de mer, qu'au détriment de la communauté.

1714.

En 1714, une compagnie postula & obtint le privilège exclusif de vendre dans Dieppe, les eaux-de-vie, les vins, les liqueurs & le vinaigre. Les marchands, secondés par les Officiers municipaux, trop bons citoyens pour ne pas soutenir le commerce, qui seul peut maintenir & améliorer l'existence de leur ville, se présentèrent au Conseil, & y remontrèrent le tort que leur faisoit ce privilège exclusif. Ils en obtinrent la révocation, par Arrêt du 30

1715.

Septembre 1715.

Louis XIV étoit mort dès le premier de ce mois, âgé de soixante-dix-sept ans, dont il en avoit passé soixante-douze sur le trône. La fermeté avec laquelle il soutint ses dix dernières années, jointe à la prospérité des cinquante premières de son règne, & les choses admirables qui s'y firent, lui mériteront toujours le glorieux titre de *Louis le Grand*; comme aussi qu'en parlant de son temps, on dise le siècle de Louis XIV. Plus nous nous en éloignons, plus nous admirons la grandeur d'ame de ce Prince, l'étendue de ses vues, la justesse de son esprit, & la délicatesse de son sentiment, qui l'a préservé de ces paroles dures & de ces ironies qui, venant d'un Prince, avilissent l'ame des sujets à qui elles s'adressent. Jamais ce Monarque ne s'est permis vis-à-vis d'eux, la moindre équivoque, ni un mot offensant; au contraire, il avoit l'heureux don de faire valoir leurs services, par des expressions flatteuses, qui captivoient le cœur de ceux qui en étoient l'objet, & gardoient celui de ceux qui les entendoient dire. On a cru avoir à reprocher à ce Prince, de donner trop à sa gloire: mais on demande, s'il a

====  
1715.

464 M É M O I R E S

existé dans le monde, une ame sensible comme la fienne, qui eût pu se garantir de la vanité, en respirant l'encens qu'on s'empressoit de brûler sans cesse autour de lui? Nous pouvons assurer qu'il n'y a jamais eu d'ame d'une trempe assez forte pour résister à une pareille épreuve, parce qu'elles sont toutes empreintes de la foiblesse de l'humanité; & on sera toujours forcé de convenir que celle de ce grand Roi devoit être une des mieux organisées, puisque, quoiqu'accoutumée à la prospérité & à la flatterie, elle fut supérieure de l'adversité, & que les sacrifices que son amour-propre voulut bien faire pour donner la paix à son peuple, sont au-dessus de tout éloge.

---

*ÉVÉNEMENTS arrivés dans  
Dieppe, sous le règne de Louis XV.*

**M**. LE DUC D'ORLÉANS, Régent du Royaume pendant la minorité de Louis XV, entretint la paix avec l'Angleterre & la Hollande. Cette paix donna aux Dieppois, l'avantage de

pouvoir augmenter le nombre de leurs vaisseaux marchands & de leurs bateaux pêcheurs, peu-à-peu, & à proportion des fonds que la navigation leur procuroit. Il faut plus de cinquante années à une ville située dans les terres, pour réparer ses pertes, quand elle a été réduite en cendres; mais Dieppe, qui est maritime, après la révolution d'un siècle, ne sera pas encore remise dans l'état de commerce, de richesses & de population où elle étoit avant le bombardement, par les raisons que nous en avons ci-dessus détaillées.

M. le Régent, en 1719, donna à M. Henri-Joseph Marquis de Manneville, Chevalier Militaire de St Louis, la survivance du Gouvernement de Dieppe, dont M. son père étoit pourvu dès 1684. M. le Comte de la Boissière, aussi Chevalier Militaire de St Louis, obtint pareillement la survivance de M. son père, à la Lieutenance de Roi; & M. Duplessis Mornay, qui étoit Major de la place, obtint la permission de M. le Régent, de céder cette récompense militaire, à M. de Belval, Chevalier Militaire de Saint Louis.

Le fameux système de Law, qui désola la France, ne causa point de dom-

1715.

1719.

1720.

mages irréparables aux fortunes des Dieppois. Ils n'avoient pas encore dans leur Ville, de marchands qui, depuis le bombardement, eussent amassé des fonds superflus, de sorte que leur état de médiocrité les garantit des culbutes ou des élévations de fortune qu'on vit arriver dans les autres villes du royaume.

1725.

La disette de 1725 leur fut moins fâcheuse qu'aux autres habitants de la province, parce que dès le commencement de cette année, quatre navires chargés de bled pour un autre port, furent contraints, par des vents contraires, de relâcher dans Dieppe. Les Officiers municipaux profitèrent de cet événement, & engagèrent les capitaines de ces quatre navires, à vendre leur bled aux bourgeois, moyennant l'offre d'un gain honnête. Cette cession donna aux habitants, le temps d'attendre le retour des navires que les marchands avoient envoyé chercher du bled, & qui arrivèrent environ six semaines après. A ce moyen, on fut approvisionné, par un prix à la vérité un peu moins haut que celui de Rouen, mais encore trop cher pour que le peuple pût aisément vivre. M. le

Marquis de Manneville eut la charité de se mettre à la tête des Echevins, & de faire une quête chez tous les gens aisés. Le produit qu'elle procura, joint à deux mille quatre-cents livres, que l'Echevin, alors maître en exercice de la Confrairie de l'Assomption, consentit de donner, à la condition d'être exempt du repas de cette cérémonie, composèrent une somme suffisante pour subvenir aux besoins des pauvres.

Le 4 Mars 1727, l'Hôtel-de-Ville obtint un Arrêt du Conseil, qui condamna les Fermiers Généraux, au paiement des Droits de Quayage pour leurs tabacs.

Le 14 Février 1732, les marchands ont obtenu un Arrêt contradictoire, du Parlement, qui les a maintenus dans l'ancien usage de faire, par eux, leurs enfants & domestiques, les déclarations pour les pêches de leurs bateaux.

Les adjudicataires des forêts du Roi, pour l'approvisionnement de Dieppe, faute de fixation du prix de la corde de bois, la vendoient arbitrairement, & le plus-haut prix possible, quoique leurs ventes leur fussent accordées par un capital proportionnément très-médiocre. Indignés de ce monopole, plu-

1728.

seieurs des notables bourgeois résolurent de mettre un frein à l'insatiable avidité de ces adjudicataires. A cet effet, ils députèrent le sieur Pierre Hamel, un d'entr'eux, pour se pourvoir au Conseil, contre cette vexation.

Ce député présenta une requête, tant en son nom qu'en celui de ses associés, dans laquelle il exposa le prix de l'adjudication de ces marchands de bois, & le prix exorbitant qu'ils vendoient chaque corde: enfin, pour en mieux faire sentir l'abus, il passa une soumission d'augmenter leur adjudication d'un quart en sus du prix, & de livrer aux bourgeois, dans les chantiers de Dieppe, le bois à raison de dix-huit francs la corde, qui est d'usage dans cette ville; c'est-à-dire, d'un huitième plus petite, que la corde royale. Le Conseil reçut les offres du sieur Hamel, & rendit en conséquence, un Arrêt du 22 Janvier 1728, qui a son exécution.

Les Echevins obtinrent des Lettres-patentes, le 3 Février 1738, qui les maintinrent dans la compétence de la police, qui furent enregistrées au Parlement, le 21 Mai suivant.

La mauvaise récolte de 1740 & le

rude hiver de 1741, occasionnèrent une grande misère dans Dieppe. M le Marquis de Manneville, de l'avis de l'Hôtel-de-Ville, obtint un Arrêt du Conseil, qui autorisa cet Hôtel-de-Ville, à faire faire un emprunt aux bourgeois aisés, dont le montant serviroit à faire venir par mer, la quantité de bled & d'orge dont les habitants auroient besoin jusqu'à la récolte; ce qui eut son effet, au contentement des pauvres, qui furent nourris à meilleure composition.

La situation maritime de cette Ville, vis-à-vis des plus grands ports de l'Angleterre, l'expose à l'attaque de l'ennemi: c'est ce qui a obligé les habitants, de toute ancienneté, à se mettre sous les armes en temps de guerre. Outre le service de la place & de son artillerie, Dieppe, fournit encore pour le service des vaisseaux de Sa Majesté, environ cinq mille hommes, tant en mariniers, que charpentiers, calfats, cordiers, voiliers, tonneliers, &c. Une contribution si forte de la part de ses habitants, à la défense de l'Etat, & leurs anciens services, leur avoient mérité l'exemption de fournir des hommes pour la milice de terre, ainsi

1742.

que de toute exemption aux frais de son habillement : mais en 1742, le Commissaire des guerres de la généralité de Rouen, exigea la représentation des garçons de Dieppe, afin de tirer au fort pour la milice.

L'Hôtel-de-Ville députa au Conseil, pour représenter le service que les citoyens faisoient en temps de guerre, & l'étendue de leurs charges. Il est plus que vraisemblable que le député ne fit valoir que l'exemption de contribuer à la milice, qui leur avoit été accordée par nos Rois, depuis Charles VII, jusqu'à Louis XIV inclusivement, & qu'il ne représenta pas le service de canonniers-côtiers, que les habitants font dans le cas de faire en tout temps; ce qui décharge l'Etat d'une compagnie d'artillerie qu'il faudroit entretenir dans la Ville; car il fallut que les garçons tirassent au fort pour le bataillon de milice du Neufchâtel. A ce moyen, Dieppe a perdu une distinction particulière, qu'elle avoit si bien méritée par son zèle, sa fidélité, & le sang que ses citoyens ont répandu pour le service de leurs Rois, & que ses services méritent encore, tant sur mer, que pour la garde de leur ville.

La guerre s'étant déclarée avec l'Angleterre en 1744, il fallut remettre en état, les batteries de canons & de mortiers qui défendent la ville du côté de la mer. Les lieux étoient bien changés depuis quarante ans. En effet, les jetées qu'on avoit beaucoup avancées dans la mer vers 1726, avoient accumulé & amassé, comme elles continuent de faire, une grande quantité de galets, que les flots, au moyen du flux & du reflux, roulent sans cesse, sur-tout dans la Manche. Ces amas de galets avoient reculé le rivage de la mer, plus de trois-cents pas au-delà du chemin couvert: il fallut donc, afin que ces batteries fussent plus près de la mer, les y avancer, jusqu'à l'endroit où elles existent à présent.

1744.

M. le Marquis Henri - Joseph de Manneville, Chevalier Militaire de Saint Louis, Gouverneur de Dieppe & d'Arques, mourut en son château de Manneville près Dieppe, le 30 Octobre 1750. Il fut regretté comme il méritoit de l'être, pour son mérite personnel, son affabilité & son amour pour le bien du peuple.

1750.

Ce Gouverneur est le dernier qui a présidé le Siège de l'Hôtel-de-Ville.

472  
1750.

M É M O I R E S

Le Lieutenant - Général du Bailliage d'Arques, & le Bailli de la Haute-Justice de la Ville y faisoient depuis environ cent ans, les fonctions de Maire alternativement, chacun par année. Quatre Echevins; savoir, deux de robe, & deux négociants en complettoient le Siége, & un Procureur-Syndic pris dans la robe, y faisoit les fonctions du ministère public.

L'on voit que les Officiers municipaux ne comptoient parmi eux, que deux marchands, tandis qu'il y en avoit quatre de robe. Cette inégalité de partage faisoit depuis long-temps, murmurer le corps des négociants. Ces derniers prétendoient que leur défaut de concurrence dans l'autorité municipale, étoit très - préjudiciable au bien du commerce, qui seul fait le soutien & l'existence de la ville.

Premièrement, parce que cette inégalité de voix, en sa faveur, étoit cause que l'Hôtel-de-Ville ne le protégeoit pas, & ne l'avoit pas soutenu dans les occasions où il eût dû le faire.

Secondement, parce que ce défaut d'inégalité de voix du côté des négociants, étoit le germe de l'espèce de

mépris que la robe avoit pour le commerce, & de son peu d'égards pour leurs coassociés Echevins marchands; que ce procédé irrégulier empêchoit ceux d'entr'eux nommés Echevins, de se trouver aux audiences & aux assemblées, & n'inspiroit pas à ceux qui auroient pu prétendre à ces places, le desir d'y parvenir; ce qui retiroit l'émulation du bien public & l'envie de se distinguer par sa vertu, pour mériter la voix de ses concitoyens.

Troisièmement, les marchands réclamoient contre l'injustice qu'il y avoit, à ce que leur corps, six fois au moins plus nombreux que celui des gens de robe, n'eût que deux places dans l'Hôtel-de-Ville, tandis que les autres y en occupoient quatre.

Ces raisons engagèrent les négociants, secondés de quelques gentilshommes & de deux ou trois gens de robe, à s'assembler en la maison du sieur Lebourgeois, un des deux Echevins marchands alors en exercice. On y délibéra qu'on se pourvoiroit au Conseil, pour supplier Sa Majesté, qu'il lui plût autoriser la Communauté, de faire l'élection d'un Maire, pris alternativement dans la noblesse, la robe & le négoce,

1750.

474 M É M O I R E S

conformément à la disposition des Arrêts , Edits & Déclarations ; ce faisant , qu'il plût à Sa Majesté , faire défenses aux sieurs Lieutenant-Général & Bailli de Dieppe, de s'immiscer dorénavant , dans les fonctions de cet office : & vu que la compétence de la police est , de toute ancienneté , annexée à l'Hôtel - de - Ville , ce qui exige que le Procureur-Syndic soit pris dans la robe , Sa Majesté seroit suppliée d'ordonner , pour balancer l'autorité entre les deux états , qu'il fût à l'avenir , procédé à l'élection d'un Lieutenant de Maire , qui seroit pris dans l'état négociant.

Les délibérants trouvèrent d'abord un grand obstacle à lever , avant de pouvoir se présenter au Conseil. M. l'Intendant , sollicité par le Bailli de la Haute-Justice de Dieppe, son Subdélégué , & par M. l'Archevêque de Rouen , fâché de ce qu'on vouloit disputer le droit de Mairie à son Bailli , au lieu d'accorder un *visa* de cette délibération , ordonna au sieur Blondel , Avocat , au sieur Lebourgeois & au sieur Dandasne , tous trois Echevins en exercice , ainsi qu'au sieur Pierre Hamel , ancien Echevin , de se rendre

à la suite de l'Intendance. Ils obéirent : mais ayant, par leurs amis, porté aux pieds du trône, leur plainte de ce procédé, ils obtinrent leur liberté.

L'affaire fut discutée au Conseil. D'un côté M. de Quiefdeville ( descendant du sieur de Quiefdeville, Ecuyer, qui fut fait prisonnier, comme nous l'avons dit, par les Ligueurs, au village de Rainville ) s'y présenta en ses qualités de Lieutenant-Général du Bailliage d'Arques, & de Bailli de la Haute-Justice de Dieppe. Ce Magistrat prétendit qu'on ne pouvoit, sans injustice, lui enlever le droit de présider l'Hôtel-de-Ville ; puisque cette prérogative étoit spécialement attribuée aux Offices de judicature, dont il étoit pourvu, notamment par l'Arrêt du Conseil du 1<sup>er</sup> Mars 1667, qui avoit réglé le rang & la séance des Officiers de judicature dans cette Ville.

De l'autre côté, le sieur Blondel représenta au Conseil, que depuis les érections d'Offices de Mairie, la Ville avoit, dans tous les temps, financé les sommes qui avoient été fixées pour raison de cet office ; que jamais la Communauté n'avoit entendu ni pu entendre payer des sommes aussi considérables,

1750. pour augmenter la décoration & les prérogatives des places de Lieutenant-Général d'Arques & de Bailli de Dieppe; que si ces deux premiers Juges de la ville s'étoient emparés, depuis environ un siècle, des fonctions de la Mairie, cela n'avoit eu lieu que par abus de l'autorité que leurs charges leur donnoient sur les habitants : pourquoi supplioient Sa Majesté, qu'il lui plût avoir égard à leurs très-humbles supplications.

1751. Sur ces remontrances & prétentions respectives, il intervint un Arrêt du Conseil, du 29 Octobre 1751, qui octroya les demandes de la Communauté.

M. le Marquis de Salières, que le Roi venoit de nommer au gouvernement de Dieppe & d'Arques, reçut ordre de Sa Majesté, de s'y rendre, & d'y faire procéder à l'élection d'un Maire & d'un Lieutenant de Maire. Ce brave militaire, Lieutenant-général des armées & Commandeur de l'Ordre de Saint Louis, fit, en qualité de Gouverneur, son entrée dans la Ville, le 16 Décembre 1751. Il y fut reçu avec tous les honneurs, & à la satisfaction des habitants. Ce Seigneur fit enregistrer en l'Hôtel-de-Ville, son brevet de

Gouverneur, & fit procéder le 23 de  
 e même mois, à l'élection d'un Maire  
 & d'un Lieutenant de Maire. M. Aprix,  
 Écuyer, Sieur de Morienne, fut élu pour  
 la première de ces places, & le sieur  
 Pierre Hamel, négociant, pour remplir  
 la seconde.

M. le Marquis de Salières n'a pas  
 eu, autant qu'on le desiroit, de son  
 gouvernement; il mourut environ  
 un an après en avoir pris possession.  
 Ses vertus & l'intérêt qu'il prenoit à  
 la ville, ont fait regretter sa perte.

Le 24 Janvier 1753, le Bailliage  
 Royal d'Arques obtint un Arrêt con-  
 tradictoire, qui confirma l'Arrêt pro-  
 visoire du même Parlement de Rouen,  
 qui lui accordoit la préférence sur  
 l'Hôtel-de-Ville.

Il n'étoit pas possible, sans inter-  
 rompre trop souvent le fil de la nar-  
 ration, de rendre compte des progrès de  
 l'hydrographie, ni des citoyens qui se  
 sont distingués, ni des établissemens  
 des Communautés, des manufactures,  
 des juridictions, &c.: on a donc  
 été obligé d'en faire des articles séparés,  
 ainsi qu'ils suivent.

*Fin du premier Volume.*

1751.

1753.



# T A B L E

## D E S T I T R E S

Contenus dans le premier Volume.

*É*TAT des lieux ayant & lors de la  
fondation de Dieppe; son origine  
& son accroissement. page 1

CONSOLIDATION de l'Établisse-  
ment & construction d'une Eglise  
paroissiale. 9

CONQUÊTE de l'Angleterre, par  
Guillaume le Conquérant; Événements  
arrivés à Dieppe sous ses  
Successeurs, jusqu'à Philippe-Auguste. 16

ÉTAT de Dieppe lors de la réunion de  
la Normandie à la France, & sous  
les successeurs de Philippe-Auguste,  
jusqu'au règne de Charles V. 25

ÉTAT de Dieppe & de sa Marine  
sous le règne de Charles V & de  
ses successeurs, jusqu'à Charles  
VII. 40

T A B L E. 379

*CONFRAIRIE de l'Assomption ,  
& ses Cérémonies.* 68

*ÉVÉNEMENTS arrivés dans  
Dieppe à la fin du règne de Charles  
VII, sous les règnes de Louis XI,  
de Charles VIII & de Louis XII.* 85

*ÉTAT de la Ville & ses progrès  
maritimes, sous François I.* 103

*ÉTAT de Dieppe, & ses Expéditions  
maritimes, sous Henri II.* 118

*EFFETS du Calvinisme dans Dieppe,  
sous Henri II & François II.* 137

*SUITE du Calvinisme dans Dieppe,  
& seconde tentative de l'Etablisse-  
ment d'une Colonie dans la Floride,  
sous Charles IX.* 155

*ÉVÉNEMENTS arrivés dans  
Dieppe, sous le règne de Henri III.*  
231.

*ÉVÉNEMENTS arrivés dans  
Dieppe, sous le règne de Henri IV;  
& premiers établissemens dans le  
Canada.* 260

*ÉVÉNEMENTS arrivés à Dieppe  
sous le règne de Louis XIII; &  
ses Expéditions maritimes.* 327.

480

## T A B L E.

ÉVÉNEMENTS arrivés dans  
Dieppe, sous le règne de Louis  
XIV. 373

ÉVÉNEMENTS arrivés dans  
Dieppe, sous le règne de Louis  
XV. 464

Fin de la Table.

E785  
D463m  
v. 1



